Le Monde

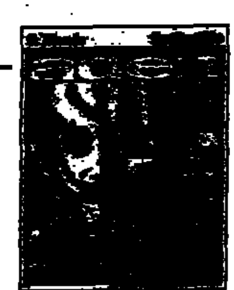
CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16451 – 7,50 F

JEUDI 18 DÉCEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Demandez « aden », le guide culturel





Le testament de « Madiba »

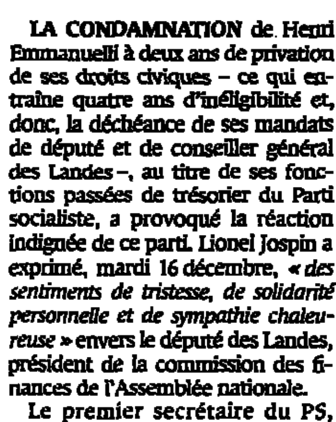
HÉROS de la lutte contre l'apartheid, Nelson Mandela, l'ex-prisonnier politique le plus célèbre de la planète, devenu premier président noir de l'Afrique du Sud en avril 1994, a décidé de se désengager progressivement de la vie politique. Restant chef de l'Etat jusqu'aux élections de 1999, auxquelles il ne se représentera pas, « *Madiba* », comme l'appellent affectueusement ses partisans, a abandonné ses fonctions de président de l'ANC, mardi 16 décembre, à l'ouverture de son 50e congrès. Dauphin désigné, Thabo Mbeki devait être élu mercredi à la tête du parti. Dans son discours, Nelson Mandela a vanté une « *renaissance africaine* » fondée sur la « *réelle émancipation politique, économique et culturelle du continent* ».

Lire page 2

La condamnation de M. Emmanuelli rappelle aux partis le principe d'égalité devant la loi

Le PS saisit le président de la République du sort de son ancien trésorier

LA CONDAMNATION de Henri Emmanuelli à deux ans de privation de ses droits civiques – ce qui entraîne quatre ans d'inéligibilité et, donc, la déchéance de ses mandats de député et de conseiller général des Landes –, au titre de ses fonctions passées de trésorier du Parti socialiste, a provoqué la réaction indignée de ce parti. Lionel Jospin a exprimé, mardi 16 décembre, « *des sentiments de tristesse, de solidarité personnelle et de sympathie chaleureuse* » envers le député des Landes, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.





Le premier secrétaire du PS, François Hollande, a indiqué qu'il avait demandé une rencontre au président de la République, « *de façon à examiner ce qu'il est possible de faire* ». M. Hollande n'a pas parlé, toutefois, d'une demande de grâce présidentielle, seule voie de recours possible en droit, maintenant que la Cour de cassation a confirmé la condamnation prononcée par la cour d'appel de Rennes. Interrogé mercredi matin sur la réponse qui serait donnée par Jacques Chirac à la démarche du premier secrétaire du PS, l'Elysée a indiqué ne faire « *aucun commentaire* ».

Au RPR, Philippe Séguin et Pierre Mazeaud ont évoqué la dimension humaine de cette affaire, le député des Landes n'ayant jamais été mis en cause pour enrichissement personnel, mais seulement pour son rôle de trésorier du PS. A l'UDF, Claude Goasguen (FD) a parlé de « *l'injustice de la situation* », tandis qu'Alain Madelin, président de Démocratie libérale (ex-PR), juge au contraire « *un peu scandaleux que l'on se scandalise* ».

Motivant sa décision, la Cour de cassation souligne que M. Emmanuelli « *connaissait le caractère frauduleux du mécanisme de collecte de fonds* » mis en place, « *30 % des sommes recueillies par le groupe Urba* [étant] *affectées au paiement des dépenses du PS au plan national* ».

Lire page 6 et notre éditorial page 15

Maurice Papon devait savoir

QUE CONNAISSAIT-ON, dès 1942, du sort des [illegible] portés et de la mise en œuvre de la « *solution finale* » ? Tout ou presque, même si Maurice Papon explique, devant la cour d'assises de Bordeaux, avoir ignoré l'entreprise d'extermination menée par les nazis. Durant l'été 1942, des organisations caritatives internationales, des organisations juives, la presse clandestine ont multiplié rapports et informations sur les massacres de juifs à l'Est et sur les conséquences des déportations. Au mois d'août, le consistoire central s'adressait au maréchal Pétain, l'avertissant qu'il « *ne peut avoir aucun doute sur le sort final qui attend les déportés* ». Enfin, des rapports d'ambassadeurs au régime de Vichy informaient du génocide en cours.

Lire page 11

Morne veille d'élection à Séoul, assommée par la banqueroute

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Les nuits de Séoul sont devenues tristes. Dans Chongno, le centre historique, ou dans la nouvelle ville, à Kangnam, scintillent toujours des myriades d'enseignes lumineuses. Mais, devant les boîtes de nuit ou les restaurants – à moitié vides –, les racoleurs n'insistent plus. Les estaminets ambulants, installés sur les trottoirs avec leur monceau de poissons, de viandes et de légumes sur le comptoir, présentent des alignements de tabourets inoccupés. Rares sont les rires qui résonnent dans les venelles à bistrots. Un bon pourboire y est accueilli avec effusion. Depuis l'augmentation du prix de l'essence, la circulation est devenue fluide dans cette ville hier réputée pour son éprouvante congestion. Les taxis, que l'on se disputait aux heures de pointe, guettent le client. Dans la journée, les rues sont peu animées, comme s'il s'agissait d'un jour chômé.

Appelés à désigner leur nouveau président, jeudi 18 décembre, les Sud-Coréens semblent plus préoccupés par leur avenir personnel et celui de leur pays en banqueroute que par le choix d'un candidat. A la veille du scrutin, plus de 20 % des électeurs se disent toujours indécis. Le vainqueur l'emportera vraisemblablement de peu. Les Coréens sont en revanche convaincus que, quel que soit le nouveau chef de l'Etat, l'année prochaine sera dure : de 300 000, le nombre des chômeurs pourrait passer à 1,2 million.

Sur les grands marchés les camelots s'égosillent sans conviction. L'un d'eux, juché en chaussettes sur son étal de pantalons, fait un signe de renoncement devant l'indifférence des chalands, aussi nombreux que d'habitude mais dépensant moitié moins. Les marchands de valises sont les plus moroses : la chute du won signifie que les Coréens ne voyageront plus. Ce marchand vendait quarante valises par jour il y a un mois, guère plus de quatre aujourd'hui.

Dans les ruelles du marché de Namdaemun, de vieilles femmes proposent discrètement de changer des dollars contre du won. Seul un quartier fait des affaires, Itaewon, proche d'une base américaine et *shopping center* des étrangers. Aujourd'hui, avec des dollars en poche, on y est un roi. Le won a perdu près de 50 % de sa valeur par rapport au billet vert. En moins de deux semaines, l'abattement s'est emparé des Coréens. Peuple pourtant endurci, ils semblent comme assommés par la banqueroute. « *IMF, good for Korea ?* » : avec ces trois mots d'anglais, une marchande de journaux s'enquiert auprès d'un étranger de cet « *IMF* » – le sigle anglais pour Fonds monétaire international, qui a accordé une aide financière à la Corée –, perçu ici comme une puissance tutélaire et mystérieuse régentant désormais le pays. Certains, plus aisés, vont consulter les chamans, une grande tradition locale. Les banques ne prêtent plus aux gagne-petit, commerçants ou entrepreneurs. Des maîtresses de maison, craignant une flambée des prix, font des provisions. Des supermarchés sont en rupture de stocks de sucre, de savon, d'huile de cuisine et de nouilles...

Dans les quartiers populaires, les femmes préparent, comme chaque hiver, dans de grandes jarres, le choux fermenté, le *kimchi*. Mais en plus grande quantité. « *C'est la faute du FMI* », commente une ménagère en lavant ses piments. Et les candidats ? D'un signe agacé, elle balaie la question : « *Tous les mêmes.* »

Philippe Pons

Au plaisir des femmes



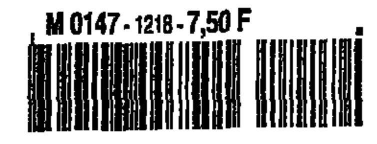
SANDRINE KIBERLAIN

ELLE EST, magnifiquement, la vedette du nouveau film de Benoît Jacquot, *Le Septième Ciel*. Sandrine Kiberlain y interprète l'épouse de Vincent Lindon : le cinéma, autant que l'hypnose, lui offriront le plaisir, thème de cette comédie surprenante.

Lire pages 26 à 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1218 - 7,50 F



L'invention du territoire

AUCUN DOUTE ! Pour Lionel Jospin, l'aménagement du territoire est partie intégrante de la démarche politique générale de son gouvernement. Il l'a dit, avec netteté et solennité, mardi 16 décembre. C'est un chantier privilégié pour retrouver la « *cohésion sociale* » et réinventer « *l'organisation du travail ou la communication* » entre les hommes. C'est une politique « *au cœur des réformes à entreprendre* ». C'est aussi un enjeu stratégique puisque l'Europe « *est à la fois méditerranéenne, continentale et atlantique et puisque la France, par son territoire et sa géographie, est partie prenante des trois, la seule dans ce cas en Europe* ».

Habile opération de remise en scène ou réelle relance de la politique d'aménagement du territoire, plutôt placée, depuis le début des années 90, sous le signe de la valse-hésitation ? A écouter l'allocution prononcée par le premier ministre pour expliquer le « sens », selon ses propres termes, des décisions arrêtées la veille par le comité interministériel, on est tenté – en attendant de pouvoir juger aux résultats – de pencher pour le deuxième volet de l'alternative.

Lionel Jospin n'avait pas encore eu l'occasion de s'exprimer, au fond, sur un sujet majeur qui croise à la fois, comme il l'a souligné, la mission d'un « *Etat qui se transforme* », la réforme de la décentralisation « *voulue par un gouvernement de gauche, qui est un grand acquis des années 80 et qu'il faut poursuivre* », et la place de l'Europe, qui « *modèle nos décisions et redistribue de la richesse aux régions* ».

Sujet majeur, mais aussi conflictuel puisqu'il risque de mettre aux prises les régionalistes, comme beaucoup de rocardiens, de Verts ou de candidats de gauche aux élections de mars 1998, et les gardiens du temple jacobin, dont des hommes influents, tel Jean-Pierre Chevènement, se montrent les porte-parole les plus zélés.

Avec finesse mais netteté, le chef du gouvernement s'est employé à ménager chacun des deux camps : « *Nous mesurons chaque jour*, a-t-il souligné, *la nécessité de retrouver un équilibre entre centralisation et décentralisation, concentration et déconcentration. Entre un Etat minimal et un Etat tutélaire, il nous appartient de mettre en œuvre une nouvelle voie qui tienne compte de l'organisation croissante de la société en réseaux, de la volonté d'autonomie des personnes, comme de la nécessaire coopération entre acteurs.* »

Jean-Louis Andreani et François Grosrichard

Lire la suite page 15

■ Immigration : l'heure du vote

L'Assemblée a achevé l'examen du projet de loi sur l'immigration, qui doit être voté mercredi. Les députés communistes ont décidé de s'abstenir et les Verts de ne pas participer au vote. p. 8

■ Le secret-défense au conseil

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 17 décembre, le projet de loi instituant une commission indépendante sur le secret-défense. p. 31

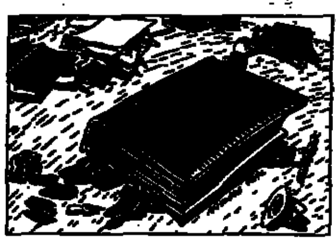
■ Generali retire son OPA sur les AGF

La compagnie italienne et sa rivale allemande Allianz ont trouvé un accord permettant d'éviter des surenchères trop coûteuses sur l'assureur français. p. 16

■ Bosnie : M. Jospin contre le TPI

Le premier ministre a qualifié d'« *inacceptables* » les accusations portées contre la France par le procureur du TPI. p. 4

■ L'autre énigme de l'affaire Yann Piat



Comment l'éditeur Flammarion a-t-il décidé de publier le livre d'André Rougeot et Jean-Michel Vernes ? Enquête sur une grosse gaffe éditoriale. p. 13

■ Le « mammouth » revu et corrigé

Claude Allègre présente, mercredi, au conseil des ministres une importante réforme de l'administration centrale du ministère de l'éducation. p. 9

■ Les ravages de la malnutrition

L'Unicef estime, dans son rapport annuel, que 7 millions d'enfants meurent chaque année des conséquences d'une mauvaise alimentation. p. 3

■ Hommage à David Rousset

Dans nos pages « Débats », Maurice Nadeau évoque son camarade, décédé le 13 décembre. p. 14

■ Marrons des Maures

Dans le Var, le liège ne paie plus mais les produits à base de châtaignes s'exportent bien. p.24

International	2	Aujourd'hui	22
France	6	Météorologie	25
Société	9	Jeux	25
Carnet	12	Culture	26
Horizons	13	Guide	28
Entreprises	16	Abonnements	29
Communication	19	Kiosque	29
Finances/marchés	20	Radio-Télévision	30

AFRIQUE DU SUD Nelson Mandela a officiellement quitté la présidence du Congrès national africain (ANC), mardi 16 décembre, en exprimant le souhait que les transformations accomplies sur le plan racial dans le domaine politique trouvent leur prolongement dans le domaine économique. Il a toutefois stigmatisé l'incompréhension persistante entre Blancs et Noirs. ● LE SEUL CANDIDAT à la succession de Nelson Mandela est le dauphin désigné Thabo Mbeki. Devenu chef de l'ANC, M. Mbeki sera en position de remporter l'élection présidentielle de 1999. Il est rompu aux affaires du parti et gère depuis plusieurs mois déjà le pays dont il est officiellement vice-président. ● LES 3 000 DÉLÉGUÉS de l'ANC, réunie en congrès ont longuement ovationné Nelson-Mandela, avant et après son discours. Les militants ont ainsi rendu hommage au symbole vivant de la lutte contre l'oppression.

Nelson Mandela passe le témoin de la présidence de l'ANC

« Madiba », comme l'appellent affectueusement ses partisans, a commencé à se retirer progressivement de la vie politique. En lui désignant un successeur, le Congrès national africain choisit aussi le futur chef d'Etat d'Afrique du Sud

MAFIKENG
de notre envoyé spécial

Le président Nelson Mandela a ouvert, mardi 16 décembre, la cinquantième conférence du Congrès national africain (ANC) par un discours d'une dureté sans précédent à l'égard de la minorité blanche et de ses représentants politiques. L'intervention de M. Mandela coïncidait pourtant avec la Journée de la réconciliation, thème qu'il affectionne habituellement. Mais en présentant son rapport de président sortant du parti devant plus de 3000 délégués réunis à Mafikeng, l'ancienne capitale du Bophuthatswana, un homeland indépendant au temps de l'apartheid, M. Mandela a accusé les Blancs de *« résister au changement »*. Il a reproché aux formations politiques qui les représentent de défendre *« une position réactionnaire, dangereuse et opportuniste, plutôt que de suivre un programme conforme à l'intérêt national »*.

Le chef de l'Etat s'en est pris tout particulièrement au Parti national (NP), au pouvoir sous l'apartheid. Il a fustigé *« une arrogance qui découle de l'attachement aux idées de supériorité raciale »*. *« Cela montre qu'il nous reste encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir unir la majorité de notre peuple »*, a-t-il affirmé. Le président sud-africain a encore été plus loin en dénonçant une *« campagne de déstabilisation destinée à maintenir les privilèges de l'apartheid »* et à saboter l'action du pouvoir noir. Sans donner de précisions, le chef de l'Etat a évoqué l'existence d'une *« conspiration et d'un réseau contre-révolutionnaire »* proches des anciens cercles dirigeants. Selon lui, cette mouvance disposerait d'appuis à l'étranger, parmi, notamment, *« des groupes néofascistes »*.

Ces paroles accusatrices et inhabituellement véhémentes de la part de M. Mandela ont surpris les nombreux diplomates et journalistes étrangers présents dans la salle des congrès de l'université de Mafikeng. Elles ont provoqué un étonnement mêlé de colère au sein des partis politiques incriminés. Le NP a ainsi déploré la *« paranoïa »* du président Mandela. Son discours, il est vrai, contraste avec l'image de Père de la nation que le chef de l'Etat cultive en temps normal, prônant à chaque occasion la réconciliation et la patience.

Deux jours seulement avant l'ouverture du congrès de l'ANC, le président Mandela avait joué encore sur ce registre, lors de son dernier entretien accordé en tant que chef du parti, diffusé par la télévision sud-africaine. S'adressant à la nation, le chef de l'Etat s'était voulu rassurant sur sa succession. Il avait affirmé que son dauphin, le vice-président Thabo Mbeki, suivrait la même ligne de conduite modérée et conciliante.

DISCOURS MUSCLÉ

Mais, à Mafikeng, c'est le tribun politique qui s'est exprimé, afin de mobiliser et de ressouder les militants de son parti. *« Madiba »*, comme l'appellent affectueusement ses partisans, avait d'ailleurs délaissé son habituelle chemise chamarrée au profit d'un T-shirt jaune portant un slogan de l'ANC : *« Bâtir sur des fondations pour une vie meilleure »*. M. Mandela a cherché à donner de la consistance à ce slogan par le biais d'un discours particulièrement musclé à l'encontre des Blancs. Pour autant, il s'est bien gardé d'annoncer la moindre mesure concrète à l'égard de cette minorité et l'approche prudente du pouvoir noir ne semble pas devoir fondamentalement changer. Le président sortant de l'ANC a voulu, avant tout, apaiser l'impatience et l'inquiétude des militants comme des électeurs face à la lenteur des changements depuis 1994.

M. Mandela en a profité, du même coup, pour priver d'arguments l'aile gauche de l'ANC, qui s'est fait le porte-voix du désenchantement au détriment de l'unité du parti. Son ex-épouse, Winnie Madikizela-Mandela, se voit ainsi couper l'herbe sous le pied dès le début du congrès. Ses arguments populistes porteront sans doute beaucoup moins après le durcissement opéré par son ex-mari. Les réactions de la salle pendant le discours du président Mandela ont fourni une première indication dans ce sens. Enthousiastes et déchaînés, les 3000 délégués de l'ANC ont ponctué l'intervention de Nelson Mandela d'applaudissements, de chansons et de danses, avant de saluer la fin de son discours par une longue ovation. *« C'est vrai qu'il a été dur. Mais il n'a fait que dire les choses comme elles sont. Et c'est bien comme ça »*, affirmait l'un des délégués en quittant la salle.

Frédéric Chambon

La « renaissance africaine »

Nelson Mandela a développé dans son discours le concept d'une *« renaissance africaine »* fondée sur la *« réelle émancipation politique, économique et culturelle du continent »* qu'il pressent au siècle prochain. *« Les peuples d'Afrique partagent une destinée commune d'esclavage, de colonialisme et de néocolonialisme et ont un intérêt objectif évident à voir les pays-frères réaliser paix, stabilité, développement soutenu et qualité de vie »*, a-t-il déclaré. *« Les conditions existent aujourd'hui : liquidation enfin achevée du système colonial ; reconnaissance de la faillite du néo-colonialisme économique ; affaiblissement, avec la fin de la guerre froide, de la lutte entre grandes puissances pour la domination de l'Afrique »*, a-t-il affirmé. M. Mandela a estimé que *« les pays du Nord doivent comprendre et être persuadés que cette renaissance africaine est aussi dans leur intérêt »*. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) doit *« réorienter sa stratégie pour se concentrer sur cet objectif »*, a-t-il précisé.

Les adieux émouvants de « Madiba » aux militants

MAFIKENG
de notre envoyé spécial

Nelson Mandela est monté le dernier sur la scène, de son pas raide et lent, vêtu d'un simple T-Shirt de l'ANC, comme les autres militants. Alors les voix des hommes se sont faites plus graves et les « youyous » sonores des femmes ont redoublé.

Dans une chaleur étouffante, la salle a résonné encore plus fort au rythme des chants et des danses pour rendre hommage à « Madiba ». Ils étaient plus de trois mille à vouloir dire adieu à leur chef, à celui qui a consacré sa vie pour libérer les siens du joug de l'apartheid. Devant eux, le président Mandela, leur président, allait prononcer un dernier discours avant de transmettre *les rênes du parti au dauphin qu'il s'est choisi*, Thabo Mbeki.

En 1990, le prisonnier politique le plus célèbre du monde sortait des geôles de l'apartheid après y avoir passé vingt-sept ans. L'année suivante, il devenait président de l'ANC, succédant à Oliver Tambo, avant de prendre la tête, en 1994, d'une Afrique du Sud multiraciale et démocratique, au terme de longues et difficiles négociations. A soixante-dix-neuf ans, Nelson Mandela tire sa révérence en tant que dirigeant de l'ANC, première étape d'une retraite annoncée pour 1999, après les prochaines élections. Plus qu'un chef, c'est une légende, un symbole et un héros que les militants veulent saluer et honorer.

Comme pour leur répondre, « Madiba » sacrifie à l'habitude. Il esquisse quelques pas de danse. L'exercice est pourtant de plus en plus difficile. Les gestes saccadés et les cheveux grisonnants témoignent du poids des ans. Mais le président Mandela se laisse balancer quelques secondes par la clameur. Puis il ajuste ses lunettes et le silence se fait. Comme à l'église. *« Le moment est venu pour les gens de ma génération de passer le témoin à nos successeurs »*, lance-t-il.

UNE LONGUE OVATION

Assis à quelques mètres de lui, deux autres figures historiques de la lutte anti-apartheid l'écoutent. Walter Sisulu et Govan Mbeki – le père de Thabo Mbeki – sont assis côte à côte. *« J'irai bientôt m'asseoir avec eux »*, plaisante le président Mandela en leur rendant hommage. Puis, comme pour défier l'âge, le vieux chef se lance dans un discours fleuve, long de plus de quatre heures. La voix s'affaisse à intervalles réguliers, le temps de boire un verre d'eau. Rien n'y fait. La moiteur est insupportable, Nelson Mandela tient à lire, debout, les cinquante-trois pages de sa dernière allocution de président de l'ANC.

Après plusieurs pauses ponctuées de chants et de danses, la phrase finale tombe : *« Je suis honoré de remettre notre futur commun entre vos mains. »* Le président Mandela range ses lunettes. La salle peut enfin se libérer et lui rendre un ultime salut en l'ovationnant debout pendant de longues minutes. Sur la scène, les dirigeants de l'ANC, eux aussi, tiennent à lui dire un dernier au-revoir. Il les serre dans ses bras, les uns après les autres, y compris Winnie, son ex-épouse devenue la rebelle du parti. Dehors, les délégués se dispersent entre les stands de souvenirs à l'ambiance nostalgique. Sur un étal, un pagne aux couleurs de l'ANC porte encore le slogan des élections de 1994 : *« Mandela président »*.

Fr. Ch.

Winnie joue son va-tout

La très controversée Winnie Madikizela-Mandela devait jouer mercredi son avenir politique, en se présentant au poste de vice-président de l'ANC. En dépit de sa mise en cause dans des affaires de meurtres, Winnie, soixante-trois ans, reste très populaire au sein de la communauté noire défavorisée. Et malgré l'opposition de hauts responsables de l'ANC, elle pourrait être élue si un nombre suffisant des 3 000 délégués de l'ANC lui apportaient leurs suffrages. Winnie, présidente de la Ligue des femmes de l'ANC, n'a pas reçu d'investiture officielle, mais elle pourrait être nominée par les délégués au congrès, si 25 % à 30 % d'entre eux la soutiennent. Le seul candidat officiel est Jacob Zuma, le patron de l'ANC dans le Kwazulu-Natal et ancien chef des services de renseignement du parti dans la clandestinité. Mardi, Winnie a été accueillie triomphalement à son arrivée au congrès. Si elle est élue au poste de vice-président de l'ANC, elle pourrait briguer la vice-présidence du pays après les élections de 1999. En cas d'échec, elle pourrait être tentée de rejoindre le Mouvement démocratique uni (UDM), fondé par un dissident de l'ANC, Bantu Holomisa, très populaire lui aussi.

Thabo Mbeki, le dauphin controversé

MAFIKENG
de notre envoyé spécial

« L'énigme de la politique sud-africaine ». C'est ainsi que le vice-président de la République, Thabo Mbeki, est souvent présenté par la presse sud-africaine. Homme d'Etat responsable et visionnaire pour les uns, politicien arriviste dépourvu de charisme pour les autres, le successeur du président Nelson Mandela ne fait pas l'unanimité. Une partie de l'opinion publique demeure déconcertée par le côté réservé et technocrate du personnage. Elle s'interroge encore sur la vraie personnalité de M. Mbeki ainsi que sur sa capacité à faire face à l'après-Mandela.

PORTRAIT
Le successeur s'est affirmé comme le maître d'œuvre de la politique de prudence

Pourtant dès 1994, le chef de l'Etat a fait de ce quinquagénaire élégant son dauphin en le nommant vice-président du gouvernement d'unité nationale. Depuis, il lui a progressivement délégué la gestion des affaires courantes afin de renforcer sa stature. Revenu seulement en 1990 d'un exil long de vingt-huit ans, M. Mbeki était alors un quasi-inconnu pour les Sud-Africains. Il pouvait néanmoins se prévaloir d'un long parcours au sein de l'ANC. Fils de Govan Mbeki, un des dirigeants historiques du mouvement antiapartheid, Thabo Mbeki a été le bras droit du précédent président de l'ANC, Oliver Tambo. Il a représenté le mouvement dans plusieurs pays étrangers avant de participer aux négociations ayant abouti à la fin du régime d'apartheid.

Depuis 1994, M. Mbeki a fait la preuve de ses capacités de dirigeant. Il a pris une part grandissante dans la conduite du gouvernement et il assume aujourd'hui la fonction officieuse d'un premier ministre aux responsabilités élargies. *« Légalement, je suis toujours le président. Mais en réalité, c'est M. Mbeki qui dirige l'Afrique du Sud »*, déclarait récemment M. Mandela. Les milieux d'affaires blancs ont déjà pris acte de la transmission du pouvoir. D'après une enquête publiée au début de l'année, la succession du chef de l'Etat n'est plus, pour eux, un sujet d'inquiétude majeure.

M. Mbeki, il est vrai, s'est affirmé comme le maître d'œuvre de la politique de prudence et de rigueur menée par le pouvoir en matière économique. En politique extérieure, il a joué un rôle important dans la montée en puissance de son pays en Afrique, développant le thème d'une *« renaissance africaine »*. Il a également multiplié les voyages à l'étranger pour mieux se faire connaître. Parallèlement, avec le soutien de M. Mandela, le vice-président a renforcé son emprise sur l'ANC. Quitte à provoquer la grogne de la base et susciter des reproches d'autocratisme, M. Mbeki a imposé sa marque à l'appareil du parti. Plusieurs de ses rivaux, comme le populaire Cyril Ramaphosa, ont d'ailleurs préféré quitter la politique pour le monde des affaires plutôt que de se laisser marginaliser.

UN HOMME DE DOSSIER

Le congrès du parti ne fait que consacrer ce patient travail de prise de pouvoir. M. Mbeki est l'unique candidat à la succession de M. Mandela au poste de président de l'ANC. Il aborde le rendez-vous avec sérénité et cherche à en minimiser la portée. Toujours habile à mêler langue de bois et humour pince-sans-rire, le futur patron du parti affirme qu'il s'agit d'un *« congrès ordinaire »*. Les dissensions internes ne sont, à ses yeux, qu'une fabrication des médias. *« Les prises de position de Winnie Madikizela-Mandela ne sont même pas un enjeu pour nous. Il n'y aucun problème à l'intérieur de l'ANC »*, estimait M. Mbeki, quelques jours avant le début du congrès.

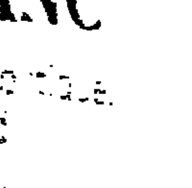
S'il a réussi à s'imposer au sein de l'ANC, cet inconditionnel du *« look »* vestimentaire anglais n'a pas résolu pour autant son problème d'image auprès des habitants des *townships*. Au contraire, les récents déboires de Mme Madikizela-Mandela – toujours populaire dans les cités noires – ont renforcé l'impression, donnée par certains journaux, d'un politicien éliminant sans scrupule ses rivaux pour accéder au pouvoir. De plus, en tant qu'instigateur de la politique gouvernementale, le dauphin de M. Mandela est en première ligne face au mécontentement de la communauté noire.

M. Mbeki ne bénéficie pas non plus de l'aura et de l'autorité incomparables du chef de l'Etat. Ce diplômé en économie de l'université du Sussex, à la barbiche poivre et sel strictement taillée, est avant tout un homme de dossiers qui peut donner l'impression de manquer de chaleur humaine. Même si la faiblesse de l'opposition et la fidélité à l'ANC l'assurent quasiment d'être élu en 1999, M. Mbeki sait qu'il doit accroître sa popularité dans les *townships*. C'est pour cette raison, sans doute, qu'il a récemment durci son discours à l'égard de la minorité blanche.

Le vice-président s'évertue à rassurer sur l'après-Mandela en affirmant qu'il ne faut pas s'attendre à des bouleversements dans la politique de réconciliation, de compromis et de consensus menée jusqu'à présent. Mais, sensible à son image dans les cités noires, il a récemment reproché aux Blancs – non sans un brin de démagogie – de résister au changement et de susciter l'impatience des plus défavorisés.

Fr. Ch.

هكذا من الأصل



En Afrique, Lionel Jospin mettra l'accent sur les problèmes d'immigration

Paris continue à accorder une aide économique très importante au régime marocain

Lionel Jospin a entamé mercredi 17 décembre une visite officielle au Maroc avant de se rendre vendredi au Sénégal puis, samedi, au Mali. Au cours de cette première tournée sur le continent africain, le chef du gouvernement devrait mettre l'accent sur « l'aide au développement » et la politique française d'immigration. Au Maroc où l'accompagnent quatre ministres, M. Jospin sera reçu par le roi Hassan II.

QUE LE MAROC soit le premier pays non européen à accueillir le premier ministre, Lionel Jospin, en visite officielle depuis mercredi 17 décembre, ne manque pas de sel, tant les relations entre les socialistes français et le roi Hassan II ont, au cours des années, été marquées par la suspicion réciproque. Aux yeux du souverain chérifien, les socialistes sont coupables d'avoir toujours été du côté de ses adversaires. Et le PS n'a pas manqué une occasion de dénoncer les atteintes aux droits de l'hommes perpétrées par Rabat. N'est-ce pas Ségolène Royal qui exhortait ses collègues députés à boycotter la dernière visite de Hassan II à l'Assemblée nationale en mai 1996 ? Aujourd'hui chargée de l'enseignement supérieur, elle accompagne, comme trois autres ministres, Lionel Jospin à Rabat.

Le gouvernement socialiste actuel (dont quatre ministres sont nés ou ont vécu au Maroc) préfère mettre l'accent sur les progrès du régime. Il y en a d'incontestables. Profitant d'une tolérance inconnue jusqu'ici, des contre-pouvoirs ont éclos. Une section d'Amnesty International est tolérée au Maroc, même si les pouvoirs publics ne l'ont toujours pas reconnue officiellement, tout comme la branche locale de Transparency International, une association qui lutte contre la corruption. Les bagnes pour prisonniers politiques ont été rasés. La presse locale commence à s'émanciper. Des clubs de réflexion politique voient le jour.

Paris observe avec intérêt les progrès du régime marocain sur la voie de la démocratie. Des élections législatives ont eu lieu en novembre. Logiquement, elles devraient conduire à une *« alternance »* et aboutir à la formation, après le Ramadan, en janvier, d'un gouvernement dirigé pour la première fois par des socialistes.

Rabat a touché les dividendes de sa politique d'ouverture. En visite officielle au Maroc cet été, Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a annoncé que la France faisait sur une croix sur 1,4 milliard de francs dus par Rabat. Avec une annulation de créances de 1 milliard de francs, le gouvernement d'Alain Juppé n'avait pas autant choyé le royaume – ni aucun autre Etat de la région.

Le gouvernement court ainsi le risque de se voir reprocher d'appuyer un régime à la popularité douteuse. Car la monarchie n'en reste pas moins d'essence autoritaire. Monté sur le trône il y a trente-cinq ans, Hassan II continue à régner sans partage en s'appuyant sur le ministre de l'intérieur, Driss Basri, devenu numéro 2 du régime. L'indépendance de la justice reste un mot creux. Ibrahim Serfaty, une figure de proue de l'opposition, en sait quelque chose qui, à soixante et onze ans, ne peut toujours pas retourner au Maroc d'où il a été expulsé *« arbitrairement »* en 1991, comme l'a rappelé le 15 octobre l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH). Les inégalités sociales aussi sont choquantes. Dans les grandes villes, des murailles masquent aux yeux des visiteurs des bidonvilles honteux tandis que l'élite vit à proximité dans un luxe effréné.

Le roi appelle de ses vœux une alternance gouvernementale – gage, dit-il, d'*« un style nouveau et d'hommes nouveaux »* – mais, si elle a lieu, elle se fera sous haute surveillance. Conforme aux pronostics du palais, le résultat des élections législatives de novembre – contesté par l'opposition – en a donné un avant-goût. Avec un paysage politique que se disputent à parts égales l'opposition, le centre-droit et la droite, les socialistes seront contraints de s'allier à la droite et ne disposeront que d'une faible marge de manœuvre.

COMPLAISANCE POUR L'ALGÉRIE

Le Maroc n'est pas le seul pays d'Afrique du Nord où Lionel Jospin risque de se voir reprocher sa complaisance. Au lendemain d'élections locales qui ont vu pour la première fois les frères ennemis de l'opposition kabyle, le Front des forces socialistes (FFS) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), manifester côte à côte contre *« la fraude massive »* organisée, selon eux, par le pouvoir, le ministre français des affaires étrangères a fait l'éloge du *« processus institutionnel »* en cours à Alger. *« Cahin-caha, on voit bien qu'il y a une sorte de processus institutionnel* [qui se met en place] », a fait observer Hubert Védrine invité début décembre du Grand Jury RTL-le Monde-LCI.

Le chef de la diplomatie française a, certes, tempéré son propos et fait la différence entre *« processus institutionnel »* et *« démocratie véritable »*. Il n'empêche : même si à la chambre des députés *« sept ou huit partis se combattent selon des procédés normaux »*, rien ne dit que l'Algérie, dirigée par une caste de généraux, se rapproche d'une démocratie parlementaire. Et la nomination dans les prochains jours par le président Zéroual d'un tiers des membres du futur Sénat (aux pouvoirs beaucoup plus étendus que la chambre des députés) fournira une indication du degré d'ouverture réel du régime.

La Tunisie est un cas particulier. Personne ou presque dans les rangs socialistes n'ose plus vanter les vertus de la démocratie telle que la pratique le président Zine el Abidine Ben Ali. Que le chef de l'Etat tunisien, qui est également le chef du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir, ait fait adopter récemment en conseil des ministres un texte qui octroie aux partis de l'opposition 20 % des sièges au parlement et dans les conseils municipaux quel que soit leur score, en dit long, dix ans après son arrivée au pouvoir, sur l'état d'asservissement de l'opposition tunisienne.

Matignon n'ignore rien des dérives sécuritaires du régime. Mais par *« réalisme »* et pour ne pas se heurter à l'Elysée, Lionel Jospin garde un profil bas. D'autant qu'il veut se persuader qu'en Tunisie, comme en Algérie et au Maroc, l'ouverture économique ouvre inéluctablement la voie à la démocratie. A court terme, ce pari risque de décevoir l'opinion publique des deux côtés de la Méditerranée. Surtout, il ne peut tenir lieu de politique.

Jean-Pierre Tuquoi

La malnutrition tue plus que n'importe quelle épidémie

Le rapport annuel de l'UNICEF estime que sept millions d'enfants meurent chaque année

LA MALNUTRITION tue plus d'enfants que n'importe quelle épidémie, catastrophe naturelle ou guerre. Près de sept millions d'enfants meurent chaque année des conséquences d'une mauvaise alimentation, indique l'Unicef dans son rapport annuel rendu public mardi 16 décembre. Quand elle ne tue pas, la malnutrition laisse chez des millions de survivants des séquelles durables sous forme de handicaps physiques ou mentaux et d'un système immunitaire affaibli.

En Asie du sud, un enfant sur deux souffre de malnutrition. En Afrique, un sur trois. Le nombre absolu de victimes ne cesse d'augmenter malgré des progrès notables accomplis dans certaines régions, notamment en Amérique latine. *« Les ravages de la malnutrition aujourd'hui sont plus importants que ceux de la peste noire en Europe et en Asie au XIVe siècle »*, a déclaré Carol Bellamy, directrice générale du Fonds des Nations unies pour l'enfance, lors de la présentation du rapport annuel.

DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS

L'Unicef estime que la malnutrition est responsable de 55 % des 12 millions de décès d'enfants de moins de cinq ans qui surviennent chaque année. Mais les trois quarts des victimes sont affectées de ce que les spécialistes nomment la malnutrition légère, qui ne s'accompagne d'aucun signe extérieur. Aujourd'hui, 183 millions d'enfants ont un poids anormalement bas pour leur âge, 226 millions présentent un retard de croissance.

Le mode d'alimentation des femmes est particulièrement lié à la santé des enfants. Les femmes enceintes qui souffrent de malnutrition mettent au monde des enfants de poids insuffisant, qui ont un quotient intellectuel inférieur en moyenne de cinq points par rapport aux enfants en bonne santé.

Les pays industrialisés ne sont pas épargnés. L'Unicef considère qu'aux Etats-Unis, plus de 13 millions d'enfants, soit un enfant de moins de douze ans sur quatre, n'obtiennent pas la nourriture dont ils ont besoin, même si, paradoxalement, ils sont nombreux à souffrir d'obésité. Au Royaume-Uni, les familles pauvres connaissent des risques de santé liés à l'alimentation, notamment en fin de mois, avant que ne soient versées les allocations mensuelles. En France, les plus pauvres consacrent près d'un quart de leur budget à l'alimentation, mais leur nourriture est déséquilibrée au détriment des fruits et des légumes ; selon une enquête, 63 % des nouveau-nés sont carencés en fer, et 55 % souffrent d'anémie.

Carol Bellamy estime que *« la victoire sur la malnutrition est à notre portée »*. Déplorant le fait que la malnutrition *« ne retienne pas l'attention »* et reste largement *« invisible »*, *elle estime que « comme des progrès en matière de vaccination ont pu être réalisés dans les années 80, des suppléments nutritionnels simples et peu onéreux pourraient être l'une des mesures de santé publique les plus importantes de la fin des années 90 »*.

Michèle Aulagnon

Un contrat conclu entre Paris et Abou Dhabi assurera 15 000 emplois pendant cinq ans

ABOU DHABI
de notre envoyé spécial

La visite que le président de la République a effectuée lundi 15 et mardi 16 décembre à Abou Dhabi, capitale de l'Etat des Emirats arabes unis (EAU), a été fructueuse. Jacques Chirac, accompagné du ministre de la défense, Alain Richard, et du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a pu annoncer la conclusion, après plus de quatre ans de négociations, d'un contrat *« de plus de 20 milliards de francs »* entre les sociétés Dassault Aviation, Thomson-CSF, Matra et la Snecma d'une part, les Emirats de l'autre. Trente Mirage 2000-9 vont être fournis à l'armée émiratie, qui modernisera par ailleurs trente-trois Mirage 2000 SAD-8 déjà en fonction. Ce contrat, qui représente 16 milliards de francs environ pour la partie avion et 4 milliards pour les armements en missiles, va représenter une charge de travail de *« 15 000 emplois pendant cinq ans »*.

La perspective de ce contrat avait justifié la présence autour du chef de l'Etat d'une forte délégation d'hommes d'affaires, emmenée notamment par Serge Dassault et Jean-Luc Lagardère. Comme un accord en appelle souvent un autre entre la France et les Emirats, M. Chirac a aussitôt ajouté qu'il avait profité de l'occasion pour dire *« à nos amis émiratis les avantages qu'ils auraient à choisir comme avion futur le Rafale »*. Le président a invité les industriels français engagés dans ce projet controversé, du fait de son coût, à faire *« un vrai effort pour convaincre »*. Face à l'Eurofighter, à l'avion russe Sukhoï-37 et au F-16 américain, il leur faut présenter un produit *« de même qualité et de même prix »*, a recommandé M. Chirac.

Pour autant, et alors qu'Aéroport de Paris (ADP) a elle aussi conclu à l'occasion de cette visite un contrat pour la modernisation et l'extension de l'aéroport d'Abou Dhabi, le président de la République a estimé que l'entente entre les deux pays permet, à présent, de *« dépasser »* les relations acheteur-vendeur : *« Il faut* (...) *mettre en place un véritable partenariat, exporter de la technologie et s'associer aux Emiratis pour développer des matériels et des services de haute technologie. »* M. Chirac a évoqué l'exploitation d'un champ gazier, des projets d'usine de dessalement et d'usine d'engrais chimiques, ainsi que la création d'un département de français à l'Université el-Aïn, dans l'émirat d'Abou Dhabi.

Cette coopération pourrait s'appuyer sur l'ancienneté d'un rapprochement voulu *« par cheikh Zayed* [le président de la Fédération] *et le général de Gaulle »*, a rappelé M. Chirac. Les deux présidents ont pu constater leurs convergences. Processus de paix, Iran, Irak, aucune feuille de papier à cigarette, à en croire le président de la République, ne pourrait ainsi être glissée entre la France et les Emirats arabes unis.

C'est le cas à propos du contentieux territorial opposant les Emirats à l'Iran, qui occupe depuis 1971 trois îles du Golfe, la Petite et la Grande Tombe et Abou Moussa. Paris, comme Abou Dhabi, a *« toujours eu pour position »* que les contentieux territoriaux soient tranchés *« par la Cour internationale de justice »*, a indiqué M. Chirac, qui a souhaité *« que l'Iran le comprenne »*.

L'attitude du gouvernement israélien suscite les mêmes inquiétudes. La France, l'Europe et le monde *« sont de plus en plus irrités »* par la *« mise en panne »* du processus de paix israélo-arabe, a affirmé M. Chirac. Peu optimiste, il s'est cependant félicité de l'évolution des Etats-Unis, moins hostiles que par le passé à ce que *« la France et l'Europe prennent leurs responsabilités »* dans la région. Il a évoqué *« une initiative commune avec les Américains »*, sans en préciser pourtant ni la forme ni la date.

Gilles Paris

COMMENTAIRE

UNE VOIE MÉDIANE POUR DASSAULT

Conclu grâce à un fort engagement de l'Etat français qui ne s'est jamais démenti, le contrat de 4 milliards de dollars, qui vient d'échoir à Dassault-Aviation – maître d'œuvre du Mirage 2000-9 –, et qui était attendu depuis quelques années déjà, contribuera à regarnir les carnets de commandes du groupe aéronautique présidé par Serge Dassault et de ses partenaires industriels. Cependant, la signature du marché intervient au moment où, de surcroît, l'Etat français presse le groupe privé de rapprocher ses activités électroniques de Thomson-CSF, avec Alcatel, et ses activités aéronautiques de celles du groupe Aerospatiale, pour la mise sur pied, dans un second temps, d'un « pôle » européen autour de la nouvelle société Airbus Industrie. On pourrait donc en conclure que l'Etat, fort de son succès aux Emirats arabes unis, vient de se donner les moyens de faire comprendre à Dassault où se trouve son intérêt.

Entre le repli sur soi, qui l'amènerait à se braquer contre toute idée d'un rapprochement avec Aerospatiale, et une incitation à se fondre dans un ensemble industriel plus large, où il lui semblerait courir le risque de perdre son identité, Dassault est placé, en réalité, devant une voie médiane : il peut désormais se donner le temps de choisir. Le contrat des Mirage 2000-9 lui procure un ballon d'oxygène, en attendant le Rafale.

S'ajoutant aux succès commerciaux à l'exportation qui font des filiales Dassault-Systèmes (le chef de file européen de la conception assistée par ordinateur) et Dassault-Falcon (le seul constructeur d'avions d'affaires et de liaison à réaction) des affaires rentables, cette nouvelle commande incitera le groupe Dassault à considérer que le temps travaille pour lui et à ne pas se jeter tête baissée dans une coopération franco-française, puis européenne, qui ne fait fondamentalement pas partie de sa culture.

Jacques Isnard

Bill Clinton rappelle que l'option militaire reste possible contre l'Irak

WASHINGTON
de notre correspondant

Bien qu'il faille attendre le rapport que Richard Butler, le chef de la commission des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak (Unscom) doit faire jeudi 18 décembre devant le Conseil de sécurité, il est d'ores et déjà clair, pour le président américain, Bill Clinton, que Bagdad ne s'est pas plié à l'obligation d'ouvrir tous les sites aux inspections des experts militaires.

Lors d'une conférence de presse mardi à Washington, quelques heures après que M. Butler eut annoncé de Bagdad que l'Irak interdisait à jamais l'accès des sites dits présidentiels aux inspecteurs du désarmement, M. Clinton a réaffirmé qu'il n'écartait aucune option (euphémisme habituel pour envisager des frappes militaires). M. Clinton s'est cependant gardé de la moindre rhétorique menaçante, comme pour laisser, une nouvelle fois, le maximum de chances à une solution diplomatique. Interrogé sur le point de savoir si le président irakien n'est tout simplement pas... fou, M. Clinton a longuement réfléchi avant de répondre : *« S'il l'est, il est parfois follement intelligent, et puis, à d'autres moments, il fait quelque chose qui paraît exaspérant de stupidité. »*

UN TON CONCILIANT AVEC L'IRAN

D'après lui, le président Saddam Hussein s'est fourvoyé en tablant sur le fait que d'*« autres pays »* (allusion à la France et à la Russie), envers lesquels l'Irak est endetté et qui, pour cette raison, veulent *« faire des affaires avec lui »*, étaient prêts à rompre la solidarité des pays alliés lors de la guerre du Golfe. Il pensait aussi – à tort selon M. Clinton –, que les Etats-Unis n'accepteraient jamais de lever les sanctions contre l'Irak, quelle que puisse être l'attitude de ce pays. Enfin, il savait pouvoir *« jouer la carte »* des souffrances du peuple irakien auprès de l'opinion internationale.

M. Clinton s'est dit concerné par le sort des enfants irakiens, mais a souligné que leur plus gros problème, c'était... Saddam Hussein, lequel n'a pas craint, par ailleurs de lancer des missiles SCUD sur Israël et d'utiliser des armes chimiques *« contre les Iraniens et les Kurdes »*. Les sanctions doivent donc être maintenues, aussi longtemps que Bagdad ne se sera pas plié aux résolutions de l'ONU.

Le président, qui s'est d'autre part dit *« très encouragé »* par l'offre de *« dialogue »* faite par le président iranien, Mohamad Khatami, a adopté un ton conciliant envers Téhéran. Il n'a pas l'intention de briser l'isolement dans lequel les Etats-Unis veulent maintenir l'Iran, notamment parce que le régime est toujours accusé de soutien au terrorisme, d'opposition au processus de paix israélo-arabe et d'acquisition d'armes de destruction massive. Mais M. Clinton reconnaît qu'*« une discussion »* est en cours pour savoir comment amorcer *« un dialogue honnête »* avec l'Iran sur ces différents sujets.

M. Clinton a salué en l'Iran *« un pays au grand passé et duquel, à plusieurs époques, les Etats-Unis ont été très proches »*. Aussi, juge-t-il *« tragique »* que les deux pays se soient séparés. Dans l'immédiat, l'administration est donc intéressée par un dialogue, mais souhaite vérifier si les propos iraniens seront suivis de propositions concrètes.

Laurent Zecchini

La France est « résolue à agir » contre les criminels de guerre en Bosnie

Lionel Jospin a jugé « inacceptables » les accusations du procureur du Tribunal pénal international, Louise Arbour, et n'a pas clarifié la position de la France sur les témoignages de ses officiers, à l'origine de la polémique entre Paris et la responsable de la juridiction internationale

S'exprimant à l'Assemblée nationale, mardi 16 décembre, Lionel Jospin a affirmé que *« la France est résolue à agir »* contre les criminels de guerre en Bosnie-Herzégovine. Il a souligné que Paris ne mène pas de politique *« particulière »* sur le dossier bosniaque, et que les décisions sont prises conjointement avec les partenaires occidentaux. M. Jospin a critiqué le procureur du Tribunal pénal international (TPI), Louise Arbour, estimant que ses accusations selon lesquelles les criminels de guerre se sentiraient *« en sécurité absolue »* dans le secteur de l'OTAN sous contrôle français en Bosnie étaient *« inacceptables »*. Il n'a par ailleurs pas clarifié la position française sur la coopération avec le TPI qui était, après des propos très critiques du ministre de la défense Alain Richard à l'égard du Tribunal, à l'origine de la polémique entre Paris et Mme Arbour. Le TPI a des difficultés à recueillir les témoignages des officiers français au stade des enquêtes, et Paris s'oppose à ce qu'ils aillent jamais témoigner lors des audiences à La Haye

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, a assuré, mardi 16 décembre à l'Assemblée nationale, que *« la France est résolue à agir »* contre les criminels de guerre en ex-Yougoslavie. *« A nos yeux, aucun criminel de guerre ne doit échapper au jugement, aucun crime ne doit rester impuni »*, a-t-il déclaré. C'est la première fois depuis son arrivée à Matignon que M. Jospin s'exprime sur le problème des criminels de guerre en Bosnie-Herzégovine et sur celui des relations entre la France et le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye. Son intervention était donc très attendue, concernant un dossier sensible sur lequel la France n'a pas toujours eu de politique cohérente.

Car l'attitude de Paris sur l'ex-Yougoslavie a varié au gré des années. L'époque Mitterrand fut celle d'un proserbisme à peine voilé et, pour l'armée, l'époque des humiliations infligées aux « casques bleus ». Puis il y eut l'année 1995, au cours de laquelle Jacques Chirac a offert aux militaires l'occasion de combattre un peu et de redorer leur blason. Le président français avait multiplié les discours qui tranchaient avec la « neutralité » mitterrandienne face aux belligérants ; il était devenu le héros de Sarajevo assiégée. Enfin, il y a le Chirac de l'après-Dayton, qui semble avoir quelque peu abandonné le dossier bosniaque aux Américains, pilotes du processus de paix dans les Balkans. Un président qui semble aussi soutenir systématiquement l'avis des état-majors militaires, qui expriment en coulisse des opinions souvent antibosniaques et antiaméricaines.

Entre les divergences qui s'expriment à propos de la Bosnie-Herzégovine, Lionel Jospin a tranché : la France parle d'une seule voix. Le premier ministre reprend à son compte l'opinion de l'armée, de l'Elysée, du Quai d'Orsay, effaçant les espoirs de certains socialistes ou d'organisations de défense des droits de l'homme d'un changement de politique.

MANQUE DE COOPÉRATION

Lionel Jospin répondait au procureur du TPI, Louise Arbour, qui a dénoncé à la fois la *« non-coopération »* de Paris avec le Tribunal pénal international et l'ambiguïté française sur la question de l'arrestation des criminels de guerre. M. Jospin a jugé *« inacceptables »* les *« allégations »* et les *« imputations scandaleuses »* de Louise Arbour sur le fait que les criminels de guerre se sentiraient *« en sécurité absolue »* dans le secteur de l'OTAN sous contrôle français en Bosnie, comme elle l'avait déclaré au *Monde* samedi 13 décembre. *« Nous n'accepterons pas que notre pays soit désigné injustement à la critique publique »*, a déclaré le premier ministre.

Comme le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, la veille, M. Jospin a souligné le caractère conjoint des décisions prises sur la Bosnie-Herzégovine. La France ne mène pas de politique *« particulière »* mais une politique commune, et les militaires obéissent à *« un commandement intégré »*. Paris souligne que les criminels de guerre ne sont actuellement guère plus inquiétés en secteurs américain et britannique. *« Il n'y a rien qui autorise quiconque à dire qu'il y aurait impunité pour les criminels »* dans la zone où sont déployés les soldats français, a dit le premier ministre. En revanche, Lionel Jospin n'a pas véritablement éclairci ce qui fait la spécificité française à l'égard des criminels de guerre, et qui était à l'origine de la polémique déclenchée par les propos du ministre de la défense Alain Richard, à savoir le manque de coopération de Paris avec le TPI sur les enquêtes en cours et les procès qui s'annoncent. M. Richard avait affirmé que les militaires français ne témoigneraient *« jamais »* à la barre du Tribunal. *« La France est prête à poursuivre les discussions sur les modalités de cette coopération »*, a déclaré le premier ministre. C'est précisément sur ce point que la France s'illustre, car ses partenaires occidentaux ont tout simplement accepté les « modalités » en vigueur au TPI, notamment les dépositions orales des témoins et les contre-interrogatoires.

Le chef du gouvernement s'est par ailleurs félicité des soutiens obtenus par Paris dans son différend avec le TPI. Ces soutiens, de l'OTAN et des Etats-Unis entre autres, ont, comme l'intervention gouvernementale, occulté le vrai débat. Le TPI devra attendre pour savoir s'il pourra un jour appeler des officiers français à témoigner à la barre. En l'absence des chefs politiques et militaires serbes dans ses geôles, le Tribunal a besoin d'éléments concrets pour prouver l'échelle des responsabilités dans les faits reprochés. Or, coiffés du béret bleu de l'ONU, des officiers français entretenaient des contacts quotidiens avec des responsables qui ordonnaient parallèlement les carnages qui ont ensanglanté l'ex-Yougoslavie.

Rémy Ourdan

TROIS QUESTIONS À...

JEAN COT

1 Vous qui avez commandé les forces de protection de l'ONU (Forpronu) en ex-Yougoslavie de juillet 1993 à mars 1994, comment expliquez-vous l'attitude actuelle de la France vis-à-vis du Tribunal pénal (TPI) ?

Je ne m'explique pas pourquoi ça bloque au ministère de la défense. Je constate seulement qu'en France il y a actuellement un malaise au sujet du TPI. Mais on prend des risques lorsque l'on ne veut pas collaborer avec lui. Le monde finit par se demander quelle est la position de la France, un pays qui a pourtant porté ce tribunal sur les fonts baptismaux. On s'interroge sur le rôle que nous jouons. Les politiques ne peuvent pas tout à la fois demander aux généraux de ne pas témoigner et en même temps parler à leur place. A moins qu'il y ait des choses à cacher, mais je ne sais pas quoi.

2 Vous êtes l'un des rares militaires français à avoir été entendus par des magistrats du TPI, comment s'est déroulée votre audition ?

C'était une audition informelle, réalisée à Paris, qui a duré assez longtemps, six heures, suivant une méthode anglo-saxonne. C'est-à-dire que le domaine d'investigation est très large et que l'on ne voit pas toujours le pourquoi des questions que l'on nous pose. Elles semblaient très éloignées du sujet principal, à savoir les criminels de guerre. On a ressorti des archives, on m'a présenté des textes que j'avais écrits et que l'on m'a demandé d'authentifier, sans que je sache à quoi cela pouvait leur servir.

3 Pourquoi n'êtes-vous pas allé témoigner à la barre du TPI ?

J'aurais souhaité aller devant le tribunal à La Haye, mais le TPI ne me l'a pas demandé. Je n'ai rien à me reprocher. Je n'ai aucun problème, d'aucune sorte, pas plus que je ne me suis posé la question de savoir si mon témoignage était utile ou pas. Je suis un militaire qui fait ce qu'on lui dit de faire. Le TPI a voulu m'entendre. J'ai accepté, d'autant qu'à l'époque je n'ai subi aucune pression de la part du ministère pour m'y inciter ou m'en empêcher.

Propos recueillis par Christophe Châtelot

COMMENTAIRE

COHABITATION D'ABORD

Lionel Jospin n'a pas pris la moindre distance avec son ministre de la défense qui, il y a quelques jours, avait engagé publiquement les hostilités avec le Tribunal de La Haye. Comme si la France était en guerre contre le TPI et que cette guerre appelait l'union sacrée, il a rejeté sans état d'âme les reproches de Mme Arbour. Comme s'il voulait surtout trancher en faveur de la cohabitation, il a fait bloc avec l'Elysée, dans une affaire qui en réalité divise les milieux politiques et choque l'opinion.

C'est le même homme qui, il y a deux ans, écrivait dans ces colonnes : *« Je n'admets pas la raison d'Etat. La morale et le respect des règles démocratiques doivent rester le fondement des relations extérieures d'un pays comme le nôtre, qui doit être porteur d'un certain nombre de valeurs universelles. »*

M. Jospin a choisi l'invective. Sans une phrase qui témoignât d'une sensibilité au drame de l'ex-Yougoslavie ; sans la moindre allusion à l'enjeu que représente l'avènement d'une justice pénale internationale ; sans un hommage pour le travail de Louise Arbour ; sans un mot conciliant pour les demandes qu'elle adresse à Paris ; sans un début d'explication enfin sur le comportement de la France envers le TPI.

L'opinion pourtant demandait à comprendre. Pourquoi rechigne-t-on à laisser les militaires français produire leur témoignage au TPI ? Comme Hubert Védrine, M. Jospin a esquivé cette question et choisi de récuser Mme Arbour sur un autre terrain où, en raison du secret de l'instruction, elle ne pourra pas suivre : celui de la *« sécurité »* dont jouissent les criminels de guerre en Bosnie. Nier ne sert à rien : le parti pris d'inertie des soldats occidentaux en Bosnie a été réaffirmé encore publiquement lors de la réunion de l'OTAN mardi. Il faudrait l'expliquer, ou bien le démentir par les faits.

Peut-être les relations de la France avec le TPI connaîtront-elles un jour une amélioration. M. Jospin a manqué mardi l'occasion d'en apparaître comme l'artisan.

Claire Tréan

La SFOR ne modifiera pas son comportement envers les personnes recherchées

BRUXELLES
de notre correspondant

Les turbulences engendrées par la polémique entre les autorités françaises et Louise Arbour, procureur au Tribunal pénal international de La Haye (TPI), n'ont pas troublé, du moins officiellement, les débats de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN qui se tenait, mardi 16 décembre, au siège de l'organisation à Bruxelles.

Les accusations de laxisme portées par Mme Arbour contre des militaires français soupçonnés de garantir l'impunité des criminels de guerre résidant en Bosnie ont à nouveau été qualifiées de *« scandaleuses »* par Hubert Védrine, ministre français des affaires étrangères. Ce dernier s'est de plus félicité du communiqué publié lundi à ce sujet par Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN, qui constitue à ses yeux un soutien plein et entier à l'attitude des Français sur le terrain.

Il n'y aura pas, en tout cas, de modification du comportement de la force de stabilisation en Bosnie (SFOR) vis-à-vis de ces criminels recherchés par le TPI : il s'agit pour elle d'amener les « parties » à respecter ce volet des accords de Dayton, et à ne procéder elle-même à des arrestations que si la rencontre avec les présumés criminels est fortuite et leur capture sans danger pour des vies humaines.

L'OTAN s'interroge par ailleurs sur l'« après SFOR », le mandat de cette force internationale venant à échéance fin juin 1998. Même si le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a une fois de plus souligné que le président Clinton n'avait pas encore pris de décision sur le maintien ou le retrait des troupes américaines en Bosnie, tout le monde s'accordait à penser que le principe d'une poursuite de l'opération internationale était acquis. Reste à savoir sous quelle forme et avec quelle ampleur cette présence allait s'organiser.

Les schémas proposés par le comité militaire de l'OTAN envisagent plusieurs options, allant du retrait pur et simple jusqu'au maintien du niveau actuel des forces engagées (30 000 hommes). Un consensus semble se dégager sur le maintien d'un dispositif allégé à 15 000 ou 20 000 hommes avec des missions adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain. Ainsi, la SFOR ne serait plus déployée le long des lignes de séparation entre les zones contrôlées par les parties bosniaques, mais seraient concentrées sur les « points sensibles », comme Brcko ou Mostar.

L'AMERTUME DES RECALÉS

L'hypothèse avancée par Washington de remplacer les unités purement militaires par des unités de gendarmerie militarisée est rejetée par des Européens qui voient là une manière détournée pour les Etats-Unis de diminuer son engagement : seules, en effet, la France, l'Italie et l'Espagne disposent d'unités de ce type. Les décisions définitives sur l'« après-SFOR » devraient en tout cas être prises au cours du premier trimestre 1998.

L'autre sujet majeur de la rencontre de Bruxelles était la signature solennelle du protocole d'adhésion à l'OTAN de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. Robin Cook, secrétaire au Foreign Office, a voulu clôturer l'ère de la guerre froide en utilisant les mêmes mots que son illustre compatriote Winston Churchill avait employés pour en déplorer l'avènement. *« Rideau sur le rideau de fer ! »*, s'est-il exclamé pour saluer l'entrée des nouveaux membres. Les ministres des affaires étrangères des seize pays de l'Alliance ont ainsi avalisé au siège de l'organisation à Bruxelles la décision prise au mois de juillet, lors du sommet de Madrid. L'entrée définitive des « nouveaux » devrait être chose faite au mois d'avril 1999 à l'occasion des cérémonies du cinquantième anniversaire de l'OTAN, dont il a été décidé qu'elles se dérouleraient à Washington. D'ici là, les Parlements des Seize auront été amenés à ratifier ces accords, et l'organisation à mettre en place de nouvelles structures internes.

Les réjouissances et congratulations officielles qui ont accompagné l'accueil de trois anciens membres du pacte de Varsovie au cœur de ce qui fut le camp adverse n'ont pas adouci l'amertume des pays candidats recalés. La France et l'Italie, qui avaient été de fervents partisans d'un élargissement incluant la Slovénie et la Roumanie, ont obtenu que le cas de ces pays ne soit pas oublié. Alors que le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, mettait en garde les Alliés contre des promesses spécifiques pouvant être faites à tel ou tel pays, les Européens obtenaient que figure dans le communiqué final de la réunion de Bruxelles une référence à l'article VIII de la résolution de Madrid, qui affirmait la vocation de la Roumanie et de la Slovénie à faire partie du club atlantique. Un compromis qui évite de citer des noms sans désespérer Ljubljana et Bucarest...

Luc Rosenzweig

Menaces turques

La colère turque consécutive au récent rejet par le sommet de Luxembourg de sa candidature au processus d'élargissement de l'Union européenne s'est à nouveau manifestée lors de la réunion des ministres de l'OTAN. Ismail Cem, ministre turc des affaires étrangères, a annoncé avant l'ouverture de la réunion de l'Alliance que son pays allait procéder à une *« intégration renforcée »* à la Turquie de la partie nord de Chypre si l'UE entamait des négociations d'adhésion avec le gouvernement de la République de Chypre.

Cette prise de position a été poussée plus loin par un officiel d'Ankara, qui n'hésite pas à évoquer l'éventuelle annexion de Chypre-nord. Les ministres de l'OTAN réunis à Bruxelles ont été soulagé que la Turquie ne bloque pas l'élargissement de l'Alliance, mais se montrent préoccupés d'une possible escalade entre Athènes et Ankara.

Le général de la Presle souligne les difficultés du commandement en Bosnie

LE GÉNÉRAL Bernard de la Presle, qui a commandé la Forpronu entre février 1994 et mars 1995, vient d'adresser une note d'information au groupe de liaison G2S – un « club » de réflexion réunissant des officiers généraux et supérieurs – dans laquelle il évoque, rétrospectivement, les difficultés rencontrées sur le terrain par les chefs militaires en Bosnie dans l'exercice de leur commandement. Le général de la Presle, aujourd'hui gouverneur militaire des Invalides, à Paris, a participé aux négociations de Dayton, qui ont conduit aux accords de paix de Paris en décembre 1995. Il fut le conseiller militaire de Carl Bildt, le diplomate suédois chargé de veiller à l'application du volet civil de ces accords.

Dans sa note, le général de la Presle reflète l'esprit critique de nombreux militaires français appelés à servir en Bosnie depuis 1992.

D'abord, l'ancien « patron » de la Forpronu fustige *« la dilution des responsabilités opérationnelles et politiques au niveau de l'application des volets civils »* des accords. *« Les principaux acteurs internationaux et nationaux, institutions, fonds, agences ou ONG agissent selon leur propre logique et sans coordination efficace »*, estime-t-il, face à un *« Haut représentant »* de la communauté internationale *« structurellement privé d'une autorité véritablement fédératrice »*. Pour autant, il faut que la France reste active sur le territoire, et pas seulement avec des troupes. En particulier, écrit le général de la Presle, *« il serait au moins aussi important que nos diplomates, nos économistes, nos juristes et nos entreprises s'engagent en Bosnie-Herzégovine aussi résolument que leurs homologues germaniques ou anglo-saxons »* de façon à y investir.

Ensuite, l'auteur de la note dénonce *« le caractère extraordinairement exhaustif, ambitieux et, surtout, complexe »* des multiples dispositions des accords de paix en matière constitutionnelle. Il s'agit, relève-t-il, d'*« une construction à multiples étages plus ou moins interdépendants que nos démocraties modernes seraient elles-mêmes bien en peine de mettre en œuvre »*. Le général de la Presle assimile l'application de ces textes à *« un impossible défi »* dès lors qu'il n'existe pas, chez les dirigeants des entités en Bosnie, de volonté réelle de coopération sur le terrain.

De même, l'ancien « patron » de la Forpronu invoque *« l'incapacité de la force armée et de la contrainte à obtenir rapidement des résultats »*. *« Une force militaire musclée*, écrit-il, *sait faire taire les canons et séparer des combattants. L'OTAN l'a d'autant mieux réussi en Bosnie que les initiateurs de la guerre souhaitaient la fin des combats par une séparation physique »*. *« En revanche*, ajoute-t-il, *des F-16, des chars et des LRM* [lance-roquettes multiples] *ne sont pas de nature à imposer une réconciliation qui soit franche, sereine et durable entre communautés »*.

Enfin, le général de la Presle souligne *« l'incompatibilité »*, à ses yeux, des objectifs poursuivis. Il y a incompatibilité entre *« l'unité de la Bosnie et l'établissement de liens privilégiés entre les entités et des alliés pour le moins différents »* : entre le développement économique de la Bosnie et *« des sanctions contre l'une de ses entités »* ; et entre le désarmement général et *« le réarmement de certains »*. *« L'arrestation exigée par les uns, comme préalable à toute réconciliation, d'inculpés criminels de guerre que d'autres considèrent comme des héros nationaux injustement accusés »*, est aussi, pour lui, un objectif incompatible.

Jacques Isnard

Une défense du général Janvier

Le général Bertrand de la Presle a pris récemment en public la défense du général Bernard Janvier, qui a commandé la Forpronu entre mars 1995 et janvier 1996. Il s'est dit *« choqué par la discrétion de la défense du général Janvier par les autorités politiques françaises dans le cadre des attaques indignes dont il a fait l'objet pour les événements de 1995 en Bosnie »*. Le général Janvier a été confronté à la conquête, par les Serbes, de l'enclave de Srebrenica et au massacre des musulmans qui a suivi. Officier en activité – il dirige l'Institut des hautes études de défense nationale – soumis au devoir de réserve, le général Janvier n'a pas été autorisé à paraître devant le TPI de La Haye. Le règlement de discipline générale dans les armées lui interdit de mettre en cause un organisme international ou un gouvernement étranger.

هكذا من الاصل

Des fichiers du Système informatisé Schengen piratés en Belgique

BRUXELLES. Des données informatiques émanant des fichiers du système informatisé européen de Schengen ont été volées ces derniers mois à Bruxelles, puis revendues à des groupes criminels, notamment aux Pays-Bas, a-t-on appris, mardi 16 décembre, de source judiciaire belge. Soupçonné d'être à l'origine de ce détournement, un fonctionnaire du Service général d'appui policier belge (SGAP), organe centralisateur de renseignements pour le compte des différents corps de police du royaume, est sous les verrous depuis le 16 novembre, a-t-on indiqué de même source. Le parquet de Bruxelles, où le dossier est à l'instruction, a décrété le silence total sur cette affaire et se refuse à tout commentaire.

Centralisé à Strasbourg, le Système informatisé Schengen (SIS) est le premier système de renseignement commun aux services de police, de gendarmerie et de douane des pays de l'Union européenne (UE). Il rassemble plus de 4,5 millions de données, à la fois sur des personnes recherchées, disparues ou indésirables, et sur des objets (véhicules volés et disparus, armes, contrefaçons de billet de banque). – *(AFP)*

Des centaines de talibans prisonniers ont été massacrés en Afghanistan

GENÈVE. Des centaines de talibans prisonniers ont été massacrés, vraisemblablement en septembre, dans le nord de l'Afghanistan, après avoir été jetés parfois vivants dans des puits où des grenades ont été lancées, a déclaré, mardi 16 décembre, un porte-parole de l'ONU. Ce dernier rendait compte d'une mission du rapporteur des Nations unies sur l'Afghanistan, le sud-coréen Paik Choong-Hyun. Par ailleurs, le rapporteur spécial de l'ONU s'est rendu dans deux autres zones du nord du pays où des dizaines de villageois ont été tués en septembre, cette fois par les talibans. Les massacres les plus graves de talibans se sont produits à l'est de Mazar-i-Sharif, la métropole du nord de l'Afghanistan. Le rapporteur y a inspecté des charniers renfermant plus de deux mille morts, qui seraient des talibans capturés. Abdul Malik Pahlawan, un ancien adjoint chef de guerre local anti-taliban, le général Abdul Rachid Dostom, est accusé d'être responsable des massacres. – *(AFP)*

Dix-sept Albanais du Kosovo sont condamnés pour terrorisme

BELGRADE. Un tribunal serbe a condamné, mardi 16 décembre, dix-sept Albanais à des peines de quatre à vingt ans de prison pour activités terroristes dans la province méridionale du Kosovo, peuplée à 90 % d'Albanais de souche. Deux des accusés ont été acquittés, faute de preuves, a dit un témoin. Les prévenus, arrêtés en avril, étaient accusés d'appartenir à l'Armée de libération du Kosovo (ALK) ainsi que de meurtres et tentatives de meurtre, à la suite de dizaines d'attentats contre des policiers, des commissariats et des foyers de réfugiés. – *(AFP)*

Projet européen de satellites de communications militaires

PARIS. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France ont décidé, mardi 16 décembre, de lancer la phase de définition de leur futur système commun de télécommunications militaires par satellites géostationnaires, connu sous le nom de programme Trimilsatcom. Deux contrats d'études seront confiés – en concurrence – à Alcatel et Matra Marconi Space (MMS). Une fois ces études achevées, la réalisation de cette constellation de satellites, avec ses stations au sol, sera attribuée à un seul maître-d'œuvre. Trimilsatcom prendra la relève du système national français Syracuse et du système national britannique Skynet. L'Allemagne n'est pas équipée de transmissions militaires spatiales. Le programme est évalué à 13 milliards de francs et il devrait être opérationnel après 2005.

La convalescence de Boris Eltsine est plus longue que prévu

MOSCOU. Le président russe, Boris Eltsine, dont l'état était stationnaire, mardi 16 décembre, près d'une semaine après son hospitalisation, se prépare à une longue convalescence d'environ trois semaines, ont indiqué des sources anonymes au Kremlin. M. Eltsine, soixante-six ans, hospitalisé mercredi pour une *« infection respiratoire aiguë »*, dans une maison de repos de l'ouest de Moscou, ne devait initialement rester loin du Kremlin qu'une dizaine de jours. Ses médecins ont annoncé mardi que son état était *« stationnaire »* et plusieurs sources haut placées ont indiqué que le chef de l'Etat, opéré du cœur en novembre 1996, devrait se reposer plus longtemps que prévu mais continuerait de travailler *« de façon active sur ses dossiers »*. – *(AFP)*

DÉPÊCHES

■ **CONGO : le président Denis Sassou Nguesso** a déclaré, mardi 16 décembre, qu'il souhaitait que des élections aient lieu au Congo *« dans les plus brefs délais »*. M. Sassou Nguesso, actuellement en visite privée en France, a fait cette déclaration à l'issue d'un entretien avec le premier ministre Lionel Jospin. Il doit rencontrer le président Jacques Chirac samedi 20 décembre. – *(AFP, Reuters.)*

■ **ROYAUME-UNI : trois membres de l'Armée républicaine irlandaise (IRA)** ont été reconnus coupables, mardi 16 décembre, de préparation d'attentats à la bombe dans Londres et de détention d'explosifs. Brian McHugh a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle, Patrick Kelly à vingt ans et James Murphy à dix-sept ans d'emprisonnement. Ils avaient été arrêtés lors d'un raid mouvementé mené par les forces britanniques de sécurité après l'attentat de février 1996 commis dans le quartier londonien des Docks, qui marquait la fin d'une trêve décrétée par l'IRA. – *(Reuters.)*

■ **OMAN : le sultan Qabous ben Saïd** a procédé, mardi 16 décembre, à un remaniement ministériel, en vertu duquel quatre nouveaux ministres – dont celui du pétrole – entrent au gouvernement et quatre autres en partent. – *(AFP)*

■ **ÉGYPTE : l'imam d'el Azhar,** Cheikh Mohamad Sayed Tantaoui, a affirmé mardi 16 décembre, avoir refusé de signer avec le grand rabbin d'Israël, Israël Lau, une déclaration commune condamnant le terrorisme. *« Je lui ai répondu que nous n'en avions pas besoin car j'appelle personnellement tous les jours à lutter contre le terrorisme »*, a déclaré Cheikh Tantaoui, qui suggère en revanche que les dignitaires musulmans, chrétiens et juifs publient un communiqué commun en ce sens, car *« la déclaration serait alors significative »*. – *(AFP)*

■ **ITALIE : une femme soupçonnée d'être le chef d'un des clans les plus importants** de la Sacra Corona Unita, la mafia des Pouilles, a été arrêtée mercredi 17 décembre à Brindisi (Sud-Est), selon des sources policières. – *(AFP)*

Le gouverneur de la banque centrale dirigera le prochain gouvernement tchèque

Des élections législatives anticipées pourraient avoir lieu au printemps

Le président Vaclav Havel a chargé, mardi 16 décembre, Josef Tosovsky, gouverneur de la banque centrale de la République tchèque, de constituer le futur gouvernement. Ce libéral, dont la nomination a été bien accueillie par les milieux économiques, bénéficie du soutien conditionnel de l'opposition sociale-démocrate et communiste, qui réclame l'organisation d'élections législatives anticipées au printemps prochain

PRAGUE
de notre correspondant

Le président Vaclav Havel a désigné, mardi 16 septembre, le gouverneur de la Banque nationale tchèque, Josef Tosovsky, pour succéder à Vaclav Klaus, démissionnaire, à la tête du gouvernement. Cette nomination, souhaitée depuis plusieurs jours par le chef de l'Etat mais incertaine jusqu'au dernier moment, a été bien accueillie par les milieux économiques et par la quasi-totalité de la classe politique, y compris les communistes, qui considèrent ce choix *« acceptable »*. Outre les républicains (extrême droite), l'exception notable est M. Klaus, qui s'est déclaré *« surpris par la décision rapide »* de M. Havel.

Le premier ministre sortant, fort de sa facile réélection à la tête du Parti démocratique civique (ODS) lors du Congrès extraordinaire tenu ce week-end, a tenté, le lendemain, de compliquer les desseins présidentiels en annonçant, sûr de lui, que l'idée de nommer *« dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures »* un nouveau chef de gouvernement était *« irréaliste »*. M. Havel, et surtout le dirigeant démocrate chrétien Josef Lux, chargé des consultations préparatoires à la formation d'un cabinet, n'ont pas apprécié le changement de tactique de M. Klaus. Depuis le début de la crise politique, ce dernier déclarait que l'ODS passerait dans une *« opposition constructive »* et ne participerait pas au gouvernement. Depuis le congrès de l'ODS, ses intentions sont plus floues.

Mais M. Klaus a été pris à son propre piège. Mardi matin, deux vice-présidents de l'ODS ont dévoilé les noms des possibles premiers ministres, enfreignant ainsi la règle du secret voulue par le président et son négociateur. Par la même occasion, les porte-parole de M. Klaus ont estimé que la candidature de M. Tosovsky était *« satisfaisante »*. Le président Havel, donnant tacitement raison à M. Lux, qui avait qualifié la manœuvre de l'ODS de *« sabotage »*, a décidé de placer M. Klaus devant le fait accompli en lui trouvant rapidement un successeur.

Professionnel honnête et modeste, Josef Tosovsky, quarante-sept ans, jouit d'un grand respect dans le pays. Depuis la *« révolution de velours »*, il dirigeait la Banque nationale tchécoslovaque puis tchèque où il côtoya, d'ailleurs, Vaclav Klaus au début des années 80. D'une sobre élégance toute britannique héritée de ses deux années passées à Londres pendant le communisme, M. Tosovsky est un défenseur intraitable de la discipline monétaire et de la rigueur budgétaire de l'Etat. La nomination de ce technocrate au regard chaleureux et à la voix douce a donc été saluée par les économistes.

UN LIBÉRAL CONVAINCU

En froid avec M. Klaus depuis de nombreux mois, M. Tosovsky, libéral convaincu, reprochait au gouvernement sortant d'avoir arrêté la transformation économique au milieu du gué. Partisan des privatisations, en particulier bancaires, et défenseur de la transparence des marchés financiers, le nouveau premier ministre, déjà pressenti à ce poste par le président Havel lors d'une crise politico-financière au printemps dernier, a du travail devant lui. Son gouvernement doit restaurer la réputation de la place financière de Prague et préparer la privatisation des quatre grandes banques du pays, dans lesquelles l'Etat détient de 30 % à 65 % des parts.

M. Tosovsky qui, selon des proches, souhaite retourner le plus tôt possible à la tête de la Banque nationale, ne devrait rester Premier ministre que jusqu'au printemps prochain. L'opposition sociale-démocrate et communiste est, en effet, prête à *« tolérer »* le cabinet que doit constituer l'ex-gouverneur dans les tout prochains jours, à condition d'organiser des élections anticipées avant le 30 juin 1998. Une option défendue la semaine dernière encore par M. Klaus, mais il n'est pas exclu qu'il l'abandonne en estimant qu'il a besoin de plus de temps pour remonter dans des sondages qui lui sont particulièrement défavorables.

Martin Plichta

JUSTICE Le Parti socialiste est sous le choc après la confirmation par la Cour de cassation, mardi 16 décembre, de la condamnation d'Henri Emmanuelli dans l'affaire Urba à une peine de 18 mois de prison avec sursis et de deux ans de privation de ses droits civiques. ● LIONEL JOSPIN a exprimé à l'Assemblée nationale ses *« sentiments de tristesse »* et de *« solidarité personnelle »* à M. Emmanuelli. ● FRANÇOIS HOLLANDE, premier secrétaire du PS, a demandé à rencontrer le président de la République. Il a refusé de dire s'il demanderait à M. Chirac d'user de son droit de grâce. *« J'évoquerai ce qu'il est possible de faire »*, a-t-il déclaré. ● DÉPUTÉ des Landes depuis 1978 et président du conseil général de ce département depuis 1982, M. Emmanuelli, qui devait briguer la présidence de la région Aquitaine, est inéligible pendant quatre ans.

Le PS saisit le président de la République du cas d'Henri Emmanuelli

Sans évoquer une demande de grâce, François Hollande sollicite une audience de Jacques Chirac après la confirmation par la Cour de cassation de la condamnation du député des Landes. La gauche exprime sa solidarité

LA NOUVELLE est tombée à la fin du petit déjeuner, alors que Lionel Jospin reçoit, comme chaque mardi, les présidents des groupes parlementaires socialistes, Jean-Marc Ayrault et Claude Estier, en compagnie de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, et de François Hollande, premier secrétaire du PS. Une dépêche de 9 h 18, confirmant la condamnation d'Henri Emmanuelli, est apportée au premier ministre. Les convives sont sous le choc. Lionel Jospin téléphone au député des Landes.

De retour au Palais-Bourbon, M. Ayrault et M. Hollande se rendent directement dans le bureau d'Henri Emmanuelli. Ils trouvent le président de la commission des finances abattu, découragé. Au même moment, dans un salon de l'hôtel de Lassay, Laurent Fabius ouvre la séance de la conférence des présidents. Il commence par quelques mots en hommage à M. Emmanuelli, et suggère aux uns et aux autres de lui manifester leur sympathie. *« Je sais l'épuisement moral et la douleur silencieuse qu'il éprouve »*, dit M. Fabius. François Bayrou, président du groupe UDF, a quelques mots de sympathie pour son collègue de l'autre camp. Pierre Mazeaud (RPR), visiblement affecté, affirme qu'on *« a brisé la vie d'un homme »*. Il évoque la *« solidarité dans la vie politique »*, y compris entre élus de camps opposés. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, reste silencieux. Un peu plus tard, M. Debré, a rejoint les membres du bureau du groupe RPR. Ensemble, ils élaborent la position du groupe RPR. Le dosage est délicat : éviter les manifestations de sympathie, tout en prenant en compte le fait que leur collègue socialiste n'est condamné ni pour corruption, ni pour enrichissement personnel. Le résultat se traduit peu après par ces phrases lapidaires, que Jean-Louis Debré a pris soin de rédiger avant sa conférence de presse hebdomadaire : *« Etant magistrat d'origine, je n'ai pas l'habitude de commenter les décisions de justice (...). Contrairement à ce qu'auraient fait les socialistes dans le cas inverse, je ne me livrerai pas à une exploitation politicienne de cette décision. »*

FIN DE NON-RECEVOIR

Cette dernière petite phrase, examinée à la loupe à l'hôtel de Lassay, est interprétée comme une fin de non-recevoir : le RPR ne s'associera pas à une éventuelle démarche auprès du président de la République pour demander la grâce, totale ou partielle, du condamné. Bernard Pons juge, du reste, qu'une grâce présidentielle serait *« suicidaire pour tout le monde »*. Pourtant, en fin de matinée, François Hollande fait mine de croire que *« toutes les forces politiques devraient s'associer à notre démarche »*.

Pendant ce temps, le président de l'Assemblée nationale se rend à la réunion du groupe socialiste. M. Jospin prononce une brève allocution à l'adresse de M. Emmanuelli, qui reste cloîtré dans son bureau. Puis c'est le tour de M. Ayrault et de M. Fabius. *« Je veux dire à Henri, mon collègue et mon camarade, mon soutien, mon amitié, ma solidarité, mais aussi mon espoir »*, déclare le président de l'Assemblée nationale. *« C'était à la fois émouvant et extrêment solennel. On n'aurait pas été surpris qu'on nous demande d'observer une minute de silence »*, raconte un participant. A la sortie de la réunion, levée au bout de vingt minutes, M. Jospin, M. Fabius, M. Ayrault, M. Hollande et Alain Claeys, trésorier du PS, se rendent dans le bureau de M. Emmanuelli. Celui-ci se montre d'un calme inhabituel. Le député des Landes les remercie pour leurs témoignages de solidarité, mais affirme qu'il ne *« demande rien »* pour lui-même. Il évoque simplement le souci qu'il éprouve pour sa famille dans ces moments difficiles.

Au cours de la séance des questions d'actualité, M. Jospin déclare de lui-même : *« Chacun comprendra que je veuille exprimer aujourd'hui, en pensant à votre collègue Henri Emmanuelli, mon ami, des sentiments de tristesse, de solidarité personnelle, et de sympathie chaleureuse. »* Des applaudissements nourris éclatent sur les bancs de gauche, le silence est de mise à droite.

Dans les couloirs, l'affaire Emmanuelli a balayé le dossier de l'immigration. Claude Bartolone résume le sentiment des socialistes : *« Henri Emmanuelli a rempli ses responsabilités en notre nom à tous. Amicalement, sentimentalement c'est un sacré coup pour nous que de voir Henri, qui a été trésorier en notre nom à tous, victime d'une sanction personnelle. »* Alain Bocquet assure *« Henri Emmanuelli de l'appui fraternel des députés communistes »*.

« C'EST DÉGUEULASSE ! »

A droite, certains compatissent. Bernard Pons estime que *« c'est dégeulasse ! »*. Henri Plagnol (UDF-FD, Val-de-Marne) pense que *« la justice doit se prononcer en équité et n'a pas pour rôle de défaire ce que les électeurs ont fait »*. D'autres ne se laissent pas attendrir. Alain Madelin, président de Démocratie Libérale, trouve *« un peu scandaleux qu'on se scandalise »*. Philippe de Villiers, président du MPF, trouve la décision *« sévère mais juste »*.

A 17 heures, le bureau national du PS connaît une affluence des grands jours. M. Jospin est venu avec Daniel Vaillant. Un peu tendu, le premier secrétaire manifeste son *« amitié »* et sa *« solidarité »* à M. Emmanuelli et parle d'une décision *« à la fois controversée en droit et injuste dans ses effets »*. Notant qu'il y a *« peu de moyens en droit de la contester »*, il évoque *« toutes les initiatives utiles au plan humain et politique »*. Le mot « grâce » est dans toutes les têtes, mais nul ne le prononce. M. Hollande annonce qu'il va demander *« une rencontre au président de la République »*. M. Jospin se garde de se prononcer sur les démarches à entreprendre. En quinze minutes à peine, sans débat, la question est traitée. Le bureau national passe aux élections régionales.

A la sortie, seul Raymond Forni, député du Territoire de Belfort, révèle sur LCI la demande d'audience à Jacques Chirac. Avant de retrouver la presse, M. Hollande prend soin de prévenir l'Elysée de sa démarche. Plutôt embarrassé, il évoque *« la recherche d'une solution qui permettrait d'effacer au moins la peine qui prive Henri Emmanuelli de ses mandats et de ses droits de citoyen »*, le rendant inéligible pendant quatre ans. *« Parmi toutes les suggestions qui ont pu être faites*, ajoute-t-il, *je pense qu'il y a une rencontre que j'ai demandée avec le président de la République de façon à regarder ce qu'il est possible de faire pour en terminer avec cette situation. »*

Pressé de dire s'il va demander à Jacques Chirac d'user de son droit de grâce, François Hollande se garde d'employer le mot. Il parle de décision de justice *« maintenant irrévocable »* et évoque, en restant vague, d'autres démarches *« collectives ou individuelles »*. Mercredi matin, l'Elysée se refusait à tout commentaire.

Récit du service France

Un pourfendeur de la « pensée inique »

TROIS ANS après le congrès de Liévin, où il avait été réélu premier secrétaire par plus de 87 % des délégués, le congrès de Brest, fin novembre, n'avait rien d'un exercice facile pour Henri Emmanuelli. Beau joueur, comme lorsqu'il avait proposé à Lionel Jospin, après l'élection présidentielle, de s'effacer pour lui laisser le parti, le député des Landes avait presque oublié son parler cru. *« Non seulement nous sommes au pouvoir, mais les choses se passent bien »*, avait-il déclaré. C'est tout juste s'il avait ajouté en rognant son texte écrit : *« J'aurais préféré une autre solution pour Vilvorde et je n'ai pas sablé le mousseux pour France Télécom, mais l'essentiel n'est pas là. »* Pour ce républicain pur sucre, l'essentiel était que le gouvernement mène, avec le symbole des 35 heures, une politique « de gauche ».

PORTRAIT

Mitterrandiste dès l'origine, il est le contraire d'un courtisan

« C'EST INCULPER TOUT UN PARTI »

Petit-fils de berger corse, fils d'un électricien béarnais, aux solides convictions communistes, mort dans un accident du travail, Henri Emmanuelli est né le 31 mai 1945 à Eaux-Bonnes, dans les Pyrénées- Atlantiques. Il aide sa mère dans son magasin d'articles de sports et monte à Paris où il décroche son diplôme de Sciences Po. Cadre à la compagnie financière d'Edmond de Rothschild, il fréquente la Convention des institutions républicaines puis rejoint le PS en 1971. Après une tentative infructueuse dans le Lot-et-Garonne en 1973, il est élu député dans les Landes en 1978. La maison de François Mitterrand, à Latche, se trouve dans sa circonscription. Mitterrandiste dès l'origine, il est le contraire d'un courtisan. Le jeune député attire l'attention du « patron » du PS par un sonore *« A bas la calotte ! »*. Dix ans plus tard, lorsque le président lui propose d'entrer dans le gouvernement de Michel Rocard, il répond sans détours : *« J'ai passé l'âge des caramels mous. »*

Socialiste intransigeant, M. Emmanuelli est tout d'une pièce, au risque d'apparaître sectaire quand il veut d'abord défendre l'idée qu'il se fait de la laïcité ou du combat contre les inégalités. En mai 1981, il devient secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, aux côtés de Gaston Defferre, jusqu'en mars 1983, puis il prend le secrétariat d'Etat au budget jusqu'en mars 1986. Réélu dans les Landes en 1986 et en 1988, il s'oppose à la candidature de Laurent Fabius à la tête du PS, après la réélection de François Mitterrand et malgré l'avis de ce dernier. Il affronte de nouveau M. Fabius au congrès de Rennes, en mars 1990, aux côtés de M. Jospin. Numéro deux du PS lorsque Pierre Mauroy en prend la direction, trésorier de mai 1988 à janvier 1992, il se retrouve en première ligne dans l'affaire Urba, ce groupe de bureaux d'études qui finançait les campagnes du PS qu'il se chargera de liquider après la loi du 15 janvier 1990.

En octobre 1990, il brigue la présidence du groupe socialiste de l'Assemblée nationale mais les fabiusiens lui tiennent rigueur de ses choix passés et lui préfèrent Jean Auroux. Il se console, de 1991 à 1992, avec la présidence de la commission des finances, où il ferraille avec Pierre Bérégovoy. Il conserve son parler libre et dru après son accession, en janvier 1992, à la présidence de l'Assemblée nationale, poste qu'il conserve jusqu'à la défaite d'avril 1993. Lors du congrès extraordinaire de Bordeaux, en juillet 1992, il apprend, par *Le Monde*, sa mise en examen dans l'affaire Urba. *« C'est inculper tout un parti, son présent, son passé, ses dirigeants, ses militants »*, tonne-t-il. Un an plus tard, lorsque la chambre d'accusation de Rennes le renvoie en correctionnelle, il démissionne de son mandat de député. Ses électeurs apprécient son panache et le réélisent, largement, en septembre 1993.

« FAIRE SON DEVOIR »

Peu suspect de complaisance à l'égard de Michel Rocard, il facilite pourtant le « coup de force » qui le conduit à la tête du PS en avril 1993. Il sera aussi, le 19 juin 1994, avec le concours des fabiusiens, l'artisan d'un renvoi qui le conduit au premier secrétariat. Pour celui qui préside depuis 1982 le conseil général des Landes, l'exercice ressemble à de la haute voltige au dessus d'un parti en ruines qui attend que son candidat virtuel à l'Elysée, Jacques Delors, se présente.

A Liévin, en novembre 1994, il presse M. Delors de *« faire son devoir »* tout en imprimant une orientation à gauche toute. Lorsque le président de la Commission européenne jette l'éponge, il est candidat à l'investiture des militants mais n'obtient que 34,17 %.

Assumant son échec avec dignité, il laisse les rênes du parti à M. Jospin le 14 octobre 1995. Personnellement meurtri par ses condamnations dans l'affaire Urba, il continue à faire entendre sa petite musique – contre *« la pensée inique »* –, loyalement et rugueusement. Redevenu président de la commission des finances, en juin, il voyait se profiler la présidence de la région Aquitaine. Jusqu'à ce mardi de décembre où la Cour de cassation a mis fin à ses espoirs.

Michel Noblecourt

Les rebondissements d'une procédure engagée en 1991

EN DÉCLARANT au juge Thierry Jean-Pierre, le 8 janvier 1991, que *« certaines entreprises versaient des commissions par l'intermédiaire de bureaux d'études pour avoir des marchés publics »*, le docteur Coicadan ne se doutait pas qu'il serait à l'origine, six ans et demi plus tard, du retrait forcé d'Henri Emmanuelli de la vie politique. Le court procès-verbal qui retranscrit les déclarations de cet ancien secrétaire fédéral de la Sarthe du PS est en effet le premier acte de l'affaire Urba. C'est en prenant connaissance de cette déclaration que le parquet du Mans confie, le 8 janvier 1991, au juge Jean-Pierre une information judiciaire pour extorsion de fonds qui mettra peu à peu en lumière le financement illégal du PS.

En avril 1991, le juge Jean-Pierre incarcère le délégué régional d'Urba avant d'effectuer, à Paris, une perquisition dans les locaux d'Urbatechnic. Les plus hautes autorités de l'Etat s'affolent : le juge Jean-Pierre est dessaisi du dossier en vertu d'un article du code de procédure pénale... qui s'applique traditionnellement aux départ en vacances et aux congés de maternité. L'opinion publique dénonce dans les sondages les ingérences répétées du pouvoir dans le cours de la justice. Le dessaisissement finit par se retourner contre ceux qui l'ont imaginé : au terme d'une longue procédure, le dossier est confié à Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de Rennes, qui prend avec efficacité le relais du juge Jean-Pierre.

Le 16 juillet 1992, M. Emmanuelli est inculpé de complicité et recel de trafic d'influence *« pour avoir à la fois aidé et assisté les sociétés Urba et Gracco et bénéficié pour le compte du parti des fonds collectés »*. Un an plus tard, il est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc. La chambre d'accusation n'a trouvé *« aucun document de travail, aucune étude, aucun rapport dont l'existence aurait été de nature à donner crédit à la réalité de l'assistance commerciale promise et payée »*. Pour elle, la responsabilité de M. Emmanuelli ne fait guère de doute. *« Le trésorier national du parti exerçait une véritable tutelle sur les dirigeants d'Urba-Gracco. (...) Il était parfaitement informé des règles de fonctionnement du groupe Urba-Gracco, du caractère fictif de son activité en tant que bureau d'études et de sa seule destination, à savoir le financement du PS à hauteur de 60 %. »* Dénonçant l'*« acharnement »* des magistrats, M. Emmanuelli démissionne de son mandat de député et en appelle à ses électeurs contre les juges.

A l'audience, l'ancien trésorier du PS tente malaisément de dégager sa responsabilité en insistant sur le rôle du PDG d'Urba, Gérard Monate. Le tribunal n'est visiblement pas convaincu : le 15 mai 1995, l'ancien trésorier du PS est condamné à un an de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende pour recel de trafic d'influence. *« M. Emmanuelli n'a pas matériellement détenu les fonds collectés illicitement dans la Sarthe par les sociétés du groupe Urba*, note le tribunal. *En revanche, le dossier contient la preuve que M. Emmanuelli a personnellement et en connaissance de cause participé (...) aux opérations de transmission des fonds collectés au moyen de trafic d'influence. »* Les prévenus, ajoute le tribunal, ont manifesté *« un total mépris de la morale civique et des règles d'égalité et de libre concurrence entre les entreprises »*.

Six mois plus tard, M. Emmanuelli affirme à nouveau, devant la cour d'appel de Rennes, qu'il ignorait le détail des activités d'Urba. *« Je n'étais pas trésorier national mais numéro deux du parti chargé de l'organisation, de la trésorerie et du personnel »*, précise-t-il. Dans l'arrêt rendu le 13 mars 1996, les magistrats insistent pourtant sur l'importance des fonctions de M. Emmanuelli et sur ses relations suivies avec M. Monate. La peine de l'ancien trésorier est alourdie : il se voit infliger dix-huit mois de prison avec sursis, 30 000 francs d'amende et deux ans de privation de droits civiques pour recel de trafic d'influence.

Après avoir longuement hésité, M. Emmanuelli décide de se pourvoir en cassation. Dans son mémoire, son avocat, Alain Monod, estime que l'arrêt de la cour d'appel de Rennes est insuffisamment motivé, notamment lorsqu'il aborde le chapitre de la responsabilité personnelle de l'ancien trésorier. *« En ne caractérisant aucunement une prétendue connaissance personnelle qu'aurait eue M. Emmanuelli de ces faits, dans le département de la Sarthe, avec ces personnes et ces entreprises, pour l'obtention de ces marchés pendant cette période, et en se bornant à des considérations générales sur les fonctions politiques nationales de M. Emmanuelli et ses relations avec les dirigeants nationaux d'Urba, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision »*, souligne-t-il. L'avocat général, René Amiel, demande, lui aussi, la cassation de l'arrêt de la cour d'appel de Rennes.

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi. Dans un premier temps, elle rappelle brièvement les arguments des magistrats rennais. *« Pour déclarer M. Emmanuelli coupable, l'arrêt, après avoir observé que 30 % des sommes recueillies par le groupe Urba étaient affectés au paiement des dépenses du PS au plan national et qu'en outre, Urba rémunérait, à titre de salariés, des permanents de ce parti, retient que des charges dont le paiement incombait à* [M. Emmanuelli] *en sa qualité de trésorier national du PS ont été réglées par des tiers au moyen de sommes obtenues frauduleusement. Les juges ajoutent qu'Henri Emmanuelli, qui déterminait avec M. Monate le montant et la nature des dépenses qui seraient prises en charge par Urba, connaissait le caractère fraduleux du mécanisme de collecte de fonds. »*

Ces arguments, note la Cour de cassation, relèvent de l'appréciation souveraine des juges du fond. La chambre criminelle, qui est juge du droit et non du fait, ne saurait donc se prononcer sur leur pertinence. En revanche, le défaut de motivation ne lui apparaît pas clairement. *« En l'état de ces dénonciations (...) et dès lors qu'il n'importe que le prévenu n'ait pas connu le détail des circonstances de commission des délits d'où provenaient les fonds, la cour d'appel a justifié sa décision sans encourir les griefs allégués »*, conclut la chambre criminelle, présidée par Hector Milleville. Les autres moyens de cassation étant eux aussi rejetés, la condamnation de la cour d'appel de Rennes est désormais définitive.

Anne Chemin

هكذا من الاصل

1978 et président du conseil général de ce département depuis 1982, M. Emmanuelli, qui devait briguer la présidence de la région Aquitaine, est inéligible pendant quatre ans.

Emmanuelli

sa solidarité

océdure engagée en

M. Seillière veut présenter un « projet d'espoir pour les entrepreneurs »

Denis Kessler sera l'inspirateur de la nouvelle idéologie du patronat

Ernest-Antoine Seillière, élu sans surprise, à la présidence du CNPF, mardi 16 décembre, par l'assemblée générale du patronat français, veut placer son action sous le double signe de *« la rénovation »* et de la *« liberté »*. Il présentera *« un projet d'espoir pour les entrepreneurs »* en début d'année prochaine.

« L'IMPORTANT, c'est que désormais tout le monde va tirer dans le même sens, autour du nouveau président », commentait Denis Kessler, président de la commission économique du CNPF, quelques minutes après la proclamation officielle de l'élection d'Ernest-Antoine Seillière à la tête du patronat.

En effet, mardi 16 décembre, l'assemblée générale du Conseil national du patronat français, au Palais des congrès de la porte Maillot à Paris, a fait coup double. Elle a, non seulement, désigné le président de la CGIP et vice-président du CNPF, comme successeur de Jean Gandois. Elle s'est offert, surtout, une ligne de pensée – pas encore un corps de doctrine – dont M. Kessler sera l'unique metteur en musique, placée sous le signe de *« la rénovation et de la liberté »*.

M. Seillière, qui devient le septième dirigeant du CNPF, a ainsi recueilli 394 voix, soit plus de 82 % des suffrages. Sur les 532 inscrits, 480 « grands électeurs » ont pris part au vote : pour l'essentiel, des délégués des unions patronales locales et des fédérations. Les trois challengers du vice-président du CNPF, à savoir Jean-Pierre Gérard, Dominique Lebel et Marie-Thérèse Bertini, ont obtenu respectivement 20, 34 et 19 voix ; 13 bulletins nuls ont été enregistrés.

Ce score confortable, et sans surprise, a été l'occasion pour le nouveau président de rendre hommage à quelques-uns de ses prédécesseurs, assis devant la tribune en une sorte de galerie vivante de grands anciens. Ainsi, François Ceyrac, *« un grand ami de ma famille »*, Yvon Gattaz, François Perigot et Jean Gandois, nommé président d'honneur, ont tous eu droit à un mot gentil.

Plaçant sa présidence sous le signe du renouveau, M. Seillière a fait entrer au conseil exécutif – pour l'occasion qualifié de *« task-force »* –, la dirigeante d'une PME paloise d'emballage de luxe, Simone Rosko, et un jeune patron de 30 ans, Jérôme Giacomoni, cofondateur d'Aérophile SA (spécialisée dans la découverte en ballons de sites historiques).

Mme Rosko et M. Giacomoni ont été introduits au sein du gouvernement du CNPF au titre des cinq personnalités qualifiées que tout nouveau président du patronat français peut nommer.

« FAIRE CONNAISSANCE »

Les trois autres sont sans surprise : il s'agit de Bernard Calvet, qui devient vice-président délégué, de Pierre Bellon, vice-président désormais chargé des *« entreprises de terrain »*, de Denis Gautier-Sauvagnac, ancien directeur de cabinet de François Guillaume, au ministère de l'Agriculture, de 1986 à 1988 et surtout vice-président délégué général de l'UIMM.

Denis Kessler garde, évidemment, la présidence de la commission économique, tandis que George Jollès devient président de la commission sociale. Le PDG d'Usinor-Sacilor, Francis Mer, laisse sa place à la commission internationale à Guy de Panafieu, actuel PDG de Bull, un allié de la famille Wendel.

Cette nouvelle équipe va plancher pour présenter *« d'ici quelques semaines »* le programme du CNPF, baptisé *« Projet d'espoir des entrepreneurs »*.

Ce texte, a expliqué M. Seillière, sera *« fondé sur la liberté, dès lors qu'aujourd'hui pour l'entrepreneur en France tout ce qui n'est pas interdit est en train de devenir obligatoire »*.

Le nouveau « patron des patrons » a par ailleurs minimisé les remous provoqués par ses propos de campagne, estimant que *« l'odeur de la poudre s'est maintenant dissipée »*.

« On m'a prêté bien à tort de sombres desseins politiques dérivés du judo ou des intentions vengeresses dans le style du Crapouillot *des années 30 »*, a-t-il déclaré. M. Seillière a prévu de rencontrer les représentants syndicaux. *« Je suis nouveau, le minimum serait que je fasse la connaissance des partenaires sociaux : dans les relations sociales, il est indispensable qu'on se connaisse »*, a-t-il expliqué. Mais il a aussi réaffirmé l'opposition *« radicale »* du CNPF au projet de loi sur les 35 heures.

Caroline Monnot

Moins de 4 millions de salariés concernés

Dans le débat sur les 35 heures, un chiffre faisait jusqu'ici défaut : le nombre de salariés qui travaillent effectivement 39 heures dans les entreprises de plus de vingt salariés. On savait que plus de 9 millions de salariés déclarent travailler habituellement 39 ou 40 heures, mais ce chiffre inclut les fonctionnaires et les employés d'entreprises de moins de vingt salariés, deux catégories exclues du projet de loi de Martine Aubry.

A la demande du *Monde*, l'Insee a fait le calcul à partir de la version 1997 de son enquête emploi. Résultat : 3 823 662 personnes déclarent travailler habituellement 39 ou 40 heures dans les entreprises concernées par le texte gouvernemental. Cela représente environ un tiers des salariés travaillant dans ces entreprises. Les autres peuvent travailler soit davantage – les cadres déclarent un horaire de travail de 45 heures en moyenne –, soit moins longtemps, essentiellement parcequ'ils sont à temps partiel ou qu'ils travaillent en équipes.

M. Masson privé de son siège à l'Assemblée nationale

Le député RPR de la Moselle avait financé la campagne d'un autre candidat pour gêner sa rivale. Le Conseil constitutionnel a estimé qu'il s'agissait d'une manœuvre condamnable

JEAN-LOUIS MASSON, député RPR de la Moselle, a triché avec la législation sur le financement des campagnes électorales, a estimé, mardi 16 décembre, le Conseil constitutionnel. Dans ce cas, la sanction est automatique, la loi n'ayant laissé aucune marge d'appréciation au juge de l'élection : le scrutin est annulé et le candidat fautif est déclaré inéligible pour un an au mandat dont il vient d'être privé. Les électeurs de la 3e circonscription de la Moselle vont donc devoir retourner aux urnes dans un délai de trois mois, et M. Masson ne pourra postuler pour retrouver un siège qu'il occupait sans interruption depuis 1978.

La campagne des législatives de mai et juin ne fut pour M. Masson que la suite du combat qu'il mène contre Jean-Marie Rausch, sénateur inscrit au groupe du Rassemblement démocratique et européeen (RDE), ancien membre du gouvernement de Michel Rocard et maire de Metz. La première adjointe à M. Rausch, Nathalie Griesbeck, était candidate divers droite, en 1997 comme en 1993, contre le sortant RPR. Leur opposition est vive, notamment parce que celui-ci est le président de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du département, et celle-ci de son équivalent municipal.

« CONVENTION D'ASSISTANCE »

La Commission nationale des comptes de campagne n'avait rien trouvé à redire contre celui de M. Masson. Mais saisi notamment par Daniel Delrez, un ancien socialiste candidat divers gauche en 1997, le Conseil constitutionnel a mis au jour une situation curieuse. Lors du premier tour de ce scrutin, Gabriel Crippa était aussi candidat sous l'étiquette divers droite. Or le Conseil a constaté que la campagne de celui-ci n'avait été dirigée que contre Mme Griesbeck, que ses dépenses *« ont été prises en charge intégralement et directement par le groupement politique "Metz pour tous", dont M. Masson est le fondateur et le président ; que le délégué général de ce groupement politique exerce les mêmes fonctions dans l'association à caractère politique dont M. Masson est également le président-fondateur et à laquelle il a confié, par voie d'une "convention d'assistance électorale", l'organisation et la conduite de sa propre campagne ; que les documents électoraux (...) distribués par MM. Masson et Crippa comportent des illustrations de même facture »*.

La conclusion du Conseil est simple : la candidature de M. Crippa est *« une manœuvre »* ayant permis à certaines dépenses de propagande de M. Masson de ne pas figurer dans son propre compte de campagne. Celui-ci a donc été présenté de manière erronée. La sanction est sans appel. Que ce soit en Moselle ou à Paris, ce polytechnicien a toujours été un solitaire. Il s'apprêtait ainsi à conduire une liste aux élections régionales contre celle que Philippe Séguin avait demandé à Philippe Leroy, président (RPR) du conseil général de la Moselle, de préparer.

Thierry Bréhier et Jean-Louis This (à Metz)

Un nouveau directeur général des collectivités locales est nommé

LE CONSEIL des ministres du mercredi 17 décembre devait procéder au mouvement préfectoral suivant : Jean-François Seiller, préfet des Yvelines, est nommé président du conseil d'administration de l'Office des migrations internationales, en remplacement de Robert Castellani. Michel Thénault, directeur général des collectivités locales, le remplace à Versailles. Didier Lallement, conseiller technique au cabinet du ministre de l'intérieur, prend la tête de la direction générale des collectivités locales. Kamel Khrissate, préfet de l'Ardèche, est placé en congé spécial, sur sa demande. Raphaël Bartolt, sous-directeur de la circulation et de la sécurité routière, et rapporteur général du colloque de Villepinte sur la sécurité, le remplace à Privas.

DÉPÊCHES

■ **35 HEURES : le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn,** a, mardi 16 décembre, à l'Assemblée nationale, répliqué à Jean-Claude Trichet, qui avait émis des réserves sur la réforme des 35 heures : *« Le gouverneur de la Banque de France a en charge une institution qui se préoccupe de la stabilité des prix et de la monnaie (...). Ce n'est pas toute l'économie, (...) aussi peut-on comprendre qu'il n'ait qu'une vue partielle de l'ensemble des sujets. »*

■ **FONCTIONNAIRES : le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli,** a annoncé, mardi 16 décembre, qu'il ouvrira une négociation salariale *« le 14 janvier (...), en vue d'aboutir avant la fin du mois »*.

■ **HÔPITAUX : les crédits aux hôpitaux du service public atteindront 253,3 milliards** de francs en 1998, soit une hausse de 2 % par rapport à 1997, a indiqué, mardi 16 décembre, le ministère de la solidarité. La correction des inégalités régionales, engagée par le précédent gouvernement, se poursuit : les dotations augmenteront de 1,41 % en moyenne en France métropolitaine, avec des variations entre 0,35 % en Ile-de-France et 2,55 % en Poitou-Charentes. Le ministère envisage cependant de revoir *« profondément »* les critères de répartition des ressources pour 1999.

■ **BAS-RHIN : Daniel Hoeffel (UDF-FD), sénateur et président du conseil général du Bas-Rhin,** a annoncé, mardi 16 décembre, qu'il ne se représentera pas aux élections cantonales de mars. – *(Corresp.)*

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : après l'acceptation, mardi 16 décembre, par le conseil d'administration du groupe Eramet,** de l'accord sur l'accès aux gisements de nickel, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, a déclaré que les négociations politiques sur l'avenir institutionnel du territoire pourraient reprendre au mois de janvier. Le FLNKS réunit son congrès le 20 décembre.

L'Assemblée nationale a achevé l'examen du projet de loi sur l'immigration

La majorité n'est pas unanime pour voter ce texte

L'Assemblée a terminé, dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 décembre, l'examen du projet de loi sur l'immigration. Ce texte n'a pas été sensiblement modifié au cours de la discussion, et doit faire l'objet d'un vote solennel mercredi après-midi. Les cinq députés écologistes qui s'étaient abstenus, le 1er décembre, lors du vote sur le projet de loi sur la nationalité, ont l'intention de boycotter ce scrutin.

APRÈS plus de cent heures de débat, selon le décompte du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, les députés ont achevé, dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 décembre, l'examen en première lecture du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers. Comme si les flocons de neige qui tombaient au-dehors avaient amorti les tensions, les débats ont été menés dans un climat nettement moins passionné que les jours précédents.

Ni la météo ni même l'énergie déployée au « perchoir » par Pierre Mazeaud (RPR) n'auraient toutefois pu venir à bout des 14 articles et 450 amendements qui restaient à examiner, si les députés n'avaient partagé la volonté d'en finir avec l'examen d'un projet qui a débuté les 4 et 5 décembre et s'est poursuivi du 9 au mercredi 17, week-end et quelques nuits compris. Depuis l'examen, dans une ambiance relativement sereine, des dispositions sur le droit d'asile (*Le Monde* du 17 décembre), l'affaire était entendue : après être parvenue à repousser le vote de vingt-quatre heures, l'opposition avait décidé de lever le pied, permettant ainsi l'organisation du scrutin mercredi après-midi, à l'issue de la séance de questions au gouvernement.

A la mi-journée, le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, avait d'ailleurs levé ce secret de Polichinelle en dressant avant l'heure un premier bilan du débat : se félicitant que l'opposition « *ait fait sortir le gouvernement de son ambiguïté* » sur l'immigration, l'ancien ministre de l'intérieur indiquait à la presse que l'explication de vote faite au nom du groupe RPR par Philippe Séguin aurait bien lieu mercredi après-midi.

SUEURS FROIDES

En début de soirée, l'entourage de M. Chevènement a eu pourtant des sueurs froides, en constatant que certains orateurs de droite, comme François d'Aubert (UDF-DL, Mayenne) ou Thierry Mariani (RPR, Vaucluse), ainsi que Patrick Braouezec (PC, Seine-Saint-Denis), refusaient obstinément de renoncer à leur temps de parole ou de retirer certains de leurs amendements. Il a fallu attendre 21 heures pour observer une accélération des débats, qui s'est amplifiée au fil du temps. En bout de course, presque aucun amendement n'était présenté par son ou ses auteurs, le ministre et le rapporteur donnant leur avis le plus brièvement possible sur ceux qui n'étaient pas retirés.

Les députés ont décidé à l'unanimité de supprimer un article du projet de loi qui visait à limiter les pouvoirs de la justice de s'opposer aux mariages blancs. Le rapporteur de la commission des lois, Gérard Gouzes (PS), a indiqué que cette mesure était en contradiction avec le pouvoir accordé à tout citoyen en la matière. Constatant ce large consensus, M. Chevènement s'est rallié à l'avis de la commission, tout en déplorant que les arguments de l'opposition visent moins à lutter contre « *l'immigration clandestine* » qu'à limiter « *l'accès à la citoyenneté pleine du million et demi de nos compatriotes qui sont de tradition musulmane* ».

Le ministre de l'intérieur visait les propos de M. Mariani, qui avait ironisé sur les « *conseils du Guide du routard destiné aux clandestins* » : « *primo, entre en France sans papiers ; secundo, épouse un Français ou une Française de manière à obtenir une carte de séjour au titre de l'article 4 ; tertio, demandez au bout d'un an la nationalité française, et vous l'obtiendrez automatiquement, aux termes de la loi Guigou !* ». Confronté à de nombreuses questions de l'opposition sur un autre article du projet, le ministre a indiqué qu'il n'était pas « *tenu de répondre cent fois à des orateurs qui disent cent fois la même chose, tels des perroquets* ». « *Je préfère être un perroquet plutôt qu'une limace* », a répondu un peu plus tard Claude Goasguen (UDF, Paris).

A l'inverse de ses collègues Verts, qui ont quitté l'hémicycle depuis vendredi minuit, M. Braouezec aura cherché, jusqu'au bout, à défendre ses propositions. Le député communiste, qui a demandé en vain la suppression de la double peine, a également cherché, sans davantage de succès, à obtenir la suppression d'une disposition introduite de la loi Debré qui autorise l'entrée de la police dans les locaux professionnels en vue de réprimer le travail illicite.

En guise de réponse à l'avis défavorable donné par le rapporteur et le ministre, le député de Seine-Saint-Denis a rappelé les déclarations des socialistes Laurent Fabius et Jean-Yves Le Déaut, ainsi que du chevènementiste Georges Sarre, qui s'étaient clairement prononcés contre cette disposition lors de l'examen de la loi Debré, en février. Par une seconde délibération, le ministre a obtenu la suppression de plusieurs amendements adoptés alors que les socialistes étaient minoritaires dans l'hémicycle. Puis il a salué la « *fertilité* » du travail parlementaire.

Clarisse Fabre et Jean-Baptiste de Montvalon

A Paris, 1 227 électeurs sont radiés par le tribunal du 3e arrondissement

Plus de 600 d'entre eux avaient voté en juin

LE TRIBUNAL d'instance du IIIe arrondissement de Paris a prescrit, dans un jugement du mardi 16 décembre, la radiation de 1 227 noms sur les 18 352 électeurs que compte l'arrondissement. Cette décision met un point final à une contestation des listes électorales introduite début 1997 par le maire socialiste du 3e, Pierre Aidenbaum, vainqueur de Jacques Dominati (UDF) aux municipales de 1995. Les militants de gauche contestaient la sincérité des listes depuis 1994.

Ce jugement intervient alors que Jean Tiberi (RPR), maire de la capitale, lui-même confronté à la contestation des listes électorales du 5e arrondissement, dont il fut le maire jusqu'en 1995, propose au préfet et au président du tribunal de grande instance de Paris, la radiation de 170 000 électeurs parisiens. « *Le tribunal ne fait que constater la situation des personnes en cause ne justifie plus, au 16 décembre leur maintien sur les listes électorales du 3e arrondissement. Elle n'a donc aucun caractère rétroactif et ne remet donc pas en cause la sincérité des scrutins antérieurs* », estime, dans un communiqué, l'Hôtel de ville.

Tel n'est pas l'avis de Dominique Bertinotti (PS), candidate aux législatives dans la première circonscription, devancée de 234 voix par Laurent Dominati (UDF-DL). Elle relève que « *plus de 600* » des électeurs radiés ont pris part au scrutin du 1er juin. Aussi se déclare-t-elle satisfaite « *d'une décision qui permettra aux électeurs de la circonscription d'exprimer leurs suffrages dans des conditions conformes aux règles élémentaires de la démocratie* ».

Ces propos anticipent une possible annulation par le Conseil constitutionnel de l'élection de M. Dominati. M. Aidenbaum annonce que le jugement du tribunal d'instance sera remis à la fois au Conseil constitutionnel et au juge d'instruction parisien Hervé Stéphan. Les listes électorales du 3e font en effet l'objet d'une information judiciaire, sur plainte de deux élus, après la découverte d'un fichier informatique « *oublié par l'équipe municipale sortante* », rappelle M. Aidenbaum.

M. Dominati dénonce pour sa part « *une campagne politique* » fondée sur « *des accusations de fraude électorale* », autour de ce qui est « *un fait de société : la mobilité des Parisiens* ». « *Pourquoi serais-je invalidé ?* », s'interroge-t-il, estimant que si tel était le cas « *il faudrait que tous les députés élus avec une différence de moins de 3 % le soient* ».

Quoi qu'en dise l'Hôtel de ville, ce jugement risque fort de ne pas servir les intérêts de M. Tiberi. « *Nous allons introduire le même recours devant le tribunal d'instance du 5e arrondissement* », annonce Marie-Pierre de la Gontrie, un des avocats de Lyne Cohen-Solal (PS), adversaire de M. Tiberi dans la deuxième circonscription et qui conteste la sincérité des listes électorales du 5e à la fois au pénal (elle a porté plainte avec constitution de partie civile) et devant le Conseil constitutionnel, dont la décision sur la validité de l'élection de M. Tiberi est attendue courant janvier.

NÉGLIGENCES ET FRAUDES

L'opposition municipale qualifie globalement d'opération « *rideau de fumée* » la proposition du maire de faire procéder à des radiations massives (170 000 au total) par les commissions de révision des listes électorales, qui se réunissent mercredi 17 décembre au soir. Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, estime qu'il s'agit surtout pour le maire de Paris de « *minimiser ses propres responsabilités dans le 5e* » en entretenant la confusion entre les électeurs qui avaient seulement négligé de signaler leur changement d'adresse et ceux qui seraient susceptibles de participer à un système de fausses inscriptions organisées.

« *Le toilettage des listes proposés par M. Tiberi ne porterait en aucun cas sur les faux électeurs, dont les cartes sont réceptionnées par des intermédiaires proches de la mairie* », souligne Alain Morell, conseiller du 6e arrondissement et candidat suppléant de Mme Cohen-Solal.

Le tribunal du 3e arrondissement a dû procéder à des vérifications longues et minutieuses, en particulier auprès de la trésorerie générale, pour départager les électeurs admis à rester inscrits dans l'arrondissement de ceux qui devront en être radiés. Les commissions de révision des listes électorales risquent fort, selon le témoignage de certains délégués qui y siègent, de ne pas avoir le temps de procéder aux mêmes vérifications avant le 31 décembre, date de clôture des listes.

Pascale Sauvage

Une application « non tatillonne » de la loi

Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a indiqué aux préfets, qu'il avait convoqués mardi 16 décembre : *« Il importera que l'équilibre de cette loi, à la fois humaine et ferme, se retrouve dans son application. Votre responsabilité et celle de vos collaborateurs sont à cet égard essentielles. L'esprit d'ouverture qui inspire certaines dispositions ne doit pas être contredit par une application tatillonne. »*

Il a précisé que *« des documents clairs et précis seront établis par l'administration, en liaison avec des fonctionnaires de préfecture de tous grades, à destination des agents des guichets des étrangers ».* « *A l'inverse*, a ajouté M. Chevènement, *les étrangers qui ne remplissent pas les conditions fixées par la loi pour obtenir un titre de séjour doivent quitter notre territoire.* »

La « solidarité » de la gauche « hétéroplurielle »

IL N'EST PAS SÛR que le compliment plaira à tous les députés. « *La majorité s'est fort bien tenue* », a commenté, mardi 16 décembre, dans l'hémicycle, le ministre de l'intérieur. Oubliées, les rages froides de la Place Beauvau contre les absences des ministres socialistes : « *L'assiduité de la gauche a été maximale, car il a fallu siéger la nuit, le dimanche* », avait d'ailleurs expliqué le matin François Hollande, tandis que d'autres, dans les couloirs, rappelaient, fatigués rien qu'à les évoquer, toutes les « *contraintes de la préparation des élections législatives* ». Mardi après-midi, à l'Assemblée nationale, l'heure est à la « *so-li-da-ri-té* ».

Oubliés, les propos comminatoires du premier secrétaire, le matin, sur Europe 1. Pour François Hollande, « *il n'était pas imaginable* » que les députés Verts ne votent pas le projet de loi sur l'immigration. Qu'ils « *se passent* » des socialistes, les socialistes « *se passeront peut-être d'eux au moment des élections régionales* ».

L'après-midi, Marie-Hélène Aubert, Yves Cochet, Guy Hascoët, Noël Mamère et Jean-Michel Marchand annoncent néanmoins dans un communiqué « *les raisons de* [leur] *boycott* ». Pour ne pas « *voter avec la droite* », ils seront absents de l'hémicycle lors du scrutin final, « *à regret mais sans état d'âme* », « *parce que les lois Pasqua-Debré n'ont pas été abrogées* ». Entre-temps, le groupe RCV a adressé un « *message d'entière solidarité* » à Henri Emmanuelli *(lire page 6)*.

Président du groupe communiste, Alain Bocquet fait de même devant les micros. Une nouvelle fois, les députés communistes ne devraient pas suivre les positions de Robert Hue (favorable à un vote « pour ») – exprimées, mardi matin, via André Lajoinie ou Jacques Brunhes – et rallier l'abstention. Mais la Place Beauvau et le PS semblent très satisfaits de ce sage compromis.

Bref, ceux qui verraient dans l'hémicycle quelques signes d'un malaise dans une « *majorité hétéroplurielle* » se trompent. A l'heure de l'interruption de séance, Noël Mamère, un rien provocateur, va serrer la main de Lionel Jospin. « *Vous êtes excessifs ! Toi, en particulier, on t'entends trop !*, s'emporte le premier ministre.

– *Mais vous n'avez repris aucun de nos amendements*, rétorque le député de la Gironde.

– *On n'est pas nombreux, il faut qu'on s'entende. Il faut que la majorité plurielle fasse bloc !* », poursuit le premier ministre. Puis, furieux : « *D'ailleurs, tu n'as pas à demander à Gollnisch ce que c'est qu'un Français. T'as pas à servir la soupe du Front national.*

– *Mais*, répond Noël Mamère presque vacillant, *ça, ce n'était pas dans l'hémicycle, c'était à " La Marche du siècle " ...* »

Ariane Chemin

L'agitation de la droite et la discrétion du PS

LE PROJET DE LOI de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur si soucieux de « *consensus* » et d'« *apaisement* », serait-il parvenu à mécontenter tout le monde ? Tout au long de l'examen à l'Assemblée nationale de ce texte, la droite unanime a crié haut et fort au « *laxisme* ». Les députés écologistes, qui se sont indignés du « *mépris* » dont a fait preuve le ministre à leur encontre, ont préféré quitter le navire en cours de route, persuadés d'avoir été « *instrumentalisés* ». Les communistes ont protesté contre un texte jugé trop répressif, puis contre la tournure que prenaient les débats. Quant aux socialistes, qui se sont trouvés à plusieurs reprises en minorité dans l'hémicycle, ils ont surtout brillé... par leur discrétion.

ANALYSE

La volonté d'« équilibre » du gouvernement a-t-elle été perçue autant qu'il le souhaitait ?

En affichant de bout en bout sa volonté de ne pas voir modifié « *l'équilibre* » de son texte, M. Chevènement, convaincu d'assumer le mauvais rôle, savait qu'il prenait le risque de ne satisfaire personne, tant les discours publics sur l'immigration sont diamétralement opposés. L'avantage était de pouvoir s'appuyer sur la symétrie des critiques afin d'accréditer la thèse de l'équilibre. Le schéma a relativement bien fonctionné jusqu'à l'examen du projet de loi en séance publique. Les hésitations de la droite quant à la stratégie à adopter ont permis au ministre, dans un premier temps, de marquer des points.

Afin de mettre en évidence les « *reniements* » de la gauche, mais aussi, sans doute, de susciter un malaise dans la majorité, l'ancien ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, avait indiqué, le 14 septembre, que le projet de loi de M. Chevènement allait « *dans le bon sens* ». Sans faire preuve d'autant de bienveillance, ses collègues de droite restaient alors relativement discrets. « *A partir du moment où la " ligne Chevènement " semble l'avoir emporté sur la " ligne Saint-Bernard ", nous avons laissé le débat s'installer à gauche* », confiait le secrétaire général de l'UDF, Claude Goasguen, un mois plus tard (*Le Monde* du 16 octobre).

De fait, jusqu'à cette date, le débat a eu lieu exclusivement au sein de la gauche, une minorité du PS soutenant publiquement les propositions d'assouplissement formulées par les Verts et par une partie des communistes. L'habileté du gouvernement a été d'enfermer cette opposition interne dans un groupe de travail parlementaire, où il lui a été plus commode de la circonscrire. Peu à peu, les Verts et et les communistes refondateurs se sont sentis bien seuls pour réclamer, notamment, l'abrogation des lois Pasqua-Debré. Sentant venir le piège d'un réel consensus, la droite s'est réveillée. Devenu le chef de file des députés RPR, M. Debré condamnait, le 15 octobre, cette « *expression d'une politique irresponsable* ».

Avant l'examen du texte à l'Assemblée, le ministre n'avait donc pas eu à subir simultanément des critiques opposées. Dans un premier temps, la relative bienveillance de la droite avait atténué l'effet des divergences au sein de la majorité. Ensuite, à l'inverse, une relative discrétion de la gauche – le 18 novembre, les députés socialistes décident de s'en tenir aux propositions émises par le rapporteur du texte, Gérard Gouzes – avait accompagné la montée en puissance de l'opposition.

POTS CASSÉS

Il restait, pour M. Chevènement, à franchir le cap du choc frontal de ces critiques contradictoires, dans la fournaise du Palais-Bourbon. Le ministre de l'intérieur n'a pas manqué de chercher à tirer parti de cette situation pour vanter à nouveau, cette fois auprès de l'opinion, l'« équilibre » de son texte. Sans céder d'un iota sur l'économie de son projet de loi, M. Chevènement a distribué quelques satisfactions à droite et à gauche, avec une parcimonie qui n'a eu d'égale que son souci de ne pas désavantager l'une par rapport à l'autre.

Si, au terme de cette première lecture à l'Assemblée, le ministre peut se féliciter d'avoir conservé intact l'essentiel de son texte, il n'est pas certain, en revanche, que sa volonté d'« *équilibre* » ait été perçue autant qu'il le souhaitait. Plusieurs éléments sont en effet venus brouiller ce message.

L'opposition s'est révélée plus pugnace que prévu, contraignant le gouvernement à modifier l'ordre du jour de l'Assemblée pour tenir compte de ses manœuvres d'obstruction, plus ou moins délibérées selon les jours.

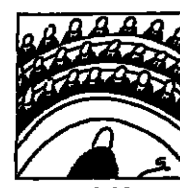
Surtout, la majorité « plurielle » a donné, à cette occasion, quelques signes de fléchissement. La désorganisation du groupe socialiste, qui n'a pas su être à la hauteur de la mobilisation de la droite, a mis en relief les critiques émises par les Verts et par certains communistes. Un sommet de confusion a été atteint lorsqu'un amendement de l'opposition a été adopté du fait de l'abstention de deux députés écologistes, les socialistes n'étant pas assez nombreux en séance.

Après avoir ainsi contribué à survaloriser, du fait de leur absence, le poids de leurs partenaires de la majorité, les socialistes ont dû recoller les pots cassés. Les pressions du PS qui, par l'intermédiaire de son premier secrétaire, François Hollande, s'est cru obligé de réitérer, à la veille du vote, des menaces concernant la constitution des listes pour les élections régionales, laisseront sans doute quelques séquelles.

J.-B. de M.

Le Sénat retarde la réforme du fonctionnement des régions

L'EXAMEN de la proposition de loi sur le fonctionnement des régions s'est poursuivi lentement, mardi 16 décembre, au Sénat, où les débats ont été tronçonnés, la gauche accusant la majorité RPR-UDF, opposée au texte, de « *traîner les pieds* ». Le premier débat, le 20 novembre, qui avait donné lieu à de vifs accrochages entre le gouvernement et la majorité sénatoriale, avait simplement entamé la discussion générale. La suite avait été reportée au mardi 16 décembre. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, a laissé planer l'hypothèse d'une séance le mardi 23 décembre pour l'examen des articles et d'une quarantaine d'amendements, faisant remarquer que le texte était « *en discussion depuis un mois* ».


PARLEMENT

Les sénateurs de la majorité RPR-UDF, surtout ceux de l'UDF, sont montés au créneau contre le texte destiné à remédier au dysfonctionnement des conseils régionaux. Les sénateurs UDF ont surtout critiqué « *une manœuvre politicienne* » et le « *manque de courage du gouvernement à réformer le mode de scrutin des élections* ».

DÉPÊCHES

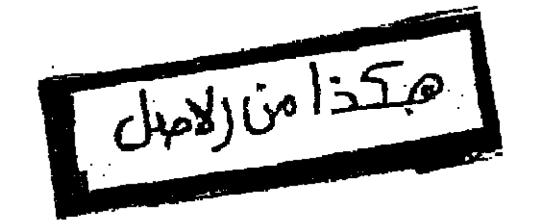
■ **« *COLLECTIF* » BUDGÉTAIRE : le Sénat a adopté, mardi 16 décembre, à l'unanimité, avec quelques modifications,** le projet de loi de finances rectificative pour 1997, qui prévoit une réduction du déficit budgétaire de 14 milliards de francs sur environ 270 milliards de francs.

■ **FONDS DE PENSION : le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn,** a assuré, mardi 16 décembre, qu'un parlementaire serait nommé d'ici à la fin de cette semaine, voire les premiers jours de janvier, par la commission des finances de l'Assemblée nationale pour étudier une proposition de loi sur l'épargne-retraite. Cette proposition de loi viserait à remplacer la loi Thomas sur les fonds de pension.

■ **CRÉDIT LYONNAIS : Charles de Courson, député (UDF-FD) de la Marne, a reproché,** mardi 16 décembre, au gouvernement de vouloir « *botter en touche* » en réformant le fonctionnement et les structures de contrôle du Consortium de réalisation (CDR), la structure chargée de céder les actifs compromis du Crédit lyonnais (*Le Monde* du 17 décembre). « *C'est le contribuable qui paie tout cela* », a déclaré M. de Courson après l'audition du ministre, Dominique Strauss-Kahn, par la commission des finances.



227 électeurs
par le tribunal
ondissement
avaient voté en juin



ÉCOLES Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a présenté, mercredi 17 décembre, une réforme de l'administration centrale de son ministère. Le nombre de directions passe de seize à onze et presque tous leurs responsables sont remplacés. ● CETTE réforme, la plus importante intervenue depuis une dizaine d'années, permet au ministre de remodeler son administration et de s'entourer d'une équipe à sa main. M. Allègre affirme ainsi *« gagner en efficacité et en lisibilité »*. La réforme de l'administration du 110, rue de Grenelle avait été ardemment souhaitée par la commission présidée par Roger Fauroux. ● LA DIRECTION de l'évaluation et de la prospective, outil d'études, de statistiques et d'évaluation du système scolaire est fondue dans une vaste direction. Les experts et les statisticiens craignent une reprise en main déguisée par le cabinet du ministre.

M. Allègre bouleverse l'administration du « mammouth » éducation

Une réforme d'ampleur a été présentée au conseil des ministres du 17 décembre. Le nombre de directions centrales passe de seize à onze et la plupart de leurs responsables sont remplacés. Avec ce « coup de balai », le ministre veut « gagner en efficacité »

« J'AI DIT ce que je ferai et je le fais. » Maintes fois cité depuis six mois, l'aphorisme préféré du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, a trouvé une traduction concrète, mardi 16 décembre, avec la publication au *Journal officiel* d'une ample réforme de l'administration centrale de l'éducation nationale. Le conseil des ministres du 17 décembre devait entériner les neuf nominations de directeurs qui l'accompagnent.

Annoncée dès son arrivée au ministère en juin, précisée en septembre (*Le Monde* daté 14-15 septembre), la réforme de « la Centrale » mise en œuvre par M. Allègre est le plus vaste remaniement de structure opéré depuis une dizaine d'années au 110, rue de Grenelle. C'est aussi un grand « coup de balai » parmi sa haute administration ; tous ses dirigeants changent, à l'exception de trois d'entre eux : Alain Boissinot, ancien directeur des lycées et collèges, Michel Dellacasagrande ancien directeur des finances, Albert Prévos, qui reste délégué aux relations internationales et à la coopération. Ouvertement méfiant à l'égard de l'administration – et de *« ses règlements, ses habitudes, sa tradition, ses castes »* tels qu'il les dénonçait dans *l'Age des savoirs* (Gallimard, 1993) –, M. Allègre poursuit à travers ce remaniement plusieurs objectifs. Il entend simplifier les structures à la tête du « mammouth » en réduisant le nombre de directions de seize à onze, bien que les prérogatives du ministère se soient considérablement étendues. Le ministre espère *« gagner en efficacité et en lisibilité »* et permettre un *« véritable travail d'équipe avec les directeurs et les directrices »*.

L'ENTRÉE DES FEMMES

M. Allègre souhaite aussi *« renforcer les fonctions de programmation et de contrôle »* et mieux *« coordonner l'action de l'Etat »*. Il veut renforcer la déconcentration du système éducatif, un mot employé à l'envi dans le décret qui porte organisation de la réforme et son arrêté d'application. Le ministre a décidé de constituer une force de frappe au service de sa politique et d'afficher les symboles. Ainsi cinq femmes font leur entrée à la Centrale – un monde d'hommes, du moins aux postes de commande –, auxquelles il faut ajouter, pour la première fois, une doyenne de l'inspection générale, Geneviève Becquelin.

Première de la liste, la direction de la technologie correspond à une nouvelle attribution du ministère de l'éducation. Elle devra valoriser les résultats de la recherche et la coopération technologique avec les entreprises. La direction de la recherche prépare, quant à elle, le budget civil de recherche et développement (BCRD), exerce sa tutelle sur les organismes de recherche et diffuse la culture scientifique et technique.

Tout l'enseignement supérieur tient en une direction au lieu de trois et se voit doté d'une *« mission à l'emploi »*. Cette importante entité, dont Christian Forestier, contre toute attente, a été écarté pour devenir, normalement dès janvier 1998, recteur de Versailles, aura à remplir les mêmes missions que par le passé, à l'exception de la gestion des personnels et de la programmation des constructions. La direction de l'enseignement scolaire opère pour sa part un regroupement de la gestion des écoles, collèges et lycées. Le conseil en équipement et sécurité lui échoit également.

La gestion des enseignants, de la maternelle à l'université, dépend désormais d'une même grande direction, qui devra *« favoriser la mobilité des personnels »*. Elle devra surtout assurer les relations avec tous les syndicats. Cette direction des personnels enseignants hérite d'une *« mission à la déconcentration »*, à l'intitulé sans ambiguïté, et d'une *« mission des relations sociales »*. Elle a été confiée à Marie-France Moraux, naguère candidate malheureuse au poste de directeur des personnels de l'enseignement supérieur. Proposée par François Bayrou, elle avait été récusée par l'Elysée, bien que n'étant pas de gauche, au profit de Louis Baladier (*Le Monde* du 7 février 1996). Elle revient sur un poste délicat, à la fois très technique et politique.

Une autre direction regroupe les personnels administratifs, techniques et d'encadrement, c'est-à-dire, pour cette dernière catégorie, les chefs d'établissement et les inspecteurs. Certains fonctionnaires du ministère y ont vu le déni des fonctions pédagogiques de ces personnels. Deux directions restent inchangées ou presque, celle des affaires financières et celle des affaires juridiques, dont la nouvelle titulaire, Martine Denis-Linton, a été nommée voici quelques semaines.

Les missions assurées par ces directions resserrées ou retouchées étaient déjà bien rodées. En revanche, la création d'une direction de la programmation et du développement et d'une direction de l'administration constituent une véritable originalité. Cette direction aura notamment pour but, en dehors de la communication, la modernisation de l'administration. Elle devra organiser le pilotage des services académiques pour animer des structures appelées à devenir de plus en plus autonomes. La tâche n'est pas mince ; dans cette Centrale qui tient *« de la Mecque, du PC routier de Rosny-sous-Bois et de la discipline militaire »*, comme l'écrit l'inspectrice générale Céline Wiener (*L'Actualité juridique*, dossier spécial administration de l'éducation nationale, nº 11, novembre 1996), toute structure créée a plutôt tendance à se développer qu'à lâcher du pouvoir.

Parcellisation des fonctions, baronnies, manque de communication entre les directeurs, les maux du 110, rue de Grenelle ont souvent été dénoncés. Roger Fauroux n'a pas eu de mots assez durs pour décrier cette administration qui gère mais *« ne pense pas »*, système *« myope et dur d'oreille »*. Bien des ministres se sont essayés à le modifier, parfois seulement pour *« le jeu de l'organigramme »*, décrit par Bernard Toulemonde dans la *Petite histoire d'un grand ministère* (Albin Michel, 1988). Le jeu consiste à modifier une structure pour placer un homme ou à la créer lorsqu'une nouvelle mission se présente, sans tirer parti de l'existant. En rebattant les cartes, M. Allègre espère échapper à tous ces travers. Il lui reste à prouver, dans des délais rapides après plusieurs mois de désorganisation, la justesse de son pari.

Béatrice Gurrey

Les onze titulaires

Nous publions la liste des directions créées par Claude Allègre et leurs nouveaux titulaires.

- **Technologie.** Pascal Colombani
- **Recherche.** Daniel Nahon
- **Enseignement supérieur.** Francine Demichel
- **Enseignement scolaire.** Alain Boissinot
- **Programmation et développement.** Michel Garnier
- **Personnels enseignants.** Marie-France Moraux
- **Personnels administratifs, techniques et d'encadrement.** Béatrice Gille
- **Affaires financières.** Michel Dellacasagrande
- **Administration.** Hélène Bernard
- **Affaires juridiques.** Martine Denis-Linton
- **Délégation aux relations internationales et à la coopération.** Albert Prévos.

Quatorze recteurs changés en six mois

S'il fallait compter les points dans une compétition de « dépouille » entre la majorité et l'opposition, Claude Allègre et François Bayrou seraient à égalité : dans les six premiers mois d'exercice du pouvoir, chacun a changé quatorze recteurs sur trente. Il est vrai qu'il faut compter dans ce chiffre, pour Claude Allègre, des remplacements après des départs à la retraite, un décès et un jeu de chaises musicales entre des recteurs de gauche.

L'actuel ministre de l'éducation nationale ne souhaite sans doute pas s'en tenir là. Mais si l'Elysée s'est montré peu interventionniste dans les mouvements de directeurs, il a en revanche pesé sur les mouvements de recteurs. C'est le cas pour André Varinard, à Lille, dont le départ a été retardé, ou Gérard-François Dumont (Nice), Maurice Quenet (Créteil) et François Hinard (Reims), dont l'Elysée a fait savoir que leur maintien était souhaité. *« Il y a une règle sur laquelle nous sommes d'accord,* confie Claude Allègre, *ne pas changer un recteur qui est arrivé depuis moins d'un an et demi, sauf faute très grave. »*

Des négociations courtoises ont été conduites avec l'Elysée

ALORS que les changements de hauts fonctionnaires ont pu prendre, lors de cette troisième cohabitation, un tour parfois houleux, le grand chamboulement de l'éducation nationale semble s'être passé sans trop de heurts entre l'Elysée et la rue de Grenelle ou Matignon. C'est du moins l'image que l'on veut en donner de part et d'autre.

L'Elysée assure ne s'être opposé à aucune nomination de directeur d'administration centrale effectuée par Claude Allègre, la gestion du ministère étant jugée de sa compétence propre, mais reconnaît bien volontiers avoir pesé pour que les sortants soient « recasés » correctement. L'exemple le plus flagrant est celui de Xavier Darcos. Ancien directeur de cabinet de François Bayrou, ancien conseiller d'Alain Juppé à Matignon pour l'éducation et doyen de l'inspection générale, M. Darcos est également proche de Dominique de Villepin, secrétaire général de l'Elysée.

Le cas était assez délicat pour Claude Allègre, car contrairement à un directeur d'administration centrale, qui peut être remercié chaque mercredi en conseil des ministres, le doyen de l'inspection générale bénéficie d'un mandat de cinq ans. Xavier Darcos était loin de les avoir achevés. Il a donc reçu l'aval de Claude Allègre, après une pression courtoise mais ferme de l'Elysée, pour conduire, pendant deux ans, une mission sur le livre. L'échange de lettres entre le ministre et l'ex-doyen fut d'une parfaite civilité, bien que Claude Allègre ait jugé que le poste de maire de Périgueux tenu par Xavier Darcos soit une raison tout à fait suffisante pour lui demander de retourner s'occuper de ses administrés périgourdins.

Deux autres cas ont posé problème. Celui de Dominique Antoine, ex-directeur des personnels administratifs et candidat malheureux de la droite aux élections législatives de juin. Il sera recasé, à la satisfaction de l'Elysée, à l'inspection générale de l'éducation nationale. Thierry Bossard, ancien directeur de la communication, atterrit, bon gré mal gré, à l'inspection générale de l'administration.

La sollicitude présidentielle, ou plutôt celle des conseillers de M. Chirac, s'étend même à Claude Thélot, peu proche de l'opposition. Il devrait gagner la Cour des comptes. Les autres directeurs, nettement marqués à droite, rejoindront l'inspection générale, au 107 de la rue de Grenelle. Le *« mouroir »*, comme l'appellent certains de ses membres.

B. G.

Menace de grève chez les instituteurs

Alors que des menaces de grève planent sur la rentrée de janvier 1998, M. Allègre devait engager, mercredi 17 décembre, une discussion délicate avec les syndicats d'enseignants sur le plan d'intégration des instituteurs dans le corps de professeurs des écoles. Engagée depuis 1991, cette transformation statutaire vise à aligner 200 000 instituteurs sur le niveau de salaires de 60 000 jeunes recrutés depuis et mieux payés. Pour les syndicats, tout retard dans l'accélération de ce plan est un *casus belli* avec le ministère. A l'issue d'une consultation rapide qui a obtenu, selon ses dirigeants, près de 40 000 réponses, le SNUIPP-FSU s'est prononcé en faveur d'une grève, le 15 janvier ; son principe est réservé à l'issue des entretiens avec M. Allègre. Le SGEN-CFDT s'est déclaré prêt à s'associer à toute action et le syndicat des enseignants (SE-FEN) a programmé une manifestation avant les vacances de février.

L'évaluation et les études, enjeu d'un bras de fer entre experts et ministère

MARDI 21 octobre, une scène insolite a troublé l'ambiance feutrée du siège de l'administration de l'éducation nationale, au 110, rue de Grenelle, à Paris. Une soixantaine de personnes, chercheurs, statisticiens et administratifs de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), ont osé manifester dans la cour du ministère. Alarmés par le projet de décret dont ils venaient d'avoir connaissance, ces personnels se sont insurgés, banderole en main, contre le démantèlement de leur direction, dont les missions d'évaluation, d'études et d'information avaient disparu de cette version du décret.

Créée en 1987 par René Monory, la DEP s'est taillée en dix ans une réputation de sérieux longtemps incontestée. Elle s'est rendue indispensable à tous les niveaux du système éducatif, du décideur à l'établissement, en passant par les organisations syndicales. Sans oublier les médias. Chacun utilise les *Notes bleues*, les dossiers de la revue *Education et Formations* ou les données de *L'Etat de l'école*. Tous les écoliers de CM2 et les collégiens de sixième effectuent depuis 1989, en début d'année, des tests de mathématiques et de français mis au point par la DEP. Cette direction de plus de cent cinquante personnes a également acquis une forme certaine d'indépendance à l'égard du pouvoir, fondée sur sa compétence scientifique.

Les travaux de la DEP comportent sans doute des imperfections qu'il est aisé de brocarder. Ils ont néanmoins le mérite d'exister et de fournir un instrument incomparable de transparence du système éducatif, observé dans le monde entier. Roger Fauroux, président de la commission consultative sur l'école, avait remis en cause la validité de ces études, accusant la DEP de présenter une vision trop *« rose »* du système éducatif. Il avait reçu aussitôt une réponse assez verte du directeur de la DEP, Claude Thélot : *« Ni roses ni grises »*, les statistiques publiées sont objectives, avait fait valoir ce dernier.

Une deuxième remise en cause était venue, cette fois indirectement, du président de la République, lors d'une émission télévisée, après que la France se fut retirée d'une enquête de l'OCDE sur la *« litéracie »*. Mais aujourd'hui l'Elysée ne tarit pas d'éloge sur le travail effectué en général par M. Thélot et la DEP.

LE PROJET FINAL

Quant à lui, Le nouveau ministre de l'éducation nationale n'a jamais caché qu'il partageait la méfiance de M. Fauroux à l'égard de l'évaluation effectuée par la DEP ; une réticence qui n'est pas forcément fondée sur les mêmes critères. Claude Allègre aime à répéter qu'il faut *« évaluer les évaluateurs »*. De là à mettre la direction sous le boisseau et à rogner ses prérogatives, il n'y avait qu'un pas que franchissait le projet de décret du mois d'octobre préparé par le cabinet du ministre.

La résistance des personnels de la DEP a sans doute beaucoup contribué à voir réintroduire dans le projet final, et de manière explicite, les études, les publications et l'évaluation et non plus seulement la production de statistiques. Toutefois, l'évaluation n'est plus une structure administrative en tant que telle, mais subsiste sous forme de *« conseil »* et de *« mission »*.

Seules les études statistiques, l'édition et la diffusion sont érigées en sous-directions. De plus, le titulaire de cette nouvelle charge, qui inclut la programmation (développement du plan Universités 3M, relations avec les collectivités locales, aménagement du territoire scolaire et universitaire), Michel Garnier, *« n'est pas un statisticien »*, fait remarquer un chercheur de la DEP. M. Thélot, polytechnicien, était issu de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Soulagés d'avoir vu les textes définitifs prendre en compte leurs remarques, les personnels de la DEP ne veulent pourtant *« pas préjuger de l'avenir »*.

B. G.

éforme
des régions

هكذا من الأصل

Illitch Ramirez Sanchez enjolive le mythe Carlos devant la cour d'assises de Paris

A l'audience, l'accusé s'est vanté d'avoir « pris l'imagination du monde »

La troisième journée du procès d'Illitch Ramirez Sanchez, alias Carlos, devant la cour d'assises de Paris, a été consacrée à l'examen de la personnalité et du curriculum vitae du terroriste. Accusé de trois meurtres, le 27 juin 1975, rue Toullier à Paris, Carlos, détendu et guilleret, a contemplé son mythe, *« fabriqué par la presse mondiale »*, affirmant qu'il avait *« pris l'imagination du monde »*.

CARLOS est détendu. Il a la permission de se tenir debout comme un cow-boy, le pied sur un banc, un coude sur une jambe. Son nouvel et jeune avocat, Mᵉ Olivier Maudret, commis d'office la veille, a les yeux cerné : il a travaillé toute la nuit pour découvrir le dossier. Carlos lui donne une petite tape dans le dos : *« Il est intelligent, ce garçon, il a pu constater que le dossier était plombé, j'en suis content. »*

PROCÈS

Frais et guilleret, Carlos roule des yeux doux à *« l'ennemi »*, Mᵉ Francis Szpiner, avocat des parties civiles. Maitre Szpiner essaie de lui poser une question. Carlos rentre la tête dans les épaules, se cache ostensiblement les oreilles. *« Ah ! non, je ne vous écoute pas ! »*, lui annonce-t-il avec un grand sourire, *« ou alors si vous venez et vous me donnez la main et vous me dites que vous m'aimez bien »*. Le président énonce le titre d'une interview, « Carlos dévoile tout ». L'accusé comprend : *« Carlos est un voyou. »* Et en rit. La tension des jours passés semble se dissiper. Carlos jubile. C'est que la journée est entièrement consacrée à l'examen de sa personnalité et de son curriculum vitae.

« EXPLOITER LES MÉDIAS »

L'accusé ne révèle pas de grandes nouveautés biographiques. Etait-il le chef du comité des opérations spéciales extérieures (COSE) du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) ? Un chef de réseau en Europe ? L'homme-orchestre des caches d'armes ? A toutes ces questions, Carlos répond non. *« J'étais un membre de l'organisation politique et un combattant militaire du FPLP. Je revendique la responsabilité politique et morale de toutes les opérations palestiniennes »*, veut-il résumer.

A quoi servait le COSE en Europe ? *« Qu'est-ce que vous croyez ?* interroge l'accusé, *qu'on allait acheter des tulipes ? Nous faisions la guerre, mais en costume-cravate. On a commencé avec les détournements d'avion et ça va recommencer d'ailleurs, c'est inévitable. »* L'homme contemple le mythe Carlos, *« fabriqué par la presse mondiale » : « C'était l'Arlésienne, Carlos par-ci, Carlos par-là. On disait n'importe quoi. Il prépare des attentats à New York avec des bombes atomiques. Je lisais des interviews de femmes qui racontaient leur nuit d'amour avec Carlos, mes camarades de combat rigolaient. »* Il est assez fier de ses 100 passeports et 52 pseudonymes différents. *« Carlos a pris l'imagination du monde »*, dit-il avec un accent de mégalomanie qu'il corrige. *« Mon travail était plus sérieux, plus responsable, plus déterminant. Au sein du FPLP, on pouvait exploiter les médias. Mais ici* [en Europe], *on personnalisait trop le travail révolutionnaire, on ne maîtrisait plus la situation. »*

Où est le vrai, le faux ? Carlos distille. *« C'est prescrit maintenant, je peux le dire : mon père et mon oncle ont fait des coups d'Etat, je ne sais pas combien, au moins une dizaine, dont un en Colombie. »* Il tente de s'expliquer sur son séjour à l'université de Lumumba, à Moscou, qui s'est terminé par une expulsion. *« Il paraît que le jeune Illitch rentrait chez lui le matin assez "cabossé" »*, suggère le président. Carlos explique que ses problèmes étaient dus à une dissidence avec les communistes vénézuéliens résidant à Moscou. *« Nous, nous étions sur une ligne guévariste, nous étions romantiques, nous ne voulions pas abandonner la lutte armée. Eux, gardaient une ligne orthodoxe, croyaient au travail de masse (...). Le PC vénézuélien était avec les petits cons soviétiques. »*

COLÈRE ET MENACES

Le jeune Illitch se retrouve dans des camps d'entraînement palestiniens en Jordanie. Le président voudrait y voir la main du KGB. Carlos lui rappelle que *« c'était le centre mondial des combats, des milliers de jeunes Européens venaient à Amman faire du tourisme révolutionnaire, il y avait de belles Scandinaves. Nous, nous voulions être des fedayins. De toute façon, si on revenait à Caracas, on était arrêté. »* Septembre noir : les Jordaniens se lancent dans une guerre contre les Palestiniens. *« Il y a eu des massacres de milliers de personnes, c'était bien ça, Septembre noir, en 1971 »*, se hasarde le président. *« 1970, monsieur Corneloup, vous n'avez pas fait votre préparation historique sur le sujet »*, reproche Carlos, qui réclame un Quid. L'accusé dément avoir donné une interview – la seule qui existe – au journal *El Watan al Arbi* en 1979, où il décrivait la fusillade de la rue Toullier pour laquelle il est jugé aujourd'hui. Le président lui oppose des détails troublants que personne n'aurait pu inventer. Il cherche à en savoir plus sur les responsabilités opérationnelles de l'agent Carlos en Europe, qui met alors en pilotage automatique un assaut de colère et de menaces : *« Vous prenez une responsabilité personnelle, monsieur le Président »*, avertit-il en précisant : l'assassinat du juge Michel, le 21 octobre 1981, *« c'est nous »*.

« Il existe encore ici une structure de renseignements avec des Français, des fourmis qui ne font pas un travail de bougnoul », tempête-t-il. Carlos répète que depuis trente ans, il fait la guerre *« avec la plume, le pistolet, la bombe, la corde »*. *« Mon devoir est de poursuivre la lutte avec ma langue. »* Il croit avoir donné un *« bon exemple à la révolution »*. Carlos en est certain : il a gagné sa place auprès de tous ses camarades *« au paradis des révolutionnaires »*.

Dominique Le Guilledoux

Dany Leprince condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de Thorigné-sur-Dué

LE MANS
de notre envoyé spécial

Dany Leprince, quarante ans, a été condamné, mardi 16 décembre, à la réclusion criminelle à perpétuité pour avoir, le 4 septembre 1994, à Thorigné-sur-Dué, tué à coups de hachoir de boucher son frère, sa belle-sœur et ses deux nièces âgées de six et dix ans. Par décision spéciale, la cour d'assises de la Sarthe a précisé que la peine serait exécutée avec une période de sûreté de vingt-deux ans, pendant laquelle le condamné ne pourra bénéficier d'aucune mesure d'aménagement de la sanction telle que la liberté conditionnelle. En outre, la cour a prononcé l'interdiction des droits civiques, civils et de famille du condamné pour une période de dix ans.

Quand Mᵉ Jean-Louis Pelletier, défenseur de Dany Leprince, prit la parole, ce fut comme une tempête. De celles qui, quand le vent s'apaise, laissent le promeneur tout tremblant, hagard et désorienté. Depuis le 8 décembre, l'audience avait patiemment accumulé des certitudes sur la culpabilité de Dany Leprince et voilà qu'en un peu plus de trois heures, Mᵉ Pelletier semait le doute à grande volée.

« Au moment où l'accusé est presque à terre, il est bon, il est nécessaire que la défense se lève », murmurait l'avocat quand, brusquement, sa voix enfla pour crier : *« Dans cette affaire, tout n'a pas été dit ! Il y a d'autres traces que, volontairement ou pas, on n'a pas voulu suivre ! »* Fermement, presque férocement, Mᵉ Pelletier résuma les questions restées sans réponse : *« On ne sait pas pourquoi, on ne sait pas comment, on ne sait pas quand les victimes ont été tuées. »* Le reste de sa plaidoirie fut consacré à tenter de démontrer qu'en définitive, on ne savait pas qui était le meurtrier.

« On vous a raconté une belle histoire qui se tient parfaitement, mais on ne condamne pas un homme sur un récit », martelait l'avocat en exploitant toutes les failles d'un dossier qui, il est vrai, n'en manquait pas. Il s'attaqua donc aux aveux que Dany Leprince a ensuite rétractés. *« A ce moment, il ne dit rien que ce que savent déjà les gendarmes »*, expliqua Mᵉ Pelletier en fustigeant les conditions de la garde à vue. Puis il s'attacha à démolir les témoignages et notamment celui de Martine, l'épouse de Dany Leprince qui avait déclaré avoir vu son mari frapper sur son frère. *« Je suis persuadé qu'elle sait toute la vérité et qu'elle couvre quelqu'un ! »*, affirmait l'avocat avant de dénoncer la crédibilité du témoignage de Célia *« qui colle à sa mère, même si elle met son père au trou »*.

Quant aux propos de Solène, âgée de deux ans, seule survivante de la famille de Christian Leprince, leur traduction par la nourrice et *un expert n'a pas convaincu* Mᵉ Pelletier. *« Solène n'a rien vu !* affirmait le défenseur. *La faire parler c'est pire que de faire parler les morts ! »* Pulvérisant chaque pièce du dossier, Mᵉ Pelletier demandait l'acquittement au nom du doute, en laissant entendre que le meurtrier était le propriétaire d'une empreinte de pas qui n'a pas été identifiée. Et brandissant la marque de chaussure, l'avocat disait aux jurés : *« Ça, c'est dans le dossier ! Mais on ne vous en a jamais parlé ! »*

La démonstration était brillante, presque parfaite, presque convaincante. Presque, car il fallait oublier l'audience et la plaidoirie de Mᵉ Gautier qui, au nom de Solène Leprince, partie civile, s'était livré à un véritable réquisitoire pendant trois heures d'horloge. Il était également impossible d'oublier les propos de Jean-Claude Thin, procureur de la République du Mans, qui avait exactement demandé la peine qui a été prononcée.

Il l'avait fait sur un ton sobre, modeste, presque effacé. *« Nous sommes en présence d'un puzzle »*, avait observé l'avocat général sans contester qu'il manquait certaines pièces. Mais le magistrat avait calmement démontré que les pièces restantes étaient suffisamment nombreuses pour faire apparaître l'image de la vérité. Et lui aussi s'était consacré à l'examen des aveux et des témoignages, mais c'était pour en tirer toute leur force. *« Les uns corroborent les autres »*, constatait le procureur.

L'état mental de Dany Leprince figurera en bonne place parmi les zones d'ombre de ce procès

Avec une certaine franchise, le magistrat reconnaissait qu'il n'était pas convaincu que la jalousie d'un cultivateur endetté face à la réussite professionnelle spectaculaire de son frère soit le véritable mobile. *« La jalousie, je n'y crois pas. Car il n'y a pas eu de préméditation »*, observait Mᵉ Thin. Il évoquait plutôt un brusque moment de colère, *« une explosion »*, selon la formule des experts psychiatres, qui aurait été suivie d'un *« obscurcissement de la pensée »* conduisant à la tuerie de toute une famille.

Mais le procureur se refusait à envisager que Dany Leprince soit un malade mental. A cet instant, l'accusé a baillé d'ennui. A l'évidence, ce procès ne le concernait pas et quoiqu'en dise le magistrat, l'état mental de Dany Leprince figurera en bonne place parmi les zones d'ombre qui émaillent encore le procès de la tuerie de Thorigné-sur-Dué.

Maurice Peyrot

Amiante : la justice rejette la « faute inexcusable » d'Eternit

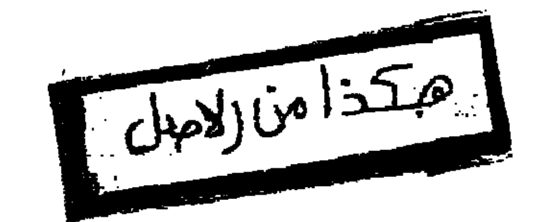
LE TRIBUNAL *des affaires de sécurité sociale de Valenciennes* n'a pas retenu la responsabilité de l'usine Eternit de Thiant (Nord), mardi 16 décembre, dans la contamination par l'amiante de plusieurs de ses salariés. L'usine de Thiant fabriquait des tubes contenant de l'amiante, une fibre cancérogène aujourd'hui interdite. Les plaignants, salariés et retraités, ainsi que deux veuves d'ouvriers décédés demandaient que le tribunal reconnaisse que leur employeur avait commis *« une faute inexcusable »* en ne les informant pas du danger qu'il encouraient.
Les deux veuves ont été déboutées de leur demande, neuf autres plaignants ont vu leur recours déclaré irrecevable pour cause de prescription, et le tribunal a décidé de surseoir à statuer concernant une douzième victime, estimant que la cause du décès n'était pas encore établie. Les plaignants devraient faire appel. Quarante-cinq autres dossiers sont toujours en attente à Valenciennes, et la cour d'appel de Dijon devrait se prononcer, jeudi 18 décembre, dans une affaire similaire concernant six anciens salariés et six veuves de salariés de l'usine Eternit de Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire).

DÉPÊCHES

■ **HARKIS : une trentaine de personnalités** ont signé un appel demandant au gouvernement de prendre des mesures permettant *« à la communauté harkie, partie intégrante de la communauté nationale, de s'y intégrer socialement »*. Cette pétition, signée notamment par Enrico Macias, Alain Madelin, Olivier Duhamel, Luc Ferry, Roger Hanin, Yves Roucautte et André Glucksmann, réclame *« la parité réelle des chances »* et estime qu'*« avoir honte des harkis, c'est avoir honte de nous-mêmes »*. Contact au Cercle algérianiste, BP 453 07, 75327 Paris Cedex 07.

■ **IMMIGRATION : un millier de personnes ont manifesté**, mardi 16 décembre en fin d'après-midi, à Paris, aux abords de l'Assemblée nationale, *contre le projet de loi sur l'immigration. Les différents collectifs* de la région parisienne ont défilé aux cris de *« Debré, Chevènement, même loi, même combat »* et réclamé la régularisation pour tous. Les manifestants exprimaient aussi leur soutien aux étrangers demandeurs de régularisation en grève de la faim à Lille et à Lyon pour obtenir un titre de séjour.

■ **DROGUES : 87 % des Français estiment que les toxicomanes** sont des malades et 88 % qu'il faut les obliger à se soigner, selon un sondage IFOP réalisé les 11 et 12 décembre et publié dans *Le Quotidien du médecin* du mercredi 17 décembre. 72 % des personnes interrogées approuvent le développement des traitements de substitution à l'héroïne (méthadone, Subutex). 55 % se disent plutôt favorables à l'usage thérapeutique du cannabis pour certains grands malades, et 39 % seulement sont favorables à la délivrance d'héroïne sous contrôle médical *« aux grands drogués »*.



Eté 1942 : de multiples rapports dénoncent l'extermination des juifs

Que savait-on, au moment des grandes rafles, du sort des déportés ? Tout ou presque. La dénonciation des gouvernements alliés, les courriers de diplomates et d'associations caritatives, les appels d'organisations juives informaient déjà sur le génocide en cours

QUE SAVAIT-ON exactement, en 1942, du sort des juifs arrêtés et déportés ? Cette question ne cesse d'affleurer tout au long de l'audience de la cour d'assises de la Gironde. D'autant plus que le procès de Maurice Papon s'arrête désormais sur le rôle de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde dans l'organisation des rafles et des convois de l'été 1942.

Après la guerre, bien des hommes de Vichy ont plaidé leur ignorance du sort véritable des juifs déportés de France *« à l'Est »* ou vers *« une destination inconnue »*. On ne peut cependant limiter cette ignorance à ceux qui ont eu intérêt à la mettre en avant pour les besoins de leur défense. Raymond Aron lui même, qui avait passé le conflit à Londres, l'a confessé dans ses mémoires : *« Les chambres à gaz, l'assassinat industriel d'êtres humains, non, je l'avoue, je ne les ai pas imaginés et parce que je ne pouvais les imaginer, je ne les ai pas sus. »*

Or, plus la connaissance historique sur le génocide avance, plus il faut se rendre à l'évidence. L'information sur la solution finale a été disponible quasiment en temps réel. Mais cette information, ni les contemporains ni surtout les victimes n'ont été peut-être en mesure de l'assimiler tant l'événement auquel elle faisait référence était inouï.

Dès 1941 pourtant, à la lumière des diverses législations antisémites de Vichy et en particulier à la suite de l'*« aryanisation »*, certaines personnalités juives ont déjà compris que ces mesures ont pour enjeu la survie du judaïsme en France. C'est le cas de Raymond-Raoul Lambert, le dirigeant de l'Union générale des israélites de France (UGIF) en zone sud, qui dans ses *Carnets d'un témoin* (Fayard, 1985), note à la date du 22 juin 1941 : *« C'est la mort économique sans phase du judaïsme français, à moins qu'une émigration en masse permette de sauver au moins les jeunes, si la période allemande de l'histoire européenne dure longtemps »*.

« ESCLAVES » EN ALLEMAGNE

Le 12 octobre 1941, cette inquiétude se fait plus précise : *« Moi-même, je ne verrai peut-être pas le monde nouveau »*, craint-il. Un an plus tard, le 4 octobre 1942, alors que la grande vague de déportations de l'été 1942 s'achève, Raymond-Raoul Lambert envisage l'hypothèse que *« toutes les victimes servent comme esclaves pour bâtir une ligne Siegfried (...) bien peu reviendront de cette géhenne »*. Le 18 décembre 1942, un espoir mêlé renaît cependant : *« La radio américaine annonce qu'hier à Londres, à Washington et à Moscou – avec la signature de tous les Etats libres – on a condamné l'extermination féroce des Juifs d'Europe* (lire ci-contre). *Mais durerons nous ? »* Raymond-Raoul Lambert ne « durera » pas. Arrêté par les Allemands, il sera déporté de Drancy le 7 décembre 1943, et assassiné à Auschwitz, avec sa femme et ses quatre enfants.

Dans l'esprit des victimes, pressentiments, informations et espérances dansent donc une sarabande sinistre. Un critique d'art juif, Jacques Biélinki – dont le *Journal* a été publié par les éditions du Cerf en 1992 – note, le 16 décembre 1941, que *« les travaux forcés à l'Est, ce sont les mines de sel en Pologne d'où personne ne sort vivant »*. En août 1942, ce journaliste, qui sera lui aussi déporté, observe que l'on ne sait toujours pas le lieu d'établissement de ceux qui sont partis avec les convois de juillet.

Le 17 octobre 1942, le délégué régional du consistoire de Toulouse constate qu'*« un silence de tombeau règne sur les déportés »*. Restent les rumeurs, les illusions consolantes : *« Il paraît*, écrit Jacques Biélinky le 2 décembre 1942, quelques semaines avant sa propre arrestation, *que les Juifs déportés de France, Belgique, etc., sont retrouvés au nombre de 35 000 dans une ville de Russie, où ils sont bien accueillis par la population. »*

Que les internés juifs de Drancy aient été en danger, y compris en danger de mort, quiconque se rendait dans ce camp pouvait en prendre conscience, bien avant les convois de 1942. Dès l'automne 1941, on y mourait d'oedème et de cachexie dus à la faim. Généralement, les conditions de vie dans les camps d'internement français ont été assez atroces pour avoir provoqué la mort de 3 000 juifs. En décembre de la même année, les Allemands puisent 44 juifs à Drancy pour être fusillés, à titre d'otages, au Mont Valérien.

Quant au prétexte invoqué par les Allemands pour justifier les opérations – le travail à l'Est –, les circonstances même dans lesquelles se produisent rafles et départs de convoi suffisent à le rendre douteux. Donald Lowrie, un Américain qui préside le comité d'organisation pour l'assistance dans les camps regroupant plusieurs organisations charitables, exprime ses doutes début août 1942. *« Jusqu'à un certain point*, rapporte-t-il à l'YMCA, *il peut s'agir du besoin urgent de l'Allemagne en matière de travailleurs. (...) Etant donné que des enfants, des vieillards et des malades sont déportés, la meilleure explication est la suivante : le plan général allemand pour une Europe nouvelle fait appel à l'épuration des éléments indésirables. »*

VICHY, ALERTÉ, RESTE MUET

Des organisations juives feront savoir à la même époque au gouvernement de Vichy qu'elles ne sont pas dupes des fables inventées par les Allemands dans le but de maintenir le calme. Le Consistoire central adresse une déclaration solennelle au maréchal Pétain, le 25 août 1942, l'avertissant qu'il *« ne peut avoir aucun doute, sur le sort final qui attend les déportés, après qu'ils auront subi un affreux martyre. (...) Le programme d'extermination a été méthodiquement appliqué en Allemagne et dans les pays occupés par elle, puisqu'il a été établi par des informations concordantes que plusieurs milliers d'israélites ont été massacrés en Europe orientale ou y sont morts, après d'atroces souffrances, à la suite des mauvais traitements subis. »*

Comme le rappelle avec amertume au maréchal Pétain, le 12 mai 1943, le président du Consistoire, Jacques Helbronner, le gouvernement et les autorités françaises ont laissé cet appel sans réponse. Vichy, il est vrai, n'en avait pas besoin pour savoir ce que recouvrait la déportation des juifs à l'Est. Les tracts, la presse clandestine que lisait sa police, les quelques dix émissions consacrées à la persécution et au massacre des juifs par la BBC au cours de l'année 1942 pouvaient certes être imputés à une propagande hostile. Mais pas les rapports de ses propres diplomates en poste dans les régions où l'on envoyait les déportés de France.

Jacques Truelle, par exemple, ministre de France en Roumanie, alerte Vichy par onze courriers successifs, de juillet 1941 à octobre 1942, sur les mesures d'extermination dont les juifs sont victimes, aussi bien sur le territoire roumain que dans les zones occupées par cet allié de l'Allemagne nazie en URSS, depuis le pogrom de Iassy (à partir du 29 juin 1941, 12 000 victimes) jusqu'aux massacres d'Odessa (fin octobre 1941, au moins 25 000 morts). L'ambassadeur de France en Suède, Vaux de Saint-Cyr, adresse, le 6 juillet 1942, un courrier à Laval. Il y décrit ce que signifie vraiment le *« traitement spécial »* subi par les juifs d'Estonie après l'occupation allemande.

Quelles que soient les « conventions de langage » que Laval adoptera, le 2 juillet, en accord avec le chef de la police SS, Oberg, face aux questions qui se multiplient sur le sort des déportés (*« être employés au travail dans le gouvernement général »*), les autorités françaises en savaient beaucoup sur le « terrifiant secret », à l'été 1942. Assez pour que leurs concessions aux occupants sur la déportation des juifs puissent être aujourd'hui considérées comme criminelles.

Nicolas Weill

Décembre 1942, la dénonciation des alliés

Dans un communiqué, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), a rappelé, mardi 16 décembre, les termes d'une déclaration faite le 17 décembre 1942 par onze gouvernements alliés et le Comité de la France libre présidé par le général de Gaulle. Les signataires de ce texte, qui a été diffusé par la radio de Londres, faisaient part *« de nombreux rapports d'Europe selon lesquels les autorités allemandes (...) mettent en application l'intention si souvent répétée d'Hitler d'exterminer le peuple juif en Europe »*. Ils ajoutaient : *« Les juifs sont transportés dans des conditions d'une horreur terrifiante (...) en Europe orientale. En Pologne, qui est devenu le principal lieu de massacre des nazis, les ghettos (...)sont systématiquement vidés de tous les juifs. On n'entend plus jamais parler de ceux qui sont déportés. Ceux qui en ont la capacité physique sont exploités à mort dans des camps de travail. On laisse mourir les infirmes, on les affame ou on les massacre (...)Le nombre de victimes s'élève à plusieurs centaines de milliers d'hommes innocents, de femmes et d'enfants. »*



Maurice Papon dénonce les « mensonges » de l'arrêt de renvoi

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La voix est éraillée, presque inaudible. Mais le ton cette fois a changé. Calé dans son fauteuil, Maurice Papon répond du tac au tac, mardi 16 décembre, aux questions de l'avocat général Marc Robert sur la rafle et le convoi de juillet 1942. Sa décontraction tranche sur le profil bas qui fut le sien lors de l'interrogatoire mené jeudi 11 et vendredi 12 décembre par le président Castagnède. *« Oh ! les listes de déportés !* s'exclame-t-il. *Il faut être prudent, il y en a tellement qui circulaient : la liste de la police aux questions juives* [du commissariat général aux questions juives], *dont on s'obstine à ne pas parler ; les listes de la police et, bien sûr, la liste du bureau des questions juives* [de la préfecture], *qui gérait le fichier* [des juifs]. *Dans toutes ces listes, il y a un jeu qu'il est très difficile de reconstituer. »*

Le « jeu », pour l'accusation, paraît plus simple. *« Il y a une forte présomption »* que ce soit Pierre Garat – chef du bureau des questions juives, placé sous l'autorité directe de Maurice Papon – qui ait élaboré les listes ayant servi aux rafles du 16 juillet. *« Une présomption est une présomption, il faudrait la preuve »*, répond Maurice Papon. Selon lui, la responsabilité de l'exécution des rafles reviendrait à l'intendance de police, qui aurait agi sur ordre direct du préfet régional Maurice Sabatier et non sur instruction du service des questions juives.

L'avocat général tente alors de cerner le rôle de l'ancien secrétaire général de la préfecture dans l'établissement de ces listes. *« Bien sûr, je m'en suis préoccupé*, dit Maurice Papon. *Mettez-vous à ma place à ce moment-là ! Vous les auriez lues comme j'ai pu le faire. Qu'est-ce que vous auriez fait ? Vérifier que les nationalités exemptées n'y figurent pas,* [de même que] *les hommes de plus de 45 ans ou les enfants de moins de 15 ans. Voilà le travail ! »*

« FAUTE DE GRIVES... »

L'avocat général remarque que la préfecture était prête pour l'exécution des ordres allemands, avant même que René Bousquet, secrétaire général à la police de Vichy, négocie début juillet avec le général Oberg, chef de la police allemande en France.

« Acquittez Bousquet et condamnez Papon ! », suggère l'accusé. *« Si Bousquet était ici, il aurait à rendre compte de choses importantes »*, assure l'accusateur. *« Faute de grives, on mange des merles ! »*, conclut l'accusé. Puis l'avocat général appuie ses questions : *« Au plan humanitaire, entre le 2 et le 18 juillet* [1942], *qu'avez-vous fait, vous ? Avez-vous vu Luther* [un des responsables de la police de sûreté allemande à Bordeaux] *? Avez-vous assisté aux rafles, êtes-vous allé sur le quai* [de la gare Saint-Jean] *par compassion ?*

– Moi ?

– Oui, vous !

– (un temps) *J'ai observé... C'était une chose nouvelle qui tombait du ciel.*

– Au soir du 18 juillet, reprend l'avocat général, *quels enseignements tiriez-vous de cette première déportation ?*

– D'abord (...), *c'était la tristesse, vous en conviendrez. La tristesse, non seulement pour le temps qu'on vivait, mais pour le siècle dans lequel on était. »*

Les événements, dit Maurice Papon, lui ont appris *« à gagner du temps »* auprès des autorités françaises ou occupantes et à mieux connaître *« l'esprit allemand* [qui] *est ainsi fait qu'il ne rejette pas tout juridisme »*. Ils l'ont amené, aussi, à *« juger les hommes en place »*. En observateur donc et, à l'en croire, presque étranger à tout cela, l'ancien secrétaire général de préfecture raconte : *« Je me suis efforcé en premier lieu de juger celui qui me paraissait être à une plate-forme : Garat avait vingt-et-un ans, il était un peu jeune. Il n'a pas montré assez d'audace, mais de la bonne volonté. J'ai jugé l'intendant de police désigné pour faire cette opération. Là, je réserve mon jugement. Au rang très humble des agents de police, il y avait des hommes de cœur qui se sont employés à faire au mieux. »*

Puis l'accusé se lève et chausse ses lunettes : *« Je constate dans l'arrêt de renvoi*, dit-il, *des dissimulations, des occultations, des préjugés, des contresens, des partialités évidentes (...) et, excusez le mot, des mensonges. »* Il brandit le document qui lui vaut de comparaître aux assises et se plaint que l'*« on n'attache aucune importance au rôle de l'intendant de police pour mettre en avant sa responsabilité à défaut de celle du préfet »*. Il cite les pages où, selon lui, sont consignées les *« erreurs »*. *« Je ne peux pas laisser dire qu'il y a des erreurs volontaires »*, réplique instantanément le procureur général Henri Desclaux, qui loue le travail effectué à l'instruction. *« Vous faites votredevoir ! »*, ponctue l'accusé.

Jean-Michel Dumay

Les regrets d'Arno Klarsfeld

L'avocat Arno Klarsfeld a *« regretté »*, mardi 16 décembre, les propos qu'il avait tenus lundi à l'encontre du président de la cour d'assises de la Gironde, Jean-Louis Castagnède : *« Si cela a pu vous offenser ou vous peiner, je le regrette »*, a-t-il dit. *« Je n'ai pas souhaité détourner l'attention de la cour et des jurés en donnant de l'importance à ce qui n'intéressait que ma personne,* a répondu le président Castagnède. *Vous avez dit :* "Monsieur le président, pour vous aussi, il semblerait qu'il y ait des juifs intéressants, et d'autres qui ne le sont pas". *Ce sont des paroles outrageusement inacceptables. Vos regrets viennent à point, je les prends comme ils viennent, mais je ne sais pas si je saurai toujours prendre sur moi (...). »* Me Klarsfeld avait tenu ces propos alors que le président venait de lui refuser de montrer sur les écrans de la cour la photo de la mère – assassinée à Auschwitz – du témoin qui venait de déposer, Georges Gheldmann.

هكذا من الأصل

DISPARITION

Eddie Chapman

Un agent double britannique

EDDIE CHAPMAN, l'un des plus célèbres agents doubles britanniques durant la seconde guerre mondiale, qui intoxiqua les nazis et fut manipulé par le MI 5, vient de mourir à Londres à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Né en 1914, Eddie Chapman entame, très jeune, une carrière de briseur de coffres-forts. En 1939, la police le surprend en train d'en ouvrir un à Glasgow (Ecosse). En attente de jugement, il disparaît et se réfugie à Jersey où les Allemands, en débarquant dans les îles anglo-normandes, découvrent ses connaissances en matière d'explosifs et lui demandent de travailler pour leurs services de renseignement.

Eddie Chapman reçoit un entraînement spécial et, le 20 décembre 1942, le voilà parachuté – avec une radio, un pistolet automatique, une pilule de cyanure, une somme de 1 000 livres et la promesse d'en recevoir 15 000 autres en cas de succès – en Angleterre, dans l'intention de *faire sauter une usine du groupe* de Havilland, à Hatfield, qui fabrique le chasseur Mosquito. Mais le MI 5 (le contre-espionnage britannique) a intercepté les messages de l'Abwehr, le service allemand de renseignement. L'« agent » nazi prend contact avec le MI 5 qui surveillait, en réalité, son arrivée sur le sol britannique et qui, en le rebaptisant « Zig-Zag », va organiser, le 29 janvier 1943, un simulacre d'attentat contre l'usine avec la collaboration d'un magicien, lequel contrefait l'explosion et la fumée de l'incendie. Puis le MI 5 fait embarquer Chapman sur un bateau pour Lisbonne, où il reprend ses relations avec les renseignements allemands.

Après plusieurs mois de vacances en Norvège aux frais des services allemands, Chapman est encore approché par l'Abwehr qui le décore de la Croix de fer et, le 27 juin 1944, le parachute en Grande-Bretagne. Il communique au MI 5 ce qu'il a pu apprendre de l'organisation et des actions de l'Abwehr. Mais, à Londres, Chapman va dépenser, de façon très ostentatoire, avec quelques-uns de ses anciens amis casseurs de coffres-forts, les 6 000 livres que les services allemands lui ont confiées et le MI 5 décide alors de rompre avec lui.

Eddie Chapman aura, après la guerre, des problèmes avec la justice pour avoir contrevenu à la loi sur la protection du secret en diffusant, dans certains médias, y compris en France, des relations de ses expériences passées d'agent double. En 1966-1967, Christopher Plummer interprète son personnage dans *Triple Cross*, un film d'espionnage, mis en scène par Terence Young, le cinéaste des James Bond.

Jacques Isnard

NOMINATION

Réfugiés

Michel Combarnous a été nommé pour cinq ans président de la commission de recours des réfugiés, par un arrêté du vice-président du Conseil d'Etat publié au *Journal officiel* du 13 décembre. Il remplacera, le 1er janvier, Jean-Jacques de Bresson, qui dirigeait la commission depuis 1986. Président de section honoraire au Conseil d'Etat, M. Combarnous a notamment été, cet automne, le rapporteur devant cette juridiction du projet de loi sur l'immigration.

[Né le 3 août 1929 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), il intègre le Conseil d'Etat à sa sortie de l'ENA. Il a été détaché notamment comme conseiller juridique auprès de l'ambassade de France au Maroc (1964-1967), directeur des études à l'Institut international d'administration publique (1968-1972). Conseiller d'Etat en 1979, il a été président de la commission paritaire des publications et agences de presse (1980-1987), du conseil d'administration de l'Institut national d'études démographiques (INED) (1983-1986) et, parallèlement, de la 1re sous-section (1982), président adjoint (1986), puis président (1987) de la section du contentieux du Conseil d'Etat. Admis à la retraite en août 1995, il a été maintenu en activité en qualité de conseiller d'Etat.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– M. Stéphane **CORRE**
et Mme, née Laure QUENNOUËLLE,
Augustin, Louis et Félix,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Joséphine,

Paris, le 15 décembre 1997.

Anniversaires de naissance

NELLY,

Pour tes quarante ans, demain,
tes amis de Léonard
te disent toute leur affection.

Villefontaine, le 18 décembre 1997.

Noces d'or

– Céha, Julien, Anne-Laure,
Marie et Mina,
souhaitent à

Mamie Odette et Papierre

un excellent anniversaire à l'occasion de leurs noces d'or.

Décès

– Le Groupe emprise de sociopsychologie, recherche, action, éducation (GESPARE)
a eu la douleur de perdre, le 13 décembre 1997,

Janine Jean BADER,
née **ABENHEIMER,**
membre d'honneur du GESPARE,

à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Elle a, depuis une dizaine d'années, apporté à nos entreprises l'aide de son expérience humaine et professionnelle avec toute sa générosité.

Nous présentons nos plus profondes condoléances à ses enfants, à ses sœurs et à tous les membres de sa famille.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 17 décembre, au cimetière du Montparnasse.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Janine Jean BADER,
née **ABENHEIMER,**

nous a quittés le samedi 13 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Elle savait que la vie « *n'est qu'un éclair entre deux nuits interminables* ».
Elle a, avec courage et dignité, traversé les chemins de sa propre destinée.

Nous nous joignons à la douleur de sa famille et de ses amis,

A. Daoudi,
sa famille, en France et au Maroc.

Dr Raoul CHATTOT,
ancien interne des Hôpitaux de Lyon,
ancien chef de clinique,
chirurgien honoraire
de l'hôpital de Roanne,
chevalier de la Légion d'honneur

est entré dans la joie de la Résurrection le mardi 16 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Il a rejoint son fils, le Père

Jean Dominique CHATTOT,
des Missions africaines de Lyon,

décédé le 1er octobre 1992

De la part du docteur Odile Chattot,
son épouse,
du docteur Jean-Jacques Chattot,
d'Adrienne Chattot-Pascal
et Éric, leur fils,
des docteurs Michel et Irène Chattot Gilardi,
de Chloé et Raphaël,
leurs enfants,
de François Chattot et Martine Schambacher,
ses enfants et petits-enfants.

Priez pour lui.

Messe de funérailles le vendredi 19 décembre, à 15 heures, en la chapelle de l'hôpital Renée-Sabran, et inhumation au cimetière de Giens (Var).

Raymond CLAUSTRE,
architecte voyer général honoraire
de la Ville de Paris,

s'est pieusement endormi le 15 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année.

De la part de

sœur Jeanne Elisabeth de la Visitation,
Geneviève et Bernard Aubert,
Françoise et Vincent Claustre,
Christine et Denis Claustre,
Elisabeth et Denys Calu,
Cécile et Dominique Godefroy,
Monique et Jean-Marie Claustre,
Brigitte et Louis-Benjamin Claustre,
ses enfants,
Ses vingt-six petits-enfants,
Ses six arrière-petits-enfants,
Madeleine, sa sœur,
et Jean Bauhain, son beau-frère,
Mme Pierre Claustre et Mme Jean Claustre,
Mme René Guinard,
ses belles-sœurs et leurs enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 18 décembre, à 11 heures, en l'église d'Annecy-le-Vieux, suivie de l'inhumation à Desnes (Jura), où le défunt reposera auprès de son épouse,

Marie-Cécile MIGNEROT.

« L'amour du Seigneur,
sans fin je le chante... » (Ps. 88)

11, chemin de Bellevue,
74940 Annecy-le-Vieux.

– Mme Pierre Culié,
son épouse,
Pierre-Emmanuel Culié,
Jean-Denis et Valérie Culie,
ses enfants,
Mme Paul Culié,
sa mère,
Mlle Suzanne Culié,
Le docteur et Mme Jean-Paul Culié,
M. François Culié,
M. et Mme François Perrot,
Mme Pierre Perrot,
M. et Mme Guy Masclau,
M. et Mme Claude Gervy,
ses frères, sœur, beaux-frères
et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre CULIÉ,
président de la chambre criminelle
de la Cour de cassation
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu, le 14 décembre 1997, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 18 décembre, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Talant (Côte-d'Or).

Une messe sera dite ultérieurement à Paris.

42, rue du Ranelagh,
75016 Paris.

– Périgueux.

M. et Mme René Sautet,
M. et Mme Nelu Feinstein,
leurs enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,

ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Herman-Moutsou FEINSTEIN,
combattant volontaire de la Résistance,

survenu, à son domicile, le 14 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale, à Périgueux.

40, rue Chanzy
Périgueux.

– M. Paul Figeac,
son époux,
Le colonel et Mme Prunet,
ses parents,
M. et Mme Eric Varese,
ses enfants,
M. et Mme Jean Stern,
M. et Mme Dominique Prunet,
Mme Geneviève Bec,
M. et Mme André Delbosc,
ses sœur, frère, beaux-frères et belles-sœurs,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Claire FIGEAC,
née **PRUNET,**

survenu le 15 décembre 1997, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Albert-le-Grand, 122, rue de la Glacière, Paris-13e, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire part.

109, rue de la Glacière,
75013 Paris.

– *Gladys Feyguine,*
sa mère,
Marianne Lamour,
sa femme,
Anna et Gaspard,
ses enfants,
Dominique Reverdin-Flori,
Jean Labib, Catherine Lamour
et leurs enfants,
Armelle de Crepy
et ses enfants,
Michel Gutelman, son épouse Shi Shi
et leurs enfants
Et tous ses amis et amies de par le monde,

ont l'immense douleur de faire part de la mort de Jiji.

Jean-Jacques FLORI,
réalisateur et directeur de la photo,

survenue en tournage, à Bruxelles, à l'âge de soixante-neuf ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise (93e div.), le jeudi 18 décembre, à 15 h 30, rendez-vous entrée principale, boulevard de Ménilmontant.

6, rue Mornay,
75004 Paris.

– Mme Jean Gouëzel,
son épouse,
M. et Mme Gil Gouëzel,
ses enfants,
Renaud, Eugène et Nikita,
ses petits-fils,
M. et Mme Jacques Gouëzel,
ses frère et belle-sœur,
Hervé, Thierry et Pascal,
ses neveux,
ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean GOUËZEL,

survenu le samedi 13 décembre 1997, à Mantes-la-Jolie (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean-Pierre Maury,
Françoise Maury,
Annette Maury,
ses enfants,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Jeanne MAURY,
née **PECQUEUX**

dans sa quatre-vingt-sixième année, le 16 décembre 1997.

– Anne, Marie-Paule, Christine
et Pascale Nectoux,
ses filles,
Fred Hirschmann, Franck Hofer, André Richard,
Hervé Kernevez et Didier Mathieu,
ses gendres,
Christophe et Frédéric,
Tristan, Julie et Mélanie,
David, Emmanuel et Kevin,
Ségolène, Adeline, Timothée
et Robinson,
ses petits-enfants,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Henriette Valentine PIAT,

le 6 décembre 1997, à Paris.

Elle a rejoint son époux,

Claude André NECTOUX,

décédé le 25 novembre 1995, à Thionville.

Obsèques le 15 décembre, au Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

– Taussat 33148-Paris.

Patrick Périer,
Francine Bardet, Claresson Périer,
Pascal Bardet,
Rémy Bardet,
Raphaële Tournayre,
Marie-Sol et Laurent Bigot,
Alice et Nicolas,
Roland Bardet,
Mario (†) et Françoise Gaubert
et leurs enfants,
André et Jaqueline Durchon
et leurs enfants,
Olivier et Denise Minard
et leurs enfants,
Jean-Pierre et Janine Schwartz
et leurs enfants,
font part avec tristesse, du décès, le 6 décembre 1997, de

Marie-Madeleine PÉRIER,
née **SABINE.**

Elle rejoint le

docteur Edouard PÉRIER,

décédé le 12 décembre 1996.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Susie Rousset,
sa femme,
Marc, Anne-Marie, Marion et Clément,
Pierre et Sally, Luc, Martine et Viviane,
ses enfants et petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

David ROUSSET,
écrivain,
ancien déporté-résistant,

survenu, à Paris le 13 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le vendredi 19 décembre, à 15 h 45.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.
(*Le Monde* du 16 décembre)

– Loleh,
sa femme,
Paul-Emmanuel et Elisabeth, Jaime,
ses enfants,
Stéphane et Sébastien,
ses petits-enfants,
Yannick,
sa belle-sœur,

ont la douleur de faire part de la disparition de

Claude ROY,

le 13 décembre 1997, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'incinération aura lieu au Père-Lachaise, le samedi 20 décembre, à 10 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

16, rue Dauphine,
75006 Paris.
(*Le Monde* du 16 décembre.)

– Le 12 décembre 1997,
est décédé subitement

M. Jerzy Boguslaw SZULC,
architecte DEPV,

notre bien-aimé époux, Père
et grand-père.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 18 décembre, à 11 heures, en l'église polonaise, 263, *bis* rue Saint-Honoré, Paris-1er, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise (6e division).

Remerciements

– *Mme Félix Lecoy*
remercie chaleureusement les personnes qui lui ont adressé des marques de sympathie lors du décès de

M. Félix LECOY,

survenu le 23 novembre 1997.

Anniversaires de décès

David DAVIDSON,
chargé de mission HCR.

décédé à Bangui, le 23 décembre 1987, à l'âge de cinquante ans.

Son épouse, Danielle,
Ian et Diana,
ses enfants.

Communications diverses

« JAZZ' N. JEW »

– Soirée exceptionnelle de Hanouca. Venez faire la fête avec nous, et allumer la première bougie de Hanouca avec les rabbins Pauline Bebe et Tom Cohen, au New Morning, 7/9, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris, le mardi 23 décembre 1997, à 20 h 30.
Prix : 135 francs.
Réservation auprès de NITSA,
6, rue Pierre-Ginier, 75018 Paris.
Tél. : 01-42-93-03-44
Fax : 01-42-93-11-55

CARNET DU MONDE

Téléphones :
01-42-17-39-80
01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

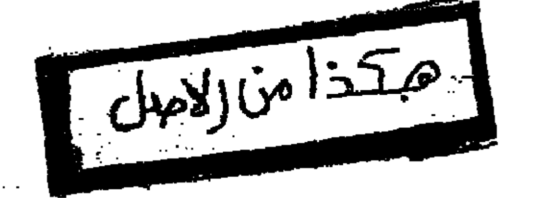
Tarif à la ligne H.T.

Rubrique nécrologie	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Mariages/naissances	70 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

CARNET DU MONDE

Téléphones :
01-42-17-39-80 01-42-17-29-96 01-42-17-38-42
Fax : 01-42-17-21-36



HORIZONS

ENQUÊTE



Autopsie d'une gaffe éditoriale

Silencieux depuis la publication du brûlot sur « L'Affaire Yann Piat », les responsables de Flammarion s'expliquent à la veille du procès en diffamation intenté par Jean-Claude Gaudin

C'EST une autre énigme de l'affaire Yann Piat. Depuis la parution, le 3 octobre, du livre d'André Rougeot et Jean-Michel Verne accusant, sous des sobriquets transparents, François Léotard et Jean-Claude Gaudin d'être respectivement les commanditaires du meurtre de la députée du Var et des frères Saincené, une question demeure : comment un éditeur de la tenue de Flammarion a-t-il pu publier ce brûlot, *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* ? Au plus fort de la polémique, on laissait croire que les « preuves » viendraient. Rien n'est venu. Sauf un bref communiqué, le 28 octobre, dans lequel l'éditeur de la rue Racine décide *« de renoncer purement et simplement à poursuivre la publication »*.

La direction de Flammarion s'est murée dans le silence. Si quelques salariés confient être *« couverts de honte »*, Charles-Henri Flammarion, fidèle à sa légende d'homme invisible, se tait. L'énormité de l'accusation, l'ampleur de cette *« affaire d'Etat »* n'ont pas fait sortir le PDG de sa coquille, contribuant à alimenter l'impression d'un flou d'autorité. Pas davantage d'excuses, ni d'explications, aux deux anciens ministres, qui se disent choqués.

Aujourd'hui, pour la première fois, Flammarion sort du silence. Par la voix de Danielle Nees, la directrice générale : *« Ce livre est un sale coup, un accident qui n'aurait pas dû se produire »*, déclare-t-elle au *Monde*. Elle plaide la bonne foi, dénonce *« l'horreur médiatique dont* [la maison d'édition a] *fait l'objet »* et ajoute : *« Il n'y a aucune machination, mais une erreur qui n'a rien à voir avec la politique éditoriale de Flammarion. »*

Plusieurs facteurs, en fait, ont contribué au scandale du livre : Flammarion et les auteurs, bien sûr, mais aussi les médias, le contexte politique, la rumeur publique. Et *Le Canard enchaîné*. Entre le 24 juillet et le 2 octobre 1996, André Rougeot signe, dans l'hebdomadaire satirique, six articles sur l'affaire Yann Piat. La plupart relèvent les incohérences de l'enquête. Celui du 11 septembre désigne imprécisément *« deux vedettes d'un parti de la majorité »* comme étant, *« à tort ou à raison, les commanditaires de l'assassinat »*. Il est question, dans deux autres articles, d'*« un élu du Var »* et d'*« un élu du Parti républicain »*.

Dans les milieux politiques et dans la région de Marseille, les noms de Léotard et Gaudin circulent aussitôt. Mais ces articles ne donnent lieu à aucune plainte. François Léotard s'en est expliqué récemment dans un entretien à *Paris-Match* : *« Avec mon avocat, j'ai constaté que, tels qu'étaient rédigés les articles, une plainte en diffamation n'avait aucune chance d'aboutir. »* A l'automne 1996, deux hebdomadaires dévoilent les noms. *Minute*, dans son numéro du 2 octobre, évoque une manipulation dont *Le Canard* serait la victime. Le 12 octobre, *Le Point* qualifie de supercherie le secret de Polichinelle. Sans effet apparent.

Une année passe. La presse oublie l'affaire Piat. Pas Jean-Michel Verne, qui pense à un livre. Ce journaliste indépendant de Marseille est le descendant du grand Jules. Pour avoir enquêté sur nombre d'affaires du Sud, il est devenu l'ami d'André Rougeot. Ce dernier contacte Flammarion, tandis que Jean-Michel Verne propose le projet à Constantin Melnik (écrivain et ancien chef des services secrets), qui en parle au PDG des éditions Plon, Olivier Orban. *« Ils n'avaient pas de preuves, je n'ai donc pas hésité une seconde »*, affirme ce dernier. Version contestée par Jean-Michel Verne : *« Orban n'a pas refusé le livre, mais Flammarion a tiré plus vite. »*

Le contrat est signé le 27 novembre 1996, et le manuscrit, livré, par chapitres, à partir de juillet 1997. Qui le lit ? *« Thierry Billard* [chargé des essais et documents], répondent les auteurs, *et Charles-Henri Flammarion en personne. »* Ce que confirme Danielle Nees : *« Nos conseillers juridiques ont corrigé le manuscrit, et la version définitive a reçu l'aval de notre avocat*, précise-t-elle, *mais nous avons fait l'erreur de ne pas lui demander une notification écrite. »* L'avocat, Patrick Gaultier, persiste à se retrancher derrière le secret professionnel. Une chose est sûre : l'éditeur et Patrick Gaultier ne travailleront plus ensemble...

C'est Dominique-Antoine Grisoni, arrivé chez Flammarion le 1er septembre, notamment comme directeur littéraire des essais et documents, qui alimente le suspense autour du livre. La semaine précédant la mise en vente, il convie quelques journalistes à consulter les épreuves. La bande rouge qui enveloppe l'ouvrage accentue l'effet dramatique : *« Révélations sur un crime d'Etat. »*

France 2, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur* et *L'Evénement du jeudi* ont accès au texte. Seul ce dernier publie, le 2 octobre, quatre pages qui reprennent les accusations du livre, sans la moindre critique. Les noms de Léotard et Gaudin ne sont pas cités. Mais ce sont les identités de « l'Encornet » et de « Trottinette » qui passionnent désormais les médias. Parce qu'une lecture minutieuse permet de les identifier. Page 218, il est écrit : *« Deux ministres de la République. Ils ont tué Piat et les Saincené. »* Ministres. Le mot de trop. Associé à d'autres phrases concernant la région et le PR, mais aussi au titre du livre et au bandeau, il mène tout droit à Léotard, moins explicitement à Gaudin. Danielle Nees le reconnaît aujourd'hui : *« On aurait dû le voir, c'est une gaffe terrible. »*

> « Ce livre est un sale coup. Un accident qui n'aurait pas dû se produire »

Les noms « tombent » le 6 octobre dans un article non signé de l'hebdomadaire *Marianne* – mais pour *« dire que cette histoire est farfelue »*, précise Jean-François Kahn, le directeur. Le matin du même jour, sur France-Inter, François Léotard entend prononcer son nom et celui de Gaudin. *« C'était trop. Des auditeurs d'une radio de service public ont pris pour acquis le fait que Léotard avait assassiné Yann Piat !*, s'indigne Renaud Donnedieu de Vabres, député et directeur de cabinet du président de l'UDF. *François a écrit, le soir même, son texte pour* Le Monde. » Une tribune à la « une » intitulée « Le ministère de la boue », le 8 octobre. François Bayrou s'indigne à l'Assemblée nationale. La justice est saisie. Et Flammarion jette l'éponge.

« Comment – et avec quelle bénédiction – un éditeur responsable a pu laisser faire ça ? », demande Renaud Donnedieu de Vabres. Au sein de Flammarion, on évoque *« l'autorité »*, voire *« la caution »* du *Canard enchaîné*, d'autant que les six articles n'avaient pas fait réagir les ministres. La perquisition des locaux du *Canard*, le 1er août, par le juge Thierry Rolland, pouvait aussi laisser croire qu'André Rougeot détenait des dossiers déterminants. *« J'avais dit à Flammarion*, ajoute celui-ci, *que les articles avaient été peu repris dans la presse. Je ne pensais pas que ça ferait une telle bombe. »* A *L'Evénement du jeudi*, on rappelle que *« derrière le livre, il y avait Rougeot, derrière Rougeot* Le Canard, *et derrière* Le Canard *la caution d'Angeli* [rédacteur en chef] ». Ce dernier est également le dédicataire de *L'Affaire Yann Piat* et l'une des rares personnes expressément citées dans le livre.

Claude Angeli, qui affirme n'avoir *« ni vu ni lu »* le manuscrit, évoque une réunion chez Flammarion, le 14 octobre – dix jours avant l'audience du tribunal civil, deux jours avant que l'hebdomadaire prenne position. Claude Angeli raconte : *« Il y avait Charles-Henri Flammarion, Danielle Nees, Dominique-Antoine Grisoni et Thierry Billard. Je n'ai pas compris ce que je faisais là. (...) Ils voulaient connaître la position du Canard. Je leur ai dit que nous allions nous démarquer du livre, que s'ils nous avaient fait relire le manuscrit, on n'en serait pas là. Je m'attendais à un document qui insiste sur les incohérences – réelles – de l'enquête. Pas à cette bombe. C'était une folie de publier un truc pareil. »*

LA position de l'hebdomadaire – « Le Canard *c'est* Le Canard, *le livre c'est le livre* » – se justifie par l'impossibilité d'identifier littéralement les ministres dans les articles. Mais, sur le fond, les informations sont les mêmes. D'où la perplexité de l'éditeur. Et des auteurs. André Rougeot : *« Si Angeli dit que j'ai été manipulé, alors* Le Canard *l'a été aussi. »*

D'autres raisons expliquent la légèreté d'un éditeur qui n'a peut-être pas mesuré le poids d'un livre par rapport à une série d'articles, a fortiori publiés dans un journal satirique. Flammarion émerge de deux années spectaculairement tumultueuses. Françoise Verny, directrice du département de littérature générale, est remplacée, en 1995, par François Bourin. Ce dernier, qui a engagé Thierry Billard, est remercié onze mois après son arrivée et deux jours après la signature de *L'Affaire Yann Piat*. Peu après, Jean-Pierre Arbon, directeur général de la maison depuis neuf ans, quitte les lieux en juin 1997. Il est remplacé par Danielle Nees, qui embauche Dominique-Antoine Grisoni, homme d'engouement et de faconde dont la personnalité tranche dans cette maison discrète.

Dans ce nouvel organigramme, personne n'est expert dans l'édition de documents politiques. Danielle Nees avait auparavant redressé les éditions du Chêne, spécialisées dans le beau livre et l'art de vivre. Thierry Billard, historien de formation, auteur d'une biographie de Félix Faure, collaborateur du magazine *Femmes*, entré chez Flammarion en 1996, y fait ses armes d'éditeur. Dominique-Antoine Grisoni, ancien professeur de philosophie, était depuis plus de dix ans directeur littéraire au Livre de poche.

De plus, le livre d'actualité est loin d'être une « spécialité maison », à la différence d'Albin Michel ou de Plon. Sur 677 livres publiés chez Flammarion en 1997, deux seulement relèvent du document d'investigation. Mais le marché du livre pousse partiellement à promouvoir ces ouvrages de rentabilité rapide – bien que risqués et soumis à une part de hasard.

La valse des dirigeants est révélatrice d'autres bouleversements de cette maison traditionnelle. Depuis juin 1996, l'éditeur est coté sur le second marché boursier. *« On nous demande partout d'être plus rentables, de dégager plus de marges »*, affirment nombre de salariés. Or si le groupe Flammarion (édition de livres, édition de magazines, diffusion, librairies) se porte correctement, la « branche » édition de livres (450 millions de chiffre d'affaires) a perdu de l'argent en 1996 et *« en perdra encore en 1997 »*, avoue Danielle Nees, sans dévoiler les chiffres, noyés dans les résultats du groupe. La nouvelle directrice générale, réputée pour être *« très dure en affaires »*, a pour mission de redresser les comptes. *« Nous avons économisé 12 millions de francs en six mois*, poursuit-elle, *notamment en réduisant les coûts de fabrication et en supprimant des contrats à durée déterminée. »*

L'Affaire Yann Piat avait-elle pour objet de donner un bol d'air à Flammarion ? *« C'est aberrant de croire qu'on a sorti ce livre pour faire de l'argent »*, s'indigne Danielle Nees. Sur 72 000 exemplaires imprimés, 60 000 sont « sortis ». Etant à la fois éditeur, diffuseur et libraire, Flammarion a pu réaliser un chiffre d'affaires de 7,8 millions de francs, avec une marge éditeur/diffuseur nette de 1 million au minimum. Une bonne affaire ? *« Ne m'en parlez pas ! »*, se désole Danielle Nees. Outre les frais de procédure et les éventuels dommages et intérêts demandés par Jean-Claude Gaudin et François Léotard, *« quelle énergie perdue ! »*.

RESTE que cette affaire a écorné l'image de la maison. La valeur de l'action boursière a chuté, de 213 francs le 3 octobre à 158 francs le 3 novembre. Elle est remontée à 195 francs le 8 décembre, comme si, petit à petit, le calme revenait. Henri Troyat, un des « piliers » de la rue Racine, confie être *« navré de voir le nom de Flammarion mêlé à cette triste histoire »*. Danielle Nees préfère tirer quelques leçons pour l'avenir : *« Pour ce type d'ouvrages, nous multiplierons les diagnostics, les consultations d'avocats, les signatures du bon à tirer. Et puis, j'ai compris que ces livres ne sont pas neutres. Nous devons nous demander, avant de les publier, à qui ils profitent, qui peut les récupérer politiquement. »* Elle annonce aussi, pour pallier le caractère réputé peu communicatif de Flammarion, faire désormais appel à *« un spécialiste de la communication de crise »*.

A l'intérieur de la maison, on semble aussi en vouloir aux auteurs, à André Rougeot, qui avoue en avoir *« pris plein les oreilles »*, persiste : *« Jamais je n'ai prononcé les noms de Léotard et Gaudin. »* Si c'était à refaire ? *« J'enlèverais deux mots : "ministre" et "Var". »*

Michel Guerrin et Marion Van Renterghem

Dessin : Nicolas Vial

هكذا من الاصل

Vérité historique, vérité judiciaire

par Jean-Pierre Le Crom

LE PROCÈS Papon est l'occasion, pour beaucoup de commentateurs, de souligner les différences entre les méthodes du juge et celles de l'historien. Quand Mᵉ Varraut dénie l'utilité du témoignage des historiens qui ne connaissent rien sur les faits précis reprochés à l'accusé, quand le président Castagnède réfute l'intérêt d'un développement de Robert Paxton sur le repli possible des forces françaises en Afrique du Nord en 1940, comme étant de l'histoire-fiction, ils s'inscrivent dans cette dualité de logiques.

Henry Rousso avait déjà noté plusieurs différences entre l'approche judiciaire et l'approche historique. Contrairement à l'historien, le jury n'a pas d'accès direct au dossier ; il doit présupposer que les témoins disent le vrai parce qu'ils ont prêté serment. L'analyse des faits est séparée des exposés des historiens, qui, une fois leur déposition terminée, ne peuvent plus intervenir lorsqu'un problème historique est posé à l'audience.

Le procès Papon montre aussi le souci de l'historien de se situer comme expert, au-dessus de la mêlée, en déposant sous forme de cours magistral et en acceptant de jouer le rôle de certificateur (*« aviez-vous connaissance de telle pièce ? » ; « pouvez-vous nous garantir l'authenticité de telle autre ? »*) que lui font parfois jouer les avocats.

L'historien peut aussi se retrouver face au juge en tant que prévenu. Dans les procès relatifs à la vérité historique, les tribunaux rappellent systématiquement que *« le juge (...) n'a ni qualité ni compétence pour juger l'histoire »*. Sur quoi porte alors l'appréciation ? L'énoncé des jugements et arrêts montre que ce sont les méthodes *qui sont évaluées et que trois dérives doivent être évitées*. D'abord celle de l'auteur qui nie systématiquement tout élément contraire à sa thèse au nom du *« doute scientifique »* : on reconnaîtra ici une caractéristique du négationnisme.

Ensuite, celle, spéculative, qui tend à faire d'une rumeur non corroborée l'élément central d'une démonstration. *C'est la raison principale* de la lourde condamnation de l'auteur et de l'éditeur de *Cinquante otages, mémoire sensible*, pour avoir, sur la base de rumeurs, émis l'hypothèse que l'auteur de l'attentat contre le lieutenant-colonel Hotz, à Nantes, le 20 octobre 1941, aurait pu être guidé sur les lieux par la Gestapo.

Troisième dérive : celle qui tend à ne pas rendre compte de l'ensemble des faits, mais à n'en retenir qu'une partie au service d'une démonstration. A été ainsi reconnu civilement responsable l'auteur d'un ouvrage sur la Résistance à Nantes et Saint-Nazaire parce qu'il aurait dû informer ses lecteurs autant sur ce qui est à l'actif qu'au passif de la Résistance.

Cette dernière exigence signifie que les tribunaux entendent mettre l'accent sur la nécessité du contradictoire, principe fondamental de la procédure judiciaire. Le juge invite donc l'historien à s'inspirer de ses propres méthodes. Naturellement, ce type d'argumentation peut être relativisé. On peut lire les jugements et arrêts comme autant *de cas d'espèce et ne pas oublier*, comme l'écrivait Henri Lévy-Bruhl, que le juge subit la pression *« d'impératifs qui tiennent au caractère social de sa fonction »*. Comment se présente dès lors le revers de la médaille, le travail de l'historien au regard de l'office du juge ?

Dans son dernier ouvrage, Carlo Guinzburg a bien mis en évidence que les rapports de *l'histoire* et de la justice ont oscillé au fil des siècles de la fascination à la méfiance. Dans la tradition classique, *l'historien argumente et persuade*, laissant aux archéologues et aux érudits la production et l'évaluation des preuves. A partir du XVIIIᵉ siècle, cette distinction s'estompe, puis disparaît. Naît alors une historiographie de type judiciaire, portée notamment par les historiens de la Révolution française, qui les conduit à revêtir tantôt l'habit du juge, tantôt celui de l'avocat ou du procureur.

A l'histoire-sentence a succédé l'histoire compréhensive et « la manie du jugement [est devenue] le satanique ennemi de la véritable histoire », selon Marc Bloch

En se rapprochant plus tard des sciences sociales, en privilégiant l'histoire d'en bas sur l'histoire d'en haut, les groupes et les mentalités sur les individus, la longue durée sur l'événement, l'historiographie répudie du même coup le modèle judiciaire. A l'histoire-sentence succède l'histoire compréhensive et *« la manie du jugement* [devient] *le satanique ennemi de la véritable histoire »*, selon Marc Bloch.

La situation actuelle est plus contrastée. Le déclin des idéologies et la poussée du postmodernisme se conjuguent pour reléguer l'histoire *« positiviste »* au rayon des illusions. Puisqu'on ne peut atteindre que des vérités relatives, un *rapprochement peut s'opérer* avec la recherche judiciaire de la vérité que résume bien l'adage *« la chose jugée est tenue pour vérité »*.

Cela semble d'autant plus fondé que la plupart des différences entre l'office du juge et le travail de l'historien peuvent être elles-mêmes relativisées. En premier lieu, il est couramment admis que les conclusions du juge sont *irrévocables* alors que celles de l'historien, basées sur l'interprétation, sont susceptibles d'être révisées par lui-*même* ou par d'autres historiens. L'existence de voies de recours en justice altère cependant la différence. La découverte de pièces nouvelles ou de pièces, attestations, témoignages ou serments reconnus faux ouvrant la possibilité d'un recours en révision ne s'apparente-t-elle pas à bien des démarches historiennes ?

Ensuite, l'historien observe et explique alors que le juge doit rendre une sentence. Toutefois, une conception trop *limitative des* tâches de l'historien engendre le risque de glisser de la compréhension à la justification. Etymologiquement, *comprendre veut dire « mettre en soi », « s'identifier à »*. L'historien peut-il aujourd'hui comprendre Hitler, en raisonnant de manière froide et distanciée, ou ne doit-il pas aussi, nécessairement, porter un jugement ?

En troisième lieu, on considère que chez l'historien la recherche de la vérité est libre et constitue même une condition du caractère scientifique de son travail, alors que le juge, au contraire, inscrit son travail dans une rationalité non scientifique. Il ne peut, par exemple, faire état de sa connaissance personnelle des faits du litige et ne peut arbitrer que sur des matériaux fournis exclusivement par les parties.

On voit bien cependant les limites d'une telle distinction. *L'historien* peut-il vraiment tout dire, au risque de heurter les sensibilités individuelles ou collectives ? N'est-il *pas lié lui aussi par le respect de la* vie privée ou l'interdiction de faire état d'une condamnation amnistiée ? D'autre part, le juge – grâce aux pouvoirs de plus en plus importants qui lui sont accordés par la loi, notamment en matière civile – ne tend-il pas à se rapprocher quelque peu du scientifique, occupé à écarter les fausses preuves et les allégations mensongères ?

Si les différences s'estompent, elles ne disparaissent pas complètement. Elles s'articulent moins sur les techniques de recherche de preuves qu'autour du rapport fonctionnel à la société. La fonction du juge est de garantir la paix sociale par le règlement des conflits, ce qui induit une conception relative et non dogmatique de la vérité. La fonction de *l'historien* est plus incertaine car elle évolue avec le temps et les rapports très mouvants entre la société et la connaissance d'elle-même. Si l'historien est un chercheur, il est aussi, la plupart du temps, un enseignant, un auteur d'ouvrages et quelquefois... un expert. Il doit donc combiner son travail scientifique – qui nécessite une entière liberté – et son rôle social – qui implique la responsabilité. Difficile, assurément.

__Jean-Pierre Le Crom__ est chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

David Rousset, mon camarade

par Maurice Nadeau

C'ÉTAIT un jour de 1934. En sortant ensemble du « local », passage Dubail, Pierre Naville me dit : *« Je voudrais que tu rencontres un membre des Etudiants socialistes qui désire entrer en contact avec nous. Ils sont quelques-uns, aux « Jeunesses », qui ont des problèmes avec la direction de la SFIO, tu le sais. Tu le verras, il a fait des études de lettres... Enfin, tu verras. »*

Pierre Naville était le principal dirigeant de la *Ligue communiste*, qui succédait à l'opposition de gauche dans le PCF. Je l'assistais à la rédaction de notre hebdomadaire *La Vérité*. Passage Dubail se trouvaient permanence et lieu de réunion. L'étudiant socialiste que je devais rencontrer était David Rousset.

Quand je revins de mon service militaire, deux ans plus tard, nous étions en plein Front populaire, et David était devenu un des dirigeants de ce qui s'appelait désormais le POI (Parti ouvrier internationaliste). Il était allé à Barcelone rencontrer Andres Nin et d'autres militants du POUM pour tenter de les faire passer sur nos positions qui étaient celles, plus radicales, de Trotski. Plusieurs de nos militants se battaient déjà dans les rangs du POUM. On nous avait rapporté l'attitude exemplaire de Benjamin Péret. Nous lisions tous les jours *La Batalla*, organe de nos amis. La mission de David fut pourtant un échec.

Après que David, en 1939, eut *épousé Sue, une étudiante anglaise* qu'il avait rencontrée à la BN, et qu'il se furent installés rue Boissonnade, nous devînmes presque voisins. Nos deux couples se voyaient souvent, nous avons vu naître Marc, Pierre et Luc.

Quand la Gestapo, en 1943, fait irruption rue Boissonnade, Sue obtient de sortir promener Marc, bébé, dans sa voiture d'enfant. Elle vient annuler le rendez-vous que je devais avoir, chez eux, une demi-heure plus tard.

David fut emmené. Un jour de 1945, Sue nous téléphone que David est rentré. A Auschwitz, des Américains l'ont reconnu (il avait collaboré, avant-guerre, à *Fortune*, où écrivait notre ami Sherry Morgan) et l'ont rapatrié par avion. Il est atteint du typhus. On le soigne. Il s'en tire. Nous pouvons enfin aller le voir. En 1943, en dépit des restrictions, David était corpulent. Un gisant, rabougri, méconnaissable, peut à peine nous parler.

L'extraordinaire est que, quelques mois plus tard, en 1946, il nous donne, dans *La Revue internationale*, dirigée par Pierre Naville, *L'Univers concentrationnaire*, préface à son grand livre que je publie aux éditions du Pavois, en 1947 : *Les Jours de notre mort*... Robert Antelme publie de son côté *L'Espèce humaine*. Deux témoignages fondamentaux sur les camps nazis, l'ouvrage de Rousset plus sociologique, plus soucieux d'une explication rationnelle. Aujourd'hui deux classiques. A l'égard des organisations trotskistes, David a pris du champ. Ce qui va l'occuper durant des années, c'est le phénomène *« concentrationnaire »* (l'adjectif est de lui) et c'est ce qui le fait agir, tant dans le procès qu'il fait aux *Lettres françaises* à propos de l'existence des camps en URSS et de l'affaire Kravchenko, qu'avec l'existence de ces mêmes camps aux appellations diverses dans les régimes totalitaires de Grèce, d'Espagne, de Tunisie ou de Chine.

Le rapprochement avec Sartre dans la recherche d'une *« troisième voie »* entre le PCF et la SFIO sous les auspices d'un nouveau parti, le RDR (Rassemblement démocratique révolutionnaire), donnera lieu à quelques spectaculaires meetings sans lendemain. On n'est pas d'accord de part et d'autre sur la définition de ce que Soljénitsyne appellera plus tard *« le Goulag »*, ni bien sûr à propos de Budapest. Pour les besoins de la Commission internationale contre le régime concentrationnaire qu'il a mise sur pied, pour ceux de la revue qu'il a fondée en 1955, *Saturne*, David voyage beaucoup : en Extrême-Orient, en Amérique, en Afrique du Nord. Il accepte de devenir grand reporter au *Figaro*.

David était aussi un animal politique. Il a une tête parfaitement organisée, un horizon qui le porte à traiter des problèmes internationaux ; il pratique en vis-à-vis et en public une dialectique serrée ; il sait convaincre et il possède en *même temps, devant de* larges auditoires, tous les dons de l'orateur.

Nous sommes tout de même un peu étonnés de le voir se présenter à la députation, dans le département de l'Isère, sur une liste gaulliste. C'est qu'entre-temps il a été convaincu par la politique algérienne de De Gaulle, la seule selon lui, comparée à celle de Guy Mollet, qui puisse mener à la paix. Au Parlement, il finit par échapper à la discipline de groupe, fait partie des non-inscrits. En 1973, en dépit des chances qu'il a de se faire réélire sur la gauche du gaullisme, il ne se représente pas. Il publie *La Société éclatée*, un énorme ouvrage sous-titré *De la première à la seconde révolution mondiale*, et devient chroniqueur de politique internationale à la radio.

Il y a une quinzaine d'années, après un voyage au Japon, sa santé décline. Les infarctus succèdent aux infarctus. Notre dernière entrevue date de 1996. Lucide, toujours un peu ironique, mais physiquement diminué.

Sa mort nous attriste. C'est de nouveau un ami de longue date qui disparaît, un camarade des temps héroïques et des années noires, un combattant courageux et intègre, un analyste aigu de nos temps de misère.

__Maurice Nadeau__ est critique littéraire et éditeur.

AU COURRIER DU « MONDE »

Droits et devoirs

On a beau vouloir introduire l'éducation à la citoyenneté en classe de première, cela revient à chercher une aiguille dans une botte de foin. L'apprentissage de la citoyenneté devrait se faire dès la tendre enfance, au moment où l'on apprend aux jeunes les prémisses du langage, car il faudrait leur signifier ce que sont les droits et les devoirs. (...) Le système éducatif actuel, poussé sans cesse vers un degré sélectif maximal, façonne peu à peu des individus qui, accoutumés à des exercices quotidiens de compétition individuelle, n'hésiteront pas à rejeter leurs proches pour devenir le meilleur, le premier et le seul. Cet esprit nouveau résulte d'un laxisme condamnable, longtemps pratiqué au sein d'une société vouée à des consommations ostentatoires où le règne de l'argent paraît comme l'ultime récompense qui attend l'étudiant exemplaire.

P. Nguyen
Thonon-les-Bains
(Haute-Savoie)

Un peuple humilié

L'histoire a montré que bâillonner un peuple, l'humilier, c'était provoquer chez lui une poussée de nationalisme. Et celui-ci, même à longue échéance, finit toujours par se retourner contre ses oppresseurs. Mais *en fait aujourd'hui, qui sont les oppresseurs* ? Ceux d'hier ? Ou ceux qui désirent se protéger de l'Irak ? Quand on désigne Bagdad, on désigne son palais, son chef. Mais en élargissant son champ d'observation, on se rend très vite compte qu'autour du chef, il y a un peuple, et c'est lui qui souffre, c'est lui qui paie très cher la folie de ses dirigeants. (...) Il faut cesser de faire croire à ces enfants d'Orient, qui seront le peuple irakien de demain, celui qui aura vécu cet *embargo, que l'oppresseur* vient de l'Occident. Car les souvenirs resteront, et le nationalisme reviendra, peut-être tard, mais il reviendra plus fort, plus dangereux.

Franck Fernandes
Paris

Révolution transgénique

Finalement, la décision a été prise. On ne l'attendait plus, on croyait le dossier bien enterré dans le fond d'un tiroir du ministère de l'agriculture. Le vent de la vache folle avait fait trop de ravages pour imaginer qu'un gouvernement, avec de surcroît un ministre Vert en poste à l'environnement, remette à l'ordre du jour la question des plantes transgéniques. Ils l'ont fait, autorisant pour l'instant la culture du maïs. Beaucoup le leur reprochent, les accusant *d'inconscience* et de choix précipité. Le céréalier que je suis pousse un « ouf » de soulagement. Il était urgent que nos dirigeants prennent cette décision. *Il était* urgent qu'à une puissance céréalière comme la France bénéficie de nouveaux outils de l'agriculture de demain. Il existait en effet une certaine incohérence, voire une hypocrisie, consistant à nous reprocher de percevoir des compensations financières pour nous aider à amortir la chute des cours de nos productions et à nous empêcher d'utiliser des techniques de pointe nous permettant à terme de produire à moindre coût. *Au risque de choquer*, je crois que la transgénie et ses applications dans de nombreux domaines constituent une révolution extraordinaire qui n'a pas été suffisamment saluée et qui s'inscrit dans l'évolution des techniques agronomiques de ce siècle, afin de garantir une sécurité alimentaire, pour nous c'est certain, mais aussi pour d'autres dont la malnutrition nous interpelle tous les jours.

Marc Winocour
Grosrouvre (Yvelines)

Les instabilités du sous-continent indien

L'INDE et le Pakistan, « frères ennemis » de toujours, connaissent au même moment une période de sérieuses turbulences politiques. La crise qui affecte, à des degrés divers, les deux puissances du sous-continent n'est certes pas de même nature dans l'un et l'autre pays. Mais la rapidité avec laquelle on vient d'assister à la chute presque simultanée du gouvernement indien et à la démission forcée du président pakistanais est suffisamment remarquable pour que l'on s'interroge sur ces temps d'incertitudes traversés par deux nations toujours en état de guerre larvée sur leur frontière commune, un demi-siècle après la partition de l'Empire des Indes britanniques.

Des deux pays, c'est le Pakistan dont la situation est la plus préoccupante. Cette nation créée sur une base essentiellement religieuse à l'issue du démembrement du British Raj ne semble sortir d'une crise que pour s'enfoncer dans une autre.

Ni le ciment de l'islam, ni la carte d'un nationalisme instrumentalisé par le pouvoir à propos du conflit sur le Cachemire qui l'oppose à l'Inde depuis cinquante ans, ne lui ont permis de surmonter les difficultés inhérentes à sa nature même : disparités ethniques, conflits communautaires, jalousies inter-provinciales. Le Pakistan est pluriel, déchiré. Et son système fédératif n'a pas réussi à faire de cet ensemble un pays uni dans sa diversité.

Les Indiens, qui n'ont jamais vraiment digéré la partition, en déduisent souvent que « le Pakistan n'existe pas ». Selon eux, il ne serait qu'un envers musulman et phantasmatique de l'Inde, d'où l'« identité négative » des Pakistanais face à leur grand voisin, un « frère » d'autant plus menaçant qu'il est si proche sur le double plan géographique et culturel...

Le retour à la démocratie, loin d'avoir stabilisé le « pays des purs » (Pakistan) semble, au contraire, l'avoir un peu plus fragilisé. Depuis l'élection de Benazir Bhutto, en 1988, qui marqua la fin de l'ère des généraux, aucun gouvernement n'a réussi à finir son mandat. La dernière en date des confrontations récurrentes entre le chef de l'Etat, qui possédait il y a peu des pouvoirs étendus, et le chef du gouvernement, a pourtant, cette fois-ci, tourné à l'avantage du second.

Après la démission du président Farooq Leghari, qui a été contraint de se retirer pour désamorcer la crise, le nouveau premier ministre Nawaz Sharif, nommé en février, dispose désormais des pleins pouvoirs. Sur le papier en tout cas, puisque, comme toujours, c'est l'armée qui a eu le dernier mot : le chef d'Etat major Jehangir Karamat a joué les arbitres et choisit le camp du chef du gouvernement pour départager les deux, adversaires empêtrés dans une lutte de pouvoir autour de leurs prérogatives constitutionnelles respectives. Mais les généraux se gardent désormais d'intervenir directement, préférant agir depuis les coulisses.

Devant le chaos ambiant, certains Pakistanais, écœurés par le comportement de leurs politiciens, commenceraient presque aujourd'hui à regretter les années de dictature militaire plus ou moins « molles » qu'a subies le pays durant la moitié de son existence. La situation économique est désastreuse. De sanglants règlements de compte entre sunnites et chiites, ainsi que la poursuite d'affrontements meurtriers dans le port de Karachi entre la minorité des mohadjirs, ces musulmans indiens qui ont choisi d'émigrer dans le nouveau Pakistan en 1947, et les nationalistes de la province du Sind ont sans doute fait, cette année, près d'un demi-millier de morts...

RÉFORMES RALENTIES

Les difficultés que connaît la jeune démocratie pakistanaise sont, pour partie, la résultante d'une constante sociopolitique : la fin du règne des généraux ne s'est pas accompagnée des changements sociaux qui auraient été nécessaires pour permettre au Pakistan de s'affranchir des lourdeurs du passé – ce sont toujours les mêmes grands propriétaires féodaux qui monopolisent les sièges d'un Parlement, certes, librement élu mais où de nombreux représentants n'ont de cesse de perpétuer un système dont l'affaiblissement aurait pour résultat une remise en cause de leur mainmise sur la société rurale. Et, au contraire de l'Inde, l'émergence d'une vraie classe moyenne ne s'est pas produite, empêchant une démocratisation plus en profondeur de la société. La paupérisation rampante, les injustices du système et le dégoût devant la persistance de la corruption risquent de faire le lit de ceux qui rêvent d'une grande « révolution islamique ».

Sans être aussi alarmante, l'instabilité politique indienne, où les électeurs devront retourner aux urnes pour la seconde fois en moins de deux ans, est dommageable pour ce géant de l'Asie. Les réformes économiques s'en trouvent ralenties. La coalition au pouvoir n'a pu se maintenir aux commandes en raison du cynisme des caciques du Parti du Congrès, qui ont, pour des raisons de pur opportunisme, retiré leur soutien au gouvernement du premier ministre Gujral. Celui-ci ne disposait pas à lui seul d'une majorité parlementaire et ne pouvait tenir que grâce au « soutien sans participation » du Congrès.

Mais ce dernier, qui ne songe qu'à revenir au pouvoir après son humiliante défaite de l'été 1996, n'a pas hésité, et pour la seconde fois cette année, à provoquer une crise politique. Le président de la République n'a eu d'autre choix que de dissoudre la Chambre.

Six cents millions d'électeurs indiens pourtant lassés des campagnes électorales à répétition devront donc réélire leur Assemblée nationale d'ici à février 1998. Le grand parti de l'indépendance de l'Inde aura, en tout cas, offert l'image pathétique d'une formation avide et revancharde, prête à tout pour reconquérir le pouvoir perdu. En faisant tout pour provoquer des élections anticipées, le Congrès s'est peut-être auto-administré le coup de grâce...

L'irresponsabilité de certains politiques risque néanmoins de profiter aux nationalistes hindous du Parti du peuple indien (BJP), qui avait formé brièvement un gouvernement minoritaire en 1996. Les Indiens seront-ils tentés de donner leurs suffrages à cette droite chauvine qui promet l'avènement d'une « nation hindoue », avec l'espoir que cette formation pourra aller jusqu'au bout de son mandat. C'est ce que certains espèrent dans les rangs de ce parti. Mais rien n'est moins sûr et les chefs du BJP auraient tort de pêcher par excès d'optimisme : la fragmentation croissante d'un électorat divisé entre castes, classes et intérêts régionaux, empêche désormais tous les partis de dégager à eux seuls une majorité parlementaire.

Même, si la dernière expérience d'un gouvernement d'alliance a échoué, il est donc probable que l'Inde n'en a pas fini avec le temps des coalitions.

C'est une mauvaise nouvelle pour une nation en pleine mutation : l'instabilité affecte la lente transformation de l'économie du géant asiatique en un marché plus ouvert et plus compétitif. Mais c'est peut-être une bonne nouvelle pour une fédération trop longtemps victime des oukazes du « centre », c'est-à-dire du gouvernement de New Delhi. Les fragilités gouvernementales ne remettent d'ailleurs pas en cause la solidité paradoxale de la plus grande des démocraties, qui tient toujours bon en tant que nation au-delà des tendances séparatistes et des affrontements intercommunautaires qui l'endeuillent parfois. Comme le disait l'ancien ambassadeur américain Galbraith : « l'Inde, c'est une anarchie qui fonctionne ».

Bruno Philip

La marche de la science

par Calligaro



L'invention du territoire

Suite de la première page

Mais, pour écarter le risque que de tels débats puissent menacer sa majorité plurielle, voire lézarder l'équipe gouvernementale, il a appelé à sa rescousse un « *calendrier parlementaire très chargé* » pour affirmer qu'« *il n'est pas prévu de présenter un texte sur la décentralisation l'an prochain* ». Le chantier désormais ouvert de la refonte de la loi Pasqua porte pourtant, à lui seul, de sérieux germes de divergences interministérielles.

En fait il n'y a qu'une bataille qui vaille, c'est celle de l'emploi. Et, si l'on ne juge le passé qu'à cette aune, il faut bien parler d'échec des précédentes politiques d'aménagement, trop longtemps axées sur le bétonnage ou le replâtrage. Si bien qu'à la fracture sociale s'est ajoutée une cassure territoriale. Le chômage a augmenté partout, y compris dans les régions réputées fortes comme l'Ile-de-France, et les déséquilibres de revenus ne se sont pas sensiblement résorbés. Se référant au choix de Valenciennes par Toyota pour créer sa nouvelle usine européenne, Lionel Jospin n'y est pas allé par quatre chemins. « *L'aménagement et le développement du territoire sont au service de l'emploi. Ils sont, par là même, au cœur de notre réflexion comme de l'action gouvernementale.* »

Solidarité des territoires, intérêt général et cohésion nationale « *dont l'Etat moderne doit être le garant* », égalité d'accès des zones fragiles ou isolées, notamment rurales, aux nouvelles technologies de l'information que le gouvernement a le « *devoir de garantir* », voilà quelques principes que le gouvernement Jospin affiche haut et clair. Ce vocabulaire et ces messages s'inscrivent dans la ligne d'autres orientations gouvernementales, prises ou annoncées, qu'il s'agisse de la fiscalité, des revenus sociaux, ou encore de la redistribution plus équitable des aides agricoles européennes.

Mais l'ambition doit rester réaliste, au risque de décevoir, car la mondialisation des échanges, le mouvement naturel et inévitable de polarisation des activités autour des centres urbains, la logique propre des grand groupes industriels ou financiers qui n'ont que le mot compétitivité à la bouche, limitent la marge de manœuvre des Etats. L'un des mots d'ordre de Lionel Jospin a été précisément, jusqu'à maintenant, d'exploiter à fond toutes ces marges, si minimes soient-elles. Et l'aménagement du territoire, revisité par son gouvernement, s'inscrit dans cette logique.

CONTRE LE CHÔMAGE

Au pied du mur, il faut maintenant que le gouvernement démontre vite que cet aménagement nouvelle manière est de nature à accompagner, voire renforcer la politique de lutte contre le chômage. On ne peut à ce jour qu'en accepter l'augure. Car, comment le programme de développement durable du Massif Central ou le plan de mise en valeur de la vallée du Doubs ou encore la décentralisation à Tourcoing de l'Ecole des douanes permettront-ils de retenir davantage de jeunes ou d'inciter des entreprises à venir ouvrir des usines à Aurillac ou à Beaume-les-Dames ?

Le pays a sans doute besoin d'une planification territoriale réinventée, de crédits réévalués, de missions parlementaires pour évaluer et proposer, de clarification des dispositifs budgétaires, de « pays » et d'agglomérations solidaires, et aussi d'une dose d'écologie injectée dans sa politique d'aménagement ; mais il a surtout besoin d'emplois générateurs eux-mêmes de dynamiques et d'espoirs, de retombées et d'initiatives, de flux commerciaux et de valeur ajoutée, orientés si possible prioritairement vers les zones les plus excentrées ou les plus affectées par la désertification et les reconversions. Ce qui suppose des entreprises dynamiques et un Etat fort pour arbitrer y compris, parfois, contre l'impitoyable logique du marché. Sinon, la mise en garde du premier ministre – « *L'éclatement territorial de la France, une politique urbaine désordonnée et sans repères, pourraient remettre en cause l'adhésion du pays au pacte républicain* » – pourrait bien devenir une perspective malheureuse mais réelle. Là est tout le pari de Lionel Jospin et du « *chef de file* » Dominique Voynet.

Jean-Louis Andréani et François Grosrichard

PRÉCISION

PAUL QUILÈS

Paul Quilès nous prie de préciser qu'arrivé au ministère de l'intérieur le 14 avril 1992, il a présenté un mois plus tard un plan d'action pour la sécurité comportant la création d'un Conseil supérieur de l'activité de la police nationale, institué par décret le 16 février 1993, et qu'il n'y a pas eu d'« *atermoiements* », comme nous l'avons écrit dans *Le Monde* du 21 novembre, pour mettre en place ce conseil.

RECTIFICATIFS

L'URUGUAY ET LE MONDIAL

En finale de la Coupe du monde 1930, disputée à Montevideo, l'Uruguay a battu l'Argentine 4-2 et non 2-1, comme nous l'avons écrit dans l'article « Le Jour de gloire de Lucien Laurent » (*Le Monde* du 5 décembre). Ce dernier score est celui de la finale remportée à Rio de Janeiro par l'Uruguay sur le Brésil en 1950.

LES OIGNONS DE BERNE

Contrairement à ce qu'une erreur de transmission nous a fait écrire, dans la chronique « Voyage » consacrée à Berne (*Le Monde* du 11 décembre), les 150 000 visiteurs de la Foire à l'oignon y achètent en un jour 70 tonnes de ce légume, non pas chacun, mais en tout.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Egaux devant la loi

DEUX ans de privation de droits civiques, qui font quatre ans d'inéligibilité par le jeu d'un article du code électoral, telle est la principale sanction infligée à Henri Emmanuelli au titre de ses anciennes fonctions de trésorier national du Parti socialiste, bénéficiaire, en tant que tel, de financements illicites avant la loi de 1990 instituant un plafonnement, un contrôle et une prise en charge publique des dépenses des partis. Cet épilogue judiciaire de l'affaire Urba – du nom du bureau d'études mis en place au PS, au début des années 70, pour organiser la perception de commissions fictives sur les travaux engagés par des collectivités locales – heurte le parti de M. Emmanuelli, mais aussi nombre d'élus non socialistes.

A leurs yeux, la punition est injuste puisqu'elle frappe un homme, non pas pour un enrichissement personnel illicite, mais pour son action au service de son parti. Les partis concourant à l'expression du suffrage, selon la Constitution, les moyens auxquels ils devaient recourir pour financer leur activité seraient forcément légitimes, et ne pourraient être sanctionnés qu'à la condition d'inclure dans la sanction l'ensemble des partis qui avaient eu recours à ces procédés. Faute que cette dernière condition soit remplie, la condamnation de M. Emmanuelli serait la preuve d'un acharnement judiciaire dirigé spécialement contre un parti, voire contre un homme.

En raisonnant ainsi, les socialistes et ceux qui, à gauche et à droite, partagent leur sentiment commettent deux erreurs. La première, c'est de méconnaître l'exemplarité d'un jugement qui, précisément, sanctionne non pas des errements individuels, mais une violation collective de la loi. C'est bien, en effet, à travers M. Emmanuelli, le système de financement du PS qui est dénoncé. Le sens de cet arrêt, intervenu au terme des recours introduits par l'intéressé, est de manifester que les partis politiques – et leurs responsables – ne sont, pas plus que les autres personnes morales ou physiques, autorisés à enfreindre les lois. Et la peine infligée, qui prive l'intéressé du droit d'exercer un mandat électif pendant quatre ans, porte précisément sur ce qui est en cause, à savoir la représentation démocratique.

La deuxième erreur des défenseurs de M. Emmanuelli découle de la première : ils persistent à ne pas comprendre qu'aux yeux des citoyens, l'égalité devant la loi est aujourd'hui le gage principal de la démocratie. Nul n'est fondé à s'exempter de la loi commune, surtout pas ceux qui détiennent la responsabilité d'écrire cette loi et de l'appliquer. En envisageant de demander au président de la République d'user de son droit de grâce en faveur du président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, les socialistes, leur premier secrétaire François Hollande et leur patron Lionel Jospin s'engagent à rebours des sentiments républicains sur lesquels ils affirment, depui six mois, fonder leur entreprise de moralisation et de modernisation de la vie publique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Fables grossières du gouvernement soviétique

L'URSS est passée maître dans l'art du slogan. Le gouvernement soviétique s'entend merveilleusement à réveiller de temps à autre l'« émulation socialiste » et à accrocher chaque nouvelle campagne de propagande à un grand événement de la vie nationale.

Cette année on a exploité à fond le trentième anniversaire de la révolution bolcheviste. A peine étaient calmés ces enthousiasmes que les ouvriers de Leningrad amorçaient une nouvelle campagne gigantesque sur le thème suivant : « Exécutons le plan stalinien d'après guerre en quatre ans ! » Leur appel patriotique paraissait dans tous les journaux du 19 novembre et était abondamment commenté à la radio.

On y lisait des affirmations extraordinaires : aux énormes succès déjà remportés en URSS depuis la fin de la guerre, ces ouvriers opposaient « *le marasme économique dans les pays capitalistes* » et déclaraient : « *Alors que là-bas la crise économique se rapproche et que des millions d'hommes sont obligés de traîner une existence presque misérable, chez nous, en URSS, le rythme de la production ne cesse de s'accélérer et le bien-être matériel du peuple s'élève constamment...* » Voilà de quelles fables grossières les communistes rédacteurs de l'appel des ouvriers de Leningrad nourrissent les populations soviétiques : misère et famine aux Etats-Unis, prospérité croissante en URSS.

Mais si la situation était si brillante au pays du socialisme triomphant, y aurait-il besoin de tripler l'effort et d'avancer d'un an entier l'exécution du plan quinquennal stalinien ?

André Pierre
(18 décembre 1947.)

ASSURANCE Les négociations menées entre l'allemand Allianz et l'italien Generali pour éviter des surenchères trop coûteuses sur l'assureur français AGF ont abouti, mardi 16 décembre, à un accord verbal entre les deux groupes qui leur permet d'être officiellement satisfaits. ● LES AGF s'engagent à céder à Generali deux entités de leur nouvelle filiale le groupe Athéna, à savoir GPA, qui vend de l'assurance, essentiellement par un réseau de salariés, et Proxima. ● EN CONTREPARTIE, la compagnie italienne cédera aux AGF sa filiale néerlandaise d'assurance dommages Royal Nederlanden. ● LE GROUPE ITALIEN devrait également lancer une OPA sur la totalité des actions d'AMB, filiale allemande à 33 % des AGF et dont Allianz détient 5 %. ● GENERALI avait lancé une OPA inamicale en octobre sur les AGF à un prix de *300 francs par action* et Allianz a surenchéri à 320 francs.

Generali va renoncer à son OPA sur les AGF au profit d'Allianz

La compagnie italienne est parvenue à un accord à l'amiable avec sa rivale allemande sur le partage des filiales du groupe français. *Generali va récupérer une partie des activités d'Athéna et de l'allemand AMB*

DEUX MOIS après le lancement de son raid de 55 milliards de francs sur les AGF, l'assureur italien Generali devrait, dans les prochains jours, retirer son offre publique d'achat. Les négociations menées avec l'allemand Allianz, auteur d'une contre-offre, pour éviter des surenchères fratricides ont abouti, mardi 16 décembre, à un accord verbal qui permet à chacun des protagonistes d'être officiellement satisfaits. Il sauve la face d'Antoine Bernheim, le patron du groupe italien, dont les actionnaires commençaient à douter de l'opportunité de cette opération. Il permet à Allianz de vendre la compagnie allemande AMB qu'il devait de toutes façons céder compte tenu de la position dominante qu'elle lui aurait procuré en Allemagne après le rachat de la compagnie française. Il ne modifie pas le volume d'activités des AGF, bientôt complété par celui d'Athéna, filiale de Worms et Cie. Enfin, Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie, qui souhaitait, mardi 16 décembre, dans son discours de clôture des Entretiens de l'assurance, que les mouvements de concentration dans le secteur des assurances soient conduits *« de façon ordonnée et équitable »* pourra faire valoir qu'il y a contribué. L'offre de Generali étant la première opération hostile menée par un étranger en France, Bercy s'est montré particulièrement pointilleux dans l'examen du dossier. Le temps pris par Bercy a permis dans un premier temps aux AGF de trouver un chevalier blanc. Dans un deuxième temps, d'éviter que l'Europe de l'assurance se fasse à *« des prix délirants »* (*Le Monde* du 14-15 décembre)

Si quelques points juridiques doivent encore être réglés, l'accord qui doit officiellement être annoncé vendredi 19 décembre est de fait bouclé. C'est au cours du week-end que les négociations ont pris un tour décisif entre Allianz et Generali. Les milieux financiers milanais n'ont pas été absents des discussions. Allianz détient en effet la deuxième compagnie d'assurance italienne, la RAS. C'est, semble-t-il, la prise en compte du poids de la compagnie allemande en Italie qui a permis de faire baisser la tension qui régnait sur le dossier.

DOUBLE CESSION

Lundi 15 décembre, Hennig Schulte Noelle, le patron d'Allianz, s'est rendu à Paris pour préciser les grandes lignes de l'accord. La réunion, de quarante-cinq petites minutes seulement, a eu lieu à la banque d'affaires Lazard, conseil de Generali. M. Schulte Noelle a ensuite exposé le dossier à Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France et président de la commission bancaire : l'ensemble AGF-Athéna est propriétaire d'établissements bancaires.

Dès jeudi 18 décembre, un conseil d'administration de Worms et Cie devait entériner la prise de contrôle de 100 % de la société d'assurance Athéna par les AGF. Un conseil d'administration des AGF doit avoir lieu vendredi 19 au matin. Les AGF s'engagent à céder à Generali deux entités de ce groupe : GPA et Proxima, qui représentent ensemble environ un tiers du chiffre d'affaires d'Athéna, soit un peu moins de 6 milliards de francs. La compagnie italienne cèdera en revanche aux AGF sa filiale néerlandaise d'assurance dommages Royal Nederlanden, dont le volume des primes s'élève à quelque 4,5 milliards de francs. La compagnie de la rue de Richelieu conserve ainsi le même périmètre d'activités en terme de primes.

Par ailleurs, la compagnie italienne devrait lancer une OPA sur la totalité des actions d'AMB, filiale à 33 % des AGF et dont Allianz détient 5 %. Le prix convenu est de 2100 marks l'action, soit 20 % supérieur au cours actuel de Bourse. Cette transaction dégagera une plus-value de 6,5 milliards de francs pour les AGF.

Le pôle d'assurance-crédit de la compagnie de la rue de Richelieu n'est pas concerné par cet accord. Les AGF détiennent notamment 57 % du capital de la Compagnie française du commerce extérieur (Coface) qui gère entre autres les procédures publiques à l'exportation. M. Strauss-Kahn avait exprimé le souci que, pour ces raisons, la Coface ne soit pas contrôlée par un étranger, ce qui sera le cas si l'OPA d'Allianz sur les AGF réussit. Aussi un schéma, actuellement à l'étude à Bercy, favoriserait la montée en puissance du premier réassureur français, la Scor, dans le capital de la Coface.

L'assurance française devrait dans les prochains jours retrouver un peu de sérénité. Depuis deux mois Allianz et Generali se livraient à une guerre de tranchées sans merci. Convaincu d'avoir été trahi par Antoine Jeancourt-Galignani lors de la vente d'Athéna qu'il convoitait, Antoine Bernheim s'était lancé à l'assaut des AGF. Il avait obtenu l'appui inconditionnel de Claude Bébéar, le patron d'AXA qui, pendant toute cette période, a été très actif auprès des pouvoirs publics comme auprès des chevaliers blancs sollicités par les AGF pour contrer Generali. L'arrivée dans la bataille – avec la bénédiction des AGF – de la compagnie allemande avait transformé la stratégie légitime de croissance externe des compagnies d'assurance dans la perspective de l'euro en une querelle d'hommes.

Faute d'avoir favorisé l'émergence d'un second pôle d'assurance français par le rapprochement entre les AGF et la compagnie publique GAN, le gouvernement a précipité la perte d'indépendance de la deuxième compagnie française. Les accords conclus entre AGF et Allianz limitent, pour deux ans au moins, la participation de la compagnie allemande à 51 % du capital des AGF. Cette dernière va, de surcroît, intégrer aux AGF Allianz France qui réalise 8,9 milliards de francs de primes.

« Il faut que nous arrivions à constituer des pôles forts sans nous retrancher derrière des lignes Maginot artificielles », déclarait encore, mardi 16 décembre, Dominique Strauss-Kahn. La privatisation prochaine du GAN lui permettra de mettre en pratique ce principe.

Babette Stern

Le partage du groupe Athena

Allianz-AGF cédera GPA et Proxima à Generali et conservera les autres entités.

● **GPA** (3 610 salariés) réalise un chiffre d'affaires en dommage de 1,1 milliard de francs et en vie de 4,7 milliards. Les produits sont distribués par un réseau de salariés.

● **PFA** (1 956 salariés) se divise entre un pôle non vie, PFA Tiard, avec un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de francs, et un pôle vie, PFA Vie, de 2,6 milliards. Les produits sont distribués par des agents généraux, des courtiers, et des réseaux salariés spécialisés.

● **La Lilloise** (262 salariés) réalise un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs en dommage. Ses produits sont distribués par des courtiers.

● **Proxima** (82 salariés) est spécialisé dans les produits de prévoyance et de retraite d'entreprises, distribués via des courtiers, et réalise un chiffre d'affaires de 453 millions de francs.

● **W Finance** (245 salariés), spécialiste en gestion de patrimoine, s'appuie sur un réseau de conseillers financiers et gère 7 milliards de francs d'actifs.

Daniel Lebègue prendra la tête de la Caisse des dépôts

PORTRAIT

Un réformateur pragmatique, intègre et politiquement neutre

LE CONSEIL des ministres du mercredi 17 décembre devait nommer Daniel Lebègue, cinquante-quatre ans, vice-président de la BNP, au poste de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (*Le Monde* daté 14-15 décembre). Succéder à Philippe Lagayette et prendre la tête d'un établissement aussi prestigieux et puissant que la Caisse des dépôts s'apparente à une résurrection pour cet ancien directeur du Trésor dont la carrière s'était faite plus discrète depuis que Michel Pébereau lui avait été préféré en 1993 pour la présidence de la BNP.

Après la privatisation de la banque en 1994, M. Lebègue avait été progressivement marginalisé avant d'obtenir le titre honorifique de vice-président. Il prend aujourd'hui une revanche et bénéficie de son image, même si la formule semble un peu désuète, de grand serviteur de l'Etat. Il faut y ajouter une intégrité reconnue par tous et une capacité à faire preuve d'une grande neutralité politique. Nommé directeur du Trésor par Jacques Delors le 2 août 1984, passé ensuite au service de Pierre Bérégovoy jusqu'en mars 1986, il a encore occupé cette fonction sous l'autorité d'Edouard Balladur jusqu'en août 1987. Ce dernier a souligné à plusieurs reprises sa loyauté avant de lui permettre de pantoufler à la direction générale de la BNP... avec moins de succès.

Jusqu'à cet épisode le parcours de M. Lebègue, énarque et administrateur civil, avait été sans faute. Une carrière d'autant plus méritoire qu'il a toujours eu le handicap, pour s'imposer à des postes importants dans l'administration des finances, de ne pas faire partie de la caste des inspecteurs des finances. Après avoir été remplacé à la direction du Trésor par un inspecteur des finances, Jean-Claude Trichet, après avoir vu l'ancien président de la BNP, René Thomas, lui aussi inspecteur des finances, lui préférer comme successeur l'un de ses pairs, Michel Pébereau, Daniel Lebègue succède cette fois à un autre inspecteur des finances en la personne de Philippe Lagayette.

Conseiller économique de Pierre Mauroy dès 1981, il s'était contruit alors une réputation de réformateur pragmatique pour avoir participé activement à la fois au tournant de la rigueur de 1983 et à celui de la libéralisation en France des marchés financiers. Si M. Lebègue juge aujourd'hui *« exaltante »* la perspective de prendre la direction de la Caisse des dépôts, il va lui falloir retrouver le sens des réformes pour permettre à cette institution sans équivalent de conserver son influence et ses capacités d'intervention au service de l'Etat dans un environnement qui changera totalement d'échelle avec le lancement de l'euro.

Eric Leser

هكذا من الأصل

Le procès Schneider met en accusation les banques allemandes

Le promoteur immobilier partiellement disculpé

FRANCFORT
correspondance

Le procès contre le promoteur immobilier allemand Jürgen Schneider, à l'origine d'une faillite spectaculaire en Allemagne en 1994, se transforme de plus en plus en un procès contre les banques allemandes. Depuis près de quatre ans, ce feuilleton économique entretient le suspense, inspirant les écrivains, les comiques et même l'industrie du cinéma. Le procès devant la cour de Francfort touche à sa fin. Selon de nombreux observateurs, il prendrait une tournure étonnante : bien que M. Schneider ait laissé derrière lui une ardoise de plus de 5 milliards de deutschemarks (environ 16,5 milliards de francs), il a de bonnes chances de fêter Noël en famille.

Vendredi 12 décembre le procureur de la République, Dieter Haike, avait réclamé contre M. Jürgen Schneider une peine de prison de sept ans et neuf mois. Mardi 16 décembre, la défense a mis en avant la complicité des banques, en premier chef le principal créancier, la Deutsche Bank, qui avait octroyé à M. Schneider des prêts pour un montant total de plus de 1,4 milliard de deutschemarks. Aux dires de la défense, elle aurait largement contribué à la plus grande débâcle financière de l'Allemagne d'après-guerre en transgressant bon nombre de règles de prudence imposées par la législation allemande.

Les banques ne se seraient pas engagées à l'aveugle et auraient renoncé à un examen approfondi des crédits demandés en toute connaissance de cause, a plaidé un des trois défenseurs de M. Schneider, maître Franz Salditt. Bien que certains membres du directoire aient émis des doutes sérieux sur la solvabilité de leur client, la Deutsche Bank aurait continué de financer les projets de M. Schneider car, affirme maître Salditt, un refus aurait eu, dans les milieux financiers allemands, *« l'effet d'un divorce dans la maison Windsor »*.

Ainsi, la Deutsche Bank aurait encore accordé à M. Schneider des crédits en 1992 alors qu'il apparaissait au cours du procès qu'elle était – aux dires de maître Salditt – *« sensibilisée »* depuis 1990. Elle aurait continué tout de même à financer l'empire de M. Schneider pour ne pas mettre en danger ses engagements qui dépassaient déjà à l'époque un milliard de deutschemarks.

Afin de sauver la mise, la Deutsche Bank aurait essayé de faire participer d'autres établissements au financement des projets de M. Schneider. *« C'est le lac du voisin qui était appelé à approvisionner la pompe »*, a déclaré maître Salditt pour résumer le comportement de la Deutsche Bank. En parfaite connaissance de la fragilité financière des entreprises de M. Schneider, les banquiers auraient fermé les yeux. *« Au cours de l'été 1992, il s'agissait uniquement de rendre la mariée présentable afin de lui trouver un bon parti »* a affirmé maître Salditt.

A peine deux ans plus tard, l'empire de M. Schneider s'écroulait à grands fracas. Jürgen Schneider et sa femme s'enfuyaient au début du mois d'avril 1994, laissant derrière eux une dette de plus de 5 milliards de deutschemarks. Pendant plus d'un an, le couple a été recherché dans le monde entier alors qu'il s'était retiré dans un appartement en Floride. Début 1996, les Etats-Unis extradaient le promoteur immobilier malchanceux qui avait roulé si visiblement les banques. Son projet le plus ambitieux, la galerie marchande Zeilgalerie à Francfort, aura été financé par la seule Deutsche Bank à hauteur de 430 millions de deutschemarks. M. Schneider a fait croire aux banques qu'il pourrait louer 20 000 m² alors que le bâtiment ne contenait qu'une surface utilisable de 9 000 m². Les baux attestant des loyers de 57,7 millions de deutschemarks étaient entièrement truqués.

« COMPLICITÉ »

Au procureur, Dieter Haike, revenait la tâche ingrate de justifier le comportement des banques. *« Je n'ai aucunement l'intention de défendre les erreurs des banques »*, déclarait-il d'emblée lors de sa plaidoirie. Compte tenu de leurs négligences – la défense parlant de *« complicité »* – l'accusation s'est contentée de réclamer la moitié de la peine maximale pour les différents délits commis, soit sept ans et neuf mois, alors que la défense propose une peine de cinq ans et neuf mois. Pour l'accusation, M. Schneider aurait escroqué sciemment les banques afin de leur extorquer le plus de fonds possibles. *« Je dois rouler les banques à chaque fois que l'occasion se présente »*, précisait une petite note de M. Schneider citée par le procureur.

En dépit de ses responsabilités, M. Schneider a de bonnes chances de fêter Noël en famille. Et même s'il passe le réveillon en prison, il devrait ne pas y rester beaucoup plus longtemps en raison des particularités de la jurisprudence dans le land de la Hesse. Le tribunal qui rendra son verdict le 23 décembre risque fort de suivre la défense quand elle demande de prendre en compte les dix mois passés en prison aux Etats-Unis et les quinze mois en Allemagne. De plus, en Hesse, quand un prisonnier a subi un tiers de sa peine et qu'il n'y a pas de risque de fuite, il peut passer ses journées en toute liberté à condition de se présenter le soir dans sa cellule. Il ne manquera que le confort à M. Schneider : alors qu'au sommet de sa gloire, il résidait dans un château, dans la banlieue chic de Francfort, son épouse doit se contenter actuellement d'un petit F2 de 40 m².

En raison de ces perspectives plutôt rassurantes, l'ancien promoteur immobilier, âgé aujourd'hui de soixante-trois ans, fait déjà des projets pour l'avenir. *« Je voudrais bien m'engager en faveur des monuments classés »*, déclarait M. Schneider au juge Heinrich Gehrke. De toutes façons, il ne vivra pas dans la pauvreté, affirme, soupçonneux, le procureur toujours à la recherche des 14,5 millions de deutschemarks disparus des comptes de M. Schneider.

Jean Edelbourgh

Démission surprise à la tête de la Dresdner Bank

Jürgen Sarrazin, président du directoire de la Dresdner Bank, a annoncé, mardi 16 décembre, son intention de quitter toutes ses fonctions à la tête de la deuxième banque privée allemande d'ici à la fin de l'année. Jusqu'à présent, le départ du banquier, âgé de 61 ans, était prévu pour mai 1998.

En précipitant son départ, M. Sarrazin tire les conséquences des turbulences dans lesquelles la banque se trouve depuis plusieurs mois et qui ébranlent sérieusement l'établissement. Depuis le mois de septembre, plusieurs dirigeants de la banque sont accusés par le fisc de fraude fiscale ou se sont dénoncés de leur propre gré afin de devancer une mise en accusation. Selon M. Sarrazin, il s'agirait dorénavant de *« mettre un terme aux spéculations controversées »* autour des dirigeants de la banque. Le successeur désigné de M. Sarrazin, Bernhard Walter, dirige actuellement les relations avec la clientèle entreprises. – *(Corresp.)*

Les marchés accueillent favorablement la relance économique au Japon

Le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a annoncé une réduction massive des impôts des ménages

Les marchés financiers japonais ont réagi très positivement à l'allègement surprise de la pression fiscale décidé par le gouvernement. La Bourse de Tokyo a terminé la séance en hausse de 3,48 % et le yen s'est vivement apprécié face au dollar. Le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a personnellement téléphoné à M. Hashimoto pour le féliciter des mesures de relance économique adoptées par Tokyo.

LE PREMIER ministre japonais Ryutaro Hashimoto a dévoilé, mercredi 17 décembre, à l'occasion d'une conférence de presse télévisée, les grandes lignes du plan destiné à relancer l'économie nippone. A la surprise générale, il est axé sur une réduction massive des impôts des ménages, qui s'élèvera à 2 000 milliards de yens (90 milliards de francs) ; la perte de recettes budgétaires correspondante sera compensée par l'émission d'obligations d'Etat supplémentaires.

Le président des Etats-Unis Bill Clinton a tenu à téléphoner personnellement, mercredi, à M. Hashimoto pour le féliciter des mesures de relance économique annoncées. M. Clinton a souligné que *« la réduction d'impôts est bonne non seulement pour le Japon, mais pour tous les pays d'Asie »*.

Les investisseurs ont pour leur part accueilli très favorablement cet allègement fiscal. La Bourse de Tokyo a terminé la séance en hausse de 3,48 %. La monnaie japonaise, de son côté, s'est nettement reprise face au billet vert. Elle est montée, en quelques minutes, de 131,55 à 126 yens pour 1 dollar, soit sa progression la plus forte depuis deux ans. La Banque du Japon a renforcé le mouvement en intervenant sur le marché des changes. Le marché obligataire nippon, en revanche, a plongé, les opérateurs craignant une augmentation des déficits budgétaires. Le rendement de l'emprunt d'Etat est passé – les taux se tendent quand le cours des titres baisse – de 1,63 % à 1,70 %.

L'allégement de la pression fiscale sur les ménages sera l'élément central du programme de stimulation économique élaboré par le Parti libéral démocrate (PLD), dont les détails devraient être communiqués au cours des prochains jours. Celui-ci comprendrait aussi une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, ramené de 37,5 % à 34,5 %, ainsi qu'une diminution de la fiscalité sur les revenus boursiers et fonciers. Le plan inclurait enfin l'émission d'un emprunt d'Etat de 10 000 milliards de yens (460 milliards de francs) qui servira à garantir les dépôts des clients des institutions financières en défaut de paiement.

L'annonce d'une réduction d'impôts marque une rupture dans la stratégie économique du gouvernement japonais. Depuis plus d'un an, les pouvoirs publics nippons s'étaient engagés dans une politique de réduction des déficits : au mois d'avril, le taux de la TVA avait ainsi été relevé de deux points pour être porté de 3 % à 5 %.

Mais le brusque ralentissement de l'économie japonaise, lié notamment aux conséquences de la crise monétaire et boursière en Asie du Sud-Est, oblige aujourd'hui les dirigeants nippons à renoncer à l'assainissement de leurs finances publiques. Le produit intérieur brut japonais s'est contracté de 1,4 % au cours du premier semestre, faisant planer la menace d'une récession. Si le programme de relance tous azimuts décidé par Tokyo est favorable, à court terme, pour les marchés financiers nippons, les experts redoutent toutefois les conséquences à moyen et à long terme d'une détérioration de la situation budgétaire dans l'archipel. La dette publique du Japon, qui s'élève à plus de 90 % du produit intérieur brut, atteint déjà un niveau critique.

Pierre-Antoine Delhommais

Envolée de la monnaie nippone

DOLLAR CONTRE YEN
échelle inversée

126, 127, 128, 129, 130, 131, 132 — 127,06

4 DÉC, 5 DÉC, 8 DÉC, 9 DÉC, 10 DÉC, 11 DÉC, 12 DÉC, 15 DÉC, 16 DÉC, 17 DÉC

La devise japonaise a fortement progressé, après l'annonce d'une réduction massive des impôts.

Grâce à leur fusion, Guinness et GrandMet tiennent 20 % du marché mondial des alcools

Le nouvel ensemble prend le nom de Diageo. LVMH en sera le premier partenaire et actionnaire

La fusion des groupes britanniques Guinness et GrandMet va donner naissance à un mastodonte mondial des spiritueux, Diageo. Ce groupe de 130 milliards de francs de chiffre d'affaires domine de façon écrasante le marché des alcools de grain (whisky, gin, vodka). Il devra cependant affronter une concurrence agressive sur des « niches » porteuses, et composer avec son encombrant partenaire, le français LVMH.

***BRANLE-BAS** de combat dans* le monde des alcools : mercredi 17 décembre devait être porté sur les fonts baptismaux, à la Bourse de Londres, Diageo, le nouveau géant du secteur, né de la fusion des groupes britanniques Guinness et Grand Metropolitan (GrandMet). Un véritable épouvantail pour les concurrents. Solidement campé sur une capitalisation boursière de plus de 200 milliards de francs (la neuvième de la City), réalisant près de 130 milliards de chiffre d'affaires, Diageo détiendra *à lui seul plus de 20 % du marché* mondial des spiritueux, reléguant ses suivants immédiats, Allied Domecq et Seagram, à respectivement 11 % et 8,8 %. Diageo possèdera dix-huit des cent marques de spiritueux les plus vendues dans le monde, dont une kyrielle de marques leaders, telles que Johnny Walker et J & B dans le whisky, les gins Gordon's et Gilbey's, la vodka *Smirnoff ou les liqueurs Baileys et* Malibu. Cette alliance constituera une force de frappe sans précédent dans la distribution, à laquelle sera associée la société Moët-Hennessy, filiale du français LVMH, qui apportera à l'ensemble ses marques de cognac et de champagne.

Guinness et GrandMet attendent de cette fusion une réduction des coûts de *« 175 millions de livres* (environ 1,7 milliard de francs) *par an sur les bénéfices d'exploitation au cours de la troisième année commerciale après la fusion »*, précise le document remis aux actionnaires des deux groupes. Ce résultat proviendra des économies d'échelle liées à la simplification des structures centrales et locales, administratives et commerciales, avec « *seulement* » 2 000 suppressions de postes de travail sur les 85 000 que comptent actuellement les deux sociétés. Sur le papier, Diageo aurait réalisé en 1996 quelque 22 milliards de francs de profits avant impôt.

Pour autoriser cette mégafusion, les autorités de la concurrence, en Europe et aux Etats-Unis, ont contraint Guinness et GrandMet à des cessions. Dans les six mois suivant sa constitution, Diageo devra ainsi avoir vendu Dewar's, la marque de scotch whisky la plus vendue outre-Atlantique, avec les capacités de production et les forces de vente qui s'y rattachent. Cette cession amputera le nouveau groupe de quelque 7 milliards de francs de chiffre d'affaires, mais *pourrait lui en rapporter autant en cash*, selon les évaluations des analystes. Les dirigeants de Pernod-Ricard, Seagram et Allied-Domecq n'ont pas caché, dans la presse, leur éventuel intérêt pour les marques à vendre. Face à ce nouveau mastodonte, les acteurs du secteur se mettent en ordre de bataille. Le canadien Seagram a annoncé le 12 décembre une vaste *réorganisation de sa division vins* et spiritueux (41 milliards de francs de chiffre d'affaires). Il va concentrer ses efforts sur un noyau dur de marques mondiales ou appelées à le devenir, comme Chivas (scotch whisky), Four Roses (bourbon), Martell (cognac) ou Mumm (champagne). Certains analystes prévoient une vague de concentrations dans le secteur.

A y regarder de plus près, Diageo, « global » au sens géographique et anglo-saxon du terme, ne l'est pas complètement en offre de produits. S'il domine le domaine des alcools de grain (whisky, vodka, gin), il devra affronter des concurrents bien plus petits que lui, mais solidement installés. Ainsi de Bacardi dans le rhum, première *marque mondiale de spiritueux* toutes catégories confondues, de Ricard dans l'anisette, d'Allied Domecq, géant du brandy, de Jose Cuervo, roi de la tequila (avec lequel Diageo a noué des accords).

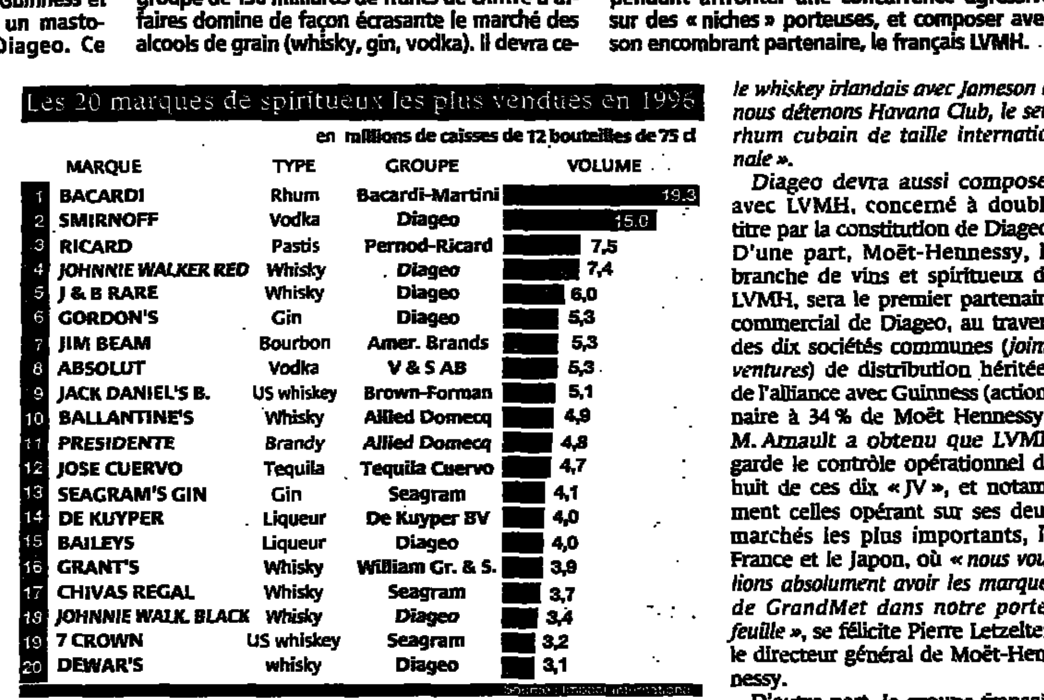
ARNAULT EN EMBUSCADE

Les petites marques espèrent tirer leur épingle du jeu en occupant des niches. *« Nous sommes le roseau face à l'éléphant*, ironise Olivier Charriaud, directeur commercial mondial de Cointreau. *Le temps que leur fusion se soit organisée, si nous sommes créatifs et réactifs, nous pouvons prendre du terrain »*. Même son de cloche chez Pernod-Ricard : *« Le marché des spiritueux est de plus en plus segmenté. Notre force, ce sont les niches : nous sommes numéro un sur le whiskey irlandais avec Jameson et nous détenons Havana Club, le seul rhum cubain de taille internationale »*.

Diageo devra aussi composer avec LVMH, concerné à double titre par la constitution de Diageo. D'une part, Moët-Hennessy, la branche de vins et spiritueux de LVMH, sera le premier partenaire commercial de Diageo, au travers des dix sociétés communes (*joint-ventures*) de distribution héritées de l'alliance avec Guinness (actionnaire à 34 % de Moët Hennessy). *M. Arnault a obtenu que LVMH* garde le contrôle opérationnel de huit de ces dix « JV », et notamment celles opérant sur ses deux marchés les plus importants, la France et le Japon, où *« nous voulions absolument avoir les marques de GrandMet dans notre portefeuille »*, se félicite Pierre Letzelter, le directeur général de Moët-Hennessy.

D'autre part, le groupe français sera le premier actionnaire de Diageo, avec 11,2 % du capital. Une position obtenue à l'issue de la guérilla juridique menée tout au long de l'été par M. Arnault, d'abord tenu à l'écart du *deal* par GrandMet et Guinness, dont LVMH était pourtant le principal actionnaire. Après avoir ramassé 11 % du capital de GrandMet en *Bourse et menacé de faire capoter* la fusion, le patron français a amené ses homologues britanniques, Anthony Greener et George Bull, à signer un armistice. Un coup de force au terme duquel LVMH a touché 2,5 milliards de francs de soulte et une place d'administrateur au sein du conseil de Diageo. Très critique lorsqu'il était au conseil de Guinness, M. Arnault *entend bien continuer à jouer la* mouche du coche. *« Alors, quand est-ce que nous vendons la bière ? »*, a-t-il lancé à un Anthony Greener grimaçant, sous l'oeil amusé de George Bull (bientôt en retraite), lors du dîner de réconciliation organisé à Londres le 25 novembre...

Pascal Galinier



Les 20 marques de spiritueux les plus vendues en 1996

en millions de caisses de 12 bouteilles de 75 cl

	MARQUE	TYPE	GROUPE	VOLUME
1	BACARDI	Rhum	Bacardi-Martini	19,3
2	SMIRNOFF	Vodka	Diageo	15,0
3	RICARD	Pastis	Pernod-Ricard	7,5
4	*JOHNNIE WALKER RED*	*Whisky*	*Diageo*	7,4
5	J & B RARE	Whisky	Diageo	6,0
6	GORDON'S	Gin	Diageo	5,3
7	JIM BEAM	Bourbon	Amer. Brands	5,3
8	ABSOLUT	Vodka	V & S AB	5,3
9	JACK DANIEL'S B.	US whiskey	Brown-Forman	5,1
10	BALLANTINE'S	Whisky	Allied Domecq	4,9
11	*PRESIDENTE*	*Brandy*	*Allied Domecq*	4,8
12	JOSE CUERVO	Tequila	Tequila Cuervo	4,7
13	SEAGRAM'S GIN	Gin	Seagram	4,1
14	DE KUYPER	Liqueur	De Kuyper BV	4,0
15	BAILEYS	Liqueur	Diageo	4,0
16	GRANT'S	Whisky	William Gr. & S.	3,9
17	CHIVAS REGAL	Whisky	Seagram	3,7
18	*JOHNNIE WALK. BLACK*	*Whisky*	*Diageo*	3,4
19	7 CROWN	US whiskey	Seagram	3,2
20	DEWAR'S	whisky	Diageo	3,1

EDF investit 2,7 milliards de francs en Autriche

Elle prend 25 % d'une compagnie régionale

EDF *s'apprête à réaliser sa plus* importante acquisition à l'étranger en prenant 25 % du capital de la compagnie régionale autrichienne Energie Steiermark pour un montant de 5,6 milliards de schillings (2,7 milliards de francs). Mardi 16 décembre, le gouvernement de Styrie, région de la partie centrale et sud-est de l'Autriche, au nord de la Slovénie, a annoncé sa préférence pour l'entrée de l'électricien français dans cette entreprise. La province gardera 75 % des parts, et une introduction en Bourse serait envisagée pour 1999.

Deux autres dossiers étaient en concurrence avec celui de l'électricien français, l'un regroupant l'allemand Bayernwerk et le pétrolier autrichien OMV, l'autre associant uniquement des firmes autrichiennes autour de Verbund. Cet accord doit encore recevoir l'aval de l'Assemblée régionale en janvier. *« Cette décision est la meilleure dans l'intérêt de la Styrie et des consommateurs d'énergie »*, a affirmé l'un des ministres, Herbert Paierl, au nom du grouvernement régional, alors que, selon l'agence Reuters, le ministre de l'économie Hannes Farnleiter, partisan d'une solution autrichienne, a critiqué le projet.

Energie Steiermark est un holding contrôlant trois sociétés. La première, Steweag, est une des neufs compagnies régionale autrichiennes qui produisent et distribuent de l'électricité. La deuxième, Stefe, est une firme de chauffage urbain alimentant la Styrie et la Slovaquie. La troisième, STFG, est le quatrième distributeur de gaz du pays.

Ce groupe, qui emploie 2 000 personnes, a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 4,1 milliards de francs et dégagé un bénéfice de 95 millions de francs. En l'espace d'un an, l'électricien français a pris pied successivement en Suisse puis en Pologne, renforcant sa présence en Europe, dont il compte faire un de ses trois pôles de développement, avec l'Asie et l'Amérique latine.

Dominique Gallois

Eramet approuve l'accord sur le nickel calédonien

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION d'Eramet a donné son accord, mardi 16 décembre, à la proposition du gouvernement d'échanger le gisement minier de Koniambo, propriété de sa filiale SLN, contre celui de Poum, appartenant au groupe minier calédonien SMSP. Cet échange doit permettre la construction d'une usine de traitement de nickel dans la province Nord par le canadien Falconbridge et la SMSP, revendiquée par les indépendantistes depuis deux ans.

L'accord Eramet lève un des derniers obstacles à la question minière en Nouvelle-Calédonie. La question de la date de construction de l'usine reste toutefois à régler. Falconbridge, chargé de la réalisation du site, *souhaitait, début novembre, ne commencer l'exploitation qu'en 2 006*, un délai jugé beaucoup trop long par le gouvernement. Depuis l'accord, le groupe canadien n'a fait aucune autre proposition. Entretemps, son actionnaire majoritaire, le groupe Noranda, qui détient 48 % de Falconbridge, a annoncé son intention d'en prendre le contrôle total afin de le fusionner avec ses propres activités. La direction actuelle de Falconbridge n'est donc pas assurée de garder les commandes, ni de maintenir ses projets.

DÉPÊCHES

■ **FRANCE TÉLÉCOM : Michel Bon, le président de France Télécom,** *souhaite une nouvelle vente d'actions de l'entreprise à ses salariés* en 1998, au moment des prises de participations croisées avec l'opérateur allemand Deustche Telekom. M. Bon a fait cette proposition, mardi 16 décembre, lors d'une intervention devant 1 500 « décideurs » de l'entreprise, à qui il présentait ses objectifs pour 1998, selon des cadres ayant assisté à cette intervention. Lors de la mise en Bourse de France Télécom, en octobre, 2,4 % du capital a été vendu au personnel. Mais la demande a porté sur 37 millions d'actions, alors que l'offre était de 25 millions de titres. Le gouvernement a décidé de servir les demandes intégralement jusqu'à 200 actions, à 40 % entre 200 et 2 500 actions et à 5 % au-dessus de 2 500 actions. Cet écrêtage a provoqué l'irritation de certains cadres.

■ **AIR FRANCE : les syndicats de la compagnie publique** se disent réservés après la présentation du projet d'actionnariat salarié et de mise en Bourse par le président, Jean-Cyril Spinetta, mardi 16 décembre en comité central d'entreprise. La CGT s'est déclarée opposée à *« toute privatisation ouverte ou rampante d'Air France »*, tandis que le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) a affirmé qu'il *« dira non à toute baisse de salaire, de 15 %, 10 % ou 5 % »* proposée en échange d'actions d'Air France.

■ **TÉLÉPHONE : la Commission européenne a adopté,** mardi 16 décembre, un projet de directive prévoyant d'imposer aux opérateurs téléphoniques détenteurs de réseaux câblés de télévision de séparer juridiquement ces deux activités.

■ **DAIMLER-BENZ : le groupe allemand a annoncé,** mardi 16 décembre, la vente de sa filiale TEMIC (semiconducteurs) au groupe américain Vishay.

■ **RJR NABISCO : le conglomérat américain a annoncé,** mardi 16 décembre, son intention de supprimer près de 3 000 emplois dans sa division tabac, soit 11 % de son effectif total, dont 2 600 hors Etats-Unis.

■ **POLAROID :** le numéro un mondial de la photographie instantanée va supprimer 1 500 emplois dans le monde, a-t-il indiqué mardi 16 décembre.

■ **NINA RICCI : le groupe espagnol Puig,** déjà propriétaire de Paco Rabanne, va racheter Nina Ricci à ses actionnaires, le groupe pharmaceutique Sanofi et la famille Fuchs, confirme un communiqué du mardi 16 décembre. La vente sera effective au 8 janvier 1998.

■ **CONSORTIUM DE RÉALISATION : le sénateur Yann Gaillard** (apparenté RPR, Aube) a déclaré, à propos de la réforme présentée par le ministre de l'économie : *« Je m'interroge sur la logique de gestion qui doit remplacer la logique de liquidation des actifs, car les coûts de portage sont très élevés. Je crains que le CDR ne devienne une sorte de holding permanente »*.

■ **CRÉDIT MUTUEL : suite à une plainte de l'Association française des banques,** la Commission européenne a ouvert mardi 16 décembre une procédure au titre d'aide d'Etat concernant le Livret bleu du Crédit Mutuel – l'équivalent du Livret A –, en raison des conditions financières et de l'exclusivité dont il bénéficie.

■ **GOLDMAN SACHS : la banque d'investissement américaine affiche un résultat** en hausse de 15 % à 3 milliards de dollars (18 milliards de francs) pour son exercice clos le 28 novembre, malgré un résultat en recul de 29 % au quatrième trimestre en raison de la crise asiatique.

■ **US BANCORP : la quinzième banque de détail américaine,** basée à Minneapolis, a acheté la banque d'investissement Piper Jaffray pour 4,3 milliards de francs.

Boeing supprime 12 000 emplois pour rassurer Wall Street

EN PLEINE EXPANSION du marché aéronautique, Boeing a choisi d'annoncer, mardi 16 décembre, la suppression de 12 000 emplois au cours des douze prochains mois, soit 10 % des effectifs de sa branche d'aéronautique civile. *« Certes, il y aura des licenciements à certains endroits. Il y aura aussi des transferts »* au sein de la compagnie, a expliqué Phil Condit, le PDG de Boeing.

Ces suppressions de postes constituent une surprise : jusqu'à cette annonce, tout laissait penser qu'au contraire les effectifs de Boeing étaient insuffisants. Le constructeur de Seattle se débat toujours avec des problèmes de production, accumule les retards de livraison et envisage encore d'augmenter ses cadences en 1998. Boeing, qui avait licencié à tour de bras en « bas de cycle », a procédé à 17 000 embauches en 1997. Il a également offert 7 500 dollars (45 000 francs) à ses anciens salariés retraités pour qu'ils acceptent de rempiler quelques *mois. Il a publié des offres d'emplois dans* la presse locale de Toulouse et de Hambourg, principaux centres de production d'Airbus, pour tenter de débaucher les ingénieurs de son rival européen. Le constructeur vient même de demander à une partie de ses salariés de renoncer aux congés de Noël. Et le taux d'heures supplémentaires s'établit encore à 17 %.

Mais cette surchauffe industrielle a été mal gérée. Les retards de livraison, l'arrêt pendant vingt jours, en novembre, de la production des Boeing 747 et le report du montage de la nouvelle génération des Boeing 737 ont déjà contraint le constructeur à passer une provision de 1 milliard de dollars (6 milliards de francs). Cette mesure a fait plonger son résultat dans le rouge au troisième trimestre, avec une perte de plus de 4 milliards de francs.

L'ACTION BONDIT

Les analystes estiment que l'addition devrait encore s'alourdir de 1,5 milliard de dollars d'ici à la fin de l'année fiscale, notamment pour permettre à Boeing de digérer le rachat de McDonnell Douglas et notamment l'arrêt de la production d'avions civils de son ancien rival américain. De ce côté-ci de l'Atlantique, Airbus se *targue d'avoir augmenté* sa *production de* 50 % cette année, avec 15 avions par mois, sans avoir enregistré aucun retard de livraison.

Avec l'annonce de la réduction de ses effectifs, la direction de Boeing a voulu convaincre les investisseurs, qui malmenaient le titre à Wall Street depuis quelques semaines, qu'elle voulait reprendre le contrôle de la situation. *« Nous avons été aussi inefficaces que nous pouvions l'être »*, reconnaît Harry Stonecipher, directeur général de Boeing. *« En devenant plus efficace, nous devrions être en mesure de licencier des employés »*, ajoute M. Stonecipher qui compte notamment sur *« l'informatisation des liens avec les fournisseurs »*. Message apparemment reçu et apprécié par les investisseurs, l'action ayant fait un bond de 3,45 % à New York mardi.

Les assurances de Boeing peuvent toutefois laisser sceptique. L'année qui s'achève sera une nouvelle fois faste pour l'avionneur en termes de prises de commandes. Fin novembre, les commandes s'élèvent à 524 appareils et Boeing peut raisonnablement espérer battre le résultat impressionnant de l'année 1996 (559 appareils). Ce gonflement du carnet de commandes va obliger le constructeur à augmenter son rythme *de production en 1998 pour atteindre 43 appa*reils par mois. Certaines lignes de produits, comme les nouveaux 737, devront doubler leur production en quelques mois.

Christophe Jakubyszyn

Intel cherche à imposer ses composants dans toutes les familles d'ordinateurs

LE FABRICANT américain de semi-conducteurs Intel a annoncé mardi 16 décembre un accord avec le constructeur informatique américain Sun, qui devrait le conduire à élargir le champ d'utilisation de ses microprocesseurs aux ordinateurs très haut de gamme. Aux termes de *cet accord, Sun adaptera* son système d'exploitation Solaris à la future génération de microprocesseurs d'Intel, Merced, qui verra le jour en 1999.

Le système d'exploitation gère l'ensemble des fonctions d'un ordinateur. Solaris est un produit spécifique à Sun, développé selon le standard Unix. Il équipe les stations de travail (ordinateurs sophistiqués utilisés par exemple pour la conception de pièces mécaniques), ainsi que les serveurs (gros ordinateurs recelant les informations clés d'une entreprise). Merced est développé *conjointement par Intel et le* constructeur informatique Hewlett Packard.

Intel est crédité d'une part de mar*ché de 50 % dans les stations de tra*vail et ses microprocesseurs seraient présents dans 97 % des serveurs de moins de 10 000 dollars et dans 75 % des matériels coûtant de 10 000 à 25 000 dollars. En revanche, le fabricant est quasi absent des machines de plus de 250 000 dollars.

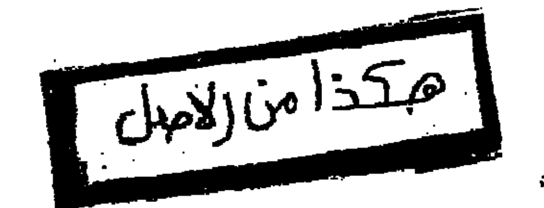
Ce dernier marché, très rentable, reste l'apanage des constructeurs d'ordinateurs comme Sun, Hewlett Packard, ou *IBM*, qui utilisent des processeurs qu'ils ont eux-mêmes développés. Le cabinet d'études IDC considère qu'avec Merced, Intel peut gagner 41 % du marché des serveurs de plus de 250 000 dollars d'ici à 2 001, et que son poids dans les stations de travail progresserait à 86 %.

L'accord avec Sun intervient alors *qu'Intel modifie sa stratégie de* vente en direction des ordinateurs personnels (PC) plus classiques. Jusqu'à présent, toute nouvelle génération de processeurs était d'abord vendue au prix fort en direction des PC haut de gamme, puis les prix baissaient, permettant la diffusion dans des machines moins coûteuses.

Désormais, Intel veut, avec une seule famille de microprocesseurs composée de différents « membres », viser simultanément tous les créneaux à la fois (PC d'entrée de gamme, de haut de gamme, portables). Cette famille sera, à partir de 1998, centrée sur le seul Pentium 2, vendu depuis mai.

L'un des enjeux est de ne pas rater le marché des PC à moins de *1 000 dollars. Aux Etats-Unis*, ces machines devraient représenter un tiers des ventes de PC cette année, selon IDC, qui évoque une part de 50 % en 2 001. Sur ce créneau, les sociétés américaines AMD et Cyrix, dont les processeurs sont moins coûteux que ceux d'Intel, s'arrogeraient cette année 20 % du marché, toujours selon IDC.

Philippe Le Cœur



La qualité de diffusion des bouquets numériques est contestée

Un laboratoire indépendant épingle CanalSatellite et TPS pour la mauvaise qualité des images de certaines de leurs chaînes, alors que la haute définition est l'un des principaux arguments de vente de la technologie numérique

CONCURRENCE entre opérateurs, baisse des prix, attrait pour de nouvelles chaînes et une intense promotion ont concouru au succès des bouquets numériques. Cet engouement repose aussi, pour une bonne part, sur la qualité des images et du son proposée par la télévision numérique. Pour preuve, les slogans des trois bouquets : TPS se veut *« la plus belle invention depuis la télévision »*, CanalSatellite propose *« le meilleur du numérique »*, tandis qu'avec AB Sat, *« on aime la télé »*.

Ces professions de foi pouvaient laisser croire que numérique et haute définition étaient synonymes. Or, depuis avril, le Lab Sat, un laboratoire indépendant, empêche les opérateurs français de numériser tranquille. Cet instrument de surveillance de la qualité de diffusion des bouquets numériques a été créé par le mensuel *Satellite TV Magazine*. Doté de près de 1 million de francs de matériels de mesures aux normes du Digital Videobroadcasting group (DVB), regroupement européen des industriels et opérateurs de la télévision numérique, le Lab Sat dresse chaque mois dans les colonnes du magazine le bilan de qualité des chaînes proposées. Et *CanalSatellite*, *TPS* ou *AB Sat* ont appris a redouter cet implacable palmarès, fait de cartons rouges ou verts.

La télévision numérique souffre encore de nombreux défauts visuels et sonores : images gelées ou solarisées, artefacts (carrés parasites isolés ou en blocs sur l'écran), mosaïque, mouvements saccadés, défaut de synchronisation, mauvais rendu des couleurs. Des imperfections plus ou moins fréquentes et visibles selon les bouquets et les chaînes. Pourtant, les opérateurs des bouquets défendent bec et ongles leur technologie. *« Il n'y a pas photo entre la télévision numérique par satellite et la télévision hertzienne »*, clame Guy Huquet, directeur technique de CanalSatellite, un bouquet régulièrement étrillé par le Lab Sat.

Le discours est identique chez TPS : *« le numérique apporte une énorme évolution de la qualité par rapport au hertzien »*, précise Gilles Maugars, directeur général adjoint chargé de la technique et de l'informatique. *« Faux »*, rétorque Christophe Cornillet, patron du Lab Sat. Selon lui : *« Une bonne réception analogique Pal ou Secam – standards actuels de la télévision hertzienne –, est actuellement d'une qualité supérieure à une réception numérique. »* Ses critiques et ses jugements contre les opérateurs défaillants s'appuient sur les recommandations du DVB, dont Canal Plus est un membre fondateur, comme certains des partenaires de TPS.

Dans son guide 1997, le DVB préconise un débit de 9Mbit/s *« pour respecter la recommandation de l'Union internationale des télécommunications (UIT), afin d'obtenir une qualité professionnelle »* en télévision numérique. Selon lui, *« pour obtenir une image de qualité équivalente aux Pal, Secam et NTSC il est souhaitable d'utiliser un débit compris en 2,5 et 6 Mbit/s »*. Depuis le début, CanalSatellite semble être la bête noire du Lab Sat, pour qui les débits employés par le bouquet s'étagent de 2,5 Mbit/s à 4,5 Mbit/s. Or, selon l'édition du printemps 1997 de la Revue technique de l'union des diffuseurs européens (EBU) *« un débit d'au moins 8 à 9 Mbit/s doit être envisagé pour les programmes sportifs afin de garantir une bonne qualité d'image pour toute la gamme des sports proposés par les diffuseurs »*.

NORMES OU RECOMMANDATIONS ?

Mois après mois, le laboratoire cloue donc au pilori certaines des chaînes diffusées par CanalSatellite : Canal Jimmy, Eurosport, TMC, Planète, Disney Channel et les versions numériques de Canal Plus. *« La plupart du temps, il n'y a aucune dégradation dans la transmission numérique »*, s'insurge Guy Huquet. Selon lui, il n'y a pas de *« normes du DVB, mais des recommandations »*. *« C'est là tout le problème*, admet Christophe Cornillet. *Le DVB édicte seulement des recommandations. Cela permet à chaque opérateur de faire ce qu'il veut. »* Eurosport, chaîne sportive paneuropéenne diffusée par CanalSatellite et TPS, fait figure de chaîne étalon. Sa diffusion par TPS, au moyen de 6 Mbit/s, reçoit un carton vert. La même chaîne, proposée par CanalSatellite avec un débit de 4 Mbit/s, hérite d'un carton rouge.

Les meilleurs élèves en Europe sont deux opérateurs italiens : la RAI, service public de télévision, et Mediaset, groupe contrôlé par Silvio Berlusconi. En France, AB Sat, petit poucet du numérique, obtient de meilleures notes que les deux autres. Ceux-ci ont toutefois mis la recherche de la qualité en tête de leurs préoccupations. *« Pour bien faire, il faudrait ajouter 1 à 2 Mbit/s à toutes les chaînes »*, dit par exemple Gilles Maugars. Une reconnaissance implicite que la réduction par huit ou dix des coûts de diffusion par le numérique s'est faite, dans un premier temps, au détriment de la qualité des images.

A l'avenir, les opérateurs français vont adopter la technique du débit variable. Ce procédé permet d'allouer, à la demande et en temps réel, un débit supérieur à une chaîne, à chaque fois que le programme qu'elle diffuse (film, rencontre sportive, etc.) l'exige. Cette technologie, baptisée multiplexage statistique, sera installée au printemps 1998 sur TPS. Les abonnés de CanalSatellite devront patienter jusqu'au second semestre de 1998, lors de la mise en service d'une nouvelle génération de décodeurs numériques.

Guy Dutheil

En un an, TPS a réuni 320 000 abonnés

Télévision par satellite (TPS) a annoncé, mardi 16 décembre, avoir rassemblé 320 000 abonnés. A l'origine, TPS, lancé le 17 décembre 1996, avait programmé de réunir 175 000 souscripteurs en un an. Le bouquet présidé par Patrick Le Lay, PDG de TF 1, a presque doublé cette prévision pour son premier anniversaire. En rythme annuel de recrutement, entre janvier et décembre, TPS aurait conquis 54 % de parts de marché contre 46 % à son concurrent CanalSatellite, qui table sur plus de 650 000 abonnés fin 1997. TPS est contrôlé par TF 1 (25 %), France Télévision Entreprises (France Télécom et France Télévision 25 %), M 6 (20 %), CLT-UFA (20 %) et Suez-Lyonnaise des eaux (10 %).

Ouverture de négociations à Radio-France

AU LENDEMAIN de la grève de France 3, Michel Boyon, PDG de Radio-France, prend quelques précautions afin d'éviter que le mouvement qui a paralysé la chaîne des régions durant onze jours se répercute dans son établissement. Lors du comité central d'entreprise, qui s'est réuni mardi 16 décembre, il a annoncé l'ouverture, à partir du vendredi 19 décembre, d'une négociation sur les salaires, la durée du travail et l'emploi.

Ces propositions n'ont pas empêché les syndicats d'émettre un avis négatif sur le budget 1998, qui s'élève à 2,7 milliards de francs, et de suspendre la séance. Dans un texte voté à l'unanimité, les élus du CE estiment que *« les 37 millions de francs d'économies imposées à Radio-France pour 1998, qui font suite aux économies déjà réalisées en 1997, ne permettent plus à Radio-France de remplir sa mission de service public dans des conditions acceptables pour les auditeurs et par les personnels »*. A propos des 26 millions de francs provisionnés pour Le Mouv', la radio jeune du service public, les syndicats estiment que, *« dans ces conditions, la vie du Mouv', notamment, risque de peser sur la vie de la société »*. La décision concernant la poursuite ou l'arrêt de cette expérience, lancée au printemps, devrait être prise à la mi-janvier, lorsque les études menées par le service juridique et technique de l'information (SJTI) et par un cabinet spécialisé auront été remises à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication.

TRENTE-CINQ HEURES

« Cette absence de souplesse ne permettra pas non plus de financer les conséquences des négociations sociales en cours et à venir, annoncées par le président », ont, par ailleurs, estimé les syndicats. Après avoir précisé que la direction de Radio-France a suivi très attentivement le déroulement de la grève de France 3, Michel Boyon a annoncé qu'il comptait consacrer aux mesures d'évolution salariale un budget comparable à celui de France 3, en proportion du nombre des collaborateurs. La discussion sur ce point devrait débuter par un examen de l'application du plan Servat, élaboré après la grève de l'automne 1994 et qui prévoyait une revalorisation des salaires des journalistes sur trois ans.

En matière de temps de travail, la direction de France 3 a déjà planché avec certaines directions de l'entreprise sur l'expérimentation des trente-cinq heures dans certains services. M. Boyon a précisé que son objectif est d'arriver à un accord-cadre dans le courant du second semestre 1998.

Sur l'emploi, M. Boyon a promis la création de douze postes supplémentaires, en plus de ceux du Mouv', ainsi qu'une négociation qui pourrait permettre, dans le cadre d'un calendrier précis, la titularisation des cachetiers.

A la veille d'un mois de janvier qui s'annonce difficile en raison de la décision sur le Mouv' et des demandes des personnels attisées par la grève de France 3, M. Boyon tente de prendre les devants et d'échapper au dépôt d'un préavis de grève. De cette manière, il prend aussi date avec son ministère de tutelle, qui ne pourra pas lui reprocher d'être resté inerte s'il vient réclamer des moyens supplémentaires.

Françoise Chirot

Canal Plus pourrait diffuser des films le vendredi dès 21 h 30

PREMIERS effets concrets de la dérégulation audiovisuelle, Canal Plus demande un réaménagement de ses heures de diffusion de films le vendredi soir. Alors que les chaînes payantes diffusées par câble et par satellite Cinéstar 1, Cinéstar 2, Cinétoile, Ciné Cinéma et Ciné Cinéfil (ces deux dernières étant filiales de Canal Plus) programment déjà des longs métrages le vendredi parfois dès 20 heures 30, Canal Plus a négocié un accord avec le Bureau de liaisons des industries cinématographiques (BLIC) pour proposer ce jour-là à ses abonnés un film non plus à partir de 23 heures, mais dès 21 h 30.

Jusqu'à présent le cahier des charges de la chaîne cryptée stipulait qu'elle ne pouvait diffuser de longs métrages avant une heure avancée, le vendredi, afin de préserver la fréquentation des salles de cinéma. Selon le BLIC, *« il s'agit d'un petit sacrifice que la profession cinématographique peut effectuer dans la mesure où la fréquentation en salle se porte assez bien. Toutefois, ce film programmé plus tôt ne devra pas être une locomotive pour les salles. Il ne saurait s'agir de longsmétrages ayant réalisé plus d'un million d'entrées en salles »*.

Si le BLIC a donné son accord, en refusant toutefois d'ouvrir des négociations de ce type avec les chaînes hertziennes en clair, le CSA devra encore avaliser cette opération. Les neuf sages ont, par ailleurs, entériné, mardi 16 décembre, une modification du cahier des charges de France 2 et France 3, pour que les deux chaînes publiques diffusent, à l'instar de TF 1 et M 6, des émissions de promotion du cinéma dans des émissions spécifiques (bandes-annonces des nouveaux films) sortis en salles chaque semaine. Le CSA doit donner son avis sur le cahier des charges des deux chaînes, qui intègre la signalétique anti-violence, les obligations de productions signées avec l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA) et les obligations cinématographiques, soit la diffusion de 192 films, sauf les mercredis et les vendredis soir.

Nicole Vulser

Publicis doit suspendre à nouveau son OPA

LE GROUPE FRANÇAIS DE PUBLICITÉ PUBLICIS n'aura eu que quelques heures pour présenter son offre publique d'achat (OPA) aux actionnaires de True North et déposer son dossier auprès des autorités boursières américaines (SEC). Le groupe américain basé à Chicago (Illinois) vient pour la seconde fois d'obtenir la suspension de l'OPA hostile menée par le français grâce à un jugement en référé rendu mardi 16 décembre par un tribunal du Delaware.

L'OPA de Publicis est bloquée au moins jusqu'au 22 décembre. Parallèlement, l'essentiel de la bataille se passant désormais devant les tribunaux, un autre jugement est attendu, jeudi 18 décembre. Un tribunal de Chicago se prononcera, à la demande de Publicis, sur le caractère illégal ou non de la fusion en cours entre Bozell et True North que Publicis souhaite bloquer. Le juge pourrait obliger True North à repousser la *date de l'assemblée générale – fixée au 30 décembre –* censée entériner sa fusion avec Bozell.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : la direction de *Libération* et les syndicats sont parvenus à un accord.** Le quotidien était à nouveau dans les kiosques, mercredi 17 décembre, après deux jours de non-parution, les 11 et 16 décembre, en raison d'une grève sur les salaires (*Le Monde* des 12 et 17 décembre). Selon le compromis entre les syndicats SUD et CGT et la direction, le budget des augmentations de salaires passe de 4 à 5 millions de francs, dont 500 000 francs, et non plus 700 000 francs, sont conditionnés par les résultats de l'entreprise.

■ **PUBLICITÉ : le Comité national contre le tabagisme** (CNCT) a choisi de montrer cinq films ultra-réalistes utilisés par les Etats nord-américains pour lutter contre le tabagisme. Conçus pour l'Ontario (Canada), le Massachusetts et la Californie (Etats-Unis), ils montrent en trente secondes les ravages causés pas le tabac dans leur réalité la plus crue. Cette campagne sera diffusée sur TF 1 jusqu'au 31 décembre.

■ **TÉLÉVISION : RTL 9 devrait licencier vingt-quatre salariés** à la fin décembre dans le cadre d'un plan de restructuration. Plusieurs émissions de plateau pourraient être supprimées par la chaîne contrôlée par la CLT-UFA. Onze autres salariés du bureau local de RTL 9 à Metz pourraient être reclassés au Luxembourg au sein de la CLT-UFA.

■ **PRIX : les journalistes du bureau de l'Agence France-Presse à Alger**, Boubker Belkadi, Alain Bommenel et Amer Ouali, ont reçu, lundi 15 décembre, à titre collectif, le prix Pierre-Lazareff 1997 pour trois reportages sur les violences en Algérie.

■ **Le prix de l'Inathèque de France**, destiné à *« encourager le développement d'un savoir critique sur la radio et la télévision »*, a été remis, jeudi 4 décembre, à Jean-Michel Utard, de l'université Strasbourg-III, pour sa thèse sur *Arte, information télévisée et construction d'un point de vue transnational.*

هكذا من الاصل

■ **LA BOURSE de Séoul a gagné 3,52 %, à la veille de l'élection présidentielle. L'espoir d'une amélioration sous le nouveau gouvernement a redonné confiance au marché.**

■ **L'OR a ouvert en hausse mercredi 17 décembre à Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 286,20-286,50 dollars, contre 283,30-283,80 dollars mardi en clôture.**

■ ***LES VALEURS* japonaises ont fini en hausse de 3,48 % mercredi, après l'annonce d'une baisse surprise des impôts au Japon. Le Nikkei a gagné 555,85 points, à 16 541,06 points.**

■ ***LE DOLLAR plongeait à Tokyo* après l'annonce du plan de relance de l'économie par le premier ministre japonais. En début d'après-midi, le dollar valait 126,92 yens.**

■ ***PARIS a fortement progressé,* mardi 16 décembre. L'indice CAC 40 a gagné 2,6 % à 2 912,18 points. Le volume d'échanges a totalisé 13,2 milliards de francs.**

LES PLACES BOURSIÈRES

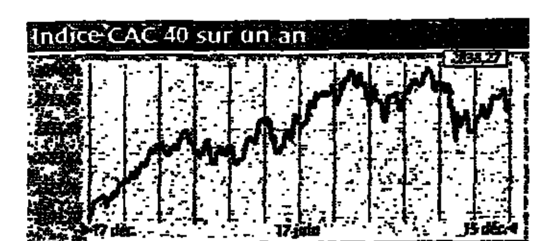
CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Repli à la Bourse de Paris

LA BAISSE DU DOLLAR qui est intervenue après l'annonce du plan de redressement de l'économie japonaise a stoppé net la progression de la Bourse de Paris. En hausse de 0,13 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait aux alentours de 12 h 15 un repli de 0,40 %, à 2 900,60 points. La veille, le marché parisien avait terminé en forte hausse de 2,60 % dans le sillage de l'appréciation du billet après la publication de bonnes statistiques américaines concernant l'inflation. Le dollar est revenu à 5,9150 francs contre 5,9770 francs mardi soir à Paris.

La banque d'investissement Merrill Lynch a estimé que la crise en Asie allait faire baisser d'au moins 0,5 % le rythme de croissance aux Etats-Unis l'année prochaine et que celui-ci atteindrait 2,5 % contre 4 % cette année. Selon Merrill Lynch, la banque centrale américaine (Fed) devrait également baisser ses taux l'année prochaine, pour faire face aux risques de déflation.

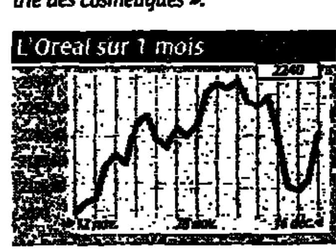
Le marché continue à réagir aux nouvelles financières annoncées par les sociétés. Sodexho Alliance reculait de 5,2 % après l'annonce d'une baisse de plus de 21 % de son résultat annuel. Plusieurs analystes restent favorables à la société, la société de Bourse Cheuvreux de Virieu, en revanche, vient de déclasser ce titre, indiquait un gestionnaire.



CAC 40/5 jours

L'Oréal, valeur du jour

BONNE SÉANCE, pour L'Oréal, mardi 16 décembre, à la Bourse de Paris. L'action du groupe de cosmétiques s'est appréciée de 4,77 %, à 2 240 francs. Le titre a, selon les observateurs, bénéficié d'une recommandation à l'achat de la banque d'investissement JP Morgan. La banque prévoit une croissance de 13,5 % du bénéfice annuel par action du groupe entre 1997 et 2000. JP Morgan ajoute que la récente faiblesse du cours de l'action offre aux investisseurs un point d'entrée favorable dans ce que la banque considère comme l'un des « *meilleurs parcours de croissance dans l'industrie des cosmétiques* ».



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 17/12	Var. % 16/12	Var. % 31/12
Eramet	230,90	+6,16	−15,11
Havas	431,60	+3,97	+18,57
Pechiney	234	+3,08	+7,63
Galeries Lafayette	2860	+3,06	+54,92
CPR	471	+2,85	+13,82
Coflexip	653	+2,83	+137,45
Metaleurop	54,90	+2,61	+30,24
Chargeurs	342,10	[illegible]	+33,11
CS Signaux(CSEE)	179,90	+1,63	−23,41
Cap Gemini	477	+1,48	+90,11
BAISSES, 12h30			
Sodexho Alliance	3085	−5,51	+8,59
C.C.F.	417	−4,90	+73,75
CGIP	1875	−3,84	+31,02
Finextel	107,30	−3,24	+33,79
Fromageries Bel	4220	−2,96	−1,81
Gaumont #	395	−2,82	−8,13
Sagem SA	2573	−2,50	−17,79
Rhone Poulenc A	258,50	−2,45	+46,12
Bouygues	646	−2,41	+20,07
Bazar Hot. Ville	527	−2,30	+18,72

VALEURS LES PLUS ACTIVES

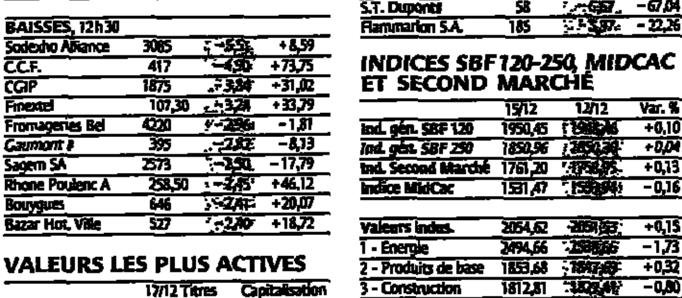
SÉANCE, 12h30	17/12 Titres échangés	Capitalisation en F
AGF-Ass.Gen.France	2221920	711292004
Paribas	357783	181414443
Danone	160525	178531164
C.C.F.	414617	173701928,50
Elf Aquitaine	261033	172123844
Societe Generale	134339	114332848
LVMH Moet Hen.	110199	106666974
Axa	226552	105600415,20
Rhone Poulenc A	394838	103005035
Eaux (Gle des)	118533	94064075

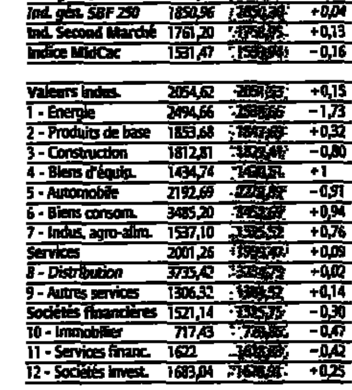
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

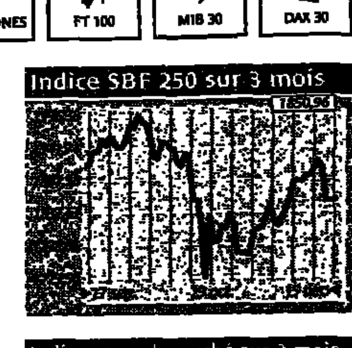
HAUSSES, 12h30	Cours au 17/12	Var. % 16/12	Var. % 31/12
Securidev #	100	+8,69	+24,06
Sabate SA #	675	+7,24	+50,16
Parc Asterix	113	[illegible]	—
Maxi-Livres/Profr#	33	[illegible]	−80,71
Clayeux (Ly)	42,05	[illegible]	−15,90
BAISSES, 12h30			
Le Nigen N.Ind.#	54,10	[illegible]	—
Sofco (Ly)	7	[illegible]	−80,55
Comp.Euro.Tele-CET	292	[illegible]	−30,80
S.T. Dupont#	58	[illegible]	−67,04
Flammarion S.A.	185	[illegible]	−22,26

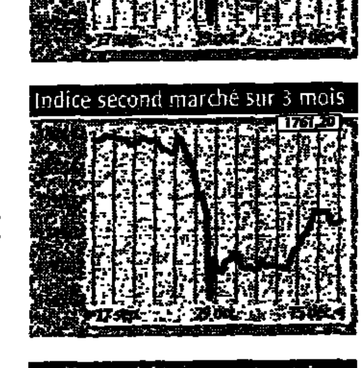
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

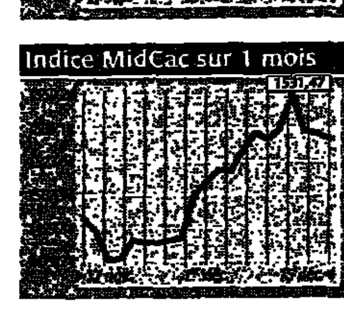
	15/12	12/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1950,45	[illegible]	+0,10
Ind. gén. SBF 250	*1850,96*	[illegible]	*+0,04*
Ind. Second Marché	1761,20	[illegible]	+0,13
Indice MidCac	1531,47	[illegible]	−0,16
Valeurs indus.	2054,62	[illegible]	+0,15
1 - Energie	2494,66	[illegible]	−1,73
2 - Produits de base	1853,68	[illegible]	+0,32
3 - Construction	1812,81	[illegible]	−0,80
4 - Biens d'équip.	1434,74	[illegible]	+1
5 - Automobile	2192,69	[illegible]	−0,91
6 - Biens consom.	3485,20	[illegible]	+0,94
7 - Indus. agro-alim.	1537,10	[illegible]	+0,76
Services	2001,26	[illegible]	+0,09
8 - Distribution	3735,42	[illegible]	+0,02
9 - Autres services	1306,32	[illegible]	+0,14
Sociétés financières	1521,14	[illegible]	−0,30
10 - Immobilier	717,43	[illegible]	−0,47
11 - Services financ.	1622	[illegible]	−0,42
12 - Sociétés invest.	1683,04	[illegible]	+0,25











Nouvelle et forte hausse à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé sur une nette hausse mercredi 17 décembre, en réaction à l'annonce d'une baisse surprise d'impôts au Japon. L'indice Nikkei a gagné 3,48 %, à 16 541,06 points. Cette hausse de l'indice japonais est la sixième plus importante de l'année. Le Premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a annoncé dans la matinée une réduction d'impôts exceptionnelle de 2 000 milliards de yens (90 milliards de francs) sur l'année fiscale en cours pour relancer l'économie nationale. L'annonce de la réduction d'impôts a suscité des achats qui ont fait gagner jusqu'à 5 % au Nikkei, mais bon nombre d'investisseurs ont préféré opter pour la prudence, convaincus que cette mesure ponctuelle ne serait pas suffisante pour empêcher l'économie japonaise de sombrer *dans la récession. La veille, à Wall* Street, les valeurs américaines, stimulées par le rebond des titres de technologie, avaient terminé en hausse en gagnant 0,68 %, à 7 996,31 points après un plus-haut de 8 020. En Europe, la Bourse de Londres a terminé en hausse de 1,56 % à 5 203,4 points et celle de Francfort s'est apprécié de 0,59 % à 4 083,97 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 15/12	Cours au 12/12	Var. en %
Paris CAC 40	2827,20	2830,26	−0,11
New-York/DJ indus.	7868,63	7838,30	+0,39
Tokyo/Nikkei	15909,40	15904,38	+0,03
Londres/FT100	5099,30	5045,28	+1,06
Francfort/Dax 30	4060,04	4082,60	−0,56
Frankfort/Commer.	1395,90	1337,25	+4,20
Bruxelles/Bel 20	2974,90	2974,90	—
Bruxelles/Général	2442,50	2434,13	+0,34
Milan/MIB 30	1260	1260	—
Amsterdam/Gé. Cbs	601,80	[illegible]	+0,23
Madrid/Ibex 35	621,74	615,78	+0,96
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3248,40	3220,60	+0,86
Hong Kong/Hang S.	10435,15	10614,70	−1,72
Singapour/Strait t	1600,64	1632,98	−2,02

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

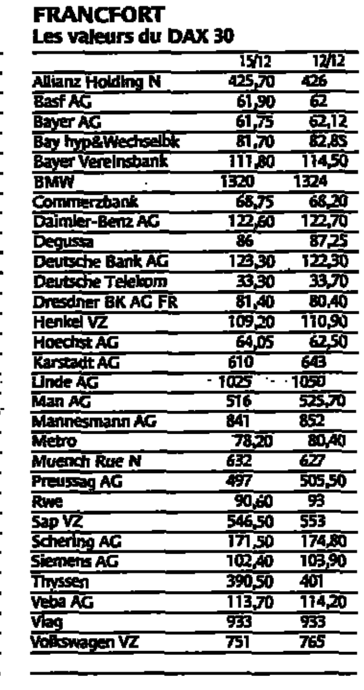
	16/12	13/12
Alcoa	69,68	69,37
Allied Signal	36,87	36
American Express	89,68	88,56
AT & T	56,93	57,25
Boeing Co	50,43	48,93
Caterpillar Inc.	48,81	50,68
Chevron Corp.	75,75	76,18
Coca-Cola Co	65,68	65,87
Disney Corp.	96,12	97,12
Du Pont Nemours&Co	62,12	61
Eastman Kodak Co	54,56	54
Exxon Corp.	63,56	62,81
Gén. Motors Corp.H	64,68	63,81
Gén. Electric Co	75,43	74,62
Goodyear T & Rubbe	65,43	66,18
Hewlett-Packard	63,37	61,43
IBM	103,56	100,81
Intl Paper	43,56	43,81
J.P. Morgan Co	119,37	119,75
Johnson & Johnson	65,31	65
Mc Donalds Corp.	45,68	46,12
Merck & Co.Inc.	106,68	105,50
Minnesota Mng.&Mfg	93,87	92,68
Philip Moris	45,25	44,68
Procter & Gamble C	83,37	80,75
Sears Roebuck & Co	44,18	45,18
Travelers	54,87	53,81
Union Carb.	45,62	45,25
Utd Technol	73,37	72,87
Wal-Mart Stores	40,81	41,12

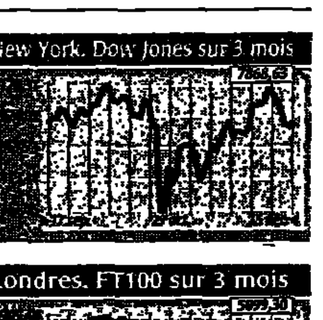
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

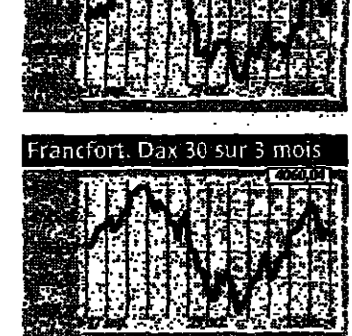
	15/12	12/12
Allied Lyons	5,34	5,24
Barclays Bank	16,79	16,39
B.A.T. industries	5,47	5,44
British Aerospace	17,50	17,44
British Airways	5,67	5,53
British Petroleum	8,14	8,14
British Telecom	4,77	4,73
B.T.R.	1,80	1,80
Cadbury Schweppes	6,28	6,20
Eurotunnel	0,60	0,60
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	14,22	14,17
Granada Group Plc	8,71	8,55
Grand Metropolitan	5,85	5,82
Guinness	5,85	5,85
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,49	7,38
H.S.B.C.	14,95	15,01
Impérial Chemical	9,48	9,25
Legal & Gen. Grp	5,21	5,11
Lloyds TSB	7,52	7,38
Marks and Spencer	6,08	6,04
National Westminst	9,94	9,75
Peninsular Orienta	6,53	6,54
Reuters	6,45	6,44
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	4,46	4,33
Tate and Lyle	4,88	4,89
Zeneca	19,69	19,65

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	15/12	12/12
Allianz Holding N	425,70	426
Basf AG	61,90	62
Bayer AG	61,75	62,12
Bay hyp&Wechselbk	81,70	82,85
Bayer Vereinsbank	111,80	114,50
BMW	1320	1324
Commerzbank	68,75	68,20
Daimler-Benz AG	122,60	122,70
Degussa	86	87,25
Deutsche Bank AG	123,30	122,30
Deutsche Telekom	33,30	33,70
Dresdner BK AG FR	81,40	80,40
Henkel VZ	109,20	110,90
Hoechst AG	64,05	62,50
Karstadt AG	610	643
Linde AG	1025	1050
Man AG	516	525,70
Mannesmann AG	841	852
Metro	78,20	80,40
Muench Rue N	632	627
Preussag AG	497	505,50
Rwe	90,60	93
Sap VZ	546,50	553
Schering AG	171,50	174,80
Siemens AG	102,40	103,90
Thyssen	390,50	401
Veba AG	113,70	114,20
Viag	933	933
Volkswagen VZ	751	765







Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

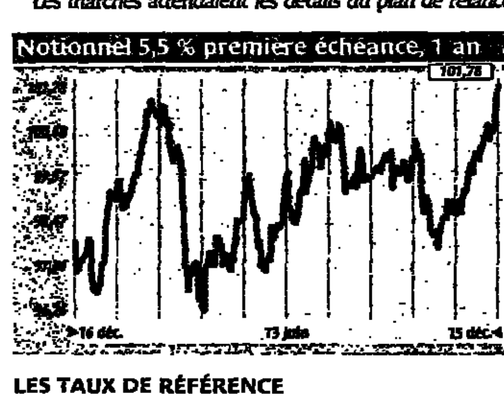
PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Baisse initiale du Matif

LE MARCHÉ obligataire français était orienté à la baisse, mercredi 17 décembre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif perdait 16 centièmes à 101. La veille, le notionnel avait terminé sur un repli de 6 centièmes. Sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur l'obligation du Trésor à 30 ans est resté stable à 5,965 %, contre 5,97 % la veille.

Les marchés attendaient les détails du plan de relance japonais qui devrait être annoncé mercredi. Le Parti libéral-démocrate japonais (PLD, au pouvoir) a approuvé, mardi, un programme de 77 milliards de dollars de redressement du système financier du pays.

Selon Mme Yuan Wang, économiste à la Caisse des dépôts et consignations, ce plan est une bonne nouvelle qui permet d'« *éviter une crise financière et les risques systémiques* ».



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 15/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,31	5,27	5,82	1,70
Allemagne	3,30	5,27	5,85	1,80
Grande-Bretagne	7,12	6,28	NC	2,80
Italie	5,06	5,75	6,25	2,60
Japon	0,44	1,86	NC	0,50
Etats-Unis	5,56	5,73	5,93	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 15/12	Taux au 12/12	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 15/12	Vente 15/12	Achat 12/12	Vente 12/12
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,44	3,56	3,45	3,57
3 mois	3,56	3,66	3,58	3,73
6 mois	3,68	3,78	3,68	3,80
1 an	3,90	4,02	3,89	4,01
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5625	—	3,5605	—
Pibor Francs 3 mois	3,6895	—	3,6953	—
Pibor Francs 6 mois	3,7890	—	3,8125	—
Pibor Francs 9 mois	3,9180	—	3,9512	—
Pibor Francs 12 mois	4,0430	—	4,0684	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4896	—	4,5000	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5573	—	4,5938	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6667	—	4,6875	—

MATIF

Échéances 15/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	38479	101,78	101,36	101,20	101,84
Mars 98	92914	101,20	101,36	101,16	101,34
Juin 98	2	100,76	100,76	100,76	100,76
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	4552	96,32	96,32	96,31	96,32
Mars 98	24673	96,18	96,21	96,17	96,20
Juin 98	8064	95,99	96,01	95,98	95,98
Sept. 98	4057	95,83	95,85	95,81	95,81
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	412	100,86	100,88	100,82	100,88
Mars 98	824	100,54	100,62	100,48	100,62

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 15/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 97	9203	2841,50	2862	2832	2845
Janvier 98	1022	2853	2866	2844,50	2857
Fevrier 98	1	2866	2866	2866	2566
Mars 98	1169	2862	2885	2854	2867

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9420 | US/DM ↗ 1,7816 | US/¥ ↗ 130,8200 | DM/F ↘ 3,3495 | £/F ↘ 9,7240

Recul du dollar

LE DOLLAR se repliait nettement face au franc et au deutschemark, mercredi 17 décembre. Au cours des premières transactions interbancaires, la devise américaine s'échangeait à 5,9330 francs et à 1,7713 deutschemark contre 5,9770 francs et 1,7847 deutschemark mardi soir.

La tendance était identique à Tokyo où le billet vert baissait nettement après l'annonce du plan de relance de *l'économie par le Premier ministre Ryutaro Hashimoto,* s'échangeant à 126,92 yens.

« C'est le chaos le plus complet. Les investisseurs étrangers se précipitent pour acheter du yen après l'annonce de Hashimoto. Je ne sais jusqu'où tombera le dollar », affirmait un opérateur de Asahi Bank. Un opérateur de Sumitomo Bank soulignait qu'on affirmait sur la place que la Banque du Japon s'est aussi mise à acheter du yen, afin d'accélerer ses gains.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 15/12	% 12/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	*334,9500*	−0,01	322	346
Ecu	6,6080	−0,16	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,9420	+0,44	5,6400	6,2400
Belgique (100 F)	16,2315	−0,03	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,2200	−0,02	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4170	−0,04	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,9100	−0,05	82	92
Irlande (1 iep)	8,6620	−0,42	8,2600	9,1000
Gde-Bretagne (1 L)	9,7240	−0,89	9,3300	10,1800
Grece (100 drach.)	2,1255	−0,16	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,5800	+0,36	70	80
Suisse (100 F)	414,3700	+0,02	400	424
Norvege (100 k)	81,4400	−0,47	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,6080	−0,01	45,6500	48,7500
Espagne (100 pes.)	3,9585	−0,08	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2750	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1851	+0,78	3,8900	4,4900
Japon (100 yens)	4,5369	−0,31	4,3600	4,7100
Finlande (mark)	110,9500	−0,10	104,5000	115,5000

PARITES DU DOLLAR	17/12	16/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7816	1,7745	+0,40
TOKYO : USD/Yens	130,8200	130,4600	+0,28

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9425	5,9405	5,9110	5,9090
Yen (100)	4,5283	4,5226	4,5625	4,5575
Deutschemark	3,3510	3,3505	3,3474	3,3460
Franc Suisse	4,1388	4,1352	4,1394	4,1353
Lire ital. (1000)	3,4194	3,4158	3,4187	3,4146
Livre sterling	9,7867	9,7285	9,8288	9,8196
Peseta (100)	3,9701	3,9563	3,9602	3,9575
Franc Belge (100)	16,236	16,213	16,235	16,271

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,20	3,65	3,73
Eurodollar	5,84	5,81	5,81
Eurolivre	7,49	7,58	7,75
Eurodeutschemark	3,71	3,73	3,70

L'OR

	cours 15/12	cours 12/12
Or fin (k. barre)	53800	54100
Or fin (en lingot)	53100	54500
Once d'Or Londres	283	283,60
Pièce française(20f)	313	316
Pièce suisse (20f)	313	314
Pièce Union lat(20f)	313	314
Pièce 20 dollars us	2340	2340
Pièce 10 dollars us	1332,50	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2020	2035

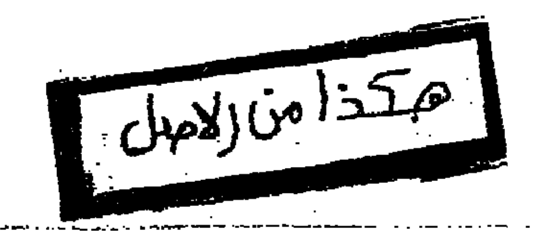
LE PÉTROLE

En dollars	cours 17/12	cours 16/12
Brent (Londres)	17,26	17,22
WTI (New York)	18,21	18,07
Light Sweet Crude	18,17	18,13

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/12	16/12
Dow-Jones comptant	134,32	[illegible]
Dow-Jones à terme	144,89	142,47
CRB	235,41	233,01
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	1758,50	1730,50
Cuivre à 3 mois	1775,50	1754,50
Aluminium comptant	1537,25	1501,75
Aluminium à 3 mois	1527	1529,50
Plomb comptant	512,25	525,50
Plomb à 3 mois	527,50	532,50
Etain comptant	5465	5360
Etain à 3 mois	5285	5285
Zinc comptant	1095,50	1102,25
Zinc à 3 mois	1124,50	1121,50
Nickel comptant	5872,50	5927,50
Nickel à 3 mois	6025	6015

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	586,50	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	193	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	329	331,50
Maïs (Chicago)	259,75	259,25
Grain. soja (Chicago)	688,75	686
Tourt. soja (Chicago)	217,70	216,10
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	76	75,50
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1727	1707
Café (Londres)	1820	1725
Sucre blanc (Paris)	306	301,80
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	66,38	66,12
Jus d'orange (New-York)	90,70	88,65



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS -0,22 %
CAC 40 : 2905,82

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	966	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1780	[illegible]	-0,16	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2260	[illegible]	-0,35	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1272	[illegible]	-0,31	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	922	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1119	[illegible]	+0,08	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	326,10	[illegible]	-2,11	[illegible]
...				
Christian Dalloz	714	[illegible]	+0,56	[illegible]
Christian Dior	586	[illegible]	-1,53	[illegible]
Ciments Français	232,70	[illegible]	+0,38	[illegible]
Cipe France Ly #	179,80	[illegible]	—	[illegible]
Clarins	429	[illegible]	+0,23	[illegible]
Club Mediterranee	390	[illegible]	+0,92	[illegible]
Coflexip	635	[illegible]	+2,83	[illegible]
Colas	880	[illegible]	-1,13	[illegible]
Comptoir Entrep.	12,45	[illegible]	-0,40	[illegible]
Comptoirs Mod.	2881	[illegible]	-0,03	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
CPR	458	471	+2,83	[illegible]
Cred.Fon.France	87	87	—	[illegible]
Credit Lyonnais CI	319	[illegible]	+0,62	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	350,80	[illegible]	-0,48	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	177	[illegible]	+1,63	[illegible]
Damart	3860	[illegible]	+0,12	[illegible]
Danone	1180	[illegible]	+0,45	[illegible]
Dassault-Aviation	1385	[illegible]	+0,97	[illegible]
Dassault Electro	605	[illegible]	+0,49	[illegible]
Dassault Systemes	181	[illegible]	-0,55	[illegible]
De Dietrich	275	[illegible]	-1,81	[illegible]
Deveaux(Ly)#	670	[illegible]	-2,08	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	45	[illegible]	-0,11	[illegible]
Dexia France	684	[illegible]	-0,58	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	104	[illegible]	-0,48	[illegible]
Dynaction	151,80	[illegible]	-0,06	[illegible]
Eaux (Gle des)	788	[illegible]	+1,01	[illegible]
Eiffage	249	[illegible]	-1,40	[illegible]
Elf Aquitaine	654	[illegible]	+1,22	[illegible]
Eramet	217,50	[illegible]	+6,16	[illegible]
Eridania Beghin	962	[illegible]	-0,41	[illegible]
Essilor Intl	1731	1744	+0,75	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1605	[illegible]	+0,31	[illegible]
Esso	471	[illegible]	-0,12	[illegible]
Eurafrance	2459	[illegible]	-1,54	[illegible]
...				
ISIS	665	[illegible]		
Jean Lefebvre	340	[illegible]		
Klepierre	778	[illegible]		
Labinal	1490	[illegible]		
Lafarge	375	[illegible]		
Lagardere	195	[illegible]		
Lapeyre	333	[illegible]		
Lebon	284,10	[illegible]		
Legrand	1180	[illegible]		
Legrand ADP	747	[illegible]		

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Legris Indust.	210,50	209	-0,71	[illegible]
Locindus	760	750	-1,31	[illegible]
L'Oreal	2240	2231	-0,40	[illegible]
LVMH Moet Hen.	958	964	+0,62	[illegible]
Marine Wendel	648	652	+0,61	[illegible]
Metaleurop	53,50	54,90	+2,61	[illegible]
Metrologie Inter.	13,80	13,75	-0,36	[illegible]
Michelin	290	290,70	+0,24	[illegible]
Moulinex #	144,50	144,50	—	[illegible]
Nord-Est	118	118	—	[illegible]
Nordon (Ny)	381	385	+1,04	[illegible]
NRJ #	832	832	—	[illegible]
Olipar	67	[illegible]	—	[illegible]
Paribas	510	510	—	[illegible]
Pathe	1092	1091	-0,09	[illegible]
Pechiney	227	234	+3,08	[illegible]
Pernod-Ricard	328,40	327	-0,42	[illegible]
Peugeot	685	677	-1,16	[illegible]
Pinault-Print.Red.	3006	2998	-0,29	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	710	720	+1,40	[illegible]
Primagaz	470,10	475	+1,04	[illegible]
Promodes	2314	2300	-0,60	[illegible]
Publicis #	510	509	-0,19	[illegible]
Remy Cointreau	85,85	85,80	-0,05	[illegible]
Renault	171,10	171	-0,05	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Union Assur.Fdal	756	747	-1,19	[illegible]
Usinor	85	83,50	-1,76	[illegible]
Valeo	382,90	386,50	+0,94	[illegible]
Vallourec	340	336	-1,17	[illegible]
Via Banque	175	172,70	-1,31	[illegible]
Worms & Cie	430	423,60	-1,48	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1396	1378	-1,28	[illegible]
Elf Gabon	986	992	+0,60	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
I.B.M #	616	614	-0,32	[illegible]
I.C.I #	93,30	91	-2,46	[illegible]
Ito Yokado #	271,70	299,10	+10,08	[illegible]
Kingfisher plc #	81,50	83,85	+2,88	[illegible]
Matsushita #	81,90	85,35	+4,21	[illegible]
Mc Donald's #	274,30	270	-1,56	[illegible]
Merck and Co #	628	632	+0,63	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	46	47,45	+3,15	[illegible]
Mobil Corporat.#	440	435	-1,13	[illegible]
Morgan J.P. #	708	[illegible]	—	[illegible]
Nestle SA Nom. #	8710	8820	+1,26	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	70	78	+11,42	[illegible]
Nokia A	416,60	434,20	+4,22	[illegible]
Norsk Hydro #	302,20	301,80	-0,13	[illegible]
Petrofina #	2205	2299	+4,26	[illegible]
Philip Morris #	270	267	-1,11	[illegible]
Philips N.V #	340	348	+2,35	[illegible]
Placer Dome Inc #	67,55	68	+0,66	[illegible]
Procter Gamble #	488	493	+1,02	[illegible]
Quilvest	301,50	301	-0,16	[illegible]
Randfontein #	7,50	7,80	+4	[illegible]
Rio Tinto PLC #	69	70,55	+2,24	[illegible]
Royal Dutch #	326,10	332,50	+1,96	[illegible]
Sega Enterprises	116,20	123,30	+6,11	[illegible]
Saint-Helena #	17,50	17,85	+2	[illegible]
Schlumberger #	483	466,80	-3,35	[illegible]
...				
Volkswagen A.G #	3225	3250	+0,77	[illegible]
Volvo (act.B) #	162,40	161,10	-0,80	[illegible]
Western Deep #	94,20	95	+0,84	[illegible]
Yamanouchi #	135,50	143,60	+5,97	[illegible]
Zambia Copper	12,65	12,20	-3,55	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	115	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,39	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	122,50	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	120,20	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	104,60	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,60	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,20	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	100,55	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	123,95	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	102,80	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,93	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,45	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,05	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,48	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101,15	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	114,80	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	108,85	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	113	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,73	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	134,13	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,50	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	976	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	368	[illegible]
Commerzbank AG	230	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Samse (Ly)	879	[illegible]
Séchilienne (Ly)	1116	1140
Sucr.Pithiviers	3299	[illegible]
Tanneries Fce (Ny)	274,50	[illegible]
Teleflex L. Dupont	183	[illegible]
Union Gle Nord(Li) ◆	230	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication *catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché;* o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	17	17
Belvedere		600	599
BVRP		221	222
Coil		134	[illegible]
Electronique D2		701	[illegible]
FDM Pharma n.		183	[illegible]
Genset	◆	381	[illegible]
Guyanor action B	◆	6,40	[illegible]
High Co.	◆	160,10	[illegible]
Infonie		75	[illegible]
Joliez-Regol	◆	73,50	[illegible]
Mille Amis		36,95	[illegible]
Naturex		72,90	70
Olitec		759	[illegible]
Picogiga	◆	180	180
Proxidis		18	[illegible]
R21 Santé		375	370
Stelax		6,65	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	841	841
Crédit Gén.Ind.	◆	10	10
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	131,10	131,10
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 16 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net

Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2414,71	[illegible]
CM Option Dynamique	136	[illegible]
CM Option Equilibre	268,81	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	159,92	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	931,30	[illegible]

Kaleis Dynamisme C	1113,20	1091,37
Kaleis Équilibre C	1083,73	1062,48
Kaleis Sérénité C	1049,64	1039,25
Latitude C	150,23	150,23
Latitude D	136,86	136,86
Oblitys D	634,79	625,41
Plénitude D PEA	209,87	204,75
Poste Gestion C	15061,78	15061,78

SYMBOLES
✓ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Des physiciens de l'université d'Innsbruck viennent de réussir une opération de téléportation, terme qui semblait jusque-là réservé aux amateurs de science-fiction. ● COMME le révèle la revue scientifique *Nature* du 11 décembre, ces spécialistes de mécanique quantique ont recréé à distance un photon aux propriétés bien spécifiques. ● CETTE EXPÉRIENCE, dont le scénario théorique avait été rédigé en 1993 par une équipe de chercheurs dirigés par l'Américain Charles Bennett, est un pas de plus dans une discipline en pleine expansion, la physique quantique, qui pourrait bientôt révolutionner le monde de l'informatique et des télécommunications. ● LA MISE AU POINT d'un ordinateur de cette nature, fort difficile au demeurant, permettrait par exemple de décoder sans problème toutes les clés cryptographiques qui protègent entre autres le commerce électronique sur Internet.

Des chercheurs autrichiens ont réussi à téléporter des particules

La mécanique quantique permet de surprenantes opérations. Certaines d'entre elles font aujourd'hui l'objet d'intenses recherches pour développer une nouvelle forme d'informatique qui ne refuse pas la téléportation

« CAPITAINE Kirk à Entreprise. Téléportation. » L'espace scintille et le héros de la série « Star Trek », qui arpentait le sol d'une planète lointaine, disparaît et se retrouve presque instantanément dans la salle de commandes de son vaisseau spatial. Quand il s'agit de rêver, les auteurs de science-fiction ne sont pas en peine d'imagination, la physique dût-elle en souffrir. Pourtant, leurs scénarios ne sont pas aussi absurdes qu'il y paraît. Au point que les spécialistes de la mécanique quantique se plaisent à utiliser les propriétés *« bizarres et paradoxales »* de cette discipline pour créer des expériences de « téléportation quantique ».

Pas question pour eux de téléporter le moindre représentant d'une hypothétique Star Fleet, un animal si petit soit-il, ou même un atome. Les adeptes de Star Trek devront attendre. Cette téléportation qui préserve l'original n'est pas pour demain. Mais celle, plus destructrice et pas instantanée, qui conduit à faire des répliques de particules est bien de notre temps. Voici quatre ans, un groupe de six chercheurs conduits par Charles Bennett d'IBM a en effet proposé un scénario subtil mettant en jeu des grains de lumière, des photons, permettant de reproduire à distance l'objet original que l'on voulait téléporter. Las, cet original est détruit au cours de l'opération, ce qui fait que l'on n'obtient qu'une copie à la fin de l'expérience.

Loin de réaliser la téléportation de matière, ce scénario, hier encore théorique, permet de téléporter de l'information et ouvre ainsi un champ nouveau de recherches à une discipline en pleine expansion : l'informatique quantique, qui, demain, pourrait bien avoir son mot à dire dans le monde de l'informatique, de la cryptographie et des télécommunications. Une nouvelle pierre de cet édifice en cours de construction est la démonstration par une équipe de chercheurs autrichiens de l'université d'Innsbruck dirigés par Anton Zeilinger que l'expérience proposée en 1993 par le groupe de Charles Bennett est possible.

Anton Zeilinger a pu, comme le révèle la revue scientifique *Nature* du 11 décembre, extraire de l'information contenue dans un photon C et, par le truchement d'un photon B, la téléporter vers un photon A qui, ce faisant, a pu se « grimer » en un photon C et en adopter le comportement. De l'information a ainsi été transférée d'un point à un autre par téléportation quantique, mais le prix à payer a été la destruction pure et simple de l'original. Cette expérience dont la contenu détaillé échappe au commun des mortels et dont Einstein ne croyait pas qu'elle fût possible, reste un pur produit de recherche fondamentale.

VANTARDISE ?

« Avec sa belle expérience, précise Philippe Grangier, directeur de recherches à l'Institut d'optique théorique appliquée (CNRS), *l'équipe d'Innsbruck a validé le principe du scénario proposé par Bennett. Ce résultat très significatif n'est cependant pas encore tout à fait l'expérience idéale rêvée par Bennett et, qui, à n'en pas douter, s'annonce beaucoup plus difficile à réaliser. »* Malgré cela, poursuit Philippe Grangier, on peut déjà imaginer des systèmes *« à double téléportation »* qui permettraient à deux personnes d'échanger des messages confidentiels par l'intermédiaire d'un tiers qui ne connaîtrait pas le contenu des messages mais autoriserait leur échange.

On nage en pleine fiction, et les choses nous échappent un peu. A cela près cependant que cette fameuse mécanique quantique a rudement secoué le petit monde de la cryptographie en 1994 quand Peter Shor des Bells Labs s'est déclaré capable de casser les codes de cryptage en vigueur aujourd'hui. Vantardise ? Certains ont pu le croire tant la difficulté à le faire est réelle. Actuellement, la sécurité des transactions est assurée par le système de cryptographie RSA (pour Rivest, Shamir et Adleman, ses inventeurs). Il s'appuie sur une constatation très simple : il est beaucoup plus facile de multiplier une série de nombres premiers que de les retrouver à partir de leur produit (opération mathématique appelée factorisation).

MISSION IMPOSSIBLE ?

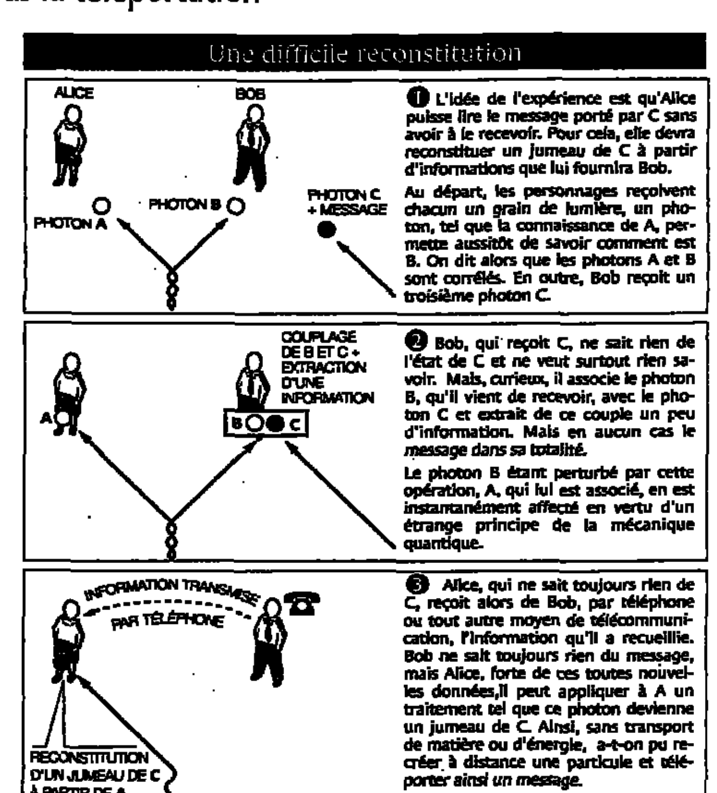
Ainsi, il suffit d'un crayon et d'une feuille de papier pour multiplier 3 251 par 5 939. En revanche, retrouver ces deux nombres entiers à partir de leur produit, 19 307 689, est une opération hasardeuse, même avec une bonne calculatrice. Le RSA fonctionne selon ce principe, mais avec des clés comptant 150 à 300 chiffres. Lorsque l'on sait qu'il faut des ordinateurs géants et plusieurs mois pour factoriser un nombre à 129 chiffres – le record actuel –, on comprend que le RSA soit un système de cryptage sûr. D'autant que le temps passé par un calculateur pour factoriser un nombre croît de manière exponentielle avec sa taille.

Mission impossible ? Pas pour Peter Shor, *qui a démontré de* façon magistrale qu'avec un ordinateur quantique fonctionnant avec la mécanique du même nom, il était théoriquement capable de factoriser sans peine. L'affaire a fait grand bruit. Mais le petit monde de l'informatique s'est calmé, car de telles machines, capables de s'affranchir des contraintes du langage binaire (0 ou 1) de nos ordinateurs et de prendre en compte toute valeur comprise entre ces deux chiffres, ne sont pas près de voir le jour. Voire. Aux dernières nouvelles, des chercheurs auraient réussi à faire une opération de base du genre 2 x 2. On est encore loin du but.

Mais des équipes britanniques, suisses, américaines et françaises ont déjà préparé leur riposte en développant une cryptographie elle aussi quantique dont les codes, portés par des photons, seraient inviolables. Pourquoi ? Pour la raison simple, nous apprend cette étrange physique, que le fait même pour un pirate de vouloir mesurer leurs caractéristiques suffit à les faire changer de nature. Avis aux hackers du prochain millénaire.

Jean-François Augereau et Pierre Barthélémy

Une difficile reconstitution



❶ L'idée de l'expérience est qu'Alice puisse lire le message porté par C sans avoir à le recevoir. Pour cela, elle devra reconstituer un jumeau de C à partir d'informations que lui fournira Bob.

Au départ, les personnages reçoivent chacun un grain de lumière, un photon, tel que la connaissance de A, permette aussitôt de savoir comment est B. On dit alors que les photons A et B sont corrélés. En outre, Bob reçoit un troisième photon C.

❷ Bob, qui reçoit C, ne sait rien de l'état de C et ne veut surtout rien savoir. Mais, curieux, il associe le photon B, qu'il vient de recevoir, avec le photon C et extrait de ce couple un peu d'information. Mais en aucun cas le *message dans sa totalité.*

Le photon B étant perturbé par cette opération, A, qui lui est associé, en est instantanément affecté en vertu d'un étrange principe de la mécanique quantique.

❸ Alice, qui ne sait toujours rien de C, reçoit alors de Bob, par téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, l'information qu'il a recueillie. Bob ne sait toujours rien du message, mais Alice, forte de ces toutes nouvelles données,il peut appliquer à A un traitement tel que ce photon devienne un jumeau de C. Ainsi, sans transport de matière ou d'énergie, a-t-on pu recréer à distance une particule et téléporter *ainsi un message.*

Comment créer un jumeau à distance

LA TÉLÉPORTATION n'est plus l'apanage des auteurs de science-fiction. Il y a quatre ans, une équipe de six chercheurs dirigée par l'Américain Charles Bennett, d'IBM, a proposé un astucieux scénario théorique permettant à des particules de réaliser cette prouesse. Anton Zeilinger et ses collègues de l'université d'Innsbruck viennent de démontrer sa validité.

L'affaire n'est pas simple. Pour comprendre l'idée de Bennett et consorts, imaginez l'envoi d'un message secret dont le porteur serait un grain de lumière, un photon nommé C. Imaginez encore que deux autres particules, une paire de photons, que l'on appellera A et B, se dirigent vers leurs deux destinaires, situés à des milliers de kilomètres l'un de l'autre. Ces deux photons judicieusement choisis ont la propriété d'être corrélés, ce qui, en termes de mécanique quantique, signifie que, quelle que soit la distance qui les sépare, le fait de mesurer les caractéristiques de l'un – la polarisation, par exemple – permet aussitôt de déterminer celles de l'autre. L'existence de telles paires de photons prévues par la mécanique quantique avait été magnifiquement confirmée voici quinze ans par Alain Aspect, Philippe Grangier, Jean Dalibard et Gérard Roger, de l'Institut d'optique théorique appliquée de Saclay (*Le Monde* du 15 décembre 1982).

Supposons alors qu'un observateur reçoive à la fois B et C et que, par toute une série de manipulations, il parvienne à extraire de ce couple détruit par l'opération une certaine information, incomplète, sur le message de C. Le photon B ayant été perturbé par le photon C, même à distance, A en est instantanément affecté du fait de leur corrélation. Cet observateur peut alors, par voie téléphonique, transmettre le résultat de sa mesure au destinataire du message, celui qui reçoit A. Ce faisant, ce dernier ne dispose toujours pas du message complet de C. Mais il est alors en mesure de lier cette information au photon A, qui, *via* un minimum de cuisine quantique, peut se transformer en un jumeau de C.

On ne saurait être plus compliqué tant il aurait été facile à l'expéditeur de dialoguer directement avec son destinataire sans avoir à passer par un troisième et peut-être douteux personnage. Cependant, du point de vue de la physique, et bien qu'il ait fallu recourir au téléphone – d'où l'absence d'instantanéité de l'opération chère aux fans de *Star Trek* –, cette expérience permet bien la téléportation d'une particule, ou, comme le disent les physiciens, d'un état quantique. Certes, dans cette « manip », il n'y a ni transport à distance de matière ni transport d'énergie, mais recréation exacte d'un objet spécifique qui aurait pu se trouver à l'autre bout de la Galaxie.

J.-F.A. et P. B.

Un parlementaire recommande la transparence dans la gestion des déchets nucléaires militaires

MURUROA et Fangataufa, les atolls français du Pacifique qui ont été le théâtre, entre 1966 et 1996, de 181 essais nucléaires, doivent être considérés définitivement comme des *« sites de stockage de déchets nucléaires qui devront être gérés avec toutes les précautions qui s'imposent »*. Cette recommandation figure parmi les conclusions du rapport de Christian Bataille, député (PS) du Nord, consacré à la gestion des déchets nucléaires militaires de haute activité et adopté, mercredi 10 décembre, par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

M. Bataille estime que les essais atmosphériques (41, effectués avant 1975) réalisés par la France dans le Pacifique ont été *« particulièrement polluants »* et que les travailleurs et les populations avoisinantes devraient faire l'objet *« d'études épidémiologiques poussées et réalisées dans des conditions claires »*. Les essais souterrains, stoppés en 1992 par François Mitterrand, puis repris en 1995 – pour six tirs – à la demande de Jacques Chirac, sont aujourd'hui définitivement abandonnés. Le démantèlement des installations du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) devrait être achevé dans le cours de l'année 1998.

Après une visite sur le site, M. Bataille considère qu'*« il n'y a pas pour le moment de risque de dissémination de la radioactivité enfermée dans le socle des atolls »*. Pourtant, le député juge qu'*« on ne peut préjuger de l'avenir »* et que le principe de précaution implique que les atolls restent inhabités et surveillés *« bien au-delà des dix années actuellement prévues »*. Il est *« nécessaire »* de lever le secret défense qui entoure l'atoll afin d'apprécier les conséquences *« environnementales et éventuellement sanitaires »* de ces essais nucléaires. M. Bataille compte aussi sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui devrait être rendu en 1998, pour s'assurer de la qualité des informations qui lui ont été fournies par les autorités militaires.

Concernant la gestion des déchets nucléaires militaires présents en métropole, M. Bataille considère que *« les problèmes posés sont sérieux mais pas insurmontables »*. Ces déchets sont majoritairement contaminés par des émetteurs alpha, beaucoup moins pénétrants que les rayonnements gamma que l'on rencontre dans le nucléaire civil. En outre, les volumes de déchets issus du secteur militaire sont infiniment plus faibles que ceux issus de la filière électro-nucléaire. Mais ils *comprennent fréquemment du plutonium*, particulièrement toxique.

Aussi le député s'est-il intéressé au centre du Commissariat à l'énergie atomique de Valduc (Côte-d'Or), chargé de la production et de la maintenance des armements nucléaires. *Ce site a accueilli depuis* 1975, au rythme de 50 m³ par an, quelque 1 250 m³ de déchets contenant du tritium, pour une capacité totale de 1 760 m³. M. Bataille souligne que Valduc n'a pas le statut de centre de stockage et qu'il faudra bien, *« un jour ou l'autre »*, trouver une destination définitive pour ces déchets.

Le rapporteur se demande aussi si le site de Marcoule (Gard), où a été produit et isolé le plutonium destiné à la force de frappe, ne s'est pas transformé lui aussi en un centre de stockage de déchets radioactifs. Ceux-ci sont entreposés dans de simples fûts *« dont quelques-uns sont en mauvais état ou dans des fosses situées à l'extérieur »*, ce qui ne correspond aucunement *« à nos conceptions actuelles de la sûreté* (...) *des installations nucléaires »*. Selon Christian Bataille, le programme d'assainissement du site, déjà entamé, *« ne doit en aucun cas être ralenti, quelles que soient les difficultés financières du Commissariat à l'énergie atomique ou les controverses sur la répartition des charges financières entre la défense, le CEA et la Cogema »*.

Plus largement, le rapporteur souhaite une redéfinition de la notion de « secret défense », invoquée parfois abusivement par les militaires – même si l'inventaire de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs comprend depuis 1996 un chapitre sur les sites nucléaires de l'armée.

Le parlementaire propose que, concernant les déchets, la transparence soit la règle, à charge pour les autorités de démontrer que la divulgation de données chiffrées *« risquerait de nuire gravement aux impératifs de la défense nationale »*. Il cite en exemple les Etats-Unis, qui ont déclassifié nombre de documents concernant leurs sites militaires les plus secrets, sans qu'apparemment, leur sécurité soit, mise en péril.

Hervé Morin

Une délégation interministérielle pour l'aval du cycle nucléaire

Considérant que déchets militaires et civils devront terminer leur vie dans des installations similaires, Christian Bataille propose d'harmoniser leur gestion. Il souhaite à cet effet la création *« auprès du premier ministre »* d'une délégation interministérielle placée sous l'autorité conjointe des ministères de l'industrie, de l'environnement, de la santé et de la défense. La dispersion actuelle entre diverses administrations de ce dossier *« qui conditionne l'avenir de notre politique énergétique »* lui paraît peu satisfaisante. *« Le ping-pong entre les ministères* [de l'industrie et de l'environnement] *aboutit à une non-décision »*, par exemple, sur la question des laboratoires souterrains d'étude du stockage des déchets, assure-t-il. Ces atermoiements freinent la mise en œuvre de la loi de 1991 sur la gestion des déchets nucléaires, dont il est à l'origine. Une délégation légère, qui pourrait s'appuyer sur les services compétents (DSIN, IPSN, OPRI), lui semblerait préférable. Peut-on voir dans cette proposition l'ébauche d'un ministère de l'énergie français ? *« La question peut être posée »*, assure le député.

هكذا من الإهمال



Il n'y a pas de coupable à la mort d'Ayrton Senna

Le tribunal d'Imola (Italie) a prononcé l'acquittement de tous les inculpés. Il faudra attendre trois mois pour savoir si les magistrats ont retenu ou non l'hypothèse de la rupture de la colonne de direction

La justice italienne a rendu, mardi 16 décembre, le verdict du procès ouvert il y a dix mois devant le tribunal d'Imola (Nord) sur les circonstances de la mort du pilote brésilien de formule 1 Ayrton Senna, survenue le 1er mai 1994, lors du Grand Prix de San Marin, couru sur le circuit d'Imola. Les six prévenus – Frank Williams, patron de l'écurie du champion, son directeur technique, Patrick Head, l'ingénieur concepteur de l'automobile accidentée, Adrian Newey, les deux responsables italiens du circuit, Federico Bendinelli et Giorgio Poggi et le délégué belge de la Fédération internationale automobile (FIA), Roland Bruynsereade – ont été acquittés. Il faudra encore quatre-vingt-dix jours pour connaître les attendus du jugement et savoir si les magistrats ont retenu ou pas l'hypothèse du bris de la colonne de direction. Sinon, la mort du triple champion du monde de F1 restera à jamais un mystère.

ROME
de notre correspondant

Après trente-deux audiences et dix mois de procès, le tribunal d'Imola a décidé, mardi 16 décembre, de relaxer les six personnes inculpées d'homicide involontaire et présumées responsables de la mort du pilote brésilien de formule 1 Ayrton Senna, survenue le 1er mai 1994 sur le circuit italien d'Imola. Il faudra encore attendre trois mois pour connaître les attendus du jugement. Les magistrats disposent en effet de quatre-vingt dix jours pour motiver leur décision. Pour le moment, le président s'est contenté d'indiquer que la responsabilité des faits reprochés n'était pas établie et que tous les coïnculpés devaient donc être absous.

Le patron de l'écurie Williams, Frank Williams, qui avait déjà été mis hors de cause lors des réquisitions, le 7 novembre, par le procureur Maurizio Passarini, a été acquitté. Ce dernier avait en revanche réclamé une année d'emprisonnement avec sursis contre le directeur technique Patrick Head et Adrian Newey, concepteur de la Williams-Renault au volant de laquelle le triple champion du monde (1988, 1990 et 1991) a quitté la piste dans la fameuse courbe de Tamburello, pour heurter le mur de clôture du circuit lors du Grand Prix de San Marin. Ils ont été acquittés.

Les trois autres inculpés, Federico Bendinelli, administrateur délégué de la Sagis (société gérant le circuit), Giorgio Poggi, directeur de piste et le Belge Roland Bruynsereade, représentant de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) et responsable de l'homologation du circuit ont également été relaxés. Aucune peine n'avait été réclamée contre eux. En revanche, le représentant du ministère public a manifesté l'intention de demander un supplément d'enquête à l'encontre de plusieurs responsables de l'Association des constructeurs de formule 1 (FOCA) pour obtenir des explications sur le mystérieux arrêt de la caméra fixée sur la voiture quelques secondes avant l'impact.

A moins qu'un appel soit interjeté contre la décision, le dossier de la mort d'Ayrton Senna sera clos. C'est en tout cas ce que souhaite l'écurie Williams, pour laquelle il s'agit de *« l'unique conclusion juste. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire de remettre cette affaire en selle. Maintenant nous nous préparons à la saison 1998 avec sécurité et enthousiasme »*.

ACCEPTER LES RISQUES DU MÉTIER

Ayrton Senna est mort et nous ne saurons sans doute jamais pourquoi. Tout simplement parce que cela fait partie des risques du métier et qu'il faut les accepter comme tels. Voilà, en substance, le commentaire de Jean Todt, directeur sportif de Ferrari qui, jusqu'à présent, s'était abstenu de s'exprimer sur le déroulement du procès.

« C'est un jugement de conscience qu'il faut accepter et respecter, d'autant qu'il n'était pas facile de se faire une opinion sur une course automobile ou l'on sait qu'il y a des dangers et des risques. »

Telle est la conclusion de ce long épisode judiciaire où les controverses n'ont pas manqué. La justice avait mis tous les atouts techniques et les procédés de visualition scientifique de son côté pour tenter de déterminer les raisons pour lesquelles le champion brésilien avait soudainement quitté la piste. Cela n'a pas suffi. Sa mort reste un mystère dont les causes ne seront jamais éclaircies.

Ce qui est certain c'est que l'accident n'est pas dû à une faute de pilotage, comme l'ont dit les meilleurs spécialistes, et notamment l'Ecossais Jackie Stewart, lui aussi triple champion du monde, pour lequel *« un pilote comme Senna ne peut pas commettre d'erreur dans une portion de circuit comme celle-là »*. *« Seul un problème mécanique peut faire sortir de piste dans cette courbe »*, a assuré Michele Alboreto à la barre. L'ancien pilote de Ferrari a été formel : *« Senna n'a pas perdu la vie par sa faute. Je suis convaincu que c'est un incident technique qui a provoqué l'accident. »* Et de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le volant se serait déplacé de quelques centimètres.

Cette oscillation, considérée comme normale pour Williams, alors qu'elle ne peut excéder quelques millimètres pour Michele Alboreto. Y aurait-il donc eu rupture de la colonne de direction comme l'a soutenu l'accusation ? A-t-elle été provoquée par l'état de la piste (effet tremplin) ou par la modification de l'axe dont une partie avait été remplacée par une tige de métal d'une section réduite afin de laisser plus d'espace à Ayrton Senna ? A-t-elle eu lieu avant l'accident ou sous l'effet du choc ? Les attendus du jugement diront de quelle manière il a été répondu à ces questions capitales.

« A défaut de la responsabilité pénale, s'il n'est pas établi qu'il y a eu rupture de la colonne, ma déception sera encore plus grande », a déclaré le procureur Maurizio Passarini. Ce qui laisse supposer qu'il pourrait faire appel de la sentence.

Michel Bôle-Richard

Equipe de France de football cherche supporteurs

C'EST L'HISTOIRE de la poule et de l'œuf. *Que faut-il d'abord, une équipe enjouée pour* rendre un spectateur heureux ou un spectateur heureux pour rendre une équipe enjouée ? Claude Simonet refuse de trancher. Le président de la Fédération française de football (FFF) se contente de regretter *« le malentendu entre les Bleus et leur public »*. A Paris, Lens ou Saint-Etienne, la sélection nationale s'est fait huer malgré ses victoires. A Marseille, lors du tirage au sort de la Coupe du monde, l'apparition d'Aimé Jacquet, le patron, a provoqué *la bronca* du Stade-Vélodrome. M. Simonet y voit surtout *« du dépit amoureux »* et rêve de *« tribunes colorées et bruyantes »*, donnant en exemple les cohortes des Pays-Bas ou du Brésil.

Pour tenter de réconcilier le pays et son équipe de football, la FFF a donc lancé officiellement, mardi 16 décembre, à Paris, un « club des supporteurs de l'Equipe de France ». Moyennant une cotisation de 120 francs (98 francs pour les licenciés, les *membres d'autres clubs de supporteurs* et les clients des deux commanditaires de l'opération), l'adhérent se verra offrir, outre une écharpe, la possibilité de bénéficier d'un délai de pré-réservation pour les matches de l'équipe de France. Pour la Coupe du monde, la fédération a promis que le club profitera du contingent de billets réservés à la FFF, mais en quantité vraisemblablement limitée.

M. Simonet a également annoncé que des *« études étaient en cours »* pour trouver un hymne à l'équipe de France que pourraient entonner les travées. La ritournelle entrerait alors en concurrence avec la chanson officielle de la Coupe du monde, interprétée par Youssou N'Dour et Axelle Red. Après le débat cornélien entre les mascottes Jules (équipe de France) et Footix (comité d'organisation), voilà qui pourrait ajouter un soupçon de confusion à la politique de marketing. Le Club des supporteurs attend entre 5 000 à 10 000 adhérents. Il est parrainé par Francis Huster, comédien, *Dominique* Rocheteau, *ancien* international, et Thierry Roland, commentateur de télévision. Il entre en concurrence avec une autre association, basée à Nancy, qui regroupe les amis des Bleus hors des canaux officiels. La structure inaugurée mardi se veut durable, même si les précédentes tentatives de la FFF ont avorté.

UN PUBLIC PLUS « EXIGEANT ET IMPATIENT »

Suffira-t-elle à relancer un enthousiasme populaire quelque peu *émoussé ?* Dominique Rocheteau se souvient sans doute comment il fit chavirer le Parc des Princes en marquant le premier but de la France contre la Bulgarie, lors du match décisif des éliminatoires de la Coupe du monde, le 16 novembre 1977. Jamais le stade parisien ne vibra ainsi à l'unisson de son équipe. Les philosophes grecs appelaient cela la catharsis. Après douze années de disette footballistique, le public français savait se contenter de bonheurs simples. Les années *Platini* et la montée *en puissance* des clubs l'ont rendu plus *« exigeant et impatient »*, comme le constate le président de la FFF.

Le style de jeu pratiqué lors de l'Euro 96 l'a laissé dubitatif. Les récentes rencontres amicales l'ont franchement déçu. Aimé Jacquet ne peut actuellement pas compter sur le *« soutien inconditionnel »* qu'il a réclamé dans un message enregistré, diffusé mardi.

Mais l'homme a suffisamment d'expérience pour savoir que le public varie. Un bon match en juin prochain, un seul, suffirait à rallumer la flamme.

Benoît Hopquin

★ Pour toute information sur le Club des supporteurs de l'équipe de France : B P 530 77005 Melun Cedex, 3615 FOOT ou 08-36-68-19-19.

La reprise hâtive de l'Association sportive de Saint-Etienne

SAINT-ÉTIENNE
de notre correspondant

La reprise de l'Association sportive de Saint-Etienne (ASSE) a été précipitée par la situation financière de la Société d'économie mixte sportive (SEMS) qui gère le club professionnel de football. *« On n'a pas vendu véritablement le club »*, estime, dépité, le président actuel du directoire, Jean-Marie Caillat, appelé à succéder, en octobre 1997, à Philippe Koëhl, démissionnaire. M. Caillat aurait préféré pouvoir disposer de quelques mois supplémentaires pour trouver un investisseur plus argenté, capable d'injecter plusieurs dizaines de millions de francs. *Mais* le conseil général de la Loire et la ville de Saint-Etienne, actionnaires principaux de la SEMS, en ont décidé autrement afin d'éviter un dépôt de bilan peu glorieux.

Le commissaire aux comptes de la SEMS avait déclenché en novembre une procédure d'alerte auprès du tribunal de commerce de Saint-Etienne, au vu des pertes prévisionnelles *évaluées* à *15 millions* de francs pour un budget de 40 millions en 1997-1998. Ce déficit résulte d'une surévaluation des recettes de sponsoring prévues à 16 millions, de la baisse des recettes de la boutique des Verts et d'une moindre fréquentation du stade Geoffroy-Guichard : 5 000 spectateurs en moyenne au lieu des 8 000 budgétés.

Face à cette situation, les collectivités locales ont donc décidé d'accélérer la procédure de reprise du club, d'écarter le projet présenté par Christian Constantin, président du Football Club de Sion (Suisse), et de faire confiance à Alain Bompard et son équipe. PDG de la société parisienne Communication et programme, M. Bompard s'est présenté, lundi 8 décembre, devant un jury réuni par Me Michel Guénaire – avocat d'affaires chargé du dossier de reprise de l'ASSE –, *en compagnie de Philippe* Koëhl, ancien président du directoire, Gérard Soler, ancien joueur professionnel du FC Sochaux, pressenti comme le futur directeur sportif de l'ASSE, et de Julio Santo-Domingo, homme d'affaires d'origine colombienne vivant à Genève.

Après l'audition de M. Bompard, un montage financier a été établi. *Les collectivités*, propriétaires de 66 % des titres de la SEMS, en céderont 27 % pour le franc symbolique à l'association sportive de Saint-Etienne, qui détiendra 33 % des actions de la future société anonyme à objet sportif (SAOS). Les 39 % restants seront *« affectés aux repreneurs qui, par le complément de leur propre apport, pourront atteindre les 51% légaux »*, selon les termes d'un communiqué de la ville de Saint-Etienne, Alain Bompard en acquérant personnellement 11 %. *Un premier chèque de* l'ordre de 3 millions de francs devrait être signé prochainement par les repreneurs afin d'assurer les échéances de décembre.

UN REVIREMENT QUI A « SURPRIS »

Sponsor historique du club, le groupe de distribution stéphanois Casino devrait verser 5 millions de francs supplémentaires pour *combler une partie des pertes prévisionnelles*, le contrat commercial signé fin novembre avec ISL devant générer 7 à 8 millions de recettes dans les six prochains mois. Ces sommes devraient permettre de boucler la saison, sans combler véritablement le déficit structurel d'un club qui a transféré certains de ces joueurs pour récupérer 14 millions de francs afin d'équilibrer ses comptes au 30 juin 1997.

Ce plan de reprise a été présenté le 12 décembre à la direction nationale du contrôle de gestion (DNCG), qui, prudente, devrait interdire, à titre conservatoire, au club de recruter à titre onéreux. De son côté, Noël Le Graet, président de la Ligue nationale de football, s'est déclaré *« surpris »* par le revirement des collectivités qui affirmaient, *mardi 9 décembre*, qu'*« il n'y avait pas urgence »* et qu'*« il fallait étudier tous les éléments du dossier »* avant de statuer. L'annonce de ce nouveau changement d'actionnaires n'a pas constitué l'électrochoc attendu depuis le début de la saison par l'encadrement sportif du club. Samedi 13 décembre, les Verts ont pris une leçon de football à Lorient, battus sur le score sans appel de 4-0.

Vincent Charbonnier

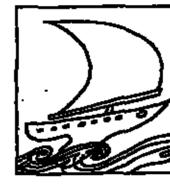
Le coq gaulois a du plomb dans l'aile

Henri Sérandour, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), a présenté, mercredi 17 décembre, à la Maison du sport, à Paris, le nouvel emblème de l'équipe de France olympique, qui abandonnera le *coq gaulois* à partir des JO de Sydney, en 2000. Le nouveau logo, constitué du mot « FRANCE » reposant sur les cinq anneaux olympiques, eux-mêmes placés au-dessus de la dénomination « Comité national olympique et sportif français », a été agréé par le Comité international olympique le mois dernier.

Les quelque 110 athlètes retenus pour les Jeux olympiques d'hiver de Nagano, en février 1998, arboreront une dernière fois l'ancien insigne, le nouvel emblème n'ayant pas été agréé à *temps* pour la confection des équipements prévus pour le Japon. Le coq gaulois restera toutefois l'emblème des fédérations et de leurs équipes nationales dans leur sport respectif pour toutes les compétitions internationales.

La navigation au près secoue les voiliers de la Whitbread

PIERRE MAS, le barreur et chef de quart français d'*Innovation-Kvaerner*, le voilier norvégien en tête du classement provisoire de la Whitbread, *le pressentait avant de* reprendre la mer : *« L'étape de sprint qui nous mènera de Fremantle à Sydney ne sera pas de tout repos. »* En effet, 300 milles après la sortie du port, les huit *autres bateaux ont vu Innovation-Kvaerner* ralentir et mettre le cap vers la côte sud-ouest de l'Australie. S'imaginant qu'il disposait de bonnes informations météorologiques, certains ont été tentés de le suivre. Ils n'ont vu dans le ciel qu'un hélicoptère livrant du matériel de réparation pour le mât du bateau endommagé par les chocs de coque sur la mer.



VOILE

Le dépannage n'a pas été aisé. Le règlement prévoit la possibilité pour un concurrent s'avançant jusqu'à un mille des côtes de recevoir de l'aide. Mais, *dans sa quête de vitesse*, *Innovation-Kvaerner* a fait échouer une intervention en restant trop loin de la terre. L'hélicoptère, à sec de carburant, est revenu plus tard, occasionnant 25 minutes d'arrêt complet au bateau. Si le *mal est réparé, le bateau norvégien* s'est rapidement retrouvé en queue de flottille. Le navigateur néerlandais d'*Innovation-Kvaerner*, Marcel van Triest, tente le tout pour le tout avec des options peu conformes à ses habitudes.

Afin de ménager le mât bosselé – élément moteur du bateau – qui souffrirait trop dans une navigation au près, et de conserver le bénéfice des deux étapes précédentes très finement gérées, il fait route vers le sud. Il espère y trouver un fort vent de sud-ouest amenant un front froid. La lanterne rouge de la course, *Brunel-Sunergy*, ne risquait pas grand-chose à lui emboîter le pas. *« Les prévisions météorologiques sont bonnes et* Innovation-Kvaerner *semble avoir toujours de bonnes intuitions »*, écrit, dans son courrier électronique, l'équipage du navire néerlandais, dont le skipper, Hans Bouscholte, a été remplacé à Fremantle après ses piètres performances par Roy Heiner, star néerlandaise du dériveur olympique.

Si ces deux embarcations téméraires sont prêtes à retourner braver le grand Sud pour raccourcir leur route, les autres sont restées plus au nord. *« Nous louvoyons beaucoup*, écrit Paul Cayard *(EF-Language)*, qui échange régulièrement la première position avec *Toshiba* ou *Swedish-Match. Les manœuvres perpétuelles fatiguent énormément les membres de l'équipage au repos. »* L'inconfort qu'occasionne la navigation au près sur n'importe quel bateau atteint son comble sur les WOR 60, spécialement *conçus pour la Whitbread et* ses vents généralement portants.

« Une traversée en chameau serait sûrement beaucoup plus confortable », commente Lynnath Beckley, la navigatrice d'*EF-Education.* Le message de Kelvin Harrar *(Toshiba) dit tout du* vacarme causé par les incessantes chevauchées. *« Bang, Crash, Shudder, Wham, Slam, Shake, Smash, Swoosh, Gush, Drip-drip-drip*, écrit-il, *et imaginez ça à peu près toutes les quinze secondes »*. Seule consolation : tous les sacs de couchage sont secs. Pour l'instant. Les premiers concurrents sont attendus à Sydney aux environs du lundi 22 décembre.

Patricia Jolly

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME : Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports,** a réaffirmé, *mardi 16 décembre, devant* l'Assemblée nationale, sa détermination à parvenir à l'inscription du Grand Prix de France de formule 1 au calendrier du championnat du monde 1998. Néanmoins, Mme Buffet s'est interrogée sur les motivations réelles de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) : *« On menace la Belgique parce qu'elle a posé une loi sur le tabac, le Portugal sur les travaux... Je finis par m'interroger. Est-ce que la Fédération internationale ne veut pas enlever la formule 1 de toute l'Europe pour aller dans des pays où il n'y a pas de lois qui protègent la santé publique ou qui réglementent la liberté d'information ? »*

■ **FOOTBALL : le Brésil et l'Australie** se sont qualifiés, mardi 16 décembre, pour les demi-finales de la Coupe des confédérations de football à l'issue de la 3e et dernière journée du groupe A, disputée à Riyad. L'Australie a été battue par l'Arabie saoudite (1-0), victorieuse pour la première fois dans ce tournoi grâce à un but de Al-Khilaiwi (40e) et le Brésil a dominé le Mexique (3-2) grâce à trois buts de Romario (41e, sur penalty), Denilson (59e) et Junior Baiano (66e), auxquels Cuauhtemoc Blanco (52e) et Ramon Ramirez (90e) *ont répondu.*

■ **La Fédération internationale de football (FIFA)** a annoncé, lundi 15 décembre, qu'elle avait signé avec ISL Worldwide un nouvel accord de marketing jusqu'en 2006. Cet accord, qui couvre entre autres les Coupes du monde 2002 et 2006, devrait rapporter quelque 3,6 milliards de francs à la FIFA. ISL est partenaire de la *FIFA depuis 1982.*

■ **Le Parc des Princes accueillera, le 6 mai 1998, la finale de la Coupe de l'UEFA** qui, pour la première fois, se jouera en un seul match. Le stade Louis-II à Monaco, abritera, lui, la finale de la super-Coupe, qui opposera, le 28 août 1998, le vainqueur de la Ligue des champions à celui de la Coupe des coupes.

■ ***OMNISPORTS* : le Sénat** a adopté, lundi 15 décembre, à l'unanimité, avec l'accord du gouvernement, un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 1997 exonérant d'impôt sur le revenu les primes à la performance qui pourraient être attribuées par l'Etat aux médaillés français des Jeux olympiques d'hiver de 1998 à Nagano *(Japon, du 7 au 22 février).*

■ **PATINAGE ARTISTIQUE : la Fédération française de sports de glace (FFSG)**, qui devait communiquer, mardi 16 décembre, la sélection pour les championnats d'Europe de patinage artistique de Milan (du 11 au 18 janvier, Italie), s'est donné un nouveau délai de réflexion. C'est encore le cas de Candeloro *qui est à l'origine de ce report.* Les responsables techniques n'ont toujours pas tranché sur le point de savoir s'il doit participer aux championnats d'Europe ou se préparer uniquement pour les Jeux olympiques de Nagano en faisant l'impasse sur le rendez-vous européen. *« Nous avons encore des avis à prendre auprès des techniciens et des élus »*, a expliqué Didier Gailhaguet, directeur des équipes de France.

■ **SKI : l'Autrichien Andreas Goldberger**, triple vainqueur de la Coupe du monde *de saut à ski*, peut de nouveau participer à des épreuves pour son pays, après plusieurs semaines de polémiques sur sa nationalité (*Le Monde* du 9 décembre). La Fédération autrichienne de ski a indiqué, mardi 16 décembre, que le champion avait récupéré sa licence et qu'il serait au départ des épreuves d'Engelberg *(Suisse). Andreas Goldberger* avait été suspendu en juin, puis exclu de l'équipe nationale, après avoir déclaré qu'il avait consommé de la cocaïne. Il avait affirmé, fin novembre, avoir obtenu un passeport de la Yougoslavie *lui permettant de défendre* les couleurs de ce pays en Coupe du monde.

■ **ATHLÉTISME : le Danois d'origine kényane Wilson Kipketer**, double champion du monde du 800 m et détenteur du record du monde de *la distance*, a été désigné lauréat du Grand Prix de l'Académie des sports pour l'année 1997, lundi 15 décembre à Paris, succédant au palmarès à l'athlète française Marie-José Pérec.

هكذا من الاهل

Marrons des Maures

Dans le Var, le liège ne paie plus, mais le vieux pays de Maurin expédie désormais jusqu'en Chine ses produits à base de châtaignes

PRÉCÉDÉ des Maurettes, comme les Alpilles annoncent les Alpes, le massif des Maures, géologiquement antiquissime, insère ses 1 000 km² de rondeurs schisteuses (culminant à 800 m) au mitan de la Provence calcaire. A peine a-t-on quitté la Côte hyperurbanisée, entre Hyères et Saint-Tropez, pour s'enfoncer dans les Maures, qu'on est frappé, en toute saison, par le vide, le silence, le naturel, les bois intacts de chênes pérennes ou de pins maritimes.

Contrairement à la légende pittoresque brodant sur la présence militaire musulmane, ici, au Moyen Age, qui aurait donné son nom au *« groupe de montagnes ayant servi de boulevard aux Maures pendant le cours des IXe et Xe siècles »* (Elisée Reclus), la contrée devrait en fait son nom à un vocable oublié du cru, *maouro*, désignant une forêt profonde. Nos Maurins ou Maurons descendraient donc d'anciens bûcherons et non pas de guerriers mahométans, d'ailleurs plutôt appelés à l'époque, en Provence, Sarrazins et plus tard Barbaresques.

Les Arabes n'en ont pas moins *marqué l'histoire régionale puisque*, un peu avant l'an mil, ils occupèrent durant un siècle des sites fortifiés comme La Garde-Freinet, et que jusqu'au XVIIIe siècle leurs *raïs* mi-corsaires, mi-pirates vinrent écumer le littoral, y laissant l'affreux souvenir des enlèvements d'enfants, mais aussi la derbouka, qui devint le tambourin des musiciens méridionaux et l'art de tailler les bouchons dans l'écorce du chêne-liège, qui fit longtemps la fortune de la contrée. Concurrencées par le plastique ou par le liège bon marché d'Ibérie, les nombreuses *petites manufactures* varoises de bouchons ont dû fermer.

Dans la capitale des Maures, Collobrières (1 600 âmes), cachée au creux d'une *« mer verte »* de 11 000 hectares à 99 % *non aedificandi*, la prospérité actuelle ne doit rien aux recettes sarrazines et tout au vulgaire châtaignier dont on tire le luxueux marron glacé. Ce caviar du dessert est entouré d'un respect quasi religieux, surtout dans le Midi, où il n'apparaît guère que sur les tables de Noël et de la Saint-Sylvestre. *« Quand mémé arrive avec sa boîte de marrons, le soir du réveillon, on dirait qu'elle porte le Saint-Sacrement »*, raconte un enfant niçois. Le marron glacé remonterait au Grand Siècle, sa fabrication ayant été revue en 1882 par le confiturier ardéchois Clément Faugier.

LES MAINS DES FEMMES

Installée dans une bouchonnerie collobréenne déchue, la Confiserie azuréenne n'a qu'un demi-siècle, mais elle est l'une des trois principales de France, les deux autres étant en Vivarais. Elle tire sa matière première des forêts de châtaigniers voisines dont les fruits, d'abord nommés *« noix d'Héraklion »* ou *« glands de Sardaigne » »*, servirent longtemps, rôtis ou bouillis, à sustenter gens et bêtes du terroir. « Glacée », la commune *castanea* se mue en fabuleux marron à 400francs le kilo, composé d'une quarantaine d'unités.

« Né dans le sucre », Alain Lieutaud se souvient du temps pas si ancien où le confisage des châtaignes, à *« Collo »*, durait quinze jours et se faisait dans un tian de terre cuite vernissée. A l'Azuréenne, il nous montre à présent la toujours *délicate gestation de la coûteuse* friandise, qui *« ne dure plus qu'une semaine »* mais reste pour une part majeure *« confiée aux mains fines des femmes »*. Les fruits les plus charnus, décortiqués, sont manuellement débarrassés de leurs nervures puis enveloppés deux par deux dans un tulle avant d'être purgés à la vapeur de leur tanin ; blanchis dans du sucre de canne blanc, brûlant et parfumé à la vanille Bourbon pure ; enfin *« glacés et mordorés »* au four très chaud, après saupoudrage de sucre glace. *« Au total, une quinzaine d'opérations mais jamais rien de chimique, aucun adjuvant ni conservateur ! Aussi nos marrons doivent-ils être consommés moins d'un mois après leur fabrication. Nous ne les préparons qu'une fois les commandes confirmées »*, conclut M. Lieutaud.

Quinze tonnes de marrons sortent chaque année des salles à l'allure de labo de l'Azuréenne, quinze tonnes moelleuses, réparties en des milliers de *« marronnières »* en bois blanc, expédiées dans toute l'Europe occidentale mais aussi vers le Japon et depuis peu la Chine. Le maire socialiste de Collobrières, Guy Albisser, lui-même ex-confiseur, vient de recevoir une délégation de négociants chinois qui ont demandé que les marrons qu'on va leur envoyer à Pékin ou Canton soient *« un peu moins sucrés que ceux correspondant au goût français »*. Ces messieurs d'Asie ne veulent en tout cas que le premier choix, *« dédaignant les marrons brisés, 10 % de la production collobréenne, et qui ont subi exactement la même préparation soignée que les marrons entiers, sont aussi goûteux et vendus moitié prix... »*.

Collobrières, qui sut jadis fort *bien exploiter* son liège *mais* aussi ses mines d'argent, de calcite rose et de collobriérite, sait maintenant tirer profit de sa veine châtaignière, parvenant même à attirer chez elle maints habitués de la Côte d'Azur, grâce à ses glaces au marron, sa daube de sanglier ou ses fêtes automnales, les Castagnades. Il n'est pas jusqu'à Maurin des Maures qui n'ait été appelé à la rescousse.

Frère provençal du Raboliot solognot de Maurice Genevoix, Maurin a été inventé au début du siècle par le romancier toulonnais Jean Aicard à partir de figures locales. *« Prince des braconniers, duc des maires, empereur des gendarmes, roi des Maures »* ou encore *« César du pur idéal, qui fit ce que jamais Napoléon ne réussit : déclarer une guerre pour un combat vraiment humain »*, Maurin des Maures est revenu à son berceau, comme thème de dictée dans les écoles, profil de son et lumière ou en-tête d'auberge.

Son domaine est maintenant deux fois plus boisé que lorsque des gardes champêtres à moustaches gauloises l'y traquaient. Et partout les châtaigniers gagnent, en particulier sur les pins qui,il y a trente ans, représentaient un tiers des forêts de par ici et pas plus de 10 % en 1997. Clients chinois ou non, les marrons des Maures ont probablement un bel avenir devant eux.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **ITINÉRAIRES** : Chartreuse de la Verne, menhirs du Lambert, arboretum de Gratteloup, Notre-Dame-du-Figuier, col de Babaou, vallée de Sauvebonne, forêt du Dom, vignes de Pierrefeu, cap Nègre, pointe de la Tripe, etc. Du littoral aux sommets, la meilleure manière de découvrir les Maures est d'emprunter au hasard routes en lacets et sentiers forestiers. *Renseignements* à l'Office du tourisme de Collobrières. Tél. : 04-94-48-08-00.

● **LECTURES** : la nouvelle librairie Massena, au coeur de Nice (55, rue Gioffredo, tél. : 04-93-80-90-16), possède un bon rayon régionaliste. On peut s'y procurer *Maurin des Maures* d'Aicard, dans l'édition de Phébus (134F), ou bien *Gens de Provence*, en compagnie de Mistral, Giono, Thyde Monier, etc. (145F).

● **SPÉCIALITÉS** : à Collobrières, au restaurant La Farigoulette (canard aux cèpes, poulet à l'ail, daube de sanglier), menu à partir de 85 F. Tél. : 04-94-48-05-42. Les produits à base de châtaignes, dont le marron glacé (de 200 F à 400 F le kilo selon variété), sont vendus par la Confiserie Azuréenne. Tél. : 04-94-48-07-20.



Ski à prix légers en janvier

Après les fêtes de fin d'année et avant la foule de février, les prix pratiqués sur les sommets français sont réduits de moitié, voire des deux tiers, par rapport à la haute saison, selon que l'on privilégie le studio loué ou la chambre d'hôtel. Aubaine dont on profite jusqu'à la dernière heure car il est rare qu'en janvier les stations affichent complet. Sauf météo défavorable, on peut parier en cette saison sur une excellente qualité de neige : poudre froide et sèche, donc facile à skier, qui enchante le champion comme le néophyte.

Passé l'an nouveau, les montagnards parlent de *« semaines blanches »* ou de *« week-end malin dans la poudre »*. Les propositions les plus attrayantes sont les formules *« tout compris »* qui associent l'hébergement (hôtel ou appartement en location) à l'abonnement aux remontées mécaniques. Des stations accordent, en prime, des remises sur le matériel loué, voire sur les cours de ski. Quant aux débutants (ski ou surf) qui séjournent, du 10 au 18 janvier, dans l'une des 118 stations associées à l'opération Montagnes en fête, ils sont conviés à une initiation *gratuite* de deux demi-journées (matériel, remontées, leçons : à condition qu'ils passent au moins une nuit sur place). En prime, lesdits débutants bénéficient de réductions sur les billets SNCF et les locations de voiture Avis. Information auprès de l'Association Ski France représentant les cinq massifs français (3615 En Montagne).

Chez les stars de haute altitude, ces formules *« tout compris »* avec accès illimité aux pistes demeurent raisonnables : 1 250 F, par personne, par semaine, pour un deux-pièces, à partager à quatre, aux Arcs, aux Ménuires, à Courchevel, à Tignes ou à La Plagne. Guère plus à Flaine, Les Deux-Alpes, L'Alpe-d'Huez, Val-d'Isère ou Avoriaz. Voilà l'occasion de s'établir à moindre frais sur l'un de ces domaines qui possèdent des centaines de kilomètres de pistes – le coût du pass (inclus) autour de 1 000 F.

Vitrine parisienne des vallées les mieux équipées de l'Hexagone, la Maison de Savoie répertorie les forfaits dans la brochure *Prenez des sports d'hiver* (3615 Maison de Savoie, information et réservation avec en sus, 30 % de réduction sur les tarifs SNCF : places limitées). Les budgets *« Séjours tout compris »* s'appliquent hors vacances scolaires. En janvier, un hôtel 2 étoiles facture la semaine en demi-pension 2 000 à 2 700 F. Notamment à Morzine avec le pass « Portes du soleil », à Samoens et Morillon avec accès au « Grand Massif », ou encore à Chamonix. Pour un même budget, on skie à Serre-Chevalier dans les mélèzes, avec le forfait « Grand Serre » couvrant le plus vaste domaine des Hautes-Alpes. Parmi les établissements 3 étoiles possédant une piscine, La Caravelle à Courchevel 1850, posée sur les pistes, équipée d'un centre sportif (450 mètres carrés, dont squash, hammam, sauna, jacuzzi), affiche la semaine à 5 440 F avec forfait « Trois Vallées » et demi-pension. Prix moyen pour le nombre d'étoiles mais confort exceptionnel. Idem au Morgane à Chamonix et à l'Alpen Roc à La Clusaz, trois enseignes Best Western.

Dévaler les pistes par grand ciel bleu, sur une couche de quelque centimètres, convainc l'amateur de sports d'hiver qu'il n'y a pas de meilleures conditions qu'en ces jours qui suivent l'Epiphanie. Il reste à choisir l'équipement adéquat permettant de résister à des températures souvent bien inférieures au zéro.

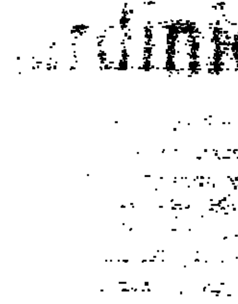
Florence Evin

DESSIN LIONEL PORTIER

PARTIR

■ **LABRANG.** En dépit des difficultés quotidiennes, la tradition continue dans ce monastère tibétain de la région de l'Amdo et du Kham, les deux provinces annexées par la Chine. En témoigne ce festival, entre le troisième et le dix-septième jour de la première lune suivant le Nouvel An. Sous un ciel très pur, les moines déroulent un immense *tangka* (peinture bouddhiste) sur le flanc de la montagne tandis que le rituel s'intensifie. Danses masquées, théâtre et sentiment très fort d'être, à 36 voyageurs, perdu au milieu de quelque 10 000 pèlerins qui ont revêtu pour la circonstance des vêtements somptueux. Une expérience à vivre du 5 au 14 février 1998 (11 800 F), dont trois jours à Labrang. Pour se préparer, lire deux ouvrages récents : *Lhassa, lieu du divin, la capitale des dalaï-lamas au XVIIe siècle*, sous la direction de Françoise Pommaret (Olizane) et *L'Infini pouvoir de guérison de l'esprit*, de Tulku Thondup (le Courrier du Livre).
★ **Orients, 29, rue des Boulangers, 75005 Paris. Tél. : 01-40-51-10-40.**

■ **MÉTRO INSOLITE.** Une des célèbres anciennes rames vert et rouge du métro de Paris sortira de sa retraite au cours de la nuit du samedi 10 au dimanche 11 janvier 1998 pour une promenade insolite. Ce train spécial partira vers 0 heure de l'atelier de la porte de La Villette pour y revenir vers 5 h 30 après avoir sillonné les tunnels et les viaducs de la capitale, passant d'une ligne à l'autre par les raccordements de service que les voyageurs n'empruntent jamais. Le parcours, commenté, comportera plusieurs arrêts-photo. Participation aux frais : 290 F par personne.
★ **Inscriptions, avant le 30 décembre, auprès du Copef, 19, rue d'Amsterdam, 75008 Paris. Tél. : 01-45-81-11-06.**



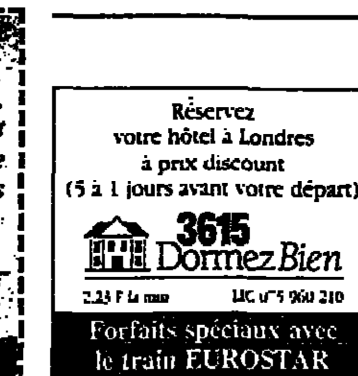




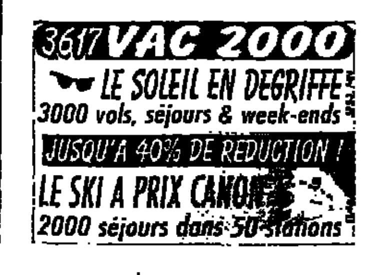












Pluies et vent violent dans le Sud-Est

ENTRE la puissante zone dépressionnaire située sur l'Atlantique et l'anticyclone en Europe de l'Est, un flux de sud rapide dans lequel remonte une perturbation pluvieuse balaie le pays jeudi. Il amène un air plus chaud et les températures remontent partout. Autour de la Méditerrannée et jusqu'au Massif central, les précipitations seront abondantes et le vent violent.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – En Bretagne, les éclaircies du matin laissent place à des pluies soutenues l'après-midi. Plus à l'ouest, les petites pluies du matin s'intensifient dans la journée. On dépassera partout les 10 degrés.

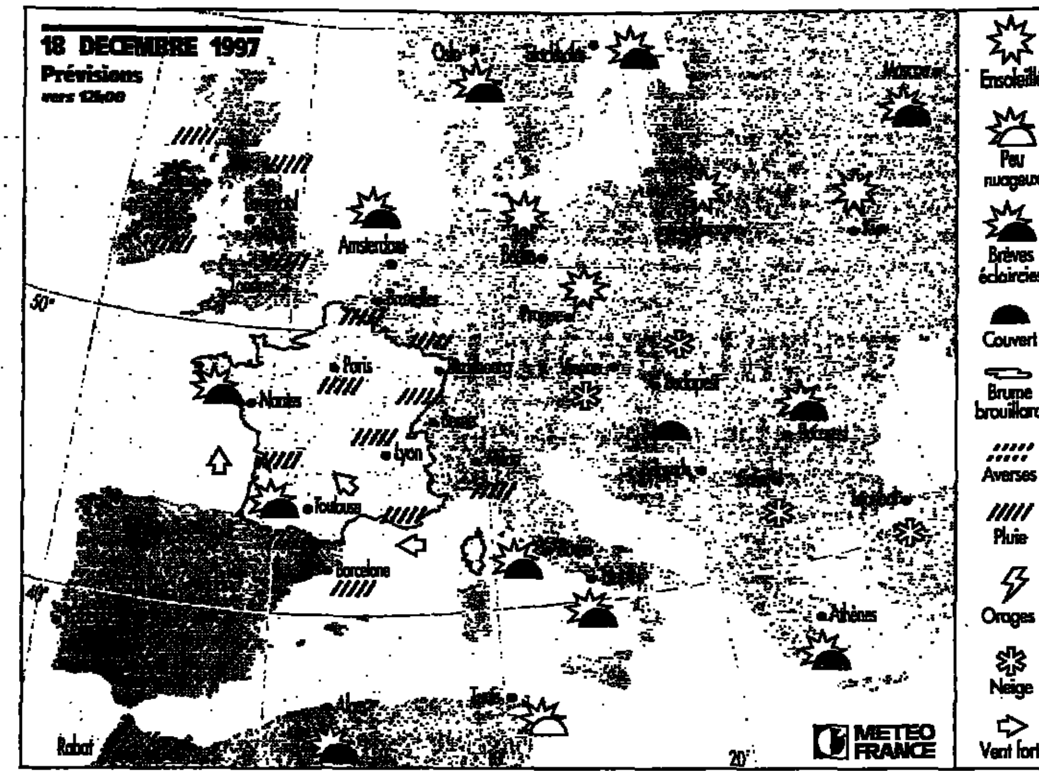
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur les régions à l'ouest de Paris, des puies faibles temporarement plus soutenues et accompagnée d'un bon vent de sud tomberont. Vers l'est, des petites pluies ne sont pas exclues. Il fera environ 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Des pluies faibles tomberont çà et là dans la journée. Elles seront verglaçantes au petit matin sur l'extrême nord-est. Les températures remontent jusqu'à 2 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel sera couvert le matin avec des pluies. L'après-midi, les éclaircies gagnent depuis l'ouest et le vent de sud se renforce sur les côtes atlantiques. Les températures atteindront 14 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera couvert et parfois pluvieux. Les pluies, généralement faibles, se renforceront par moments sur le Massif central et dans la vallée du Rhône. Les températures remontent.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Encore un temps couvert, pluvieux et venteux. Les précipitations seront parfois fortes, surtout sur le Languedoc et le sud du Massif Central. Dans les Alpes, il neigera au dessus de 1 000 m.



PRÉVISIONS POUR LE 18 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	0/4 P	PAPEETE	26/30 P	KIEV	-16/-9 S	VENISE	2/10 P	LE CAIRE	13/19 S
AJACCIO	8/16 P	NANTES	8/11 N	POINTE-A-PIT.	24/30 N	LISBONNE	10/12 P	VIENNE	-5/-2 *	MARRAKECH	11/19 P
BIARRITZ	11/16 P	NICE	6/13 P	ST-DENIS-RE.	22/28 N	LIVERPOOL	9/13 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/20 P
BORDEAUX	10/15 P	PARIS	5/13 P	**EUROPE**		LONDRES	10/13 P	BRASILIA	20/24 P	PRETORIA	14/27 P
BOURGES	8/13 P	PAU	8/16 P	AMSTERDAM	4/10 N	LUXEMBOURG	4/9 P	BUENOS AIR.	16/27 C	RABAT	14/20 P
BREST	4/11 N	PERPIGNAN	12/16 P	ATHENES	3/10 N	MADRID	8/15 P	CARACAS	23/29 S	TUNIS	13/19 N
CAEN	5/11 N	RENNES	6/12 N	BARCELONE	15/19 P	MILAN	3/8 P	CHICAGO	-2/5 N	**ASIE-OCÉANIE**	
CHERBOURG	3/12 N	ST-ETIENNE	8/14 P	BELFAST	6/11 P	MOSCOU	-9/-6 N	LIMA	24/28 C	BANGKOK	27/36 C
CLERMONT-F.	8/14 P	STRASBOURG	-3/3 P	BELGRADE	-5/-1 C	MUNICH	-5/2 S	LOS ANGELES	13/17 P	BOMBAY	22/30 S
DIJON	4/9 P	TOULOUSE	13/19 N	BERLIN	-6/2 S	NAPLES	10/18 N	MEXICO	12/15 P	DJAKARTA	26/30 P
GRENOBLE	6/10 P	TOURS	9/13 P	BERNE	1/6 P	OSLO	-4/2 N	MONTREAL	-6/-4 C	DUBAI	18/25 S
LILLE	1/10 P	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	7/13 P	PALMA DE M.	12/22 N	NEW YORK	0/5 S	HANOI	21/25 C
LIMOGES	10/16 P	CAYENNE	23/30 N	BUCAREST	-10/-5 N	PRAGUE	-8/-3 S	SAN FRANCIS.	8/12 S	HONGKONG	18/23 S
LYON	7/12 P	FORT-DE-FR.	24/30 N	BUDAPEST	-8/-3 *	ROME	11/17 N	SANTIAGO/CHI	16/26 S	JERUSALEM	11/19 C
MARSEILLE	8/14 P	NOUMEA	25/31 P	COPENHAGUE	-4/1 S	SEVILLE	13/17 P	TORONTO	-2/5 C	NEW DEHLI	9/21 N
				DUBLIN	8/12 P	SOFIA	-7/-5 *	WASHINGTON	-3/7 S	PEKIN	1/10 S
				FRANCFORT	-1/8 S	ST-PETERSB.	-5/-2 N	**AFRIQUE**		SEOUL	2/8 S
				GENEVE	-1/6 S	STOCKHOLM	-3/-1 N	ALGER	12/22 N	SINGAPOUR	26/31 P
				HELSINKI	-2/3 N	TENERIFE	15/19 C	DAKAR	21/27 S	SYDNEY	22/30 C
				ISTANBUL	1/5 *	VARSOVIE	-11/-5 S	KINSHASA	23/27 P	TOKYO	9/14 N

Situation le 17 décembre à 0 heure TU

Prévisions le 19 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** British Midland, deuxième compagnie britannique, ouvrira, le 29 mars 1998, sur la route aérienne la plus fréquentée d'Europe, une nouvelle ligne Londres-Heathrow-Manchester, au rythme de huit fréquences quotidiennes. Le tarif sera de 590 F environ en classe économique et le passager de classe affaires bénéficiera d'une réduction de 200 F sur le tarif actuellement pratiqué par British Airways, qui jouissait jusqu'alors d'un monopole sur cette desserte.

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie aérienne américaine Northwest Airlines et son partenaire néerlandais KLM ouvriront, le 5 avril 1998, une liaison directe quotidienne entre Amsterdam et Seattle et, le 1er mai, un vol quotidien Amsterdam-Philadelphie, direct également.

JARDINAGE

Un bon jardinier a toujours de bons outils

POUR JARDINER, il faut un assortiment d'instruments bien choisis et de qualité. L'équipement de base devra se composer d'une fourche à bêcher, d'une pelle-bêche, d'un rateau, d'un balai-brosse, d'un plantoir, d'un sécateur, d'une paire de gants, de bottes, d'une sarclette, d'un pulvérisateur, d'un arrosoir, d'un cordeau et d'un peu de courage. Bons outils ne veut dire ni forcément beaux, ni forcément chers. Les rayons spécialisés des jardineries sont abondamment pourvus en matériels de toutes sortes et à tous les prix.

Curieusement, quand on achète une fourche à bêcher ou une pelle-bêche, il faut d'abord se préoccuper de la qualité du manche. Ils sont trop souvent en hêtre, et ce bois ne vaut rien : il ne résiste pas à l'humidité et casse d'antant plus facilement que les manches sont tournés dans des tasseaux rectangulaires.

Les meilleurs manches d'outil sont en cornouiller, un bois blanc au grain très serré, souple, léger et résistant. Ne rêvons pas, cette essence n'est quasiment plus utilisée. Il faudra donc se rabattre sur des manches en frêne, un bois blanc lui aussi, facilement reconnaissable à ses veines concentriques larges. De toutes les façons, quand les outils ont un manche fait de ce bois, les fabricants le précisent toujours sur l'étiquette.

Avant de mettre en service fourche-bêche et pelle-bêche, il faut protéger le bois de la pourriture, là où il est en contact avec le métal. Plusieurs possibilités : enduire la base du manche sur une quinzaine de centimètres de hauteur de carbonyle ou de goudron liquide (produits dérivés du goudron de houille, fort peu coûteux), ou encore d'huile de vidange.

Le reste du manche devra être imprégné d'un mélange d'huile de lin et d'essence de térébenthine (deux tiers/un tiers). Deux couches – passées au pinceau, espacées d'une journée – seront parachevées par une troisième couche, d'huile de lin pure.

LE RATEAU N'EST PAS SIMPLE...

Un bon rateau n'est pas plus simple à trouver. Le meilleur est commercialisé par Wolf et fait partie d'une ligne d'outils dont le manche est interchangeable. Dents en acier forgé de couleur argentée, ce rateau est solide et ses dents ne se déformeront pas quand vous ratisserez les allées du jardin ou scarifierez l'herbe de la pelouse. Son manche en bois, protégé par une lasure jaune, existe en plusieurs dimensions et se fixe au rateau par un système de cliquet pratique et solide. Au rateau ou au sarcloir, à la binette ou au balai-brosse : durablement solides et efficaces, ces outils Wolf sont moins coûteux qu'il n'y paraît et ne nécessitent aucun entretien particulier.

Choisir un sécateur est bien difficile. En fait, il en faudrait deux. Un petit pour couper les fleurs fanées, notamment celles des rosiers. Un plus costaud pour tailler les arbustes.

Finalement, il vaudrait mieux en avoir trois ! Et ce troisième devra être muni de deux longs manches de façon à démultiplier la force du jardinier confronté à la section de branches d'un diamètre supérieur à deux centimètres ou d'un bois particulièrement dur – celui des vieux rosiers par exemple. Le deuxième sécateur devra être particulièrement bien choisi. Son prix sera nécessairement élevé. Les nouveaux matériaux ont rendu cet outil plus léger, et les marques sérieuses ont confié à des ergonomistes le soin d'en étudier la prise en main – il existe même des sécateurs pour gauchers.

Hélas !, il reste encore des sécateurs dans lesquels on peut se pincer la base du pouce et se faire des pinçons douloureux. Un sécateur doit donc se prendre en main et être essayé à vide. Préférer ceux dont les poignées sont en « plastique » et fuir les anciens modèles tout en métal proposés à des prix défiant toute concurrence. Importés d'on ne sait où, ils sont faits d'un acier de qualité médiocre. Un bon sécateur coûte environ 300 F. Autant dire qu'il faudra résister à l'envie de couper du fil de fer ou du grillage à poules avec. En plus de sa panoplie, le parfait jardinier devra donc acquérir une petite pince coupante, voire une paire de tenailles.

MAIS L'ARROSOIR, SANS PROBLÈME

A moins d'être riche ou d'avoir un souci de l'esthétique certain, arrosoirs et pulvérisateurs devront être en plastique et non en cuivre ou en acier zingué. Pour l'arrosoir, aucun problème. Encore qu'il vaudrait mieux qu'il soit en plastique épais et un peu souple, plutôt que fin et trop rigide. Le premier ne se cassera pas s'il reste dehors par temps de gel ; le second ne tiendra pas le coup. Pour le pulvérisateur, c'est autre chose.

Choisir un modèle d'une marque réputée, entièrement démontable, et s'assurer auprès du vendeur qu'il est capable de fournir les pièces détachées. Presque toujours, un sourire gêné tiendra lieu de réponse. Pourtant, ces machines si pratiques ne sont pas données – de 150 F à 500 F. Une contenance de 5 litres peut suffire. Il est inutile d'en acheter un pour les produits de traitement, un autre pour les désherbants.

Bien rincé après chaque utilisation, un pulvérisateur peut servir à tous les usages. Et, puisque nous parlons de traitements, donc de produits dangereux, sachez que tout jardinier doit avoir un masque, des gants caoutchoutés, des bottes en plastique et de vieux habits réservés à cet usage.

Alain Lompech

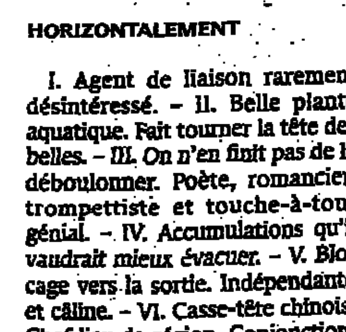
Nourrir les oiseaux

Il commence à faire froid et les oiseaux se rapprochent des maisons en quête de nourriture. Plutôt que leur distribuer des miettes de pain, qui n'apportent aucun élément nutritif, acheter un bloc de saindoux ou un gros cube de margarine et des graines oléagineuses (tournesol ou chènevis), qui leur permettront de résister au froid. En cas de gel intense, leur distribuer de l'eau à heures fixes – matin et début d'après-midi –. Ils auront tôt fait de venir s'abreuver : les oiseaux souffrent aussi de la soif quand il fait froid. Ne soyez pas étonné de les voir prendre leur bain quand il gèle et, surtout, résistez à la tentation de leur distribuer de l'eau tiède. Ne la sucrez pas non plus, sauf si elle est dans un abreuvoir dans lequel il sera impossible aux oiseaux de se baigner. Ne jamais la saler ni l'alcooliser, les oiseaux n'y résisteraient pas.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97281

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Agent de liaison rarement désintéressé. – II. Belle plante aquatique. Fait tourner la tête des belles. – III. On n'en finit pas de la déboulonner. Poète, romancier, trompettiste et touche-à-tout génial. – IV. Accumulations qu'il vaudrait mieux évacuer. – V. Blocage vers la sortie. Indépendante et câline. – VI. Casse-tête chinois. Chef-lieu de région. Conjonction. – VII. Dans le plus simple appareil. Frottais jusqu'à l'usure. – VIII. Dieu égyptien ruminant. Nouveau au début du siècle. Caravansérail. – IX. Impeccable. Sans fin devant nous. – X. Provoquerais des blocages.

VERTICALEMENT

1. Un maître chez les petits. – 2. Pianiste français, Mal exécutée. – 3. Trois couronnes pour un seul chef. Multinationale. – 4. Jamais contentes et elles le disent. – 5. Prises de décisions royales. Préposition. – 6. Guidé. Mammifère mangeur de lézards. – 7. Textes mis en valeur dans le journal. – 8. Distribue les chaînes. Ses coups sont souvent inattendus. – 9. Deux frères italiens pour une seule caméra. Lettres de Nerval. – 10. Poète britannique. Descendit dans la poudreuses. – 11. Qui tapent sur les nerfs. Du latin sans queue ni tête. – 12. En savent maintenant un peu plus.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97280

HORIZONTALEMENT

I. Import-export. – II. Narines. Azur. – III. Vlan. Isotope. – IV. Ilotages. Nis. – V. Ne. Einstein. – VI. Cab. Né. Ruses. – VII. Ibère. Varèse. – VIII. Blé. Epuces. – IX. Lent. Ok (ko). Et. – X. Este. Finasse.

VERTICALEMENT

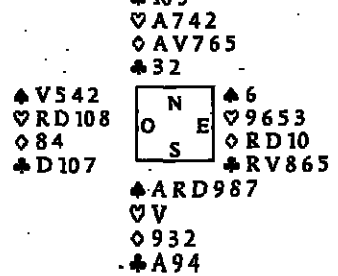
1. Invincible. – 2. Malléables. – 3. Prao. Béent. – 4. Ointe. Te. – 5. Rn. Aînée. – 6. Teigne. PCF. – 7. Esse. Vu. – 8. Ostracon. – 9. Pat. Eurêka. – 10. Ozonisés. – 11. Rupines. Es. – 12. Très. Secte.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1767

UNE PRÉCAUTION GRATUITE

L'expert américain Frank Perkins avait publié cette donne avant la guerre. Elle illustre un très beau jeu de sécurité. Au début, cachez les mains d'Est-Ouest.



Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	1 SA	passe
3 ♠	passe	4 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le Roi de Cœur, *comment Perkins propose-t-il de jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Cette manche devrait gagner si on fait une coupe à Trèfle en jouant tout de suite Trèfle. Mais, quand un contrat paraît sur table, il est prudent d'envisager de mauvaises répartitions et d'essayer de se protéger contre elles. Ici, par exemple, il faut prévoir que *le Valet d'atout pourrait être quatrième* et commencer, dès la deuxième levée, à faire en *coupe* les petits atouts de Sud.

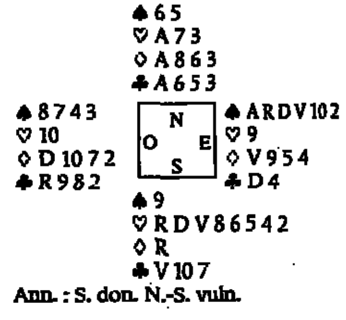
Voici la ligne de Perkins : après avoir pris l'entame avec l'As de Cœur, Sud prend la précaution (qui ne coûte rien) *de couper un Cœur* avec le 7 de Pique avant de tirer l'As de Trèfle et de rejouer Trèfle.

Si la défense contre-attaque atout, le déclarant met l'As de Pique, coupe son dernier Trèfle avec le 10 de Pique et un deuxième Cœur avec le 8 de Pique. Ensuite, il tire le Roi de Pique et, si un adversaire ne fournit plus, il montera au mort par l'As de Carreau et *coupera une troisième fois Cœur.* Il réalisera encore la Dame de Pique pour la dixième levée.

On voit que, si le déclarant ne pense pas à couper immédiatement un Cœur, il chutera car il manquera une rentrée au mort.

SON CHELEM FAVORI

Il y a un an que notre confrère José Le Dentu nous a quittés. Ainsi nous voulions lui rendre hommage en publiant un chelem qu'il avait joué avec Claude Brochot dans une épreuve éliminatoire en vue des Olympiades par paires mixtes de Stockholm en 1970.



Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Le Dentu	J. Ezri	C. Brochot	Ezri
3 ♡	passe	4 ♡	4 ♠
4 SA !	passe	6 ♡	passe...

Ouest entama le 7 de Pique, Est prit avec le 10 et rejoua Pique, *comment José Le Dentu a-t-il joué* pour gagner le PETIT CHELEM À CŒUR ?

Note sur les enchères

José Le Dentu aurait pu ouvrir de « 4 Cœurs » mais, vulnérable, il préféra « 3 Cœurs ». Est dit « 4 Piques », maintenant il fallait trouver autre chose que « 5 Cœurs » pour éviter d'entendre « 5 Piques » en Est. Le Dentu a pensé trouver la solution en disant « 4 SA » pour faire croire qu'il pensait au chelem ! Et Claude Brochot, avec ses trois As, a atterri à « 6 Cœurs ».

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 . 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

هكذا من الاصل

CINÉMA Le neuvième film de Benoît Jacquot, *Le Septième Ciel*, raconte l'indicible, ce qui ne s'exprime pas mais se vit : l'intimité du plaisir. Le plaisir, Mathilde-Sandrine Kiberlain le rencontre lorsqu'elle se laisse subjuguer par un hypnotiseur qui l'envoie en l'air, au grand dam de son mari-Vincent Lindon, bouleversant ainsi l'équilibre instable du bonheur au sein de leur couple. ● LE CINÉASTE, pour réussir ce difficile pari de placer au centre du scénario la jouissance, a longuement travaillé avec ses acteurs, les laissant peu à peu *« s'engouffrer dans l'abîme du personnage »*. ● CETTE ŒUVRE est le premier élément d'un ensemble de six films intitulé « Toutes les femmes sont folles », imaginé par Chantal Poupaud. Le thème fédérateur de cette série : une héroïne se retrouve *« face à une thérapeute après s'être trouvée aux prises avec son corps »*.

Souriante enquête sur un indicible secret

Le Septième Ciel. Au centre du neuvième film de Benoît Jacquot, le plaisir, partagé avec le public sinon entre les amants. Au centre du plaisir, une actrice : la jeune et belle Sandrine Kiberlain. Le réalisateur filme pour elle, avec elle, la respecte et la change tout à la fois

Film français de Benoît Jacquot. Avec Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, François Berléand, Francine Bergé (1 h 31)

Hé ! ho ! c'est quoi, ce trafic ? Un infernal pataquès, avec Sandrine Kiberlain en Mathilde à côté de ses bottines, piquant des voitures de pompiers dans les grands magasins. Quand elle ne tourne pas de l'œil dans les soirées où elle accompagne son mari Nico, très cool, très physique, très Lindon – mais néanmoins un peu agacé par les lubies de son épouse. Et puis un docteur Mabuse de train fantôme, et qui hante les mêmes lieux que Mathilde – ou est-ce tout dans sa tête ? – avant de la subjuguer et de l'envoyer en l'air, destination annoncée par le titre. Ce n'est qu'un début, le film de Jacquot continue, et il importe d'emblée d'en dire que, aussi complexes et « profonds » (comme on dit) que soient les thèmes qu'il explore, il est porté par une onde de comédie de l'eau la plus vive.

Que la soudaine découverte du plaisir par Mathilde perturbe *in petto* son très sûr de lui d'époux, et la maman (formidable Francine Bergé dans un second rôle impossible de sorcière) assez satisfaite de sa fille fragile, pouvait se raconter sur bien des modes, du vaudeville bête au savant terne. Mais Jacquot, brodant sur le vieil adage du bonheur des uns qui ferait le malheur des autres, bricole un improbable mécanisme de farce : avec le renfort de quelques Chinois en guise de cousins, il pose en axiome l'existence d'une sorte de capital fixe du bonheur, sur lequel tout tirage nouveau effectué par celle-ci viendrait appauvrir celui-là. Puis, avec une agilité droit venue de la comédie américaine de l'âge d'or, le cinéaste se lance dans un vertigineux saute-mouton à travers les genres, au cours duquel l'histoire de Mathilde devient celle de Nico. En principe. En principe seulement : depuis *La Désenchantée* (avec Judith Godrèche, en 1991), puis par deux fois avec Virginie Ledoyen (*La Fille seule* et *Marianne*, 1995), Benoît Jacquot est devenu un formidable filmeur d'acteur, mais surtout d'actrice. Jeunes, belles, elles le sont déjà quant il les choisit, mais il les respecte et les change à la fois, que c'en est merveille. Il filme pour elles, avec elles, « femmes sujets » et pas du tout femmes objets, le film leur donne tout et leur doit presque tout.

On sait depuis longtemps que la manière dont un cinéaste filme ses actrices est un critère de talent. Alors Vincent Lindon est certes impeccable, et Berléand est grand en ectoplasme hypnotiseur et matois. Mais Sandrine Kiberlain ! Sortie du flou lorsque l'écran s'allume, elle occupe le film entièrement, qu'elle soit ou non à l'image. Voguant de la faiblesse à la sûreté d'elle-même, de la dépendance à la séduction conquérante, du sérieux au jeu (et retour), elle offre un détonnant mélange de grâce et de quotidienneté.

JOUISSANCE

Elle fait briller ce film qui la fait reluire, puisque c'est exactement de cela qu'il s'agit. Dans le même élan, filmer cet indicible, la jouissance – féminine, évidemment –, et la mise en scène comme condition à la fois d'existence du plaisir et de possibilité de le montrer. Dans ce dispositif, la connivence entre hypnose et cinéma se voit comme le nez de Sigmund au milieu de la figure de style, mais on aurait tort de s'arrêter à si massive métaphore. La mise en scène est partout : c'est la disposition des pièces dans l'appartement conjugal, ces sont les « apparitions-disparitions » des personnages au sein d'une fantasmagorie revendiquée, c'est le jeu sur le récit obsessionnel (*Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson*, conte cinématographique s'il en est). Jusqu'à ce plan d'anthologie, quasiment une définition du cinéma, lorsque, durant une séance de transe, l'objectif parcourt un corps de femme littéralement habité par un récit.


TADEUSZ PACZULA
Benoît Jacquot, décembre 1997.

INQUIÉTUDE

Cette incarnation d'une histoire rend possible le film, rend possibles sa liberté et sa richesse. Jacquot y peut dès lors mêler comme en se jouant les tonalités, du comique au drame, du fantastique à la chronique ; il peut y faire vivre ensemble des interrogations sur la psychanalyse et les autres traitements psychiques, comme sur le couple ou la famille contemporaine.

Il peut construire sa narration en laissant à chacun la possibilité de suivre le fil qui lui convient, comme de décider si c'est à une terrible histoire de retour à l'ordre ou à une belle histoire d'amour passant outre aux névroses de chacun que l'on vient d'assister. Ou s'il se pourrait que ce soit la même chose. Le jeu est entièrement ouvert. Dans le plaisir et l'inquiétude qu'exhalent les grandes œuvres, même (surtout ?) si elles cultivent, comme ici, les apparences de la modestie.

J.-M. F.

★ La sortie du film est accompagnée de la publication du scénario cosigné par Benoît Jacquot et Jérôme Beaujour, et d'un entretien du cinéaste avec Dominique Godrèche. Petite Bibliothèque des *Cahiers du cinéma*. 80 pages. 39 F.

Benoît Jacquot, cinéaste

« La mise en scène, c'est l'art de filmer les acteurs à l'œuvre »

« Quelle a été l'idée de départ du film ?

– La proposition de Chantal Poupaud *(lire ci-dessous)* a croisé mon envie d'un film tentant d'aller au plus intime d'une relation entre un homme et une femme. Je voulais rendre cette *intimité spectaculaire (d'où le choix du format* scope ou d'acteurs connus), mais sans recourir aux deux situations extrêmes qu'on trouve habituellement : *le début ou la fin d'un amour*. Il m'a paru intéressant de choisir des personnages qui s'aiment depuis un certain temps, qui vivent ensemble et chez qui on sent le voeu très fort de rester ensemble, mais entre qui "ça ne colle pas".

– Cette intimité du plaisir, qui est au centre du film, n'est-ce pas justement ce qui, en principe, ne se raconte pas ?

– Précisément. C'est pourquoi on a souvent comparé la jouissance et la mort : là où le langage s'arrête. Le pari consistait à en faire l'enjeu d'un scénario, d'un récit. Ce récit s'est construit comme un diptyque non symétrique entre la femme et l'homme. Si on ressent souvent un ton de comédie dans le film, il provient de ce déséquilibre, et du fait que le corps masculin est fragilisé.

– Cette déstabilisation passe aussi par l'intervention d'un hypnotiseur, qui agit sur le psychisme de la femme. Vous avez souvent évoqué les phénomènes psychiques dans vos mises en scène, sans parler du film que vous avez consacré à Jacques Lacan.

– Je ne voudrais pas que cela engendre de malentendus : bien que je me sois évidemment documenté sur ces questions, notamment sur l'hypnose, pour *Le Septième Ciel*, je ne m'intéresse à ces questions ni comme spécialiste ni comme patient, mais uniquement comme cinéaste. L'hypnotiseur est un personnage fréquent au cinéma, parce que sa pratique entre en résonance avec celle du cinéma lui-même, dans ce qu'il peut avoir de meilleur comme de pire, puisqu'il permet aussi de prendre le pouvoir sur les esprits.

– La mise en scène n'est-elle pas, elle aussi, une forme de prise de pouvoir qui peut devenir dictatoriale ?

– Elle peut l'être. Autrefois, j'avais tendance à me comporter ainsi, je n'avais pas de doute sur ce qu'il fallait faire sur le plateau. J'ai appris à laisser s'installer des zones d'ombre, à donner de la souplesse, en faisant davantage de place à l'intervention des comédiens. Le scénario du *Septième Ciel* a été écrit pour Sandrine Kiberlain et Vincent Lindon après qu'ils eurent donné leur accord sur un court synopsis. Je l'ai longuement retravaillé avec eux pour qu'ils se l'approprient, et nous nous sommes vus tous les jours durant trois mois avant de commencer à tourner.

– Vos premiers films, de *L'Assassin musicien* (1976) aux *Mendiants* (1988) en passant par *Les Enfants du placard*, *Les Ailes de la colombe* et *Corps et bien*, n'établissaient pas la même relation entre personnages et spectateurs.

– C'est vrai. J'ai du mal à revendiquer les films de cette époque, c'était avant que je découvre les acteurs. Je n'ai compris qu'après que la mise en scène est l'art de filmer les acteurs à l'œuvre : *si on n'affronte pas l'énigme* du moment où les acteurs s'engouffrent dans l'abîme des personnages, il n'arrive rien à l'écran, on filme les gens comme des chaises.

– A quoi attribuez-vous votre métamorphose ?

– A la découverte du théâtre. J'ai commencé à faire du cinéma contre le théâtre, en croyant marcher ainsi sur les traces de Robert Bresson. Je n'avais pas compris que ce qu'il condamne, ce n'est pas le théâtre, mais le « théâtreux », la pose, la déclamation. Je l'ai découvert en réalisant des films de commande pour la télévision sur le théâtre – *Elvire-Jouvet*, *La Bête de la jungle*, de James, monté par Arias, *Dans la solitude des champs de coton*, de Koltès, monté par Chéreau, *La Place Royale*, de Corneille, *monté par Brigitte* Jacques...

– Ou *Le Voyage au bout de la nuit*, mis en scène et interpété par Fabrice Luchini, avec qui vous venez de tourner à nouveau.

– Je viens de réaliser un petit film autour de son spectacle, où on le voit sur scène et, hors scène, parlant de ce qu'il fait. Ensuite je m'apprête à retrouver Isabelle Huppert, dix-huit ans après *Les Ailes de la colombe*, pour réaliser une adaptation d'un roman de Mishima, *L'Ecole de la chair*. Puis j'envisage de retrouver Vincent Lindon, Fabrice Luchini, Isabelle Huppert et Virginie Ledoyen, dans un projet intitulé *Pas de scandale*, d'après un roman encore inédit de Jérôme Beaujour, mon coscénariste sur mes deux derniers films.

– En attendant, nous n'avons toujours pas vu la version « film » de votre *Marianne* adaptée de Marivaux, avec Virginie Ledoyen.

– La production a fait faillite entre la diffusion de la version « télévision » de trois heures, en décembre 1995, *et la sortie de cette version* courte, d'une heure trente. Il y a eu des problèmes de droits qui ont bloqué le film, mais *tout est maintenant arrangé. Le film* sera distribué au printemps prochain. »

Propos recueillis par
Jean-Michel Frodon

« Toutes les femmes sont folles », première

ŒUVRE singulière et parfaitement autonome, *Le Septième Ciel* n'en est pas moins aussi le premier élément d'un ensemble dû à l'initiative de la productrice Chantal Poupaud. On lui devait déjà la série *« Tous les garçons et les filles »*, réalisée pour Arte par dix cinéastes et dont certains épisodes (*Les Roseaux sauvages*, d'André Téchiné, *L'Eau froide*, d'Olivier Assayas, *Trop de bonheur*, de Cédric Kahn) étaient sortis en salle. Ce phénomène, mal vécu du côté de la chaîne culturelle, fait que la nouvelle série imaginée par Chantal Poupaud est cette fois directement destinée au cinéma. *« Le titre de l'ensemble, "Toutes les femmes sont folles", est emprunté à une phrase de Lacan. On comprend bien que c'est une formule ironique, n'est-ce pas ? »* Mais oui, pas de problème.

« L'idée de cette série m'est venue après que des ennuis de santé m'eurent contrainte à entrer dans le circuit des consultations sans fin. J'ai fait connaissance avec les serial doctors, *j'ai aussi réalisé que 85 % des patients sont des patientes : les femmes ont beaucoup plus l'occasion de se livrer à la médecine, "sérieuse" ou pas. »*

De ce thème, elle a conçu la définition de la série comme une succesion de regards croisés, d'hommes et de femmes cinéastes sur, à chaque fois, une héroïne qui se retrouve *« face à une thérapeute après s'être trouvée aux prises avec son corps »*. Deux projets se déroulent en relation avec un gynécologue, deux autres avec un praticien de la chirurgie esthétique, et deux (dont ce *Septième Ciel*) chez les médecins « alternatifs ». Le prochain film à entrer en tournage devrait être signé par Catherine Breillat. Les films sont produits par Georges Benayoun, dans le cas du film de Jacquot, associé à Philippe Carcassonne, et en partenariat avec Canal Plus et la seule chaîne française acceptant de prendre *quelque risque : Arte, mais pas la* branche téléfilm, la branche cinéma. Il n'y a pas que les femmes qui soient folles.

J.-M. F

هكذا من الأصل

Italie, année zéro

Le Festival du cinéma italien d'Annecy n'a pas présenté de merveilles, malgré la projection d'une trentaine de films inédits en France

ANNECY
de notre envoyé spécial

On le répète depuis une quinzaine d'années : le cinéma italien est moribond. La disparition de ses grands maîtres, l'épuisement esthétique de cinéastes réputés (comme en ont témoigné les derniers films en date d'Ettore Scola ou de Francesco Rosi), l'absence de relève, le laminage télévisuel, l'émergence de monopoles financiers (les groupes Berlusconi et Cecchi Gori) et le manque de soutien de l'Etat constituent les étapes essentielles de cette longue agonie. Dans ce contexte, Nanni Moretti est devenu la figure systématiquement invoquée de la résistance solitaire, ressassée avec un espoir obstiné par les italo-cinéphiles, attentifs à la moindre lueur de reprise qu'ont pu récemment incarner, après Mario Martone, de rares bonnes suprises distribuées en France qui ont pour noms Mimmo Calopresti (*La Seconda Volta*), Gianni Zanasi (*Dans la mêlée*) ou Eduardo Winspeare (*Pizzicato*).

Plusieurs facteurs ont paru récemment se combiner pour laisser envisager une reprise. Ainsi la nomination de Walter Veltroni, cinéphile avéré, à la vice-présidence du conseil des ministres et au ministère de la culture. Une réforme à long terme du secteur est en cours, qui devrait favoriser une plus large implication de l'Etat et le développement d'une politique de coproduction européenne, préfigurée par la signature, en septembre, pendant la Mostra de Venise, d'un accord de cofinancement et d'aide à la diffusion entre la France et l'Italie. Au même moment, le cinéma connaît en Italie une embellie côté production, avec cent films annoncés pour 1997. Par ailleurs, la fréquentation globale dans la péninsule a enregistré une légère augmentation (passant de 95 millions à 100 millions d'entrées en 1996). Surtout, quelques grands succès commerciaux ont permis une spectaculaire remontée de la part de marché du cinéma national, passée de 18 % en 1994 à 40 % aujourd'hui (le reste étant peu ou prou dévolu à *Hollywood*), grâce à une veine comique toscane, dont le fleuron, *Il Ciclone*, de Leonardo Pieraccioni, a attiré 5 millions de spectateurs en 1996. *Fuochi d'Artificio*, le nouveau Pieraccioni, sorti au mois d'octobre et tiré à six cent vingt copies par la société de Vittorio Cecchi Gori – qui n'a pas pour habitude de laisser le choix au public italien –, est d'ores et déjà assuré de battre ce record.

PAS D'ÉTINCELLE ARTISTIQUE

Il était donc tentant de vérifier, lors de la quinzième édition du Festival d'Annecy, qui s'est tenu du 9 au 13 décembre, si sous cette pyrotechnie commerciale couvait une étincelle artistique. D'autant que le festival, qui avait accueilli 20 000 fidèles en 1996, a inauguré cette année, sous la houlette de deux passionnés du cinéma italien, Pierre Todeschini et Jean A. Gili, une compétition de courts-métrages ainsi qu'une « vitrine » destinée aux professionnels afin d'encourager la distribution de films italiens en France. Hélas ! il est encore trop tôt. Aucun bonne nouvelle n'est sortie de la hotte en dépit du Noël qui approche. Si Jean Gili estime, peut-être à raison, *« qu'on manque d'attention, en France, à l'égard du cinéma italien, injustement réduit à Nanni Moretti »*, force est de reconnaître que toute l'attention du monde ne suffirait pas à sauver plus de deux des dix longs métrages sélectionnés (parmi soixante-dix films !) cette année en compétition.

Il s'agit de *Tano da Morire*, de Roberta Torre, pastiche musical et déjanté de la Mafia palermitaine, repéré dans une des sections parallèles du dernier Festival de Venise (*Le Monde* du 2 septembre). Et *Cinque Giorni di Tempesta*, quatrième long métrage de Francesco Calogero, auquel le jury a très logiquement décerné le Grand Prix. Ce beau film, construit à partir d'un récit d'initiation reliant les îles Eoliennes à l'Australie, a séduit Jean-Jacques Varret, directeur des Films du Paradoxe, récent distributeur de *Pizzicata*. Achètera-t-il le film pour autant ? Rien n'est moins sûr, au regard de l'état du marché du cinéma italien en France et des problèmes de viabilité économique posés, en l'absence d'une structure intermédiaire efficace, par la négociation directe auprès des producteurs. Ceux-ci réclament souvent des droits exorbitants ou, plus exactement, correspondant à un potentiel disparu du cinéma italien sur le marché français.

Qui voudrait au moins découvrir ces deux œuvres, ou le très académique *Il Bagno turco Hamam*, de Ferzan Ozpetek, qui a moissonné les récompenses à Annecy, profitera donc, jusqu'au 23 décembre, de la reprise au cinéma Le Latina (20, rue du Temple, 75004 Paris) de seize films présentés cette année au Festival.

Jacques Mandelbaum



« *Cinque giorni di Tempèsta* », Grand Prix au Festival d'Annecy. D. R.

DÉPÊCHES

■ **Les Lumières de Paris**, récompenses attribuées par les correspondants en France de la presse étrangère, ont salué le 15 décembre *Marius et Jeannette* de Robert Guédiguian, en lui attribuant le prix du meilleur film. Le Lumière du meilleur réalisateur est allé à Luc Besson pour *Le Cinquième Elément* et ceux des meilleurs interprètes à Miou-Miou pour *Nettoyage à sec* d'Anne Fontaine et à Michel Serrault pour *Rien ne va plus* de Claude Chabrol. Manuel Poirier et Jean-François Goyet ont obtenu le Lumière du meilleur scénario pour *Western* et *Les Virtuoses* celui du meilleur film étranger.

■ **La production 1997 du cinéma français est en hausse**, selon le Centre national du cinéma. 15 films français sont entrés en tournage en octobre, ce qui représente un total de 120 titres depuis le début de l'année, nettement plus que le total des réalisations en 1996 (109).

Des Rencontres pour favoriser la coproduction transalpine

FLORENCE
correspondance

« Symétrique » au-delà des Alpes du Festival d'Annecy, les Rencontres France Cinéma de Florence, créées il y a douze ans par le critique Aldo Tassone, sont la dernière vitrine du cinéma français en Italie. La manifestation, dont la plus récente édition s'est tenue du 3 au 9 novembre, tente de maintenir un lien entre deux cinématographies qui semblent désormais s'ignorer : les films français n'ont attiré durant la saison 1996-97 que 1,6 % des spectateurs transalpins, tandis que la production italienne ne drainait que 0,1 % du public français. Vingt-six films français seulement ont eu accès aux salles italiennes dans le même temps, pour un nombre total de spectateurs inférieur à un million, dont plus de 200 000 ont élu les insectes de *Microcosmos*, premier film hexagonal au box-office italien.

PROFONDE MUTATION

Ces chiffres alarmants traduisent une profonde mutation des équilibres européens survenue depuis une quinzaine d'années, avec notamment la chute des coproductions. *« Nous fabriquons des avions, mais où sont les aéroports, où sont les pistes d'où décoller ? »*, se lamentait déjà Federico Fellini (dont quatorze films ont été coproduits par la France) au début des années 80. Est-ce un hasard si cette époque, qui fut aussi celle du naufrage de Gaumont Italie, a vu s'effondrer le nombre de coproductions franco-italiennes ? *« Une coproduction*, souligne Aldo Tassone, *cela signifiait une distribution automatique du film dans chacun des pays partenaires. »*

Deux mille films environ, depuis 1949, ont bénéficié de ce système de production : les *Don Camillo* bien sûr, mais aussi *Pierrot le Fou* et *Le Mépris*, ou encore *La Strada*, *M. Klein*... Cette forme de collaboration internationale a puissamment aidé un cinéaste de l'ampleur de Claude Chabrol (auquel France Cinéma rendait hommage cette année), recordman des coproductions franco-italiennes avec vingt-cinq titres – suivi de près par Dino Risi : vingt-trois films.

Rendre simplement visible le cinéma français en Italie, recréer les liens professionnels permettant sa diffusion, tel est le but d'une manifestation comme France Cinéma. Encore cette ambition nécessite-t-elle un suivi des films : *« Des pourparlers avec des distributeurs en vue d'une sortie commerciale ont été engagés pour deux films bien accueillis par le public florentin :* Je ne sais pas ce qu'on me trouve *de Christian Vincent (Grand prix France Cinéma 1997) et* Vive la République *d'Eric Rochant »*, affirme Aldo Tassone.

Ce rôle d'aiguillon est aussi destiné aux télévisions : *« La rétrospective Chabrol, reprise à Gènes et à Turin, la présence du réalisateur et les articles qui lui ont été consacrés peuvent contribuer à relancer son œuvre*, poursuit-il. *Il y a quelques années, suite à l'hommage que nous lui avons rendu, nous avons ainsi pu inciter la RAI à lancer un cycle de films d'Ophuls, et cela a été une redécouverte totale. »*

Christian-Marc Bosséno

LES NOUVEAUX FILMS

■ **MAMAN JE M'OCCUPE DES MÉCHANTS**

Maman je m'occupe des méchants est le troisième volet de la série *Home Alone* produite par John Hughes. *Maman j'ai raté l'avion* et *Maman j'ai encore raté l'avion* furent les titres français des deux premiers épisodes. Le principe consiste à mettre un jeune garçon, livré à lui-même à la suite d'un concours de circonstances, aux prises avec d'abominables malfaiteurs qu'il réussit à neutraliser en utilisant divers trucs de farces et attrapes. Ce troisième volet est donc conforme au schéma initial : un petit garçon malade tient en échec quatre espions décidés à subtiliser un microprocesseur volé à la défense nationale et dissimulé dans un de ses jouets. L'acteur principal des deux premiers épisodes, atteint par la puberté, a été remplacé par un autre gamin. *Maman je m'occupe des méchants* en rajoute de façon surprenante dans la régression scatologique. De véritables seaux d'excréments sont déversés sur les malfrats et les sièges de WC s'effondrent. Une souris grimpe le long du pantalon d'un bandit et ressort par la braguette. Une complice lui rétorque : *« Si tu te changeais plus souvent, tu n'aurais pas de rat dans ton pantalon. »* Parions que les épisodes suivants continueront la surenchère. *Jean-François Rauger*

Film américain de Raja Gosnell. Avec Alex Dé Linz, Haviland Morris, Olek Krupa. (1 h 42.)

■ **THÉRAPIE RUSSE**

Il y a au début un jeune homme encapuchonné dans un survêtement jaune et cloîtré dans son appartement. Sa femme vient de le quitter, la dépression le guette et, ne sachant pas rouler les joints, il met le grappin sur le premier ramoneur russe qui passe et qui finit par s'installer. On ne sortira plus de l'appartement où Eric Veniard a apparemment décidé de filmer, essentiellement en plans rapprochés, l'idée suivante : pour se guérir d'un chagrin d'amour, rien de plus sain qu'une projection mentale qui ressemble à un ex-soviétique macho, vulgaire et sans le sou. C'est une idée qui l'honore ; il n'est hélas pas démontré qu'elle suffise à faire ce que l'on appelle du cinéma. Ce non-film sera précédé d'un court-métrage d'Alain Beigel – *Il y a des journées qui méritent qu'on leur casse la gueule* – qui ne semble pas non plus faire la différence entre un sketch et un film. *J. M.*

Film français d'Eric Veniard. Avec Migien Mirtchev, Eric Veniard, Sidse Babette Knudsen. (0 h 53.)

■ **SAUVEZ WILLY 3 : LA POURSUITE**

L'orque Willy coule des jours tranquilles avec sa famille dans le Pacifique. Mais des baleiniers rôdent et cherchent à tuer des cétacés pour revendre leur viande au marché noir. Jessee et son ami Randolph mènent une mission scientifique chargée d'enquêter sur la disparition des orques. Ils vont tenter de mettre les baleiniers en échec. Destiné à un public jeune, *Sauvez Willy 3* remplit sa mission, et se révèle un film correct. Doté d'un scénario cohérent et d'une galerie de personnages solides, il pâtit seulement d'une esthétique publicitaire qui donne l'impression que les paysages du film sortent d'un dépliant touristique. *Samuel Blumenfeld*

Film américain de Sam Pillsbury. Avec Jason James Richter, August Schellenberg, Annie Corley, Vincent Berry. (1 h 25.)

■ **MÉPRISE MULTIPLE**

Kevin Smith s'était déjà fait remarquer par un premier film, *Clerks*, tourné avec des bouts de ficelle, qui témoignait d'un certain talent pour les dialogues et d'une absence totale de mise en scène. *Méprise multiple*, son troisième film, révèle son incapacité à faire du cinéma, qu'il masque avec des dialogues inspirés de Quentin Tarantino et truffés de références aux *comic-book*. Holden et Banky sont les créateurs d'une bande dessinée. Holden tombe amoureux d'Alyssa, qui est homosexuelle mais décide quand même de se mettre avec lui. Lorsque Holden apprend le passé déluré d'Alyssa, il la quitte. Le scénario très mince de Kevin Smith, un vague marivaudage nourri de pop-corn et de boissons gazeuses, ressemble à celui d'un lycéen attardé qui n'aurait fréquenté qu'un magasin de disques, les conventions de *comic-book*, les matchs de bockey sur glace et les soirées bière-télévision. Un tel vide à du mal à masquer les faiblesses d'un film qui ressemble au mieux à du – médiocre – théâtre filmé. *S. Bd*

Film américain de Kevin Smith. Avec Ben Affleck, Jason Lee, Joey Lauren Adams. (1 h 55.)

■ **LE SEPTIÈME CIEL**
Lire page 26

■ **MURIEL**
Lire page 28

■ **JE NE VOIS PAS CE QU'ON ME TROUVE**
Lire page 28

Les charmes secrets de la séduction française

Muriel fait le désespoir de ses parents. Je ne vois pas ce qu'on me trouve. Deux films qui semblent accréditer, mais en fait contredisent les clichés sur le jeune cinéma

MURIEL FAIT LE DÉSESPOIR DE SES PARENTS. Film français de Philippe Faucon. Avec Catherine Klein, Dominique Perrier, Marie Rivière. (1 h 20.)
***JE NE VOIS PAS CE QU'ON ME TROUVE.* Film français de Christian Vincent. Avec Jackie Berroyer, Karin Viard, Tara Römer. (1 h 35.)**

Un des principaux griefs formulés par ses contempteurs à l'égard du jeune cinéma français concerne sa propension supposée à décliner toujours le même thème (celui des jeux de l'amour et du hasard), selon le même mode (celui de l'analyse psychologique). L'argument n'est pas complètement infondé, mais ne saurait s'énoncer comme une généralité. Deux films, cette semaine, semblent à première vue l'accréditer, et lui infligent en réalité un démenti tant sont étrangers l'un à l'autre les regards qu'ils portent sur le désordre amoureux, et sur l'ordre du monde.

Troisième long métrage de Philippe Faucon après *L'Amour* (1989) et *Sabine* (1992), coproduit par Arte où il a d'ores et déjà été diffusé, *Muriel fait le désespoir de ses parents* (tourné en 1994) n'en est pas moins une proposition forte de cinéma, par sa façon de s'ouvrir à la réalité et d'y recomposer à l'arraché l'existence d'un personnage de fiction.

Voici un film d'époque qui ne tient qu'à un fil, pour autant que l'adolescence puisse être considérée comme une époque, durant laquelle chacun a, d'une manière ou de l'autre, suspendu un temps sa vie à un fil. En s'y raccrochant avec opiniâtreté, comme Muriel, qui prend ses distances avec un foyer parental en miettes, notamment par l'aveu fermement incertain de son homosexualité. En dansant dessus, comme Nora, vive, indécidable et sensuelle. En y mordant à pleines dents, comme Fred, trop heureux d'être embarqué aux côtés des deux filles dans l'aventure.

L'aventure ? Pas grand-chose en somme. Une équipée à trois jusqu'à la mer, une chambre d'hôtel partagée, un dancing, un bain de minuit, avant le retour à Paris. Une suite de petits riens. Une trajectoire initiatique guidée par la nudité de deux corps, par le trouble d'un regard... *Muriel fait le désespoir de ses parents*, sous ses faux airs d'apologue, est en fait un film qui cultive le principe même de liberté, dans toutes ses manifestations.

Depuis celle qui constitue l'évident moteur de ses acteurs (outre Catherine Klein et Dominique Perrier dans les rôles principaux, il faut encore citer cette mère déboussolée, remarquablement interprétée par Marie Rivière), jusqu'à l'âpreté audacieuse, parfois elliptique, de sa mise en scène qui ose aller contre son sujet, en se dispensant des facilités induites par le thème de la séduction.

> Ce sont, sous les auspices semblables de la joute amoureuse et de l'éducation sentimentale, deux univers radicalement différents, deux conceptions du cinéma et du monde qu'invoquent les films de Faucon et de Vincent

Autant Philippe Faucon prend son film à rebrousse-poil, autant *Je ne vois pas ce qu'on me trouve*, le nouvel opus de Christian Vincent, use et abuse de son charme, mettant, pour mieux draguer le chaland, la liberté dans sa poche et son fantôme à l'écran. Doté – on le sait depuis le retentissant succès de *La Discrète* (1990), son premier long métrage – d'un indéniable savoir-faire, le réalisateur ourdit une intrigue de la séduction, sur fond de mélancolie provinciale et de tradition minière. Cette histoire met essentiellement aux prises Pierre (Jackie Berroyer), un humoriste invité par la ville de Liévin – dont il est natif et où il n'a pas remis les pieds depuis trente ans – pour parrainer une « nuit blanche » cinématographique, et Monica (Karin Viard), responsable du comité municipal chargée de s'occuper de lui.

De fait, c'est lui qui s'occupera d'elle, en déployant au long de ces vingt-quatre heures toutes ses ressources spirituelles et discursives pour la séduire. Autour de ce duel amoureux, Christian Vincent trace quelques cercles lisibles sur la notion de représentation (l'amour et le monde sont une scène où l'on avance masqués), sur le désenchantement social et affectif d'une époque, ou encore sur l'érosion des certitudes narratives que suggère la fin ouverte de son récit.

Mais le film sacrifie bien davantage aux jeux du discours qu'à ceux de l'amour et du hasard, en se confinant à une pure stratégie rhétorique. C'était déjà, quoi qu'on en ait dit, tout ce qui séparait *La Discrète* de l'héritage rohmérien dont on voulut indûment, à l'époque de sa sortie, en faire le légataire.

C'est de nouveau le cas de *Je ne vois pas ce qu'on me trouve*, re-*make* de *La Discrète* en forme de mécanique que son principal rouage – Berroyer, neurasthénique et bégayant – s'efforcerait en vain de gripper. L'impression d'avoir affaire à l'époussetage d'une formule éprouvée est renforcée, si besoin était, par la façon particulièrement déplaisante avec laquelle le réalisateur la maquille d'une couche nouvelle de vernis social. Comme si, à la remorque d'un jeune cinéma apparu en même temps que le sien au début des années 90 (depuis *Nord* de Xavier Beauvois jusqu'à *Nettoyage à Sec* d'Anne Fontaine), la province et l'engagement social étaient soudainement apparus à Christian Vincent comme des données à prendre en compte, pour ne pas dire comme une valeur ajoutée.

Hélas, une affiche de *La Promesse* des frères Dardenne, les sketches antiracistes de Pierre ou l'évocation du démantèlement des mines ne masquent guère l'indifférence, voire la condescendance de son regard – notamment lors de la scène où Berroyer retrouve sa maison natale – sur les ploucs prolétarisés de cette province française.

Cette fonction décorative du milieu et des personnages suggère que Christian Vincent visite le cinéma comme un président de notre République avait coutume de pénétrer dans le foyer des Français : par l'effet d'un scénario royal. Ce sont donc, sous les auspices semblables de la joute amoureuse et de l'éducation sentimentale, deux univers radicalement différents, deux conceptions du cinéma et du monde qu'invoquent les films de Faucon et de Vincent.

Le fossé qui les sépare rappelle opportunément que le cinéma n'est pas de la littérature, et fait par la même occasion mentir Alfred de Musset : le flacon importe grandement, pour qu'on ait l'ivresse.

Jacques Mandelbaum

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	ENTRÉES*	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
Hercule	3	502 815	668	▽ -10 %	1 882 217
Le Bossu	2	284 396	455	▽ -28 %	757 407
Sept ans au Tibet	3	245 878	455	▽ -34 %	1 369 535
Le Cousin	1	185 743	410		185 743
Spawn	1	157 861	172		157 861
Le Collectionneur	2	121 498	168	▽ -30 %	330 083
Marius et Jeannette	4	119 950	254	▽ -16 %	823 248
XXL	1	105 826	300		105 826
On connaît la chanson	5	93 452	265	▽ -28 %	1 291 283
Alien, la résurrection	5	88 462	321	▽ -44%	2 382 232

* période du mercredi 10/12 au dimanche 14/12 inclus

Source : "Ecran Total"

Traditionnellement en retrait (– 10 % par rapport à la semaine précédente), la période située juste avant le début des vacances de Noël affiche néanmoins une hausse (+ 8 %) par rapport à son équivalent de 1996. Est-ce d'avoir *la tête aux cadeaux qui a rendu les spectateurs peu attentifs* aux nouveaux films ? Cela ne fait en tout cas pas les affaires du **Cousin** et de **XXL**, dont les décevants résultats en première semaine dans de larges combinaisons risquent d'affaiblir la position relative du cinéma français à l'heure des comptes de fin d'année.

Parmi les sorties de la semaine, le résultat le plus satisfaisant est pour **Spawn**, avec le meilleur ratio nombre de spectateurs/nombre de salles : 918. Et, à son échelle, **Happy Together** reçoit un fort bon accueil, au moins à Paris, avec 10 000 entrées dans seulement six salles. Après un démarrage mollasson, **Hercule** et **Le Bossu** prouvent qu'ils ont de la réserve. Le record de stabilité est néanmoins pour ***Marius et Jeannette***, véritable phénomène.

La fin de 1997 aura été marquée par les nouveaux grands succès britanniques, **Bean** (qui approche les trois millions en sept semaines) et **The Full Monty** (qui frôle les deux millions en huitième semaine). Mais l'Union Jack n'est pas devenu une garantie de succès : malgré les heureux précédents de **Petits meurtres entre amis** et **Trainspotting**, le nouveau film de la même bande, **Une vie moins ordinaire**, est un four complet.

SORTIR

PARIS

Voir et revoir Ava Gardner
Une rétrospective de dix films pour retrouver l'actrice américaine Ava Gardner (1922-1990) : *Les Tueurs* (1946), *Passion fatale* (1949) de Robert Siodmak, *Ville haute, ville basse* (1949) de Mervyn LeRoy, *Pandora* (1951) d'Albert Lewin, *Show Boat* (1951) de George Sidney, *Les Neiges du Kilimandjaro* (1952) de Henry King, *La Comtesse aux pieds nus* (1954) de Joseph Mankiewicz, *La Croisée des destins* (1956) de George Cukor, *La Nuit de l'iguane* (1964), *Juge et hors-la-loi* (1972) de John Huston.
Reflet Médicis, 3, rue Champollion, Paris 5e. Mo Cluny. A partir du 17 décembre. Tél. : 01-43-54-42-34. 33 F et 43 F.
Tél. : 01-44-92-77-66.

Elisa Point
Nichée dans un théâtre de poche (50 places), cette fausse candide chante sur le ton de la confidence des histoires d'amour qui s'effilochent, le désir aboli et d'obsédantes solitudes. Son dernier album, *Les filles sont des garçons bizarres* (Saravah/Média 7), est l'une des meilleures choses arrivées à la chanson française ces derniers mois.
Théâtre de l'île Saint-Louis, 39, quai d'Anjou, Paris 4e. Mo Pont-Marie. 19 heures, du 17 au 20 ; 20 heures, le 21. Tél. : 01-46-33-48-65. 50 F et 70 F.

Yochk'o Seffer Quartet
Alors que Frémeaux et associés vient de lui consacrer un coffret de deux CD, *Rétrospective*, évoquant la diversité de ses approches musicales depuis plus de vingt-cinq ans (free, jazz rock, Coltrane en référence, les musiques d'Europe centrale, l'informatique musicale...), le saxophoniste Yochk'o Seffer convie une cinquantaine de musiciens avec qui il a parcouru le jazz à un concert tout aussi rétrospectif.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Echobelly
Avec l'aisance chatoyante d'un Morrissey, Sonya Aurora Madan défend des textes où les sentiments amoureux flirtent avec l'engagement politique. Le groupe emballe énergiquement ses mélodies pop, se laissant parfois aller – comme sur son nouvel album, *Lustra* – à quelques arrangements baroques.
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 19 h 30, le 17.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Demain ne meurt jamais
de Roger Spottiswoode (Grande-Bretagne, 1 h 55), avec Pierce Brosnan, Jonathan Pryce, Michelle Yeoh, Teri Hatcher, Ricky Jay, Gotz Otto.
Je ne vois pas ce qu'on me trouve
de Christian Vincent (France, 1 h 35), avec Jackie Berroyer, Karin Viard, Tara Römer, Zinedine Soualem, Estelle Larrivaz, Daniel Duval.
Maman, je m'occupe des méchants
de Raja Gosnell (Etats-Unis, 1 h 42), avec Alex D. Linz, Haviland Morris, Olek Krupa, Rya Kihlstedt, David Thornton, Lenny von Dohlen.
Méprise multiple
de Kevin Smith (Etats-Unis, 1 h 55), avec Jason Lee, Ben Affleck, Joey Lauren Adams, Ethan Suplee, Scott Mosier, Casey Affleck.
Muriel fait le désespoir de ses parents
de Philippe Faucon (France, 1 h 20), avec Catherine Klein, Dominique Perrier, Marie Rivière.
Le Ninja de Beverly Hills
de Dennis Dugan (Etats-Unis, 1 h 30), avec Nicolette Sheridan, Nathaniel Parker, Soon-Tek On, Chris Rock, Robin Shou.
Sauvez Willy 3, la poursuite
de Sam Pillsbury (Etats-Unis, 1 h 25), avec Jason James Richter, August Schellenberg, Annie Corley, Vincent Berry, Patrick Kilpatrick.
Le Septième Ciel
de Benoît Jacquot (France, 1 h 31), avec Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, François Berléand, Francine Bergé, Pierre Cassignard, Philippe Magnan.
Thérapie russe
d'Eric Veniard (France, 53 min), avec Eric Veniard, Miglen Mirtchev, Sidse Babette Knudsen, Patricia Dinev, Jeanine Souchon, Andrea Retz-Rouiyet.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Couleurs, couleurs
Galerie Bernard Jordan, 5, rue Chapon, Paris 3e. Mo Arts-et-Métiers. Tél. : 01-42-72-19-61. Jeudi, vendredi, samedi de 10 heures à 19 heures ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Du 17 décembre au 31 janvier. Entrée libre.
Bruce Nauman
Centre Georges-Pompidou, galerie Sud, mezzanine, place Georges-Pompidou, entrée rue Saint-Merri, Paris 4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Du 17 décembre au 9 mars. 30 F.
Camille Revel
Galerie Bernard Jordan, 5, rue Chapon, Paris 3e. Mo Arts-et-Métiers. Tél. : 01-42-77-19-61. Jeudi, vendredi, samedi de 10 heures à 19 heures ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Du 17 décembre au 31 janvier. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Yeux noirs
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-43-87-97-13. De 100 F à 140 F.
La Boîte à outils
de Roland Dubillard, mise en scène de Pierre Chabert, avec Maria Machado, Léonore Chaix, Pierre Chabert, Wilhelm Queyras, René Remblier et Guy Bezançon.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. 21 heures, le 17. Tél. : 01-44-54-53-06. 80 F et 120 F.
La Noce chez les petits-bourgeois ; Grand'Peur et misère du IIIe Reich
de Bertolt Brecht, mise en scène de Didier Bezace, avec Anne Baudoux, Fabien Béhar, Maya Borker, Maurice Boyer, Gérald Cesbron, Daniel Delabesse, Thierry Gibault, Lisa Schuster et Alexandre Aubry.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-48-34-67-67. De 70 F à 130 F.
Ajax-Philoctète
d'après Sophocle, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Philippe Morier-Genoud et Patrick Pineau.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. 18 heures, le 17. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 70 F.

RÉSERVATIONS

Et soudain, des nuits d'éveil
d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 26 décembre. 19 heures, du mardi au samedi ; 13 heures, dimanche. Tél. : 01-43-74-24-08. 110 F et 150 F.
Flamenco
Carmen Linares (chanteuse), Eduardo Serrano El Güito (danseur) dans un spectacle intitulé *Raices gitanas.*
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. Du 23 au 31 décembre. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 210 F.
Arthur H
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Du 23 au 27 décembre. Tél. : 01-49-87-53-53. 120 F.

DERNIERS JOURS

18 décembre :
Apologétique
d'Olivier Py et Jean-Damien Barbin, mise en scène d'Olivier Py.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. 19 h 30, le mardi ; 20 h 30, du mercredi au samedi, 15 h 30 le dimanche. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.*
20 décembre :
A trois mains
de Bruno Bayen, mise en scène de l'auteur.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.
21 décembre :
Check-Up
d'Edward Bond, mise en scène de Carlo Brandt, avec Carlo Brandt.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. 21 heures, du mercredi au samedi ; 16 heures, dimanche. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.
28 décembre :
Takashi Naraha
(lauréat du prix Bourdelle 1995)
Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, Paris 15e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. Tél. : 01-49-54-73-73. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. 27 F.
31 décembre :
Philippe Soupault
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2e. Mo Bourse. Tél. : 01-47-03-81-10. De 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche et fêtes. Entrée libre.
* Tarif réduit.

INTERNATIONALE des ARTISTES CONTRE LE RACISME
(cf. annonce du mardi 16 décembre en page 13).
La journée du 19 décembre à la Sorbonne pour la Défense du Droit d'Asile dans le monde est annulée.

هكذا من الاصل

L'Islande et la pollution atmosphérique

Le quotidien « DV » dénonce la dérogation dont l'île a bénéficié à la conférence de Kyoto et s'inquiète des conséquences possibles sur le Gulf Stream

L'ISLANDE est le seul pays au monde autorisé par la conférence de Kyoto à augmenter ses émissions de gaz carbonique de 10 % à l'horizon 2010. *DV*, deuxième quotidien du pays par le tirage, n'a pas trouvé de mots assez durs pour dénoncer la faveur dont l'Islande venait de bénéficier de la part de la communauté internationale. Le ministre islandais de l'environnement, fier de la dérogation arrachée à la fin de la conférence, est qualifié par le journal de *« ministre de la pollution »* et même de *« minable »*. Il y est accusé d'avoir mendié un droit de polluer davantage sans mesurer les enjeux planétaires du problème. *« Il sera trop tard de geindre quand la glace aura recouvert l'Islande et que le Gulf Stream aura cessé de réchauffer ses côtes »*, écrit l'éditorialiste de *DV* en se faisant l'écho des prévisions les plus pessimistes.

Le quotidien *Morgunbladid*, proche du gouvernement de centre-droit, se félicite des résultats obtenus. Il reprend le thème de la *« spécificité islandaise »*, souvent évoqué ces dernières semaines. L'Islande aurait déjà fait ce qu'il fallait avant 1990 en développant la géothermie et l'hydroélectricité et n'aurait plus de grain à moudre. Le premier ministre David Oddsson poursuit de sa vindicte dans *Morgunbladid* ceux qui osent attaquer cette *« spécificité islandaise »*. Les 10 tonnes de CO_2 par habitant et par an rejetées dans l'atmosphère classent l'Islande, dont le niveau de vie est un des plus élevés du monde, parmi les pays les plus pollueurs. Mais cette pollution, affirme le premier ministre, est *« dérisoire à l'échelle de la planète »*. Et il dénonce le fait que la conférence ait ignoré la pollution des avions, oubliant lui-même que si celle-ci était prise en compte, les chiffres seraient encore plus défavorables pour l'Islande.

L'éditorialiste de *DV*, Jonas Kirsjansson, critique l'égoïsme de ses compatriotes en faisant remarquer que *« les deux tiers des émissions de CO_2 sont imputables à la flotte de pêche et à la circulation automobile. Quant au tiers restant, qui provient de l'industrie, il faudra s'assurer à l'avenir que les usines répondent aux critères d'environnement les plus contraignants »*. *Morgunbladdit* plus prosaïquement, fait ses comptes. L'Islande a déjà obtenu 10 % supplémentaires de gaz polluants et peut espérer grappiller quelques points de plus à Buenos Aires au nom de la spécificité des petites nations. Le surcroît de pollution risque d'être très important en raison de projets industriels très ambitieux. *Dagbladid* a fait une liste de tous ceux qui sont en cours. Les émissions en CO_2 augmenteraient de 90 % si aucune mesure contraignante n'était prise. Les Islandais savent qu'ils ne souffriront jamais personnellement de cette pollution, car le vent a tôt fait de rejeter vers le large les gaz toxiques. C'est cette dispersion de la pollution, alors que tous les autres facteurs sont défavorables, qui attire en Islande les investisseurs. *« Mais l'heure des responsabilités a sonné »*, estime *Dagbladid*.

Il est difficile sur une île aussi septentrionale d'agiter comme épouvantail la menace du réchauffement de l'atmosphère car chacun ici s'accommoderait volontiers de 1 à 2 degrés supplémentaires. *« Mais si le Gulf Stream, à la suite d'un désastre écologique, changeait de route, c'est de six à dix degrés que la température baisserait et la morue pourrait délaisser les eaux poissonneuses qui entourent l'Islande. Il est inutile d'attirer ainsi sur nous l'attention du monde. »* Cette inquiétude est reprise par le journal *Morgunbladid*, qui redoute que le tourisme et l'industrie alimentaire ne souffrent de cette contre-publicité.

Gérard Lemarquis

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Henri Emmanuelli est le coupable symbolique d'une affaire doublement disproportionnée. L'ancien président de l'Assemblée nationale est un homme au caractère difficile, entier, ombrageux, légitimement soucieux de son honneur et de sa réputation. Se sachant innocent de toute corruption personnelle, il a refusé tout compromis et a même défié ses juges en démissionnant de son mandat législatif pour se faire innocenter par ses électeurs. Il le paie lourdement. L'ex-premier secrétaire du PS n'est sanctionné qu'en raison de ses fonctions passées. Il est condamné au nom de son parti, pour tous les autres et même pour l'ensemble des autres formations politiques. Il est puni pour des faits antérieurs à la loi de 1990, alors que tous les partis enfreignaient la législation et se situaient dans l'illégalité. Faute d'avoir su organiser à temps le financement de la démocratie, tous les partis traditionnels vont donc maintenant partager, les uns après les autres, le poids de la sanction judiciaire et de la réprobation publique.

BFM
Philippe Alexandre

■ Avec le rejet du pourvoi déposé par Henri Emmanuelli devant la Cour de cassation, voilà le président de la République et les socialistes également embarrassés. Le PS parce que la grâce présidentielle totale, ou partielle, c'est-à-dire concernant la privation des droits civiques, constitue pratiquement le seul moyen de sauver l'ancien trésorier de l'interruption de sa carrière. Mais s'il cède à cette requête, Jacques Chirac se verra reprocher de *« blanchir »* des méthodes de financement politique que tout le monde déplore, certains avec une indignation un peu trop vertueuse pour être honnête.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ On a toujours raison de défendre ses amis quand ils sont en difficulté. Il est donc compréhensible que les socialistes se mobilisent en faveur d'Henri Emmanuelli. Mais au-delà de cette réaction humaine plutôt sympathique, il faut dire sans ambages que les arguments invoqués pour sa défense se ramènent à un festival de tartufferie. Tous les partis, dit-on, ont recouru à des commissions occultes pour financer leurs activités. Mais en quoi la généralisation d'un délit le rendrait-il soudain légal ?

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
Fred Bergsten

■ Selon les prévisions actuelles, jusqu'à mille milliards de dollars d'investissements internationaux pourraient passer du dollar à l'euro. Les effets politiques de la création de l'euro seront considérables. Le système centré sur le dollar qui a prévalu pendant la plus grande partie de ce siècle va être détrôné par un système monétaire bipolaire dominé par l'Europe et les Etats-Unis. Un saut quantique en matière de coopération transatlantique sera nécessaire pour gérer cette transition. Le dollar et l'euro vont vraisemblablement recueillir chacun 40 % des finances mondiales, les 20 % restant étant partagés entre le yen, le franc suisse et des monnaies de moindre importance.

SUR LA TOILE

FT HÉBERGE LES ENTREPRISES

■ France Télécom a annoncé la création d'une nouvelle filiale, France Télécom Hébergement (FTH), spécialisée dans l'hébergement de sites Internet d'entreprise et de boutiques en ligne. FTH, qui commencera ses activités dès le 1er janvier, souhaite travailler avec tous les acteurs économiques, *« quels que soient leur taille et leur secteur d'activité »*. – *(Reuters.)*

SRI LANKA

■ Pour rétablir la circulation du courrier malgré les destructions dues à la guerre civile, les autorités de la péninsule de Jaffna, dans le nord du Sri Lanka, ont décidé d'installer un système de courrier électronique. Les lettres à envoyer seront scannées et transmises vers la capitale, Colombo, ou vers l'étranger par un réseau informatique. Les messages électroniques arrivant à Jaffna seront imprimés et distribués par la poste. – *(AP.)*

AUTOCARS

■ Le nouveau service d'autocars entre l'aéroport de Lyon-Satolas et les stations de ski de la région prend des réservations sur son site Internet. – *(AFP.)*
Satobus-alps. com

www.whirlgirl.com

Une bande dessinée décadente et futuriste se lance à la conquête des web-magazines et services en ligne

EN CETTE ANNÉE 2040, les médias, le commerce et les télécommunications ont fusionné en un seul réseau, le Streamway, contrôlé par ZoneWerks, une multinationale qui s'est transformée en empire maléfique. Une bande de cyberpirates androgynes est entrée en résistance, mais une seule créature a le pouvoir de les mener à la victoire : Whirl Girl, la « fille tourbillon », super-héroïne jeune, belle et très court vêtue en toutes circonstances.

Tel est le scénario de base de ce web-feuilleton hebdomadaire en bande dessinée semi-animée, qui mêle l'humour, le sexe et la culture populaire des années 90. Quand Whirl Girl n'est pas occupée à sauver le monde, elle ne dédaigne pas la compagnie des hommes. Mais, dès qu'elle a assez vu son copain Jules, elle l'assomme d'un coup de pied dans la figure : *« Il est beaucoup plus fréquentable quand il est dans le coma, comme la plupart des hommes. »* Cela semble plaire, y compris aux lecteurs masculins, car Whirl Girl a déjà son fan-club.



Les images aux couleurs vives apparaissent une à une, accompagnées de musique et de bruitages décalés. L'interactivité fait partie intégrante de chaque épisode, grâce à des concours, des canaux de discussion, et surtout à la rubrique « Improvisation », où les lecteurs peuvent ajouter des dialogues aux épisodes précédents. L'histoire évolue sans cesse, car le passé n'est jamais figé.

Tout comme son héroïne, David Williams, père de Whirl Girl et directeur de la société new-yorkaise Visionary Media, a de vastes projets de conquête. Sa bande dessinée sert de support à une opération ambitieuse de *« merchandising de produits virtuels »* en direction des grands webmagazines, des services en ligne, des nouveaux canaux de télévision interactive et des fabricants de logiciels : *« Notre stratégie consiste à vendre Whirl Girl et son univers (...) à toute une gamme d'éditeurs électroniques opérant sur Internet, de la même façon qu'une même bande dessinée classique peut être vendue en "syndication" à de nombreux journaux »*.

Si tout se passe bien, Whirl Girl, armée de ses lunettes de soleil panoramiques et de ses combinaisons spatiales ultra-décolletées, a donc du temps devant elle pour libérer l'humanité de la tyrannie de ZoneWerks, et pour installer sa silhouette sur toutes les interfaces graphiques, pages d'accueil et magazines en ligne qui paieront pour l'accueillir.

Debra Seagal-Ollivier et Yves Eudes

EN VUE

■ Mardi soir, à la télévision japonaise, le petit rat *« Pikachu »*, héros du dessin animé *« Pokemon »*, lance, avec ses yeux, une *« bombe vaccin »* pour détruire un virus informatique. Une vive lumière rouge envahit l'écran. Après quoi, six-cent-dix-huit jeunes téléspectateurs – certains n'ont que trois ans – sont pris de vomissements, de convulsions, s'évanouissent. Les pompiers doivent intervenir pour organiser les secours d'urgence. Mercredi 17 décembre, cent-vingt enfants, atteints de troubles épileptiques, sont toujours en observation dans les hôpitaux du pays.

■ L'Association automobile de Grande-Bretagne met en garde contre les ruptures d'essieux les milliers de conducteurs qui traversent le « Channel » pour profiter des disparités fiscales et tarifaires en vigueur dans l'Union européenne sur les produits alcoolisés. *« Dix véhicules sont accidentés chaque jour, les passagers sont mutilés, les roues arrière disparaissant sous le poids des cargaisons entassées dans le coffre »*, précise le porte-parole de l'association.

■ Le ciel de Rome étant pollué, des jésuites-astronomes du Saint-Siège se sont installés dans l'observatoire du mont Graham, en Arizona, pour mieux scruter *« l'œuvre admirable de la Création divine dans son évolution et dans son immensité »*. **Chris Corbally**, de la Compagnie de Jésus, directeur adjoint de l'observatoire, déclare sa foi dans l'avenir : *« Si on découvre des civilisations sur les autres planètes et s'il est possible de communiquer avec elles, nous enverrons des missionnaires pour les sauver »*.

■ Après avoir constaté que les autruches en captivité sont plus attirées par leur éleveur que par les partenaires de leur espèce, des éthologues israéliens, spécialistes de l'oiseau, viennent de découvrir qu'elles se reproduisent plus volontiers quand un humain assiste à leurs ébats, mais qu'à tout prendre elles préfèrent l'insémination artificielle pratiquée au moyen de poupées gonflables emplumées.

■ Le seul rescapé japonais du naufrage du Titanic avait été mis au ban de la nation pour avoir trahi l'esprit des samouraïs en ne sacrifiant pas sa vie. Jusqu'à sa mort, en 1939, la presse a vilipendé **Masabumi Hosono** pour sa couardise ; dans les écoles on citait l'exemple de son infamie, le modèle de l'homme indigne, c'était lui. Sa petite-fille vient de publier le témoignage d'Hosono, caché au fond d'un tiroir. *« Dans la chaloupe, j'étais aussi déprimé et misérable que les enfants qui pleuraient et les mères inquiètes sur le sort de leurs maris. Mais, je ne savais pas ce qui devait m'arriver par la suite au Japon »*, écrit le honni.

Christian Colombani

L'épée de M. Seillière *par Alain Rollat*

LA FORMULE était bonne. Sans doute l'avait-il longuement affûtée après en avoir ciselé chaque mot. Sans doute l'avait-il plusieurs fois répétée, comme l'acteur avant d'entrer en scène. C'était une sage précaution. Il ne faut surtout pas, les soirs de générale, louper sa première réplique devant les caméras. Le nouveau jeune premier du Conseil national du patronat français, Ernest-Antoine Seillière, ne l'a pas loupée. La formule était même si adaptée à son rôle de tueur mondain présumé sympathique qu'il la répétée, deux fois, mardi soir, en direct sur France 2, et en différé sur TF 1 : *« Je n'ai jamais été autre chose qu'un tueur de chômage, tueur d'illusions, tueur de fausses idées. Pour le reste, le président du CNPF n'a qu'une petite épée de bois, il n'est vraiment pas dangereux... »*

Tout y était : le phrasé, la ponctuation, la respiration, le ton, le sourire. Du travail de comédien doué. Et cette *« petite épée de bois »*, quelle trouvaille ! Pouvait-il y avoir réplique plus désarmante ? Comment suspecter d'intentions assassines quelqu'un qui s'avance armé d'un jouet ? En deux phrases bien construites, le nouveau patron des patrons s'est donné l'image positive du gentil Don Quichotte. C'était de la belle ouvrage médiatique.

Il eût d'ailleurs suffi d'un seul mot mal choisi pour que l'effet obtenu fût inverse. Supposons que M. Seillière, préférant le sabre à l'épée, ait dit : *« Pour le reste, le président du CNPF n'a qu'un petit sabre de bois... »* Eh bien ! alors, il était mort... Car ce sabre-là, par association d'idées et d'images, eût renvoyé à celui, célèbre, de Joseph Prudhomme, le personnage créé au théâtre par Henri Monnier (1799-1877) pour caricaturer le bourgeois français. Le rapprochement eût été d'autant plus inévitable que M. Seillière revendique sans complexe ses origines bourgeoises en poussant l'élégance jusqu'à renoncer à un titre de baron de noblesse trop récent à ses yeux (*« probablement un siècle »*, il l'a confié à France 2) pour être sérieusement maintenu.

Notre chronique du jour y aurait gagné en piment. Nous n'aurions pas résisté au plaisir de citer quelques-unes des niaiseries passées à la postérité grâce à ce personnage. Par exemple celle-ci : *« Qu'est-ce que la bourgeoisie en ce moment ? Tout. Que doit-elle être ? Je l'ignore. »* Faute de sabre, nous nous bornerons à penser, au vu des images d'archives qui le montrent, en noir et blanc, dans l'ombre de Georges Pompidou et, en couleur, auprès de Jacques Chaban-Delmas, que ce talent prometteur est tout sauf un débutant. Comme disait M. Prudhomme : *« C'est mon opinion, et je la partage... »*

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.25 *Le Pianiste* ■
De C. Gagnon (1991, 95 min). Festival

18.50 La Bandera ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1935, N., 100 min). Ciné Cinéfil

20.30 The Secret of Convict Lake ■
De Michael Gordon (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

20.30 Rendez-vous avec le destin ■
De Glenn Gordon Caron (Etats-Unis, 1994, 105 min). Ciné Cinémas

21.55 Rhythm on the River ■
De Victor Schertzinger (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

22.15 Clair de femme ■
De Constantin Costa-Gavras (France, 1979, 105 min). Ciné Cinémas

22.35 Le Choc ■
De R. Davis (Fr., 1982, 100 min). TMC

22.40 Mister Johnson ■
De Bruce Beresford (Etats-Unis, 1990, 105 min). RTL9

23.30 Mon gosse de père ■
De Jean de Limur (France, 1930, N., 85 min). Ciné Cinéfil

0.25 Mathias Sandorf ■
De G. Lampin (F, 1962, 105 min). RTL9

0.55 Quand la femme s'en mêle ■
D'Yves Allégret (France, 1957, N., 85 min). Ciné Cinéfil

2.20 La Revanche de Freddy ■
De Jack Sholder (Etats-Unis, 1985, v.o., 85 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Peter Lindbergh : Marie-Sophie Wilson ; Jean-louis Borloo. Canal +

19.00 De l'actualité à l'Histoire. L'indépendance de la justice. *La pilule contraceptive.* Histoire

20.00 Faut pas rêver. Invité : Bertrand Blier. TV 5

20.00 20h Paris Première. Paris Première

20.10 Appel à témoins. RTBF 1

20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Afrique rouge. Arte

20.45 Cap'tain Café. France Supervision

20.50 La Marche du siècle. Magic London. Invités : Michel Déon, Denis Mac Shane, Jean-Marie Bergman, Olivier Gaudin... France 3

21.00 Envoyé spécial, les années 90. La bête sous la manche. Le gouvernement polonais en exil. Histoire

21.00 Paris modes. Hommage à Versace. Paris Première

22.35 Ça se discute. Peut-on apprendre à lire et à écrire à tout âge ? France 2

22.35 Savoir plus santé. La folie des vitamines. TV 5

23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Hervé Drévillon ; Pierre Assouline ; Frédéric Ferney. Histoire

23.20 Un siècle d'écrivains. Roger Grenier. France 3

23.55 Comedia, le théâtre européen. Dario Fo. Arte

23.55 Le Canal du savoir. Vivre à Paris au Grand Siècle. Paris Première

0.40 Le Cercle des métiers. Soirée de Noël avec les jeunes chefs. France 2

DOCUMENTAIRES

19.40 Instinct animal. Planète

20.00 *Il danse pour ses cormorans.* Arte

20.00 Le Grand Jeu, URSS/USA : 1917-1991. [5/6]. 1964-1980 : Désarroi et glaciation. Histoire

20.35 ▶ *Hongkong Hanoï : Retour des camps.* Planète

20.55 Femmes dans le monde. L'Afrique accusée. Téva

21.30 Des hommes dans la tourmente. [32/32]. Rommel *versus* Montgomery. Planète

21.55 Dario Fo, le jongleur. Arte

22.00 L'Histoire oubliée. [4/6]. Les harkis : L'enrôlement. Histoire

22.50 Panama, le canal du défi. Planète

0.15 Jean XXIII, le bon pape. Le bon pape Jean. TSR

SPORTS EN DIRECT

15.45 et 18.00 Football. Coupe des Confédérations. Emirats arabes unis - République tchèque. Uruguay - Afrique du Sud. Eurosport

2.05 Basket-ball NBA. Chicago Bulls - Los Angeles Lakers. Canal +

DANSE

18.00 Roméo et Juliette. Ballet. France Supervision

21.00 Didon et Enée. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

19.55 Midnight Classics : Haendel. Muzzik

21.35 Concert de musique polonaise. France Supervision

21.55 Pet Shop Boys. Discovery. Paris Première

23.05 Blues Sessions : Peter Nathanson. France Supervision

0.10 Tereza Berganza. Téva

THÉATRE

23.10 Le Médecin volant. Comédie de Molière, mise en scène de Dario Fo. Arte

TÉLÉFILMS

20.50 L'Emprise des sens. ○ De Harry Winer [1 et 2/2]. M 6

20.55 ▶ La Cité des alouettes. De Luc Béraud. France 2

22.05 Les Indes noires. De Marcel Bluwal. Festival

0.45 Docteur Knock. De Dominik *Graf.* Arte

SÉRIES

18.00 Sliders, les mondes parallèles. Le monde de Chronos. M 6

19.00 Sentinel. Vol 714. M 6

19.25 Max Glick. Il est temps de penser. Canal J

20.25 Star Trek : la nouvelle génération. L'ennemi. Canal Jimmy

21.30 Nick Mancuso. La princesse et la souricière. Série Club

22.10 Schimanski. Série Club

22.20 Une fille à scandales. (v.o.). Canal Jimmy

22.45 Spin City. La chanson (v.o.). Canal Jimmy

23.00 Nos meilleures années. Le mariage de Weston. Téva

23.05 Columbo. Eaux troubles. TF 1

23.30 Nash Bridges. Les frères McMillan. TSR

23.40 Bottom. Break (v.o.). Canal Jimmy

0.15 New York Police Blues. Alice a disparu (v.o.). Canal Jimmy

0.50 New York District. Justice à deux vitesses. France 3

NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
Les Mercredis de l'Histoire
Pendant trente ans, une partie de l'Afrique noire fût « rouge », sous l'influence de l'Union soviétique. Le socialisme tropical se développa dans l'enthousiasme des indépendances fraîchement acquises, avant de se flétrir dans l'ombre des dictatures. *L'Afrique rouge,* de Michel Vuillermet et Ilios Yannakakis, raconte les grandes étapes, puis l'échec, de cette aventure stratégique. – *J.-P. L.*

● 20.50 France 3
La Marche du siècle
Le magazine de Jean-Marie Cavada propose un dossier, *Magic London*, en partenariat avec *Le Monde.* Après la rigueur des années Thatcher, la capitale britannique a désormais les yeux rivés sur l'an 2000. Pour parler de ce Londres fin de siècle qui attire à nouveau les financiers et les créateurs : l'écrivain Michel Déon, Denis MacShane, député travailliste, Jean-Marie Bergman, directeur de la Chambre de commerce française de Grande-Bretagne, et un étudiant français installé à Londres.

● 21.45 Arte
Comedia : Dario Fo
Cette soirée consacrée au dramaturge et acteur italien qui a porté son théâtre sur les lieux de luttes politiques et syndicales, avec comme seule arme la puissance du burlesque, s'ouvre sur la cérémonie de remise du prix Nobel de littérature à Stockholm, le 10 décembre. Suit un long entretien recueilli par Pierre-André Boutang *(Le Monde* du 10 décembre), des morceaux choisis du « bouffon gauchiste » et sa version du *Médecin volant* de Molière, avec les acteurs de la Comédie-Française.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses, Météo des neiges.
20.50 SVP Comédies.
23.05 Columbo. Eaux troubles.
0.50 Minuit sport. Spécial Salon nautique.
1.20 TF1 nuit, Météo.
1.35 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 C'est l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 ▶ La Cité des Alouettes. Téléfilm de Luc Béraud.
22.35 Ça se discute. Peut-on apprendre à lire et à écrire à tout âge ?
0.25 Journal, Météo.
0.40 Le Cercle des métiers. Soirée de Noël avec les jeunes chefs.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 ▶ Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. Magic London.
22.55 Soir 3.
23.20 Un siècle d'écrivains. Roger Grenier.
0.05 Cinéma étoiles.
0.35 Vivre avec...
0.50 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Personnel et confidentiel. Film de Jon Avnet.
23.00 Flash infos.
23.10 Boxe. Combat de rentrée de Laurent Boudouani.
0.40 Basket-ball.

ARTE

19.00 ▶ La Bible en images.
19.30 7 1/2.
20.00 Il danse pour ses cormorans.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Afrique rouge.
21.45 Comedia. Le théâtre européen : Dario Fo.
21.50 La Remise du Nobel.
21.55 Dario Fo, le jongleur.
22.55 Un Italien à Paris. Introduction au *Médecin volant.*
23.10 Le Médecin volant. Comédie en un acte de Molière.
23.55 Conversation avec Dario Fo.
0.45 Docteur Knock. Téléfilm de Dominik Graf.

M 6

19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 et 22.30 L'Emprise des sens. Téléfilm O de Harry Winer [1 et 2/2].
0.10 Secrets de femme.
0.45 Sexy Zap.
1.10 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Christine Peltre.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *Blancs et noirs, noirs ou blancs,* de Robert Paris.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. En direct de Notre-Dame-du-Travail, par le Chœur de Radio-France.
22.30 Musique pluriel. Œuvre de Flammer.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Doda Conrad, basse.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Thomas Hampson, baryton.
22.55 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mahler, Copland, Delius.

JEUDI 18 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.05 The Secret of Convict Lake ■
De Michael Gordon (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

14.30 Les enfants nous regardent ■ ■
De Vittorio De Sica (Italie, 1942, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

14.30 Le Pianiste ■
De Claude Gagnon (Canada, 1991, 85 min). Festival

15.00 Viva Villa ! ■
De Jack Conway et Howard Hawks *(EU, 1934, N., 120 min).* Histoire

15.45 Bagdad Café ■ ■
De Percy Adlon (Allemagne, 1987, 95 min). Ciné Cinémas

15.55 La Bandera ■ ■
De Julien Duvivier (France, 1935, N., 100 min). Ciné Cinéfil

17.20 Gremlins ■ ■
De Joe Dante (Etats-Unis, 1984, 105 min). Ciné Cinémas

17.35 Mon gosse de père ■
De Jean de Limur (France, 1930, N., *80 min).* Ciné Cinéfil

18.55 Rhythm on the River ■
De Victor Schertzinger (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

19.05 La Revanche de Freddy ■
De Jack Sholder (Etats-Unis, 1985, 85 min). Ciné Cinémas

20.00 Circulez, y a rien à voir ! ■ ■
De Patrice Leconte (*France*, 1982, 90 min). TV 5

20.30 The Blind Goddess ■
De Harold French (Grande-Bretagne, 1948, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.30 La Castagne ■
De George Roy Hill (Etats-Unis, 1976, 120 min). Ciné Cinémas

20.35 La Maîtresse du lieutenant français ■ ■
De Karel Reisz (Grande-Bretagne, 1981, 125 min). TMC

20.40 Boy Meets Girl ■
De Leos Carax (France, 1984, N., v.o., 100 min). Canal Jimmy

20.55 Le Voleur ■ ■
De *Louis Malle* (France, 1966, 120 min). France 3

20.55 Docteur Françoise Galland ■
De Jean-Louis Bertuccelli (France, 1976, 105 *min).* Téva

21.00 La Vie privée du tribun ■ ■
De John Stahl (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 120 min). Histoire

21.00 Avec le sourire ■ ■
De Maurice Tourneur (France, 1936, N., 105 min). Paris Première

21.30 Charlie et la chocolaterie ■
De Mel Stuart (Etats-Unis, 1970, 95 min). Disney Channel

22.00 Quand la femme s'en mêle ■
D'Yves Allégret (France, 1957, N., 85 min). Ciné Cinéfil

22.15 Mississippi Burning ■
D'Alan Parker (Etats-Unis, 1988, 125 min). RTL 9

22.25 Dernière limite ■
De Bill Duke (Etats-Unis, 1992, v.o., *105 min).* *Canal Jimmy*

22.30 Le Temps des gitans ■
D'Emir Kusturica (Yougoslavie, 1989, v.o., 140 min). Ciné Cinémas

22.40 Liste noire ■
D'Alain Bonnot (France, 1984, 95 min). Téva

23.40 ▶ Queen Kelly ■ ■ ■
D'Erich von Stroheim (Etats-Unis, 1928, N., muet, 105 min). Arte

0.20 La Minute de vérité ■ ■
De Jean Delannoy (France, 1952, N., *105 min).* RTL 9

0.45 Appointment in London ■
De Philip Leacock (Grande-Bretagne, 1952, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

0.50 Le Maître de musique ■ ■
De Gérard Corbiau (Belgique, 1987, 100 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

11.55 C'est pas normal. *La vie à pleines roues.* La Cinquième

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième

13.30 Les Grands Entretiens du Cercle. *Invité : Olivier Rollinger.* TV 5

13.40 Parole d'Expert. France 3

14.30 Arrêt sur images. La Cinquième

17.00 De l'actualité à l'Histoire. L'indépendance de la justice. La pilule contraceptive. Histoire

17.15 A bout portant. Nicolas Peyrac. Paris Première

18.00 Stars en stock. Robert Redford. Marlene Dietrich. Paris Première

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Daniel Cohn-Bendit, Rony Brauman. Canal +

19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Hervé Drévillon, Pierre Assouline, Frédéric Ferney. Histoire

20.00 20h Paris Première. Paris Première

20.05 Temps présent. Italie : la terre tremble. Le rock du paradis. TSR

20.55 ▶ Envoyé spécial. Unicef. *Les enfants du monde : le commerce du sexe.* Népal : Le commerce du sexe. Brésil : L'exploitation sexuelle des enfants. Roumanie : Les petites âmes. France 2

22.20 Faxculture. La littérature érotique. TSR

22.35 Des racines et des ailes. L'ADN. La dyslexie en France. USA : Des femmes dans la milice. TV 5

23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. Etranges étrangers. Histoire

23.05 ▶ *L'Heure de vérité.* Hommage à François-Henri de Virieu. France 2

23.30 Comment ça va ? France 3

0.25 Saga-Cités. Nourritures divines. La cuisine tamoule. Le monde des couscous. France 3

0.55 Le Cercle du cinéma. Invités : Sandrine Kiberlain, Benoît Jacquot, Dominique Païni, Roland Jaccard, etc. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Le Grand Jeu, URSS/USA : *1917-1991.* [5/6]. Histoire

18.00 Jazz Collection : Bernard Lubat. Muzzik

18.30 Les Sanctuaires sauvages. Madagascar. La Cinquième

19.10 I Love Dollars. [2/2]. Planète

20.00 L'homme qui murmurait *à l'oreille des chevaux.* Arte

20.40 Soirée thématique. Dieu est-il moderne ? Arte

21.50 ▶ Hongkong Hanoï : Retour des camps. Planète

0.00 Corpus Christi. [3/5]. Histoire

0.05 La Légende des top models. Elie McPherson. TF 1

SPORTS EN DIRECT

20.25 Basket-ball. Euroligue : *PSG-Racing - Cibona Zagreb.* Eurosport

20.30 Football. Championnat de D1 : Metz - Monaco. Canal +

1.35 Hockey sur glace. NHL : Ottawa - Carolina. Canal +

MUSIQUE

19.15 Récital John Williams. France Supervision

20.10 Teresa Berganza. Muzzik

22.45 Gustav Mahler : Le Chant de la terre. Paris Première

23.00 Liz McComb Gospel Paris 96. Muzzik

23.25 Symphonie n° 6, Pathétique, de Tchaïkovski. France Supervision

23.55 Ecoute le monde - Natacha Atlas. Saint-Malo 1997. Paris Première

0.20 Europa Konzert 1997. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.00 Coup de chance. De Pierre Aknine. Téva

18.15 La Famille Boussardel. De Pierre Cardinal et René Lucot [2/2]. Festival

20.30 Château de cartes. De Paul Seed [1/2]. Festival

20.50 SOS dans les rocheuses. De Charles Wilkinson. M 6

21.00 Staccato. D'André Delacroix. Muzzik

22.25 Kamel. De Mourad Boucif et Taylan Barman. RTBF 1

22.30 Made in America. La Rencontre de Tommy et Billy, de Terry Wharmby. TF 1

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde de jeux mortels. M 6

18.20 Vegas. Série Club

19.00 Sentinel. Chute libre. M 6

20.35 Les Envahisseurs. Disney Channel

20.45 Models, Inc. A l'amour comme à la guerre. La charité. Série Club

20.45 Les Cordier, juge et flic. 3615 Pretty Doll. RTBF 1

20.50 La Mondaine. Δ Maryline. TF 1

21.30 Millennium. Un monde brisé. TSR

22.35 Les Contes de la crypte. Δ. M 6

23.00 Code Quantum. Adieu Norma Jean. Série Club

23.05 Au cœur du temps. Le retour de Machiavel. Disney Channel

23.45 Les Roses de Dublin. TMC

23.50 Jason King. Les chiffres qui donnent la mort. Série Club

0.10 Nick Mancuso. La poudrière. M 6

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
○ Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – *accompagnés du code ShowView* – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.40 Arte
Thema :
Dieu est-il moderne ?

Religion et religiosité

EN RASSEMBLANT près d'un million de personnes autour du pape, à Paris, au mois d'août, les Journées mondiales de la jeunesse ont donné l'impression que l'Eglise retrouvait en Occident une adaptation à son temps qu'elle ne semblait plus avoir, étant donné la baisse persistante de la fréquentation des églises, la crise des vocations et la concurrence croissante d'autres religions ou de nouvelles formes de religiosité. Revenir sur cet événement ne pouvait être, *a priori,* une meilleure introduction à une soirée thématique « De quoi j'me mêle ? » bâtie par Daniel Leconte autour de l'interrogation : *« Dieu est-il moderne ? »* Ce retour est à la fois décevant et éclairant.

Sous le titre – contestable –, *United Colors of God,* un premier document, réalisé par Thomas Sallinen, expose les réponses aux questions les plus élémentaires sur leur idée de Dieu et leur rapport avec lui posées par des dizaines de jeunes de tous horizons présents aux JMJ, à Paris. Les questions sont pertinentes mais, à quelques exceptions près, les réponses des *« croyants de l'an 2000 »* ne le sont pas. C'est le « micro-trottoir » des banalités : *« A chacun son Dieu », « Dieu est partout », « Dieu est dans la rencontre des autres », « Je lui offre mon travail, ma vie de tous les jours », « La prière nous rapproche de Dieu », « La spiritualité, c'est important »*... L'imprécision est flagrante. On ne dépasse guère le niveau d'un catéchisme très primaire.

Pourtant, tous ces jeunes ont fait un spectaculaire pélerinage de masse pour manifester une recherche et un besoin évidents, sans doute pour combler les vides de cette fin de siècle et de millénaire. Ils laissent entendre une volonté de communier, mais en quoi ? Ils ne le savent pas très bien. Si l'on en croit cette sorte de sondage, l'Eglise a beaucoup de travail à accomplir pour donner un contenu à cette quête. Lui renvoyer la balle est une façon de lancer le débat auquel participe le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, en compagnie de représentants du protestantisme, de l'islam et du judaïsme.

Francis Cornu

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 TF 1 jeunesse.
17.10 Seaquest, police des mers.
18.00 Les Années fac.
18.30 Ali Baba.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 La Mondaine. Δ Maryline, de Marco Pico.
22.30 Made in America. La Rencontre de Tommy et Billy.
0.05 La Légende des top models.
1.00 TF1 nuit, Météo.
1.10 Très chasse.

FRANCE 2

13.50 et 14.55 Derrick.
15.55 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres.
17.40 Un livre, des livres.
17.45 Chair de poule.
18.10 Friends.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 *enfants* vers l'an *2000.*
19.20 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 ▶ Envoyé spécial. Spécial Unicef.
23.00 Expression directe.
23.05 ▶ *L'Heure de vérité* de François-Henri de Virieu.
0.40 Journal, Météo.
0.55 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.30 Mon bébé, mon amour. Téléfilm de James S. Sadwith [1/2].
16.10 Evasion.
16.40 Minikeums.
17.45 et 18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 ▶ Tout le sport.
20.55 Le Voleur ■ ■ Film de Louis Malle.
23.05 Soir 3.
23.30 Comment ça va ?
0.25 Saga-Cités.
0.55 Espace francophone.
1.25 New York District.

CANAL +

13.35 Les Superstars du catch.
16.05 Surprises.
16.15 Le Journal du cinéma.
16.40 Super Noël. Film de John Pasquin.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Daniel Cohn-Bendit, Rony Brauman.
20.15 Football. Championnat de France de D1. 20.30 FC Metz - AS Monaco.
22.30 Flash infos, Art.
22.35 Excès de confiance. Film de Peter Hall (v.o.).
0.00 Basket-ball.
1.35 Hockey sur glace. En direct. Ottawa - Carolina.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Les Yeux de la découverte.
14.30 Arrêt sur images.
15.25 Splendeurs impériales.
16.30 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.55 Cellulo.
17.25 Allô la Terre.
17.35 Histoire personnelle de la littérature.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Métros du monde.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 ▶ La Bible en images.
19.30 7 1/2.
20.00 L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Dieu est-il moderne ?
20.45 United Colors of God.
21.25 et 22.50 Débat.
22.05 Dieu dans la cité des Anges.
23.40 ▶ Queen Kelly ■ ■ ■ Film muet d'Erich von Stroheim.
1.25 Les Ibères.

M 6

13.30 Nos années d'or. Téléfilm de Paul Schneider.
15.15 Wolff, police criminelle.
16.10 Boulevard des clips.
17.25 M 6 Kid.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 *Susan !*
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.50 SOS dans les rocheuses. Téléfilm de Charles Wilkinson.
22.35 Les Contes de la crypte. Δ Le concours. Δ La dernière émission. Δ Le sacre de la tronçonneuse.
0.10 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI.
1.05 Boulevards des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Julien Cendres et Chloé Radiguet.
21.00 Lieux de mémoire. L'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm [2].
22.10 For intérieur. Pierre Skira, peintre et écrivain.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. Orchestre national de France. Œuvres de Hovahness, Barber, Adams.
22.30 Musique pluriel. L'automne à Varsovie.
23.07 En musique dans le texte. Œuvres de Wolf, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 ▶ Les Soirées. *Ferrucio Busoni.* Œuvres de Brahms, Liszt, Busoni, Beethoven, Bach, Sibelius.
22.45 Les Soirées... (suite). Œuvres de Weill, Busoni.

هكذا من الأصل

Le Monde
JEUDI 18 DÉCEMBRE 1997

Une commission indépendante sera saisie des demandes de levée du secret-défense

Le premier ministre ne s'est toujours pas manifesté sur les écoutes de l'Elysée

LE CONSEIL DES MINISTRES devait examiner, mercredi 17 décembre, un projet de loi visant à réformer la procédure de secret-défense, sur proposition d'Alain Richard, le ministre de la défense. Le texte de M. Richard devrait annoncer la création d'une commission indépendante composée essentiellement de hauts magistrats. Cette commission sera chargée de rendre au premier ministre un avis consultatif sur les demandes de levée du secret-défense, formulées par des magistrats français de l'ordre judiciaire ou administratif. La présidence de cette nouvelle instance devrait être confiée à Dieudonné Mandelkern, actuellement président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS).

Le président de cette instance administrative indépendante concentrerait entre ses mains des pouvoirs d'investigation illimités dans le champ du secret-défense. Il serait épaulé dans son travail par deux hauts magistrats nommés par le président de la République, sur une liste de six personnalités présentées par le vice-président du Conseild'Etat et les premiers présidents de la Cour de cassation et de la Cour des comptes. Une fois saisie, la commission disposerait de deux mois pour rendre son avis au ministre concerné, qui aurait alors un mois pour la notifier à l'intéressé.

DÉJA DEUX REFUS

Dans un entretien accordé au *Monde* du 28 novembre, Alain Richard expliquait que ce dispositif était destiné à faire en sorte que le secret-défense ne puisse plus être opposé *« au nom des objectifs partisans d'un gouvernement ou des intérêts individuels qu'il entendait protéger sur des dossiers mettant gravement en jeu les libertés »*.

Concernant l'affaire des écoutes de l'Elysée perpétrées sous la présidence de François Mitterrand, la requête du juge d'instruction Jean-Paul Valat n'avait toujours pas reçu de réponse, mercredi 17 décembre. Dans un courrier adressé le 6 juin 1997 au premier ministre Lionel Jospin, le magistrat demandait une nouvelle fois la levée du secret-défense sur ce dossier, après avoir essuyé les refus d'Edouard Balladur et de Alain Juppé. *« La Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité a rappelé que le secret-défense devait pouvoir être levé si son maintien n'aurait d'autre justification que de couvrir indûment des agissements dont la révélation publique est utile pour faire respecter l'application loyale de la loi. Il m'apparaît que tel est le cas dans le dossier dont j'ai la charge »*, écrivait notamment M. Valat.

L'entourage du premier ministre avait laissé entendre, en novembre, que Lionel Jospin entendait répondre au juge Jean-Paul Valat *« sans attendre l'adoption par le Parlement du texte de loi sur le secret-défense »*. Il était notamment indiqué que M. Jospin s'apprêtait à écrire à Dieudonné Mandelkern, le président de la CNCIS, pour lui demander son avis sur la communication des pièces demandées par le magistrat. Joint par *Le Monde*, mercredi, M. Mandelkern a déclaré qu'il n'avait pas encore *« été saisi de cette demande de la part du premier ministre »*. *« Je ne peux donc pas donner une réponse à une question qui ne m'a pas été posée »*, a-t-il ajouté.

Pascal Ceaux

Les pays de l'OCDE adoptent une convention anticorruption

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION est devenue une priorité pour les Etats développés (« Le Monde Economie » du 21 octobre). Ce phénomène *« suscite de graves préoccupations morales et politiques, qui affecte la bonne gestion des affaires publiques et le développement économique, et fausse les conditions internationales de concurrence »*. Tels sont les termes du préambule de la Convention internationale sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales qui devait être signée, mercredi 17 décembre à Paris, par les ministres de trente-quatre pays – les vingt-neuf pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que l'Argentine, le Chili, le Brésil, la Bulgarie et la Slovaquie. Dominique Strauss-Kahn et Elisabeth Guigou, ministres de l'économie et de la justice, devaient représenter la France.

Adoptée à l'issue de longues négociations, la convention de l'OCDE condamne la corruption d'agents publics étrangers pour obtenir un marché ou autres avantages indus. Le champ d'application du texte est limité à l'attribution de pots-de-vin à des agents publics, et non à des personnes privées ou à des partis politiques à l'étranger. La convention doit entrer en application au plus tard à la fin de 1998, après ratification par les Parlements nationaux.

C'est la première fois que des Etats s'entendent pour poursuivre et sanctionner en commun ce phénomène. Les Etats-Unis, qui disposent d'une loi sévère en la matière, ont été les premiers à réclamer l'adoption d'une telle convention. En la signant, les trente-neuf Etats concernés s'engagent à reconnaître la corruption transfrontalière comme un délit susceptible de poursuites éventuellement pénales. Les sanctions applicables devront être comparables à celles applicables à la corruption d'agents publics dans le cadre national des Etats. Sera passible de poursuites le « corrupteur actif », c'est-à-dire la personne qui promet ou qui offre le pot-de-vin, et non pas celle qui en est bénéficiaire (celle-ci peut fort bien se trouver dans un pays non signataire de la convention).

CHAMP D'APPLICATION LIMITÉ

« Le problème cesse d'être uniquement dénoncé en termes moraux. On est de plus en plus conscient des coûts de la corruption pour l'économie », souligne le politologue Yves Mény, directeur du centre Robert-Schuman à l'Institut universitaire européen de Florence. Cette convention sera-t-elle suivie d'effets ou n'a-t-elle qu'une valeur symbolique ? Le versement d'un pot-de-vin à l'étranger *« ne tombera pas sous le coup de la loi quand le bénéficiaire, au lieu d'être un ministre, sera son complice, le chef du parti au pouvoir, si celui-ci n'occupe aucun poste officiel dans l'appareil de l'Etat »*, déplore Daniel Dommel, président pour la France de Transparency International, une ONG fondée en 1993. On ne combattra pas efficacement la corruption *« tant que les Etats ne se seront pas entendus sur la suppression des paradis fiscaux, qui n'existent que grâce à la complicité des Etats occidentaux »*, ajoute M. Mény.

Bien des sujets de préoccupation demeurent. La corruption des entreprises privées a été écartée de la convention. Les négociateurs n'ont pas réussi, par ailleurs, à se mettre d'accord sur les versements de pots-de-vin à des partis politiques, alors que les Etats-Unis souhaitaient inclure ce point dans la convention, considérant notamment le cas des pays où un parti unique contrôle l'Etat à lui tout seul. Autre point noir : la déduction fiscale des pots-de-vin versés à l'étranger, pudiquement appelés « frais de prospection commerciale », pour remporter des contrats, reste autorisée dans certains pays, malgré la demande de l'OCDE de mettre un terme à ces pratiques. En France et en Allemagne notamment, l'Etat ferme toujours les yeux sur ces manières de faire.

Lucas Delattre

« Vache folle » : face aux Etats-Unis, l'Europe privilégie le dialogue

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

La Commission de Bruxelles va engager une mission de conciliation dans le conflit qui oppose l'Union européenne aux Etats-Unis à propos du commerce des viandes bovines et ovines dans un contexte marqué par l'épidémie d'encéphalite spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle »). C'est ce qu'il ressort des explications fournies par Franz Fischler, commissaire à l'agriculture, à l'assemblée des Quinze, mardi 16 décembre.

Certes le représentant de l'exécutif communautaire s'est dit *« étonné par la décision unilatérale »* de Washington d'interdire l'importation de viandes bovines et ovines en provenance de l'Union, mais la priorité pour lui est de *« tenter de surmonter les difficultés »* soulevées par les Américains. Pour ce faire, il a annoncé qu'il rencontrera les autorités fédérales en janvier 1998. Il a consenti à *« envisager dans quelle mesure la Commission se déciderait à porter l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce »*.

M. Fischler a reçu le soutien de sa collègue chargée de la protection des consommateurs, Emma Bonino. Dans sa réponse à une question sur l'embargo envisagé par l'Union sur les abats à risques infectieux, Mme Bonino a balayé de la main les accusations selon lesquelles la Commission aurait été sensible aux pressions des industriels communautaires et des producteurs des pays tiers pour repousser de trois mois (du 1er janvier au 1er avril 1998) l'entrée en vigueur de l'interdiction des importations de « matériels à risque spécifié » et de leurs produits dérivés. A ses yeux, les hésitations des gouvernements des Etats membres à adopter une proposition, vieille d'un an, a conduit Bruxelles à modifier sa liste initiale (qui est cours de vérification) en raison des avis récents communiqués par le Comité scientifique permanent. Auparavant, M. Fischler avait indiqué que le Royaume-Uni n'avait pas enfreint la législation communautaire en interdisant les importations de viandes provenant d'abattoirs n'éliminant pas les abats à risque.

Lasse d'entendre dire que son institution « traînait les pieds », la commissaire chargée de défendre les consommateurs, a conclu son intervention en déclarant : *« Après tout, ce n'est pas la Commission qui a inventé l'ESB ! »* Elle a eu beau jeu de remettre à leur place les eurodéputés, dont la présence en séance s'est limitée à ceux qui se sont exprimés durant le débat. La représentation française était réduite à Jean-Claude Martinez (Front national).

A la décharge des élus français, il faut préciser que leur temps de parole *est extrêmement limité dans les* deux formations qui comptent – les socialistes et les démocrates-chrétiens – car ils y sont très minoritaires. Ainsi, André Laignel (PS) n'a pas beaucoup d'alliés dans son groupe pour défendre la thèse qui consisterait à traduire le Royaume-Uni devant la Cour de justice de Luxembourg et à demander à Londres le remboursement des sommes engagées par le budget européen pour financer les mesures de sauvegarde. Quoi qu'il en soit, le Parlement européen n'a su consacrer qu'une soixantaine de minutes au rebondissement de l'affaire de l'ESB (encéphalite spongiforme bovine). A l'heure du dîner.

Marcel Scotto

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 17 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16541,06	+3,48	– 14,57
Honk Kong index	10692,70	+3,35	– 20,51

Tokyo, Nikkei sur 3 mois
16541,06

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/12	Var. en % 16/12	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2918,13	+0,20	+26,01
Amsterdam CBS	911,19	+0,71	+40,56
Bruxelles	16281	+0,74	+54,02
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3952	– 0,02	+44,99
Londres FT 100	5211,70	+0,16	+26,54
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	24304	+0,82	+54,83
Zurich SMI	6124,50	+0,52	+55,36

Tirage du *Monde* daté mercredi 17 décembre : 504 793 exemplaires.

L'illusion brisée

par Pierre Georges

C'EST, en somme, l'histoire d'un homme honnête qui faisait honnêtement et dans un but honnête des choses malhonnêtes. Il n'était pas le seul à les faire. Mais il les faisait. Il était même, ne disons pas payé, mais mandaté pour cela, gérant d'un poste-clef dans tout parti politique : celui du trésorier. C'est-à-dire son ministre des finances, mais surtout le bras armé et le garde de la pompe à phynances.

Pour son parti, au nom du parti, un trésorier doit-il, peut-il, par une sorte de dérogation innée, d'exception absolutoire politique, se salir les mains ? Peut-il, pour la plus noble des causes, tenir pour excusables les plus douteux des moyens ? Doit-il, en somme, admettre, contre ce qu'il est par nature même, le gardien des lois, que dans certaines circonstances, nécessité fait loi ?

Henri Emmanuelli, tous ses amis le disent, tous ses adversaires l'admettent, est un parfait honnête homme. Il est colérique, ombrageux, chaleureux, fidèle à ses idées. Ce qu'il fit, comme trésorier du PS, il ne le fit pas pour lui. Il le fit pour la Cause. Pas un sou, pas un fifrelin qui soit allé dans sa poche. Pas l'ombre d'un enrichissement personnel et vulgaire. C'est d'ailleurs une précaution élémentaire et paradoxale, dans beaucoup de partis, que de « coller » le plus rigoureux et le plus moral des siens aux affaires inavouables. Au moins, est-on sûr qu'il collectera les fonds sans état d'âme, puisqu'il le faut bien, mais qu'aussi il les gérera dans le plus grand scrupule !

En ce sens, Henri Emmanuelli constituait le prototype parfait de l'innocent aux mains sales. Après bien des péripéties, des obstructions, la justice vient de dire son dernier mot : elle a condamné l'homme, à la prison avec sursis. Et le politique, à une sorte de bannissement, à temps, de la vie publique. Une double peine donc, rude et exemplaire. Et un singulier châtiment qui fera dire à Pierre Mazeaud, son adversaire et ami : *« On a brisé la vie d'un homme. »*

A oser, on dira que les magistrats de la Cour de cassation ont surtout brisé une illusion lyrique et fort commode au monde politique. Depuis des années, toutes les affaires de financement des partis – ne parlons pas de la corruption ordinaire et canaille – sont présentées, un peu légèrement, comme ne pouvant être évaluées, pesées sainement qu'autour d'une date-pivot : l'Avant et l'Après de la loi sur le financement des partis politiques, la distinction à faire entre l'âge de la débrouille et l'âge de la légalité.

Autrement dit, l'ensemble du discours, sur ce sujet-là, se fonde, là encore, sur une sorte de discours absolutoire : dans l'Avant, il n'y avait rien, pas de texte précis et toujours cette nécessité financière des partis faisant loi. Eh bien si ! Il y avait la loi réprimant le trafic d'influence et son recel. Comme beaucoup de trésoriers de partis politiques, Henri Emmanuelli a pesé de toute son influence pour obtenir d'entreprises, consentantes ou non, de gré ou de marché, l'argent qui manquait à son parti. Il a corrompu, s'il ne peut être soupçonné humainement de corruption. Et les juges n'ont fait qu'appliquer la loi, voulue et dictée par d'autres et pour tous. Voilà bien pourquoi il n'y a pas d'affaire Emmanuelli. Plutôt simplement de la tristesse pour l'homme. Et une sorte d'effroi, là nettement politique, devant ce qui se s'esquisse : un recours en grâce.

Le nº 1 du service d'ordre du FN mêlé à une vente d'armes

« LIBÉRATION » ET « LE CANARD ENCHAÎNÉ », dans leurs éditions du mercredi 17 décembre, publient une enquête sur la façon dont Bernard Courcelle, patron du Département protection sécurité (DPS), le service d'ordre du Front national, se trouve mêlé à une escroquerie de vente d'armes dont les Tchétchènes ont été victimes en 1996. Le deux titres, après « Le Vrai Journal » de Karl Zéro, sur Canal Plus, dimanche *(voir la chronique d'Alain Rollat dans* Le Monde *du 16 décembre)*, retracent l'histoire de ces armes, payées 1 million de dollars (6 millions de francs), mais jamais arrivées à leur destinataire. Ils en donnent l'origine : une rencontre entre Bernard Courcelle et le président caucasien, le général Doudaïev, puis le général Shamil Bassaïev. Bernard Coucelle explique qu'il s'était à l'époque rendu à Grozny avec une équipe de télévision pour filmer la résistance tchétchène contre l'armée russe. Le patron du DPS reconnaît avoir facilité les contacts entre les Tchétchènes et des marchands d'armes mais clame son innocence dans la suite des événements.

Le réalisateur Iradj Azimi se taillade les veines au ministère de la culture

LE RÉALISATEUR IRADJ AZIMI s'est tailladé les veines, mardi 16 décembre, devant le ministère de la culture à Paris, pour obtenir la sortie en salle de son film *Le Radeau de la Méduse*. Ce geste, accompli en présence de l'équipe technique du film et de plusieurs artistes, ne met pas en danger les jours du cinéaste dont le long métrage, victime de nombreuses difficultés lors du tournage, n'avait ensuite pas trouvé de distributeur. Même si rien n'oblige un distributeur à sortir un film et s'il n'entre pas dans les attributions du Centre national du cinéma ni du ministère de contraindre qui que ce soit à le faire, Iradj Azimi se plaint depuis des années que son film soit bloqué. Celui-ci doit pourtant être diffusé prochainement sur Canal Plus puis France 2. Catherine Trautmann, affirmant vouloir prendre en compte *« l'aspect humain »* du problème, a adressé un message au cinéaste.

DÉPÊCHE

■ **HAUTE-NORMANDIE :** le conseil régional de Haute-Normandie, présidé par Antoine Rufenacht (RPR), a adopté, mardi 16 décembre, son budget primitif 1998 par trente voix, dont huit du Front national, contre vingt-quatre et une abstention. – *(Corresp.)*

هكذا من الاصل